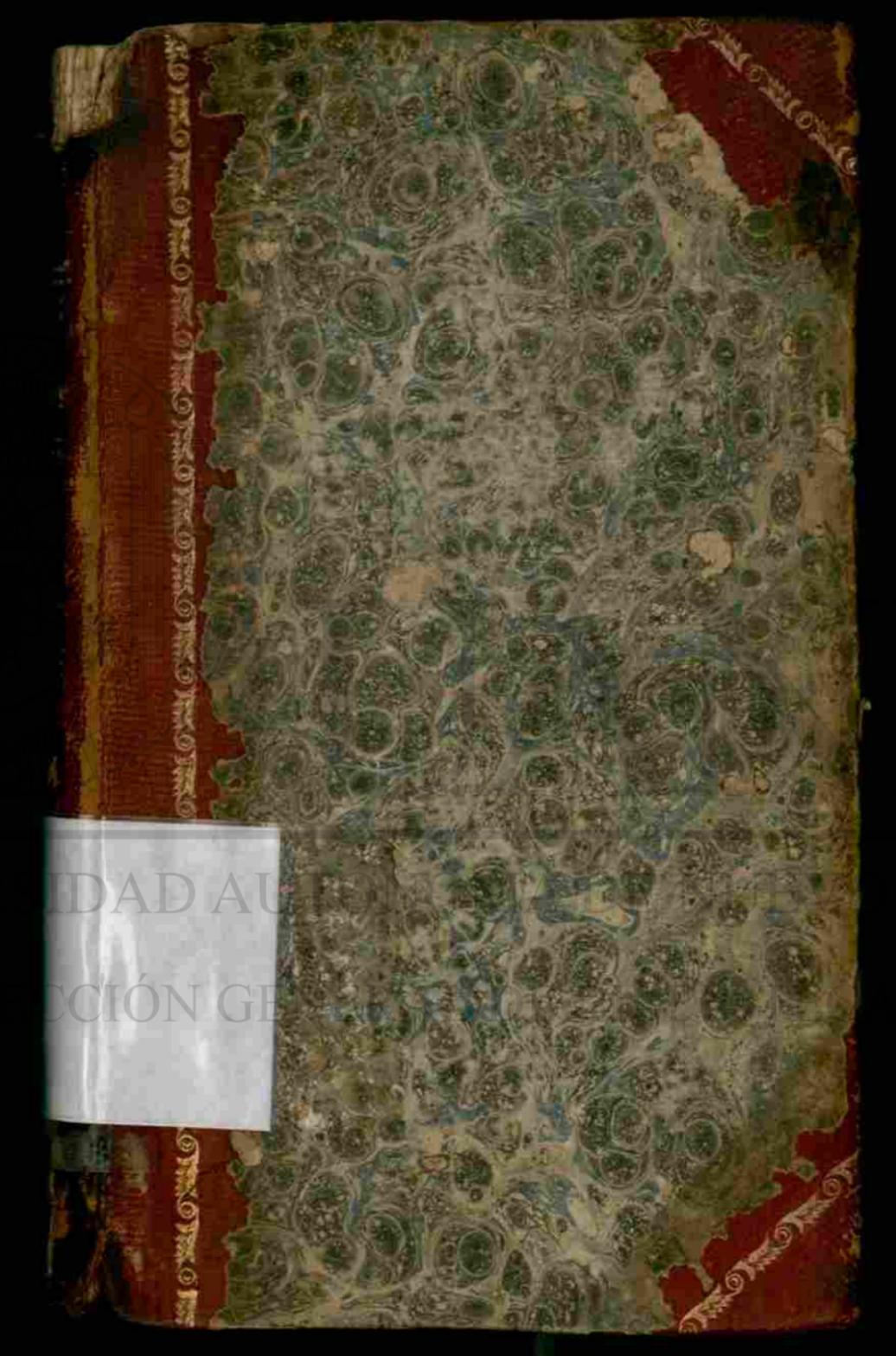


IDAD AU
CCIÓN GE



VOYAGE
DU JEUNE
ANACHARSIS

5

DF28

B31

V.5

C.1

902 (495)



1080041932

Handwritten: E-1 C-20



91
U A N L

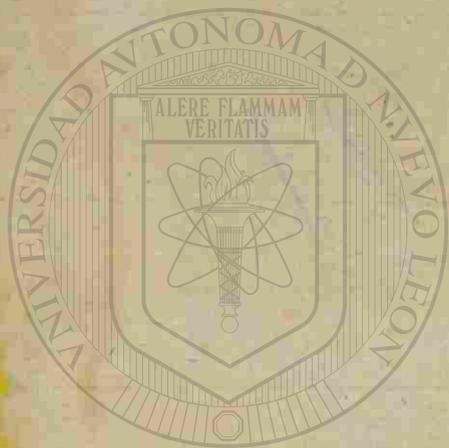
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



Faint background text:
VOYAGE
DE JEAN-BAPTISTE
EN 1763
5459

Es de Amicte Guzman



VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE.

TOME CINQUIÈME.

UNIVERSIDAD AUTONOMA DE

DIRECCIÓN GENERAL DE



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria

915138
54592

D 12
B. 5
V. 5



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

58313

VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRÈCE,

DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIECLE
AVANT L'ERE VULGAIRE.

PAR M. L'ABBE BARTHELEMY,
Garde du Cabinet de médailles, pierres gravées et antiques; de l'Académie Française, de celle des Inscriptions & belles-lettres; de la Société Royale de Londres, de celle des Antiquaires de la même ville; des Académies de Madrid, Cortone, Pesaro, Hesse & Marseille.

TOME CINQUIÈME.

A MADRID,
De l'imprimerie de Benoît Cano.

1796.

®

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MÉXICO

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE XLI. Voyage de Laconie. Pag. 1.	
CHAPITRE XLII. Des habitans de la Laconie.....	24.
CHAPITRE XLIII. Idées générales sur la législation de Lycurgue.....	31.
CHAPITRE XLIV. Vie de Lycurgue... ..	47.
CHAPITRE XLV. Du gouvernement de Lacédémone.....	55.
CHAPITRE XLVI. Des lois de Lacédémone.....	79.
CHAPITRE XLVII. De l'éducation et du Mariage des Spartiates.....	89.
CHAPITRE XLVIII. Des mœurs et des usages des Spartiates.....	107.
CHAPITRE XLIX. De la Religion et des Fêtes des Spartiates.....	135.
CHAPITRE L. Du service militaire chez les Spartiates.....	142.
CHAPITRE LI. Défense des lois de Lycurgue; causes de leur décadence... ..	151.
CHAPITRE LII. Voyage d'Arcadie.....	182.
CHAPITRE LIII. Voyage d'Argolide... ..	215.

CHAPITRE LIV. <i>La république de Platon.</i>	246.
CHAPITRE LV. <i>Du commerce des Athéniens.</i>	277.
CHAPITRE LVI. <i>Des impositions et des finances chez les Athéniens.</i>	289.
CHAPITRE LVII. <i>Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Logique.</i>	301.
Notes.	323.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRECE,

Dans le milieu du 4.^e siècle avant J.C.

CHAPITRE XLI.

Voyage de Laconie.*

Nous nous embarquâmes à Phères, sur un vaisseau qui faisoit voile pour le port de Scandée, dans la petite île de Cythère située à l'extrémité de la Laconie. C'est à ce port qu'abordent fréquemment les vaisseaux marchands qui viennent d'Egypte et d'Afrique: de là on monte à la ville, où les Lacédémoniens entretiennent une garnison: ils envoient de plus, tous les ans dans l'île un magistrat pour la gouverner¹.

Nous étions jeunes, et déjà familiarisés avec quelques passagers de notre âge. Le nom de Cythère réveilloit dans nos esprits des idées rian-

* Voyez la carte de la Laconie.

Scil. Caryand. ap. geog. min. t. I, p. 17.

¹ Thucyd. lib. 4, c. 53.

CHAPITRE LIV. <i>La république de Platon.</i>	246.
CHAPITRE LV. <i>Du commerce des Athéniens.</i>	277.
CHAPITRE LVI. <i>Des impositions et des finances chez les Athéniens.</i>	289.
CHAPITRE LVII. <i>Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Logique.</i>	301.
Notes.	323.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRECE,

Dans le milieu du 4.^e siècle avant J.C.

CHAPITRE XLI.

Voyage de Laconie.*

Nous nous embarquâmes à Phères, sur un vaisseau qui faisoit voile pour le port de Scandée, dans la petite île de Cythère située à l'extrémité de la Laconie. C'est à ce port qu'abordent fréquemment les vaisseaux marchands qui viennent d'Égypte et d'Afrique : de là on monte à la ville, où les Lacédémoniens entretiennent une garnison : ils envoient de plus, tous les ans dans l'île un magistrat pour la gouverner¹.

Nous étions jeunes, et déjà familiarisés avec quelques passagers de notre âge. Le nom de Cythère réveilloit dans nos esprits des idées rian-

* Voyez la carte de la Laconie.

Scil. Caryand. ap. geog. min. t. I, p. 17.

¹ Thucyd. lib. 4, c. 53.

tes; c'est là que de temps immémorial, subsiste avec éclat le plus ancien et le plus respecté des temples consacrés à Venus¹; c'est là qu'elle se montra pour la première fois aux mortels², et que les Amours prirent avec elle possession de cette terre, embellie encore aujourd'hui des fleurs qui se hâtoient d'éclorre en sa présence. Dès lors on y connut les charmes des doux entretiens et du tendre sourire³. Ah! sans doute que dans cette région fortunée, les cœurs ne cherchent qu'à s'unir, et que ses habitans passent leurs jours dans l'abondance et dans les plaisirs.

Le capitaine, qui nous écoutoit avec la plus grande surprise, nous dit froidement: Ils mangent des figues et des fromages cuits; ils ont aussi du vin et du miel⁴, mais ils n'obtiennent rien de la terre qu'à la sueur de leur front; car c'est un sol aride et hérissé de rochers⁵. D'ailleurs ils aiment si fort l'argent⁶, qu'ils ne connoissent guère le tendre sourire. J'ai vu leur vieux temple, bâti autrefois par les Phéniciens en l'honneur de Venus Uranie⁷: sa statue ne sauroit inspirer des désirs: elle est couverte d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds⁸. On m'a

¹ Pausan. lib. 3, c. 23, p. 269.

² Hesiod. theog. v. 198.

³ Id. ibid. et v. 205.

⁴ Heracl. Pont. de polit. in thes. antiq. Græc. t. 6, p. 2830.

⁵ Spon, voyag. tom. I, p. 97. Whel. book I, p. 47.

⁶ Heracl. ibid.

⁷ Herodot. lib. I, c. 105.

⁸ Pausan. lib. 3, c. 23, p. 269.

dit, comme à vous, qu'en sortant de la mer, la Déesse descendit dans cette île; mais on m'a dit de plus qu'elle s'enfuit aussitôt en Chypre¹.

De ces dernières paroles, nous conclûmes que des Phéniciens ayant traversé les mers, abordèrent au port de Scandée; qu'ils y apportèrent le culte de Venus; que ce culte s'étendit aux pays voisins, et que de là naquirent ces fables absurdes, la naissance de Venus, sa sortie du sein des flots, son arrivée à Cythère.

Au lieu de suivre notre capitaine dans cette île, nous le priâmes de nous leisser à Ténare, ville de Laconie, dont le port est assez grand pour contenir beaucoup de vaisseaux²; elle est située auprès d'un cap de même nom³, surmonté d'un temple, comme le sont les principaux promontoires de la Grèce. Ces objets de vénération attirent les vœux et les offrandes des marabouts. Celui de Ténare, dédié à Neptune, est entouré d'un bois sacré qui sert d'asyle aux coupables⁴; la statue du Dieu est à l'entrée⁵; au fond s'ouvre une caverne immense et très renommée parmi les Grecs.

On présume qu'elle fut d'abord le repaire d'un serpent énorme, qu'Hercule fit tomber sous ses coups, et que l'on avoit confondu avec le chien de Pluton, parce que ses blessures étoient

¹ Hesiod. theog. v. 193.

² Thucyd. lib. 7, c. 19.

³ Steph. in *Tain. Schol.*

⁴ Apollon, argon. lib. I, v. 102.

⁴ Thucyd. lib. I, c. 128

et 133.

⁵ Pausan. lib. 3, c. 25,

p. 275.

mortelles¹. Cette idée se joignit à celle où l'on étoit déjà, que l'autre conduisoit aux royaumes sombres, par des souterrains dont il nous fut impossible, en le visitant, d'apercevoir les avenues².

Vous voyez, disoit le prêtre, une des bouches de l'enfer³. Il en existe de semblables en différens endroits; comme dans la ville d'Hermione en Argolide⁴, d'Héraclée au Pont⁵ d'Aornus en Thesprotie⁶, de Cumes auprès de Naples⁷; mais malgré les prétentions de ces peuples, nous soutenons que c'est par cet antre sombre qu'Hercule remmena le Cerbère⁸, et Orphée son épouse⁹.

Ces traditions doivent moins vous intéresser, qu'un usage dont je vais parler. A cette caverne est attaché un privilège, dont jouissent plusieurs autres villes¹⁰: nos devins y viennent évoquer les ombres tranquilles des morts, ou repousser au fond des enfers celles qui troublent le repos

¹ Hecat. Miles. ap. Pausan. ibid.

² Pausan. ibid.

³ Pind. pyth. 4, v. 79. Schol. ibid. Eustath. in Iliad. t. 1, p. 286 et 287. Mela, lib. 2, c. 3.

⁴ Strab. lib. 8, p. 373.

⁵ Xenoph. de exped. Cyr. lib. 6, p. 375. Diod. Sic. lib. 14, p. 261. Plin. lib. 27, c. 2, p. 419.

⁶ Herod. lib. 5, c. 92. Pausan. lib. 9, c. 30, p. 769.

Hesych. in *Theoi Molot.*

⁷ Scymn. Chii orb. descript. v. 248, ap. geogr. min. t. 1.

⁸ Euripid. in Herc. fur. v. 23. Strab. lib. 8, p. 363. Pausan. lib. 3, p. 275. Apollod. lib. 2, p. 131. Schol. Homer. in Iliad. lib. 8, v. 468.

⁹ Orph. argon. v. 41. Virg. georg. lib. 4, v. 467.

¹⁰ Pausan. lib. 3, c. 17, p. 252.

des vivans. Des cérémonies saintes opèrent ces effets merveilleux; on emploie d'abord les sacrifices, les libations, les prières, les formules mystérieuses: il faut ensuite passer la nuit dans le temple, et l'ombre, à ce qu'on dit, ne manque jamais d'apparoître en songe¹.

On s'empresse sur-tout de fléchir les ames que le fer ou le poison a séparées de leur corps. C'est ainsi que Callondas vint autrefois, par ordre de la Pythie, appaiser les mânes irritées du poète Archiloque, à qui il avoit arraché la vie². Je vous citerai un fait plus récent: Pausanias, qui commandoit l'armée des Grecs à Platée, avoit, par une fatale méprise, plongé le poignard dans le sein de Cléonice dont il étoit amoureux; ce souvenir le déchiroit sans cesse; il la voyoit dans ses songes, lui adressant toutes les nuits ces terribles paroles: *le supplice t'attend*³. Il se rendit à l'Héraclée du Pont; les devins le conduisirent à l'autre où ils appellent les ombres; celle de Cléonice s'offrit à ses regards, et lui prédit qu'il trouveroit à Lacédémone la fin de ses tourmens; il y alla aussitôt, et ayant été jugé coupable, il se réfugia dans une petite maison, où tous les moyens de subsister lui furent refusés. Le bruit ayant ensuite couru qu'on entendoit son ombre gémir dans les lieux saints,

¹ Plut. de consol. t. 2, p. 109.

² Plut. de sera numin. vind. t. 2, p. 560. *Œnom.* ap. Euseb. præparat. evan-

gel. lib. 5, pag. 228. Suid. in *Archil.*

³ Plut. ibid. p. 555. et in Cim. t. 1, p. 482.

on appela les devins de Thessalie, qui l'appaisèrent par les cérémonies usitées en pareilles occasions¹. Je raconte ces prodiges, ajouta le prêtre; je ne les garantis pas. Peut-être que ne pouvant inspirer trop d'horreur contre l'homicide, on a sagement fait de regarder le trouble que le crime traîne à sa suite, comme le mugissement des ombres qui poursuivent les coupables.

Je ne sais pas, dit alors Philotas, jusqu'à quel point on doit éclairer le peuple; mais il faut du moins le prémunir contre l'excès de l'erreur. Les Thessaliens firent dans le siècle dernier une triste expérience de cette vérité. Leur armée étoit en présence de celle des Phocéens qui, pendant une nuit assez claire, détachèrent contre le camp ennemi six cents hommes enduits de plâtre: quelque grossière que fût la ruse, les Thessaliens, accoutumés dès l'enfance au récit des apparitions de phanômes, prirent ces soldats pour des génies célestes, accourus au secours des Phocéens; ils ne firent qu'une foible résistance, et se laissèrent égorgés comme des victimes².

Une semblable illusion, répondit le prêtre, produisit autrefois le même effet dans notre armée. Elle étoit en Messénie, et crut voir Cas-

¹ Plut. de serâ numin. vind. t. 2, p. 560. Id. ap. schol. Eurip. in Alcest. v. 1128. Bayle, rep. aux quest. t. 1, p. 446.

² Herodot. lib. 8, c. 27. Pausan. lib. 10, cap. 1, pag. 801. Polyæn. stratag. lib. 6, c. 18.

tor et Pollux embellir de leur présence, la fête qu'elle célébroit en leur honneur. Deux Messéniens, brillans de jeunesse et de beauté, parurent à la tête du camp, montés sur deux superbes chevaux, la lance en arrêt, une tunique blanche, un manteau de pourpre, un bonnet pointu et surmonté d'une étoile, tels enfin qu'on représente les deux héros, objets de notre culte. Ils entrent, et tombant sur les soldats prosternés à leurs pieds, ils en font un carnage horrible, et se retirent tranquillement¹. Les dieux irrités de cette perfidie, firent bientôt éclater leur colère sur les Messéniens.

Que parlez-vous de perfidie, lui dis-je, vous hommes injustes et noircis de tous les forfaits de l'ambition? On m'avoit donné une haute idée de vos lois; mais vos guerres en Messénie, ont imprimé une tache ineffaçable sur votre nation. Vous en a-t-on fait un récit fidèle, répondit-il? ce seroit la première fois que les vaincus auroient rendu justice aux vainqueurs. Ecoutez-moi un instant:

Quand les descendans d'Hercule revinrent au Péloponèse, Cresphonte obtint par surprise le trône de Messénie²; il fut assassiné quelque temps après, et ses enfans réfugiés à Lacédémone nous cédèrent les droits qu'ils avoient à l'héritage de leur père. Quoique cette cession fût légitimée par la réponse de l'oracle de Del-

¹ Pausan. lib. 4, c. 27, p. 344.

² Id. ibid. c. 3. et 4.

phes¹, nous négligeâmes pendant long-temps de la faire valoir.

Sous le règne de Téléclus, nous envoyâmes, suivant l'usage, un cheeur de filles sous la conduite de ce prince, présenter des offrandes au temple de Diane Limnatide, situé sur les confins de la Messénie et de la Laconie. Elles furent déshonorées par de jeunes Messéniens, et se donnèrent la mort, pour ne pas survivre à leur honte : le roi lui-même périt en prenant leur défense². Les Messéniens, pour justifier un si lâche forfait, eurent recours à des suppositions absurdes ; et Lacédémone dévora cet affront, plutôt que de rompre la paix. De nouvelles insultes ayant épuisé sa patience³, elle rappela ses anciens droits, et commença les hostilités. Ce fut moins une guerre d'ambition que de vengeance. Jugez-en vous-même par le serment qui engagea les jeunes Spartiates à ne pas revenir chez eux avant que d'avoir soumis la Messénie, et par le zèle avec lequel les vieillards poussèrent cette entreprise⁴.

Après la première guerre, les lois de la Grèce nous autorisoient à mettre les vaincus au nombre de nos esclaves ; on se contenta de leur imposer un tribut. Les révoltes fréquentes qu'ils exerçoient dans la province, nous forcèrent, après la seconde guerre, à leur donner des

¹ Isocr. in Archid. t. 2, p. 20. ³ Pausan. ibid. cap. 4 et 5.

² Strab. lib. 8, p. 362. ⁴ Pausan. lib. 4, cap. 4 Pausan. lib. 4, c. 4, p. 288. et 5. Justin. lib. 3, c. 4.

fers ; après la troisième, à les éloigner de notre voisinage. Notre conduite parut si conforme au droit public des nations, que dans les traités antérieurs à la bataille de Leuctres, jamais les Grecs ni les Perses ne nous proposèrent de rendre la liberté à la Messénie¹. Au reste, je ne suis qu'un ministre de paix : si ma patrie est forcée de prendre les armes, je la plains ; si elle fait des injustices, je la condamne. Quand la guerre commence, je frémis des cruautés que vont exercer mes semblables, et je demande pourquoi ils sont cruels. Mais c'est le secret des dieux ; il faut les adorer et se taire.

Nous quittâmes Ténare, après avoir parcouru aux environs, des carrières d'où l'on tire une pierre noire aussi précieuse que le marbre². Nous nous rendîmes à Gythium, ville entourée de murs et très forte ; port excellent où se tiennent les flottes de Lacédémone, où se trouve réuni tout ce qui est nécessaire à leur entretien³. Il est éloigné de la ville de 30 stades⁴.

L'histoire des Lacédémoniens a répandu un si grand éclat sur le petit canton qu'ils habitent, que nous visitons les moindres bourgs et les plus petites villes, soit aux environs du golphe de Laconie, soit dans l'intérieur des terres. On

¹ Isocr. in Archid. t. 2, p. 24. ³ Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 609. Liv. lib. 34, c. 29.

² Plin. lib. 36, cap. 18. t. 2, p. 748. Id. ibid. c. 22. ⁴ Polyb. l. 5, p. 367. p. 752. Strab. lib. 8, p. 367.

nous montrait par-tout des temples, des statues, des colonnes, et d'autres monumens, la plupart d'un travail grossier, quelques-uns d'une antiquité respectable¹. Dans le gymnase d'Asopus, des ossemens humains d'une grandeur prodigieuse fixèrent notre attention².

Revenus sur les bords de l'Eurotas, nous le remontâmes à travers une vallée qu'il arrose³, ensuite au milieu de la plaine qui s'étend jusqu'à Lacédémone: il couloit à notre droite; à gauche s'élevoit le mont Taygète, au pied duquel la nature a creusé, dans le roc, quantité de grandes cavernes⁴.

A Brysées, nous trouvâmes un temple de Bacchus, dont l'entrée est interdite aux hommes, où les femmes seules ont le droit de sacrifier, et de pratiquer des cérémonies qu'il ne leur est pas permis de révéler⁵. Nous avions vu auparavant une ville de Laconie, où les femmes sont exclues des sacrifices que l'on offre au dieu Mars⁶. De Brysées on nous montrait sur le sommet de la montagne voisine, un lieu nommé le Talet, où, entre autres animaux, on immole des chevaux au soleil⁷. Plus loin, les habitans d'un petit bourg se glorifient d'avoir inventé les meules à moudre les grains⁸.

¹ Pausan. lib. 3, c. 22, p. 75.

² Id. ibid. p. 265.

³ Strab. lib. 8, p. 343.

⁴ Liv. ibid. c. 28.

⁵ Guill. Laced. anc. t. I,

⁶ Pausan. lib. 3, c. 20,

p. 261.

⁷ Id. ibid. c. 22, p. 267.

⁸ Id. ibid. c. 20, p. 261.

⁹ Id. ibid. p. 260.

Bientôt s'offrit à nos yeux la ville d'Amyclæ, située sur la rive droite de l'Eurotas, éloignée de Lacédémone d'environ 20 stades¹. Nous vîmes en arrivant, sur une colonne, la statue d'un athlète, qui expira un moment après avoir reçu aux jeux Olympiques la couronne destinée aux vainqueurs; tout autour sont plusieurs trépieds, consacrés par les Lacédémoniens à différentes divinités, pour leurs victoires sur les Athéniens et sur les Messéniens².

Nous étions impatiens de nous rendre au temple d'Apollon, un des plus fameux de la Grèce. La statue du Dieu, haute d'environ 30 coudées³, est d'un travail grossier, et se ressent du goût des Egyptiens: on la prendroit pour une colonne de bronze, à laquelle on auroit attaché une tête couverte d'un casque, deux mains armées d'un arc et d'une lance, deux pieds dont il ne paroît que l'extrémité. Ce monument remonte à une haute antiquité; il fut dans la suite placé par un artiste nommé Bathyclès, sur une base en forme d'autel, au milieu d'un trône qui est soutenu par les Heures et les Grâces. Le même artiste a décoré les faces de la base et toutes les parties du trône, de bas-reliefs qui représentent tant de sujets différens et un si grand nombre de figures qu'on ne pourroit les décrire sans causer un mortel ennui.

¹ Polyb. l. 3, p. 367.

² Pausan. lib. 3, c. 18,

p. 254.

³ Id. ibid. c. 19, p. 257.

* Environ 42 et demi de nos pieds.

Le temple est desservi par des prêtresses, dont la principale prend le titre de Mère. Après sa mort, on inscrit sur le marbre son nom et les années de son sacerdoce. On nous montra les tables qui contiennent la suite de ces époques précieuses à la chronologie, et nous y lûmes le nom de Laodamée, fille d'Amyclas, qui régnoit dans ce pays il y a plus de mille ans¹. D'autres inscriptions, déposées en ces lieux pour les rendre plus vénérables, renferment des traités entre les nations²; plusieurs décrets des Lacédémoniens, relatifs, soit à des cérémonies religieuses, soit à des expéditions militaires; des vœux adressés au Dieu de la part des souverains ou des particuliers³.

Non loin du temple d'Apollon, il en existe un second, qui, dans œuvre, n'a qu'environ 17 pieds de long sur 10 et demi de large⁴. Cinq pierres brutes et de couleur noire, épaisses de cinq pieds, forment les quatre murs et la couverture, au-dessus de laquelle deux autres pierres sont posées en retraite. L'édifice porte sur trois marches, chacune d'une seule pierre. Sur la porte sont gravés, en caractères très anciens, ces mots: EUROTAS, ROI DES ICTEUCRATES, A ONGA. Ce prince vivoit environ trois siècles avant la guerre de Troie. Le nom d'Icteuca-

¹ Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 23. p. 406.

² Thucyd. lib. 5, c. 18 et 23.

³ Mém. de l'Acad. des

Bell. Lettr. t. 15, p. 395; t. 16, hist. p. 101. Inscript. Pourmont, in bibl. reg.

⁴ Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 15, p. 402.

tes désigne les anciens habitans de la Laconie¹; et celui d'Onga, une divinité de Phénicie ou d'Egypte, la même, à ce qu'on pense, que la Minerve des Grecs².

Cet édifice que nous nous sommes rappelé plus d'une fois dans notre voyage d'Egypte, est antérieur de plusieurs siècles aux plus anciens de la Grèce. Après avoir admiré sa simplicité, sa solidité, nous tombâmes dans une espèce de recueillement dont nous cherchions ensuite à pénétrer la cause. Ce n'est ici qu'un intérêt de surprise, disoit Philotas; nous envisageons la somme des siècles écoulés depuis la fondation de ce temple, avec le même étonnement que, parvenus au pied d'une montagne, nous avons souvent mesuré des yeux sa hauteur imposante: l'étendue de la durée produit le même effet que celle de l'espace. Cependant, répondis-je, l'une laisse dans nos ames une impression de tristesse que nous n'avons jamais éprouvée à l'aspect de l'autre: c'est qu'en effet nous sommes plus attachés à la durée qu'à la grandeur. Or, toutes ces ruines antiques sont les trophées du temps destructeur, et ramènent malgré nous notre attention sur l'instabilité des choses humaines. Ici, par exemple, l'inscription nous a présenté le nom d'un peuple dont vous et moi n'avions aucune notion: il a disparu, et ce petit temple

¹ Hesych. in *Iktbeukr.*

² Steph. in *Ogk.* Hesych. in *Ogga.* Eschyl. in sept. contra Theb. v. 170. Schol.

ibid. et in v. 493. Seld. de diis Syr. synt. 2, c. 4. Boch. geogr. sacr. part. 2, lib. 2, c. 12, p. 745.

est le seul témoin de son existence, l'unique débris de son naufrage.

Des prairies riantes¹, des arbres superbes, embellissent les environs d'Amyclæ; les fruits y sont excellents². C'est un séjour agréable, assez peuplé, et toujours plein d'étrangers³, attirés par la beauté des fêtes, ou par des motifs de religion. Nous le quittâmes pour nous rendre à Lacédémone.

Nous logeâmes chez Damonax, à qui Xénon nous avoit recommandé. Philotas trouva chez lui des lettres qui le forcèrent de partir le lendemain pour Athènes. Je ne parlerai de Lacédémone qu'après avoir donné une idée générale de la province.

Elle est bornée à l'est et au sud par la mer, à l'ouest et au nord, par de hautes montagnes, ou par des collines qui en descendent et qui forment entre elles des vallées agréables. On nomme Taygète les montagnes de l'ouest. De quelques-uns de leurs sommets élevés au-dessus des nues⁴, l'œil peut s'étendre sur tout le Péloponèse⁵. Leurs flancs, presque entièrement couverts de bois, servent d'asyles à quantité de chèvres, d'ours, de sangliers et de cerfs⁶.

La nature qui s'est fait un plaisir d'y multiplier ces espèces, semble y avoir ménagé, pour

¹ Stat. theb. l. 9, v. 769.
Liv. l. 34, c. 28.

² Polyb. l. 5, p. 367.

³ Inscript. Fourmont. in bibl. reg.

⁴ Stat. theb. l. 2, v. 35.

⁵ Schol. Pind. in nem.

⁶ Pausan. lib. 3, c. 20, p. 261.

les détruire, des races de chiens, recherchés de tous les peuples¹, préférables sur-tout pour la chasse du sanglier²: ils sont agiles, vifs, impétueux³, doués d'un sentiment exquis⁴. Les lièvres possèdent ces avantages au plus haut degré⁵; elles en ont un autre: leur vie pour l'ordinaire se prolonge jusqu'à la douzième année à peu près, celle des mâles passe rarement la dixième⁶. Pour en tirer une race plus ardente et plus courageuse, on les accouple avec des chiens Molosses⁷. On prétend que d'elles mêmes, elles s'unissent quelquefois avec les renards⁸, et que de ce commerce provient une espèce de chiens foibles, difformes, au poil ras, au nez pointu, inférieurs en qualité aux autres⁹.

Parmi les chiens de Laconie, les noirs tachetés de blanc, se distinguent par leur beauté¹⁰; les fauves¹¹, par leur intelligence; les castorides et les ménélaïdes, par les noms de Castor

¹ Theophr. charact. c. 5. lib. 9, c. 1, t. 1, p. 922.
Eustath. in odys. p. 1822.
Meurs. miscell. Lacon. l. 3, lib. 6, c. 20, p. 878. Plin. l. 10, c. 63, t. 2, p. 578.

² Xenoph. de venat. p. 991.
³ Callim. hymn. in Dian. v. 94. Senec. trag. in Hippol. v. 35. Virg. georg. l. 3, v. 405.

⁴ Plat. in Parmen. t. 3, p. 128. Aristot. de gener. animal. lib. 5, t. 1, c. 2, p. 1139. Sophocl. in Ajax. v. 8.

⁵ Aristot. hist. animal. lib. 9, c. 1, t. 1, p. 922.
⁶ Aristot. ibid. lib. 9, c. 1, p. 922.

⁷ Id. ibid. l. 8, c. 28, p. 920. Hesych in Kunal-cop. Poll. lib. 5, c. 5, §. 39.

⁸ Xenoph. de venat. p. 976. Themist. orat. 21, p. 249.

⁹ Guill. Laced. anc. t. 1, p. 199.

¹⁰ Horat. epod. od. 6, v. 5.

et de Ménélas qui propagèrent leur espèce¹; car la chasse fit l'amusement des anciens héros, après qu'elle eut cessé d'être pour eux une nécessité. Il fallut d'abord se défendre contre des animaux redoutables: bientôt on les cantonna dans les régions sauvages; quand on les eut mis hors d'état de nuire, plutôt que de languir dans l'oisiveté, on se fit de nouveaux ennemis pour avoir le plaisir de les combattre; on versa le sang de l'innocente colombe, et il fut reconnu que la chasse étoit l'image de la guerre.

Du côté de la terre, la Laconie est d'un difficile accès²; l'on n'y pénètre que par des collines escarpées, et des défilés faciles à garder³. A Lacédémone, la plaine s'élargit⁴; et en avançant vers le midi, on trouve des cantons fertiles⁵, quoiqu'en certains endroits, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux⁶. Dans la plaine⁷ sont éparses des collines assez élevées, faites de mains d'hommes, plus fréquentes en ce pays que dans les provinces voisines, et construites, avant la naissance des arts, pour servir de tombeaux aux principaux chefs de la nation*. Suivant les appa-

¹ Poll. l. 5, c. 5, §. 38.

² Eurip. ap. Strab. l. 8, p. 366. Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 607.

³ Xenoph. ibid. Polyb. l. 2, p. 150. Liv. l. 34, c. 28; l. 35, c. 27.

⁴ Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 31.

⁵ Herodot. lib. 1, c. 66.

Plat. in Alcib. I, t. 2, pag. 122. Polib. l. 5, p. 367.

⁶ Eurip. ap. Strab. l. 8, p. 366.

⁷ Athen. lib. 14, cap. 5, p. 625.

* On trouve de pareils terres dans plusieurs des pays habités par les anciens Germains.

rences, de pareilles masses de terre, destinées au même objet, furent ensuite remplacées en Egypte par les pyramides; et c'est ainsi que par-tout et de tout temps, l'orgueil de l'homme s'est de lui-même associé au néant.

Quant aux productions de la Laconie, nous observerons qu'on y trouve quantité de plantes dont la médecine fait usage¹; qu'on y recueille un blé léger et peu nourrissant²; qu'on y doit fréquemment arroser les figuiers, sans craindre de nuire à la bonté du fruit³; que les figues y mûrissent plus tôt qu'ailleurs⁴: enfin que sur toutes les côtes de la Laconie, ainsi que sur celles de Cythère, il se fait une pêche abondante de ces coquillages d'où l'on tire une teinture de pourpre fort estimée⁵, et approchant de la couleur de rose⁶.

La Laconie est sujette aux tremblemens de terre⁷. On prétend qu'elle contenoit autrefois 100 villes⁸: mais c'étoit dans un temps où le plus petit bourg se paroît de ce titre; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est fort peuplée⁹. L'Eurotas la parcourt dans toute son

¹ Theophr. hist. plant. p. 264. Plin. lib. 4, c. 12, t. 1, p. 208.

² Id. ibid. lib. 8, c. 4; p. 932.

³ Id. ibid. lib. 2, c. 8, p. 92.

⁴ Id. de caus. plant. ap. Athen. lib. 3, p. 77. Plin.

⁵ Aristot. ap. Steph. in *Kutbeer*. Pausan. l. 3, c. 21,

⁶ Plin. l. 21, c. 8.

⁷ Strab. lib. 8, p. 367; Eustath. in *Iliad.* lib. 2, p. 294.

⁸ Strab. ibid. pag. 362; Eustath. in *Dionys.* v. 419.

⁹ Herodot. lib. 1, c. 66; Polyb. l. 2, p. 125.

étendue, et reçoit les ruisseaux ou plutôt les torrens qui descendent des montagnes voisines. Pendant une grande partie de l'année, on ne sauroit le passer à gué¹: il coule toujours dans un lit étroit; et dans son élévation même, son mérite est d'avoir plus de profondeur que de superficie.

En certains temps il est couvert de cygnes d'une blancheur éblouissante², presque par-tout de roseaux très recherchés, parce qu'ils sont droits, élevés, et variés dans leurs couleurs³. Outre les autres usages auxquels on applique cet arbrisseau, les Lacédémoniens en font des nattes, et s'en couronnent dans quelques-unes de leurs fêtes⁴. Je me souviens à cette occasion, qu'un Athénien déclamant un jour contre la vanité des hommes, me disoit: Il n'a fallu que de foibles roseaux pour les soumettre, les éclairer et les adoucir. Je le priaï de s'expliquer; il ajouta: C'est avec cette fièle matière qu'on a fait des fleches, des plumes à écrire et des instrumens de musique⁵ *.

¹ Polyb. l. 5, p. 369.
² Stat. syiv. l. 1, v. 143.
Guill. Laced. anc. tom. 1, p. 97.

³ Eurip. in Hel. v. 355
et 500. Theogn. sent. v. 783.
Theophr. hist. plant. lib. 4,

cap. 12, pag. 470.

⁴ Sosib. ap. Athen. l. 15, p. 674.

⁵ Plin. l. 16, c. 36, t. 2,

p. 27.

* Les flûtes étoient communément de roseaux.

LACÉDÉMONE.

A la droite de l'Eurotas, à une petite distance du rivage¹, est la ville de Lacédémone, autrement nommée Sparte. Elle n'est point entourée de murs², et n'a pour défense que la valeur de ses habitans³, et quelques éminences que l'on garnit de troupes, en cas d'attaque⁴. La plus haute de ces éminences tient lieu de citadelle; elle se termine par un grand plateau sur lequel s'élèvent plusieurs édifices sacrés⁵.

Autour de cette colline, sont rangées cinq bourgades, séparées l'une de l'autre par des intervalles plus ou moins grands, et occupées, chacune par une des cinq tribus des Spartiates*. Telle est la ville de Lacédémone, dont les quartiers ne sont pas joints, comme ceux d'Athènes⁶. Autrefois les villes du Péloponèse n'étoient de même composées, que de hameaux, qu'on a depuis rapprochés en les renfermant dans une enceinte commune⁷**.

La grande place, à laquelle aboutissent plu-

¹ Polyb. l. 5, p. 369.

² Xenoph. hist. Græc.

l. 6, p. 608. Id. in Ages,

p. 662. Nep. in Ages. c. 6.

liv. 1. 39, c. 37.

³ Justin. l. 14, c. 5.

⁴ Plut. in Ages. tom. 1,

p. 613. Liv. 1. 34, c. 38.

⁵ Pausan. lib. 2, c. 17,

p. 250.

* Voyez la note à la fin du volume.

⁶ Thucyd. l. 1, c. 10.

⁷ Id. ibid. Strab. lib. 8,

p. 337. Diod. Sic. lib. 11,

p. 40.

** Voyez le plan de Lacédémone, et la Note à la fin du volume.

sieurs rues, est ornée de temples et de statues; on y distingue de plus les maisons où s'assemblent séparément le Sénat, les Ephores, d'autres corps de magistrats¹; et un portique que les Lacédémoniens élevèrent, après la bataille de Platée, aux dépens des vaincus, dont ils avoient partagé les dépouilles; le toit est soutenu, non par des colonnes, mais par de grandes statues qui représentent des Perses revêtus de robes traînantes². Le reste de la ville offre aussi quantité de monumens en l'honneur des dieux et des anciens héros.

Sur la plus haute des collines, on voit un temple de Minerve qui jouit du droit d'asyle, ainsi que le bois qui l'entoure, et une petite maison qui lui appartient, dans laquelle on laissa mourir de faim le roi Pausanias³. Ce fut un crime aux yeux de la Déesse; et pour l'appaiser, l'oracle ordonna aux Lacédémoniens d'ériger à ce prince deux statues qu'on remarque encore auprès de l'autel⁴. Le temple est construit en airain⁵, comme l'étoit autrefois celui de Delphes⁶. Dans son intérieur sont gravés en bas-relief les travaux d'Hercule, les exploits des Tyndarides, et divers groupes de figures⁷. A droite de cet édifice, on trouve une statue

¹ Pausan. *ibid.* cap. II, p. 231.

² Vitruv. l. I, c. I.

³ Thucyd. l. I, c. 134.

⁴ Pausan. lib. 3, c. 17, p. 253.

⁵ Thucyd. *ibid.* Liv. I, 35, c. 36. Suid. in *Kaleb.*

⁶ Pausan. lib. 10, c. 6, p. 810.

⁷ Id. l. 3, c. 17, p. 250.

de Jupiter, la plus ancienne peut-être de toutes celles qui existent en bronze; elle est d'un temps qui concourt avec le rétablissement des jeux olympiques; et ce n'est qu'un assemblage de pièces de rapport qu'on a jointes avec des clous¹.

Les tombeaux des deux familles qui règnent à Lacédémone, sont dans deux quartiers différens². Par-tout on trouve des monumens héroïques; c'est le nom qu'on donne à des édifices et des bouquets de bois dédiés aux anciens héros³. Là se renouvelle, avec des rites saints, la mémoire d'Hercule, de Tyndare, de Castor, de Pollux, de Ménélas, de quantité d'autres plus ou moins connus dans l'histoire, plus ou moins dignes de l'être. La reconnaissance des peuples, plus souvent les réponses des oracles, leur valurent autrefois ces distinctions; les plus nobles motifs se réunirent pour consacrer un temple à Lycurgue⁴.

De pareils honneurs furent plus rarement discernés dans la suite. J'ai vu des colonnes et des statues élevées pour des Spartiates couronnés aux jeux olympiques⁵, jamais pour les vainqueurs des ennemis de la patrie. Il faut des statues à des lutteurs, l'estime publique à des soldats. De tous ceux qui, dans le siècle der-

¹ Pausan. *ibid.* p. 251.

² Id. *ibid.* c. 12, p. 237;

c. 14, p. 240.

³ Id. *ibid.* p. 230, etc.

⁴ Herodot. l. I, c. 66.

Pausan. *ibid.* c. 16, p. 248.

Plut. in *Lyc.* t. I, p. 59.

⁵ Pausan. lib. 3, c. 13,

p. 240; cap. 14, pag. 241;

c. 18, p. 254.

nier, se signalèrent contre les Perses ou contre les Athéniens, quatre ou cinq reçurent en particulier, dans la ville, des honneurs funèbres; il est même probable qu'on ne les accorda qu'avec peine. En effet, ce ne fut que 40 ans après la mort de Léonidas, que ses ossements, ayant été transportés à Lacédémone, furent déposés dans un tombeau placé auprès du théâtre. Ce fut alors aussi qu'on inscrivit pour la première fois sur une colonne, le nom de 300 Spartiates qui avoient péri avec ce grand homme¹.

La plupart des monumens que je viens d'indiquer, inspirent d'autant plus de vénération, qu'ils n'étaient point de faste, et sont presque tous d'un travail grossier. Ailleurs, je surpris souvent mon admiration uniquement arrêtée sur l'artiste: à Lacédémone, elle se portoit toute entière sur le héros: une pierre brute suffisoit pour le rappeler à mon souvenir; mais ce souvenir étoit accompagné de l'image brillante de ses vertus ou de ses victoires.

Les maisons sont petites et sans ornemens. On a construit des salles et des portiques, où les Lacédémoniens viennent traiter de leurs affaires, ou converser ensemble². A la partie méridionale de la ville, est l'Hippodrome pour les courses à pied et à cheval³. De là, on en-

¹ Pausan. lib. 3, c. 14, p. 240.

² Id. ibid. c. 14 et 15.

³ Xenoph. hist. Græc, lib. 6, p. 608. Lib. lib. 34, cap. 27.

tre dans le Plataniste, lieu d'exercices pour la jeunesse, ombragé par de beaux platanes, situé sur les bords de l'Eurotas et d'une petite rivière, qui l'enferment par un canal de communication. Deux points y conduisent; à l'entrée de l'un est la statue d'Hercule, ou de la force qui compte tout; à l'entrée de l'autre, l'image de Lycurgue, ou de la loi qui règle tout¹.

D'après cette légère esquisse, on doit juger de l'extrême surprise qu'éprouveroit un amateur des arts, qui, attiré à Lacédémone par la haute réputation de ses habitans, n'y trouveroit, au lieu d'une ville magnifique, que quelques pauvres hameaux; au lieu de belles maisons, que des chaumières obscures; au lieu de guerriers impétueux et turbulens, que des hommes tranquilles et couverts, pour l'ordinaire, d'une cape grossière. Mais combien augmenteroit sa surprise, lorsque Sparte, mieux connue, offroit à son admiration un des plus grands hommes du monde, un des plus beaux ouvrages de l'homme, Lycurgue et son institution!

¹ Pausan. c. 14, p. 242. p. 919.
Lucian. de gymnas. tom. 2,

CHAPITRE XLII,

Des habitans de la Laconie.

LES descendans d'Hercule, soutenus d'un corps de Doriens, s'étant emparés de la Laconie, vécutent sans distinction avec les anciens habitans de la contrée. Peu de temps après, ils leur imposèrent un tribut, et les dépouillèrent d'une partie de leurs droits. Les villes qui consentirent à cet arrangement, conservèrent leur liberté: celle d'Hélos résista; et bientôt forcée de céder, elle vit ses habitans presque réduits à la condition des esclaves¹.

Ceux de Sparte se divisèrent à leur tour; et les plus puissans reléguèrent les plus foibles à la campagne, ou dans les villes voisines². On distingue encore aujourd'hui les Lacédémoniens de la capitale d'avec ceux de la province, les uns et les autres d'avec cette prodigieuse quantité d'esclaves dispersés dans le pays.

DES SPARTIATES.

Les premiers, que nous nommons souvent Spartiates, forment ce corps de guerriers d'où dépend la destinée de la Laconie. Leur nom-

¹ Strab. lib. 8, p. 365.
Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.

² Isocr. panathen. t. 2,
p. 274.

bre, à ce qu'on dit montoit anciennement à 10,000¹; du temps de l'expédition de Xerxès, il étoit de 8000²: les dernières guerres l'ont tellement réduit, qu'on trouve maintenant très-peu d'anciennes familles à Sparte³. J'ai vu quelquefois jusqu'à 4000 hommes dans la place publique, et j'y distinguois à peine 40 Spartiates, en comptant même les deux Rois, les Ephores et les Sénateurs⁴.

La plupart des familles nouvelles ont pour auteurs des Hilotes qui méritèrent d'abord la liberté, ensuite le titre de citoyen. On ne les appelle point Spartiates, mais suivant la différence des privilèges qu'ils ont obtenus, on leur donne divers noms, qui tous désignent leur premier état⁵.

Trois grands hommes, Callicratidas, Gylippe et Lysander, nés dans cette classe⁶, furent élevés avec les enfans des Spartiates, comme le sont tous ceux des Hilotes dont on a brisé les fers⁷; mais ce ne fut que par des exploits signalés qu'ils obtinrent tous les droits des citoyens.

Ce titre s'accordoit rarement autrefois à ceux

¹ Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2. p. 329.

² Herodot. l. 7, c. 234.

³ Aristot. ibid. Plut. in Agid. t. 1, p. 797.

⁴ Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 494.

⁵ Thueyd. lib. 5, c. 34. Id. l. 7, c. 58. Hesych. in

Neodam. Poll. lib. 3, c. 8, §. 83.

⁶ Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 43.

⁷ Athen. lib. 6, cap. 20, p. 271. Meurs. miscell. Laced. l. 1, c. 6. Crag. de rep.

Laced. l. 1, c. 5.

qui n'étoient pas nés d'un père et d'une mère Spartiates¹. Il est indispensable pour exercer des magistratures, et commander les armées²; mais il perd une partie de ses privilèges, s'il est terni par une action mal-honnête. Le gouvernement veille en général à la conservation de ceux qui en sont revêtus, avec un soin particulier aux jours des Spartiates de naissance. On l'a vu, pour en retirer quelques-uns d'une île où la flotte d'Athènes les tenoit assiégés, demander à cette ville une paix humiliante, et lui sacrifier sa marine³. On le voit encore tous les jours n'en exposer qu'un petit nombre aux coups de l'ennemi. En ces derniers temps, les rois Agésilas et Agésipolis, n'en menoient quelquefois que 30 dans leurs expéditions⁴.

DES LACÉDÉMONIENS.

Malgré la perte de leurs anciens privilèges, les villes de la Laconie sont censées former une confédération, dont l'objet est de réunir leurs forces en temps de guerre, de maintenir leurs droits en temps de paix. Quand il s'agit de l'intérêt de toute la nation, elles envoient leurs députés à l'assemblée générale, qui se tient tou-

¹ Herodot. lib. 9, c. 33.
Dionys. Halicarnas. antiq. roman. lib. 2, c. 17, t. 1, p. 270.

t. 2, p. 230.

³ Thucyd. lib. 4, c. 15 et 19.

⁴ Xenoph. hist. Græc.

² Plut. apophth. Læcon. l. 3, p. 496; l. 5, p. 562.

jours à Sparte¹. Là se règlent et les contributions qu'elles doivent payer, et le nombre des troupes qu'elles doivent fournir.

Leurs habitans ne reçoivent pas la même éducation que ceux de la capitale: avec des mœurs plus agrestes², ils ont une valeur moins brillante. De là vient que la ville de Sparte a pris sur les autres le même ascendant que la ville d'Elis sur celles de l'Elide³, la ville de Thèbes sur celles de la Béotie. Cette supériorité excite leur jalousie et leur haine⁴: dans une des expéditions d'Epaminondas, plusieurs d'entre elles joignirent leurs soldats à ceux des Thébains⁵.

DES ESCLAVES.

On trouve plus d'esclaves domestiques à Lacédémone que dans aucune autre ville de la Grèce⁶. Ils servent leurs maîtres à table⁷; les habillent, et les déshabillent⁸; exécutent leurs ordres, et entretiennent la propreté dans la maison; à l'armée, on en emploie un grand nombre au bagage⁹. Comme les Lacédémoniennes ne doivent pas travailler, elles font fi-

¹ Xenoph. ibid. l. 6, p. 579.

² Liv. l. 34, c. 27.

³ Herodot. l. 4, c. 148. Thucyd. l. 5, c. 31.

⁴ Xenoph. ibid. lib. 3, p. 494.

⁵ Id. hist. Græc. lib. 6,

p. 607 et 609.

⁶ Thucyd. l. 8, c. 40.

⁷ Crit. ap. Athen. l. 11, c. 3, p. 463.

⁸ Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 633.

⁹ Xenoph. histor. Græc. l. 6, p. 586.

ler la laine par des femmes attachées à leur service¹.

DES HILOTES.

Les Hilotes ont reçu leur nom de la ville d'Hélos²; on ne doit pas les confondre, comme ont fait quelques auteurs³, avec les esclaves proprement dits⁴; ils tiennent plutôt le milieu entre les esclaves et les hommes libres⁵.

Une casaque, un bonnet de peau, un traitement rigoureux, des décrets de mort quelquefois prononcés contre eux sur de légers soupçons, leur rappellent à tout moment leur état⁶; mais leur sort est adouci par des avantages réels. Semblables aux serfs de Thessalie⁷, ils afferment les terres des Spartiates; et dans la vue de les attacher par l'appât du gain, on n'exige de leur part qu'une redevance fixée depuis long-temps, et nullement proportionnée au produit: il seroit honteux aux propriétaires d'en demander une plus considérable⁸.

Quelques-uns exercent les arts mécaniques

² Xenoph. de rep. Lacedem. p. 675.

¹ Hellan. ap. Harpocr. in *E'ilot.* Pausan. lib. 3, c. 20, p. 261.

³ Isocr. in Archid. t. 2, p. 23.

⁴ Plat. in Alcib. I, t. 2, p. 122.

⁵ Poll. l. 3, c. 8, §. 83.

⁶ Myron. ap. Athen. l. 14, p. 657.

⁷ Suid. et Harpocr. in *Penés.*

⁸ Plut. in Lyc. tom. I, p. 54. Id. apophth. t. 2, p. 216. Id. instit. Lacon. p. 239. Myron. *ibid.*

avec tant de succès qu'on recherche par-tout les clés¹, les lits, les tables et les chaises qui se font à Lacédémone². Ils servent dans la marine en qualité de matelots³: dans les armées, un soldat oplite ou pesamment armé est accompagné d'un ou de plusieurs Hilotes⁴. A la bataille de Platée, chaque Spartiate en avoit sept auprès de lui⁵.

Dans les dangers pressans, on réveille leur zèle par l'espérance de la liberté⁶; des détachemens nombreux l'ont quelquefois obtenue pour prix de leurs belles actions⁷. C'est de l'état seul qu'ils reçoivent ce bienfait, parce qu'ils appartiennent encore plus à l'état qu'aux citoyens dont ils cultivent les terres; et c'est ce qui fait que ces derniers ne peuvent ni les affranchir, ni les vendre en des pays étrangers⁸. Leur affranchissement est annoncé par une cérémonie publique: on les conduit d'un temple à l'autre, couronnés de fleurs, exposés à tous les regards⁹; il leur est ensuite permis d'habiter où ils veulent¹⁰. De nouveaux services les font monter au rang des citoyens.

¹ Aristoph. in Thesmop. v. 430. Bisset, *ibid.*

² Plut. in Lyc. t. I, p. 45.

³ Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 615.

⁴ Thucyd. l. 4, c. 8.

⁵ Herodot. lib. 9, c. 10 et 28. Plut. in Arist. t. I, p. 325. Id. de malign. Herodot. t. 2, p. 871.

⁶ Thucyd. lib. 4, c. 26. Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 608.

⁷ Thucyd. lib. 5, c. 34. Diod. Syc. l. 12, p. 124.

⁸ Strab. lib. 8, p. 365. Pausan. l. 3, c. 20.

⁹ Thucyd. lib. 4, c. 80. Plut. in Lyc. t. I, p. 75.

¹⁰ Id. l. 5, c. 34.

Dès les commencemens, les serfs impatiens du joug, avoient souvent essayé de le briser; mais lorsque les Messéniens vaincus par les Spartiates, furent réduits à cet état humiliant¹, les révoltes devinrent plus fréquentes²: à l'exception d'un petit nombre qui restoient fidèles³, tous, placés comme en embuscade au milieu de l'état, profitoient de ses malheurs pour s'emparer d'un poste important⁴, ou se ranger du côté de l'ennemi. Le gouvernement cherchoit à les retenir dans le devoir par des récompenses, plus souvent par des rigueurs outrées; on dit même que dans une occasion, il en fit disparaître 2000 qui avoient montré trop de courage, et qu'on n'a jamais su de quelle manière ils avoient péri⁵; on cite d'autres traits de barbarie⁶ non moins exécrables*, et qui ont donné lieu à ce proverbe: «A Sparte, la liberté est sans bornes, ainsi que l'esclavage. 7.»

Je n'en ai pas été témoin; j'ai seulement vu les Spartiates et les Hilotes, pleins d'une défiance mutuelle, s'observer avec crainte; et les premiers employer, pour se faire obéir, des ri-

¹ Pausan. lib. 4, c. 8, p. 297; cap. 23, p. 335.

² Ælian. var. hist. l. 6, c. 1.

³ Aristot. de rep. l. 2, c. 10, t. 2, p. 333. Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 435.

⁴ Hesych. in *Argetoi*.

⁵ Thucyd. l. 1, c. 101.

⁶ Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. Pausan. l. 4,

c. 14, p. 339.

⁷ Thucyd. lib. 4, c. 80.

Diod. Sic. lib. 12, p. 117.

Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.

⁸ Myron ap. Athen. lib. 14, p. 657.

* Voyez la note à la fin du volume.

⁹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 57.

gueurs que les circonstances semblent rendre nécessaires: car les Hilotes sont très-difficiles à gouverner; leur nombre, leur valeur, et surtout leurs richesses, les remplissent de présomption et d'audace¹; et de là vient que des auteurs éclairés se sont partagés sur cette espèce de servitude, que les uns condamnent, et que les autres approuvent².

CHAPITRE XLIII.

Idées générales sur la Législation de Lycurgue.

J'ETOIS depuis quelques jours à Sparte. Personne ne s'étonnoit de m'y voir; la loi qui en rendoit autrefois l'accès difficile aux étrangers, n'étoit plus observée avec la même rigueur. Je fus introduit auprès des deux princes qui occupoient le trône; c'étoient Cléomène, petit-fils de ce roi Cléombrote qui périt à la bataille de Leuctres, et Archidamus, fils d'Agésilas. L'un et l'autre avoient de l'esprit; le premier aimoit la paix; le second ne respiroit que la guerre, et jouissoit d'un grand crédit. Je connus cet Analcidas, qui, environ trente ans auparavant, avoit ménagé un traité entre la Grèce et la Perse. Mais de tous les Spartiates, Damonax,

¹ Aristot. de rep. lib. 2, c. 5, t. 2, p. 318.

² Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 776.

chez qui j'étois logé, me parut le plus communicatif et le plus éclairé. Il avoit fréquenté les nations étrangères, et n'en connoissoit pas moins la sienne.

Un jour que je l'accablois de questions, il me dit: Juger de nos lois par nos mœurs actuelles, c'est juger de la beauté d'un édifice par un amas de ruines. Eh bien, répondis-je, plaçons-nous au temps où ces lois étoient en vigueur: croyez-vous qu'on en puisse saisir l'enchaînement et l'esprit? Croyez-vous qu'il soit facile de justifier les réglemens extraordinaires et bizarres qu'elles contiennent? Respectez, me dit-il, l'ouvrage d'un génie, dont les vues, toujours neuves et profondes, ne paroissent exagérées que parce que celles des autres législateurs sont timides ou bornées; ils se sont contentés d'assortir leurs lois aux caractères des peuples; Lycurgue, par les siennes, donna un nouveau caractère à sa nation: ils se sont éloignés de la nature en croyant s'en approcher; plus il a paru s'en écarter, plus il s'est rencontré avec elle.

Un corps sain, une ame libre, voilà tout ce que la nature destine à l'homme solitaire pour le rendre heureux; voilà les avantages qui, suivant Lycurgue, doivent servir de fondement à notre bonheur. Vous concevez déjà pourquoi il nous est défendu de marier nos filles dans un âge prématuré; pourquoi elles ne sont point élevées à l'ombre de leurs toits rustiques, mais sous les regards brûlans du soleil, dans la puis-

sière du gymnase, dans les exercices de la lutte, de la course, du javelot et du disque¹: comme elles doivent donner des citoyens robustes à l'état, il faut qu'elles se forment une constitution assez forte pour la communiquer à leurs enfans.

Vous concevez encore pourquoi les enfans subissent un jugement solennel dès leur naissance, et sont condamnés à périr, lorsqu'ils paroissent mal conformés². Que feroient-ils pour l'état, que feroient-ils de la vie, s'ils n'avoient qu'une existence douloureuse?

Depuis notre plus tendre enfance, une suite non interrompue de travaux et de combats, donne à nos corps l'agilité, la souplesse et la force. Un régime sévère prévient ou dissipe les maladies dont ils sont susceptibles. Ici les besoins factices sont ignorés, et les lois ont eu soin de pourvoir aux besoins réels. La faim, la soif, les souffrances, la mort, nous regardons tous ces objets de terreur avec une indifférence que la philosophie cherche vainement à imiter. Les sectes les plus austères n'ont pas traité la douleur avec plus de mépris que les enfans de Sparte.

Mais ces hommes auxquels Lycurgue veut restituer les biens de la nature, n'en jouiront peut-être pas long-temps: ils vont se rappro-

¹ Xenoph. de rep. Laced. p. 675 et 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Tome V.

Num. p. 77.

² Plut. in Lyc. p. 49.

cher ; ils auront des passions , et l'édifice de leur bonheur s'éroulera dans un instant. C'est ici le triomphe du génie : Lycurgue sait qu'une passion violente tient les autres à ses ordres ; il nous donnera l'amour de la patrie¹ avec son énergie , sa plénitude , ses transports , son délire même. Cet amour sera si ardent et si impérieux , qu'en lui seul il réunira tous les intérêts et tous les mouvemens de notre cœur. Alors il ne restera plus dans l'état qu'une volonté , et par conséquent qu'un esprit : en effet , quand on n'a qu'un sentiment , on n'a qu'une idée.

Dans le reste de la Grèce² , les enfans d'un homme libre sont confiés aux soins d'un homme qui ne l'est pas , ou qui ne mérite pas de l'être ; mais des esclaves et des mercenaires ne sont pas faits pour élever des Spartiates ; c'est la patrie elle-même qui remplit cette fonction importante : elle nous laisse , pendant les premières années , entre les mains de nos parens ; mais dès que nous sommes capables d'intelligence , elle fait valoir hautement les droits qu'elle a sur nous. Jusqu'à ce moment , son nom sacré n'avoit été prononcé en notre présence , qu'avec les plus fortes démonstrations d'amour et de respect ; maintenant ses regards nous cherchent et nous suivent par-tout. C'est

¹ Plut. in Lyc. tom. I. ced. p. 676. Plut. in Lyc. p. 55.

² Xenoph. de rep. La-

de sa main que nous recevons la nourriture et les vêtemens : c'est de sa part que les magistrats , les vieillards , tous les citoyens assistent à nos jeux , s'inquiètent de nos fautes , tachent à démêler quelque germe de vertu dans nos paroles ou dans nos actions , nous apprennent enfin par leur tendre sollicitude , que l'état n'a rien de si précieux que nous , et qu'aujourd'hui ses enfans , nous devons être dans la suite sa consolation et sa gloire.

Comment des attentions qui tombent de si haut , ne feroient-elles pas sur nos âmes des impressions fortes et durables ? Comment ne pas adorer une constitution qui , attachant à nos intérêts la souveraine bonté jointe à la suprême puissance , nous donne de si bonne heure une si grande idée de nous-mêmes ?

De ce vif intérêt que la patrie prend à nous , de ce tendre amour que nous commençons à prendre pour elle , résultent naturellement , de son côté une sévérité extrême , du nôtre une soumission aveugle. Lycurgue néanmoins , peu content de s'en rapporter à l'ordre naturel des choses , nous a fait une obligation de nos sentimens. Nulle part les lois ne sont si impérieuses et si bien observées , les magistrats moins indulgens et plus respectés. Cette heureuse harmonie , absolument nécessaire pour retenir dans la dépendance , des hommes élevés dans le mépris de la mort , est le fruit de cette éducation qui n'est autre chose que l'apprentissage de l'obéissance , et , si j'ose le dire , que la tac-

tique de toutes les vertus. C'est là qu'on apprend que hors de l'ordre, il n'y a ni courage, ni honneur, ni liberté, et qu'on ne peut se tenir dans l'ordre, si l'on ne s'est pas rendu maître de sa volonté. C'est là que les leçons, les exemples, les sacrifices pénibles, les pratiques minutieuses, tout concourt à nous procurer cet empire, aussi difficile à conserver qu'à obtenir.

Un des principaux magistrats nous tient continuellement assemblés sous ses yeux : s'il est forcé de s'absenter pour un moment, tout citoyen peut prendre sa place, et se mettre à notre tête¹; tant il est essentiel de frapper notre imagination par la crainte de l'autorité!

Les devoirs croissent avec les années : la nature des instructions se mesure aux progrès de la raison, et les passions naissantes sont ou comprimées par la multiplicité des exercices, ou habilement dirigées vers des objets utiles à l'état.

Dans le temps même où elles commencent à déployer leur fureur, nous ne paroissions en public qu'en silence, la pudeur sur le front, les yeux baissés, et les mains cachées sous le manteau², dans l'attitude et la gravité des prêtres Egyptiens, et comme des initiés qu'on destine au ministère de la vertu.

L'amour de la patrie doit introduire l'esprit

¹ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 678.

² Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 679.

d'union parmi les citoyens; le désir de lui plaire, l'esprit d'émulation. Ici, l'union ne sera point troublée par les orages qui la détruisent ailleurs; Lycurgue nous a garantis de presque toutes les sources de la jalousie; parce qu'il a rendu presque tout commun et égal entre les Spartiates.

Nous sommes tous les jours appelés à des repas publics où règnent la décence et la frugalité. Par là sont bannis, des maisons des particuliers, le besoin, l'excès, et les vices qui naissent de l'un et de l'autre¹.

Il m'est permis, quand les circonstances l'exigent, d'user des esclaves, des voitures, des chevaux, et de tout ce qui appartient à un autre citoyen²; et cette espèce de communauté de biens est si générale, qu'elle s'étend, en quelque façon, sur nos femmes et sur nos enfans³: de là, si des nœuds infructueux unissent un vieillard à une jeune femme, l'obligation, prescrite au premier, de choisir un jeune homme distingué par sa figure et par les qualités de l'esprit, de l'introduire dans son lit, et d'adopter les fruits de ce nouvel hymen⁴; de là, si un célibataire veut se survivre en d'autres lui-même, la permission qu'on lui accorde d'emprunter la femme de son ami, et d'en a-

¹ Xenoph. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.

² Xenoph. ibid. p. 681. Aristot. de rep. L. 2, c. 5, t. 2, p. 317.

³ Plut. ibid. p. 50. Id. instit. Lacœn. t. 2, p. 237.

⁴ Xenoph. ibid. p. 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.

voir des enfans que le mari confond avec les siens, quoiqu'ils ne partagent pas sa succession¹.

D'un autre côté, si mon fils osoit se plaindre à moi d'avoir été insulté par un particulier, je le jugerois coupable, parce qu'il auroit été puni; et je le châtierois de nouveau, parce qu'il se seroit révolté contre l'autorité paternelle partagée entre tous les citoyens².

En nous dépouillant des propriétés qui produisent tant de divisions parmi les hommes, Lycurgue n'en a été que plus attentif à favoriser l'émulation; elle étoit devenue nécessaire, pour prévenir les dégoûts d'une union parfaite, pour remplir le vide que l'exemption des soins domestiques³ laissoit dans nos âmes, pour nous animer pendant la guerre, pendant la paix, à tout moment et à tout âge.

Ce goût de préférence et de supériorité qui s'annonce de si bonne heure dans la jeunesse, est regardé comme le germe d'une utile rivalité. Trois officiers nommés par les magistrats, choisissent trois cents jeunes gens distingués par leur mérite, en forment un ordre séparé, et annoncent au public le motif le leur choix⁴. A l'instant même, ceux qui sont exclus se liguent contre une promotion qui semble faire leur

¹ Xenoph. *ibid.* p. 676.

² Plut. *instit.* Lacon. t.

³ p. 237.

⁴ Plut. *instit.* Lacon. t.

² p. 239.

⁴ Xenoph. *de rep.* La-

ced. p. 679.

honte. Il se forme alors dans l'état deux corps, dont tous les membres, occupés à se surveiller, dénoncent au magistrat les fautes de leurs adversaires, se livrent publiquement des combats d'honnêtetés et de vertus, et se surpassent eux-mêmes, les uns pour s'élever au rang de l'honneur, les autres pour s'y soutenir. C'est par un motif semblable, qu'il leur est permis de s'attaquer et d'essayer leurs forces presque à chaque rencontre. Mais ces démêlés n'ont rien de funeste; car dès qu'on y distingue quelque trace de fureur, le moindre citoyen peut d'un mot les suspendre; et si par hasard sa voix n'est pas écoutée, il traîne les combattans devant un tribunal, qui, dans cette occasion, punit la colère comme une désobéissance aux lois¹.

Les réglemens de Lycurgue nous préparent à une sorte d'indifférence pour des biens dont l'acquisition coûte plus de chagrins, que la possession ne procure de plaisirs. Nos monnoies ne sont que de cuivre; leur volume et leur pesanteur trahiroient l'avare qui voudroit les cacher aux yeux de ses esclaves². Nous regardons l'or et l'argent comme les poisons les plus à craindre pour un état. Si un particulier en receloit dans sa maison, il n'échapperoit ni aux perquisitions continuelles des officiers publics, ni à la sévérité des lois. Nous ne connoissons

¹ Xenoph. *de rep.* La-

ced. p. 680.

² *Id. ibid.* p. 682. Plut.

in Lyc. t. I, p. 44.

ni les arts, ni le commerce, ni tous ces autres moyens de multiplier les besoins et les malheurs d'un peuple. Que ferions-nous, après tout, des richesses? D'autres législateurs on tâché d'en augmenter la circulation, et les philosophes d'en modérer l'usage. Lycurgue nous les a rendues inutiles. Nous avons des cabanes, des vêtemens et du pain; nous avons du fer et des bras pour le service de la patrie et de nos amis; nous avons des ames libres, vigoureuses, incapables de supporter la tyrannie des hommes, et celle de nos passions: voilà nos trésors.

Nous regardons l'amour excessif de la gloire comme une foiblesse, et celui de la célébrité comme un crime. Nous n'avons aucun historien, aucun orateur, aucun panégyriste, aucun de ces monumens qui n'attestent que la vanité d'une nation. Les peuples que nous avons vaincus, apprendront nos victoires à la postérité; nous apprendrons à nos enfans à être aussi braves, aussi vertueux que leurs pères. L'exemple de Léonidas, sans cesse présent à leur mémoire, les tourmentera jour et nuit. Vous n'avez qu'à les interroger; la plupart vous réciteront par cœur les noms des trois cents Spartiates qui périrent avec lui aux Thermopyles¹.

Nous ne saurions appeler grandeur, cette indépendance des lois qu'affectent ailleurs les principaux citoyens. La licence assurée de l'im-

¹ Herodot. l. 7, c. 224.

punité, est une bassesse qui rend méprisables, et le particulier qui en est coupable, et l'état qui la tolère. Nous croyons valoir autant que les autres hommes, dans quelque pays et dans quelque rang qu'ils soient, fût-ce le gran roi de Perse lui-même; cependant, dès que nos lois parlent, toute notre fierté s'abaisse, et le plus puissant de nos citoyens court à la voix du magistrat, avec la même soumission que le plus foible¹. Nous ne craignons que nos lois, parce que Lycurgue les ayant fait approuver par l'oracle de Delphes, nous les avons reçues comme les volontés des dieux mêmes²; parce que Lycurgue les ayant proportionnées à nos vrais besoins, elles sont le fondement de notre bonheur.

D'après cette première esquisse, vous concevez aisément que Lycurgue ne doit pas être regardé comme un simple législateur, mais comme un philosophe profond et un réformateur éclairé; que sa législation est tout à-la-fois un système de morale et de politique; que ces lois influent sans cesse sur nos mœurs et sur nos sentimens; et que, tandis que les autres législateurs se sont bornés à empêcher le mal, il nous a contraints d'opérer le bien, et d'être vertueux³.

Il a le premier connu la force et la foiblesse de l'homme; il les a tellement conciliées

¹ Xenoph. de rep. Lacéd. p. 683.

² Id. ibid.

³ Id. ibid. p. 685.

avec les devoirs et les besoins du citoyen, que les intérêts des particuliers sont toujours confondus parmi nous avec ceux de la république. Ne soyons donc plus surpris qu'un des plus petits états de la Grèce, en soit devenu le plus puissant¹; tout est ici mis en valeur; il n'y a pas un degré de force qui ne soit dirigé vers le bien général, pas un acte de vertu qui soit perdu pour la patrie.

Le système de Lycurgue doit produire des hommes justes et paisibles; mais, il est affreux de le dire, s'ils ne sont exilés dans quelque île éloignée et inabordable, ils seront asservis par les vices ou par les armes des nations voisines. Le législateur tâcha de prévenir ce double danger; il ne permit aux étrangers d'entrer dans la Laconie qu'en certains jours²; aux habitans, d'en sortir³ que pour des causes importantes. La nature des lieux favorisoit l'exécution de la loi: entourés de mers et de montagnes, nous n'avons que quelques défilés à garder, pour arrêter la corruption sur nos frontières; l'interdiction du commerce et de la navigation, fut une suite de ce régleme⁴; et de cette défense, résulta l'avantage inestimable de n'avoir

¹ Thucyd. lib. 1, c. 18.

Xenoph. ibid. p. 675. Iso-

cr. in Archid. t. 2, p. 53.

² Aristoph. in av. v.

1014. Schol. ejusd. in pac.

v. 622. Thucyd. l. 1, c. 144;

lib. 2, c. 39. Plut. in Lyc.

t. 1, p. 56; in Agid. p. 799.

Id. instit. Lacon. t. 2, pag.

238. Meurs. miscell. Lacon.

lib. 2, c. 9.

³ Plat. in Protag. t. 1,

p. 342.

⁴ Plut. instit. Lacon. t.

2, p. 239.

que très peu de lois; car on a remarqué qu'il en faut la moitié moins à une ville qui n'a point de commerce¹.

Il étoit encore plus difficile de nous subjuguier que de nous corrompre. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis nos premières années jusqu'aux dernières, nous sommes toujours sous les armes, toujours dans l'attente de l'ennemi, observant même une discipline plus exacte que si nous étions en sa présence. Tournez vos regards de tous côtés, vous vous croirez moins dans une ville que dans un camp². Vos oreilles ne seront frappées que des cris de victoire, ou du récit des grandes actions. Vos yeux ne verront que des marches, des évolutions, des attaques et des batailles; ces apprêts redoutables non-seulement nous délassent du repos, mais encore font notre sûreté, en répandant au loin la terreur et le respect du nom Lacédémonien.

C'est à cet esprit militaire que tiennent plusieurs de nos lois. Jeunes encore, nous allons à la chasse tous les matins³; dans la suite, toutes les fois que nos devoirs nous laissent des intervalles de loisir⁴. Lycurgue nous a recommandé cet exercice comme l'image du péril et de la victoire.

¹ Plat. de rep. l. 8, t. 2,

p. 842.

² Id. de leg. lib. 2, t. 2,

p. 666. Plut. in Lyc. t. 1,

p. 54. Isocr. in Archid. t. 2,

p. 53.

³ Isocr. panath. tom. 2,

p. 291.

⁴ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 680.

Pendant que les jeunes gens s'y livrent avec ardeur, il leur est permis de se répandre dans la campagne, et d'enlever tout ce qui est à leur bienséance¹. Ils ont la même permission dans la ville: innocens et dignes d'éloges, s'ils ne sont pas convaincus de larcin; blâmés et punis, s'ils le sont. Cette loi, qui paroît empruntée des Egyptiens², a soulevé les censeurs contre Lycurgue³. Il semble en effet qu'elle devroit inspirer aux jeunes gens le goût du désordre et du brigandage; mais elle ne produit en eux que plus d'adresse et d'activité; dans les autres citoyens, plus de vigilance; dans tous, plus d'habitude à prévoir les desseins de l'ennemi, à lui tendre des pièges, à se garantir des siens⁴.

Rappelons-nous, avant que de finir, les principes d'où nous sommes partis. Un corps sain et robuste, une ame exempte de chagrins et de besoins; tel est le bonheur que la nature destine à l'homme isolé: l'union et l'émulation entre les citoyens, celui où doivent aspirer les hommes qui vivent en commun. Si les lois de Lycurgue ont rempli les vues de la nature et des sociétés, nous jouissons de la plus belle des constitutions. Mais vous allez l'examiner en dé-

¹ Isocr. panath. tom. 2, p. 291.

² Diod. Sic. l. 1, p. 72. Aul. Gell. l. 11, c. 18.

³ Isocr. Ibid.

⁴ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 677. Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. vol. 6, pag. 2823. Plut. in Lyc. l. 1, p. 51. Id. Instit. Lacon. t. 2, p. 237.

tail, et vous me direz si elle doit en effet nous inspirer de l'orgueil.

Je demandai alors à Damonax, comment une pareille constitution pouvoit subsister; car, lui dis-je, dès qu'elle est également fondée sur les lois et sur les mœurs, il faut que vous infligiez les mêmes peines à la violation des unes et des autres. Des citoyens qui manqueraient à l'honneur, les punissez-vous de mort, comme si c'étoient des scélérats?

Nous faisons mieux, me répondit-il, nous les laissons vivre, et nous les rendons malheureux. Dans les états corrompus, un homme qui se déshonore est par-tout blâmé et par-tout accueilli¹; chez nous, l'opprobre le suit et le tourmente par-tout. Nous le punissons en détail, dans lui-même et dans ce qu'il a de plus cher. Sa femme, condamnée aux pleurs, ne peut se montrer en public. S'il ose y paroître lui-même, il faut que la négligence de son extérieur rappelle sa honte, qu'il s'écarte avec respect du citoyen qu'il trouve sur son chemin, et que dans nos jeux, il se relègue dans une place qui le livre aux regards et au mépris du public. Mille morts ne sont pas comparables à ce supplice.

J'ai une autre difficulté, lui dis-je: je crains qu'en affoiblissant si fort vos passions, en vous ôtant tous ces objets d'ambition et d'intérêt qui agitent les autres peuples, Lycurgue n'ait laissé

¹ Xenoph. de rep. Laced. p. 684.

un vidé immense dans vos ames. Que leur reste-t-il en effet? L'enthousiasme de la valeur, me dit-il, l'amour de la patrie porté jusqu'au fanatisme, le sentiment de notre liberté, l'orgueil délicieux que nous inspirent nos vertus, et l'estime d'un peuple de citoyens souverainement estimables; pensez-vous qu'avec des mouvemens si rapides, notre ame puisse manquer de ressorts, et s'appesantir?

Je ne sais, repliquai-je, si tout un peuple est capable de sentimens si sublimes, et s'il est fait pour se soutenir dans cette grande élévation. Il me répondit: Quand on veut former le caractère d'une nation, il faut commencer par les principaux citoyens. Quand une fois ils sont ébranlés, et portés aux grandes choses, ils entraînent avec eux cette multitude grossière, qui se mene plutôt par les exemples que par les principes. Un soldat qui fait une lâcheté, à la suite d'un général timide, feroit des prodiges, s'il suivoit un héros.

Mais, repri-je encore, en bannissant le luxe et les arts, ne vous êtes-vous pas privés des douceurs qu'ils procurent? On aura toujours de la peine à se persuader que le meilleur moyen de parvenir au bonheur, soit de proscrire les plaisirs. Enfin pour juger de la bonté de vos lois, il faudroit savoir si, avec toutes vos vertus, vous êtes aussi heureux que les autres Grecs. Nous croyons l'être beaucoup plus, me répondit-il, et cette persuasion nous suffit pour l'être en effet.

Damonax, en finissant, me pria de ne pas oublier que, suivant nos conventions, notre entretien n'avoit roulé que sur l'esprit des lois de Lycurgue, et sur les mœurs des anciens Spartiates.

CHAPITRE XLIV.

Vie de Lycurgue.

J'AI dit dans l'Introduction de cet ouvrage*, que les descendans d'Hercule, bannis autrefois du Péloponèse, y rentrèrent 80 ans après la prise de Troie. Téménus, Cresphonte et Aristomède, tous trois fils d'Aristomaque, amenèrent une armée de Doriens, qui les rendit maîtres de cette partie de la Grèce. L'Argolide échut en partage à Téménus, et la Messénie à Cresphonte[†]. Le troisième des frères étant mort dans ces circonstances, Eurysthène et Proclès ses fils, possédèrent la Laconie. De ces deux princes, viennent les deux maisons qui depuis environ neuf siècles règnent conjointement à Lacédémone.

Cet empire naissant fut souvent ébranlé par des factions intestines, ou par des entreprises éclatantes. Il étoit menacé d'une ruine prochaine, lorsque l'un des rois, nommé Polydecte,

* Tom. I, p. 45.

† Plat. de leg. l. 3, t. 2, p. 683.

un vidé immense dans vos ames. Que leur reste-t-il en effet? L'enthousiasme de la valeur, me dit-il, l'amour de la patrie porté jusqu'au fanatisme, le sentiment de notre liberté, l'orgueil délicieux que nous inspirent nos vertus, et l'estime d'un peuple de citoyens souverainement estimables; pensez-vous qu'avec des mouvemens si rapides, notre ame puisse manquer de ressorts, et s'appesantir?

Je ne sais, repliquai-je, si tout un peuple est capable de sentimens si sublimes, et s'il est fait pour se soutenir dans cette grande élévation. Il me répondit: Quand on veut former le caractère d'une nation, il faut commencer par les principaux citoyens. Quand une fois ils sont ébranlés, et portés aux grandes choses, ils entraînent avec eux cette multitude grossière, qui se mene plutôt par les exemples que par les principes. Un soldat qui fait une lâcheté, à la suite d'un général timide, feroit des prodiges, s'il suivoit un héros.

Mais, repri-je encore, en bannissant le luxe et les arts, ne vous êtes-vous pas privés des douceurs qu'ils procurent? On aura toujours de la peine à se persuader que le meilleur moyen de parvenir au bonheur, soit de proscrire les plaisirs. Enfin pour juger de la bonté de vos lois, il faudroit savoir si, avec toutes vos vertus, vous êtes aussi heureux que les autres Grecs. Nous croyons l'être beaucoup plus, me répondit-il, et cette persuasion nous suffit pour l'être en effet.

Damonax, en finissant, me pria de ne pas oublier que, suivant nos conventions, notre entretien n'avoit roulé que sur l'esprit des lois de Lycurgue, et sur les mœurs des anciens Spartiates.

CHAPITRE XLIV.

Vie de Lycurgue.

J'AI dit dans l'Introduction de cet ouvrage*, que les descendans d'Hercule, bannis autrefois du Péloponèse, y rentrèrent 80 ans après la prise de Troie. Téménus, Cresphonte et Aristomède, tous trois fils d'Aristomaque, amenèrent une armée de Doriens, qui les rendit maîtres de cette partie de la Grèce. L'Argolide échut en partage à Téménus, et la Messénie à Cresphonte[†]. Le troisième des frères étant mort dans ces circonstances, Eurysthène et Proclès ses fils, possédèrent la Laconie. De ces deux princes, viennent les deux maisons qui depuis environ neuf siècles règnent conjointement à Lacédémone.

Cet empire naissant fut souvent ébranlé par des factions intestines, ou par des entreprises éclatantes. Il étoit menacé d'une ruine prochaine, lorsque l'un des rois, nommé Polydecte,

* Tom. I, p. 45.

† Plat. de leg. l. 3, t. 2, p. 683.

mourut sans enfans. Lycurgue son frère lui succéda. On ignoroit dans ce moment la grossesse de la reine. Dès qu'il en fut instruit, il déclara que si elle donnoit un héritier au trône, il seroit le premier à le reconnoître; et pour garant de sa parole, il n'administra le royaume qu'en qualité de tuteur du jeune prince.

Cependant la reine lui fit dire que s'il consentoit à l'épouser, elle n'hésiteroit pas à faire périr son enfant. Pour détourner l'exécution de cet horrible projet, il la flatta par de vaines espérances¹. Elle accoucha d'un fils; il le prit entre ses bras, et le montrant aux magistrats de Sparte: Voilà, leur dit-il, le roi qui vous est né.

La joie qu'il témoigna d'un événement qui le privoit de la couronne, jointe à la sagesse de son administration, lui attira le respect et l'amour de la plupart des citoyens; mais ses vertus alarmoient les principaux de l'état: ils étoient secondés par la reine, qui, cherchant à venger son injure, soulevoit contre lui ses parens et ses amis. On disoit qu'il étoit dangereux de confier les jours du jeune prince, à la vigilance d'un homme qui n'avoit d'autre intérêt que d'en abrégier le cours. Ces bruits, foibles dans leur naissance, éclatèrent enfin avec tant de force, qu'il fut obligé, pour les détruire, de s'éloigner de sa patrie.

En Crète, les lois du sage Minos fixèrent

¹ Plut. in Lyc. t. I, p. 40.

long-temps son attention. Il admira l'harmonie qu'elles entretenoient dans l'état et chez les particuliers. Parmi les personnes éclairées qui l'aiderent de leurs lumières, il s'unit étroitement avec un poëte nommé Thalès, qu'il jugea digne de seconder les grands desseins qu'il rouloit dans sa tête¹. Thalès, docile à ses conseils, alla s'établir à Lacédémone, et fit entendre des chants qui invitoient et préparoient les esprits à l'obéissance et à la concorde.

Pour mieux juger des effets que produit la différence des gouvernemens et des mœurs, Lycurgue visita les côtes de l'Asie. Il n'y vit que des lois et des ames sans vigueur. Les Crétois, avec un régime simple et sévère, étoient heureux; les Ioniens, qui prétendoient l'être, gémissaient en esclaves sous le joug des plaisirs et de la licence. Une découverte précieuse le dédommagea du spectacle dégoûtant qui s'offroit à ses yeux. Les poésies d'Homère tombèrent entre ses mains: il y vit, avec surprise, les plus belles maximes de la morale et de la politique, embellies par les charmes de la fiction, et il résolut d'en enrichir la Grèce².

Tandis qu'il continuoit à parcourir les régions éloignées, étudiant par-tout le génie et l'ouvrage des législateurs, recueillant les semences du bonheur qu'ils avoient répandues en différentes contrées, Lacédémone, fatiguée de

¹ Strab. l. 10, p. 482.

² Plut. in Lyc. tom. I, p. 41.

ses divisions, envoya plus d'une fois à sa suite, des députés qui le pressoient de venir au secours de l'état. Lui seul pouvoit en diriger les rênes, tour-à-tour flottantes dans les mains des rois, et dans celles de la multitude¹. Il résista long-temps, et céda enfin aux vœux empressés de tous les Lacédémoniens.

De retour à Sparte, il s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissoit pas de réparer l'édifice des lois, mais de le détruire, et d'en élever un autre sur de nouvelles proportions : il prévint tous les obstacles, et n'en fut pas effrayé. Il avoit pour lui le respect qu'on accordoit à sa naissance et à ses vertus ; il avoit son génie, ses lumières, ce courage imposant qui force les volontés, et cet esprit de conciliation qui les attire² ; il avoit enfin l'aveu du ciel, qu'à l'exemple des autres législateurs, il eut toujours l'attention de se ménager. L'oracle de Delphes lui répondit : « Les dieux agréent ton hommage, et sous leurs auspices, tu formeras la plus excellente des constitutions politiques. » Lycurgue ne cessa depuis d'entretenir des intelligences avec la Pythie, qui imprima successivement à ses lois le sceau de l'auctorité divine³.

Avant que de commencer ses opérations, il les soumit à l'examen de ses amis et des citoyens les plus distingués. Il en choisit trente qui devoient l'accompagner tout armés aux assem-

¹ Plut. in Lyc. p. 42.

² Id. ibid.

³ Polyæn. strateg. l. I, cap. 16.

blées générales. Ce cortège ne suffisoit pas toujours pour empêcher le tumulte ; dans une émeute excitée à l'occasion d'une loi nouvelle, les riches se soulevèrent avec tant de fureur, qu'il résolut de se réfugier dans un temple voisin ; mais atteint dans sa retraite d'un coup violent qui, dit-on, le priva d'un œil, il se contenta de montrer à ceux qui le poursuivoient son visage couvert de sang. A cette vue, la plupart saisis de honte, l'accompagnèrent chez lui, avec toutes les marques du respect et de la douleur, détestant le crime, et remettant le coupable entre ses mains, pour en disposer à son gré. C'étoit un jeune homme impétueux et bouillant. Lycurgue, sans l'accabler de reproches, sans proférer la moindre plainte, le retint dans sa maison, et ayant fait retirer ses amis et ses domestiques, il lui ordonna de le servir et de panser sa blessure. Le jeune homme obéit en silence ; et témoin à chaque instant de la bonté, de la patience et des grandes qualités de Lycurgue, il changea sa haine en amour, et d'après un si beau modèle, reprima la violence de son caractère¹.

La nouvelle constitution fut enfin approuvée par tous les ordres de l'état ; les parties en étoient si bien combinées, qu'aux premiers essais on jugea qu'elle n'avoit pas besoin de nouveaux ressorts². Cependant malgré son excel-

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 45.

² Id. ibid. p. 57.

lence, il n'étoit pas encore rassuré sur sa durée. » Il me reste, dit-il au peuple assemblé, à vous exposer l'article le plus important de notre législation ; mais je veux auparavant consulter l'oracle de Delphes. Promettez que jusqu'à mon retour vous ne toucherez point aux lois établies. » Ils le promirent. » Faites-en le serment. » Les rois, les sénateurs, tous les citoyens prirent les dieux à témoins de leurs paroles¹. Cet engagement solennel devoit être irrévocable ; car son dessein étoit de ne plus revoir sa patrie.

Il se rendit aussitôt à Delphes, et demanda si les nouvelles lois suffisoient pour assurer le bonheur des Spartiates. La Pythie ayant répondu que Sparte seroit la plus florissante des villes, tant qu'elle se feroit un devoir de les observer, Lycurgue envoya cet oracle à Lacédémone, et se condamna lui-même à l'exil². Il mourut loin de la nation dont il avoit fait le bonheur.

On a dit qu'elle n'avoit pas rendu assez d'honneurs à sa mémoire³, sans doute parce qu'elle ne pouvoit lui en rendre trop. Elle lui consacra un temple, où tous les ans il reçoit l'hommage d'un sacrifice⁴. Ses parens et ses amis formèrent une société⁵ qui s'est perpétuée

¹ Plut. in Lyc. tom. I, pag. 57. Nicol. Damasc. in excerpt. Valest. p. 446.

² Plut. ibid.

³ Aristot. apud. Plut.

ibid. p. 59.

⁴ Herodot. lib. I, c. 66. Pausan. l. 3, c. 16, p. 248.

⁵ Plut. in Lyc. tom. I, p. 59.

jusqu'à nous, et qui se réunit de temps en temps pour rappeler le souvenir de ses vertus. Un jour que l'assemblée se tenoit dans le temple, Euclidas adressa le discours suivant au génie tutélaire de ce lieu :

Nous vous célébrons, sans savoir quel nom vous donner : la Pythie doutoit si vous n'étiez pas un dieu plutôt qu'un mortel¹ ; dans cette incertitude, elle vous nomma l'ami des dieux, parce que vous étiez l'ami des hommes.

Votre grande ame seroit indignée, si nous osions vous faire un mérite de n'avoir pas acheté la royauté par un crime ; elle seroit peu flattée, si nous ajoutions que vous avez exposé votre vie, et immolé votre repos pour faire le bien : on ne doit louer que les sacrifices qui coûtent des efforts.

La plupart des législateurs s'étoient égarés en suivant les routes frayées ; vous comprîtes que pour faire le bonheur d'une nation, il falloit la mener par des voies extraordinaires². Nous vous louons d'avoir, dans un temps d'ignorance, mieux connu le cœur humain, que les philosophes ne le connoissent dans ce siècle éclairé.

Nous vous remercions d'avoir mis un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions et à nos vertus.

Nous vous remercions d'avoir placé au dessus

¹ Herodot. lib. I, c. 65. Plut. ibid. p. 42.

² Xenoph. de rep. La 1 ced. p. 676.

de nos têtes un souverain qui voit tout, qui peut tout, et que rien ne peut corrompre; vous mîtes la loi sur le trône, et nos magistrats à ses genoux, tandis qu'ailleurs, on met un homme sur le trône, et la loi sous ses pieds. La loi est comme un palmier qui nourrit également de son fruit tous ceux qui se reposent sous son ombre; le despote, comme un arbre planté sur une montagne, et auprès duquel on ne voit que des vautours et des serpens.

Nous vous remercions de ne nous avoir laissé qu'un petit nombre d'idées justes et saines, et d'avoir empêché que nous eussions plus de desirs que de besoins.

Nous vous remercions d'avoir assez bien présumé de nous, pour penser que nous n'aurions d'autre courage à demander aux dieux, que celui de supporter l'injustice¹ lorsqu'il le faut.

Quand vous vîtes vos lois, éclatantes de grandeur et de beautés, marcher, pour ainsi dire, toutes seules, sans se heurter ni se disjoindre, on dit que vous éprouvâtes une joie pure, semblable à celle de l'Etre suprême, lorsqu'il vit l'univers, à peine sorti de ses mains, exécuter ses mouvemens avec tant d'harmonie et de régularité².

Votre passage sur la terre ne fut marqué que par des bienfaits. Heureux, si en nous les rappelant sans cesse, nous pouvions lais-

¹ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239. ² Id. in Lyc. t. 1, p. 57.

ser à nos neveux ce dépôt tel que nos pères l'ont reçu!

CHAPITRE XLV.

Du Gouvernement de Lacédémone.

DEPUIS l'établissement des sociétés, les souverains essayoient par-tout d'augmenter leur prérogative; les peuples, de l'affoiblir. Les troubles qui résultoient de ces diverses prétentions, se faisoient plus sentir à Sparte que par-tout ailleurs: d'un côté, deux rois, souvent divisés d'intérêt, et toujours soutenus d'un grand nombre de partisans; de l'autre, un peuple de guerriers indociles, qui, ne sachant ni commander ni obéir, précipitoient tour-à-tour le gouvernement dans les excès de la tyrannie et de la démocratie¹.

Lycurgue avoit trop de lumières, pour abandonner l'administration des affaires générales aux caprices de la multitude², ou pour la laisser entre les mains des deux maisons régnantes. Il cherchoit un moyen de tempérer la force par la sagesse: il crut le trouver en Crète. Là, un conseil suprême modéroit la puissance du souverain³. Il en établit un à peu près semblable

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 228. ³ Aristot. de rep. lib. 2, c. 10, t. 2, p. 332.

² Id. apophth. lacon. p. 42.

de nos têtes un souverain qui voit tout, qui peut tout, et que rien ne peut corrompre; vous mîtes la loi sur le trône, et nos magistrats à ses genoux, tandis qu'ailleurs, on met un homme sur le trône, et la loi sous ses pieds. La loi est comme un palmier qui nourrit également de son fruit tous ceux qui se reposent sous son ombre; le despote, comme un arbre planté sur une montagne, et auprès duquel on ne voit que des vautours et des serpens.

Nous vous remercions de ne nous avoir laissé qu'un petit nombre d'idées justes et saines, et d'avoir empêché que nous eussions plus de desirs que de besoins.

Nous vous remercions d'avoir assez bien présumé de nous, pour penser que nous n'aurions d'autre courage à demander aux dieux, que celui de supporter l'injustice¹ lorsqu'il le faut.

Quand vous vîtes vos lois, éclatantes de grandeur et de beautés, marcher, pour ainsi dire, toutes seules, sans se heurter ni se disjoindre, on dit que vous éprouvâtes une joie pure, semblable à celle de l'Etre suprême, lorsqu'il vit l'univers, à peine sorti de ses mains, exécuter ses mouvemens avec tant d'harmonie et de régularité².

Votre passage sur la terre ne fut marqué que par des bienfaits. Heureux, si en nous les rappelant sans cesse, nous pouvions lais-

¹ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239. ² Id. in Lyc. t. 1, p. 57.

ser à nos neveux ce dépôt tel que nos pères l'ont reçu!

CHAPITRE XLV.

Du Gouvernement de Lacédémone.

DEPUIS l'établissement des sociétés, les souverains essayoient par-tout d'augmenter leur prérogative; les peuples, de l'affoiblir. Les troubles qui résultoient de ces diverses prétentions, se faisoient plus sentir à Sparte que par-tout ailleurs: d'un côté, deux rois, souvent divisés d'intérêt, et toujours soutenus d'un grand nombre de partisans; de l'autre, un peuple de guerriers indociles, qui, ne sachant ni commander ni obéir, précipitoient tour-à-tour le gouvernement dans les excès de la tyrannie et de la démocratie¹.

Lycurgue avoit trop de lumières, pour abandonner l'administration des affaires générales aux caprices de la multitude², ou pour la laisser entre les mains des deux maisons régnantes. Il cherchoit un moyen de tempérer la force par la sagesse: il crut le trouver en Crète. Là, un conseil suprême modéroit la puissance du souverain³. Il en établit un à peu près semblable

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 228. ³ Aristot. de rep. lib. 2, c. 10, t. 2, p. 332.

² Id. apophth. lacon. p. 42.

à Sparte; vingt-huit vieillards d'une expérience consommée furent choisis pour partager avec les rois la plénitude du pouvoir¹. Il fut réglé que les grands intérêts de l'état seroient discutés dans ce Sénat auguste; que les deux rois auroient le droit d'y présider, et que la décision passeroit à la pluralité des voix²; qu'elle seroit ensuite communiquée à l'assemblée générale de la nation, qui pourroit l'approuver ou la rejeter, sans avoir la permission d'y faire le moindre changement³.

Soit que cette clause ne fût pas assez clairement exprimée dans la loi, soit que la discussion des décrets inspirât naturellement le désir d'y faire quelques changemens, le peuple s'arrogeoit insensiblement le droit de les altérer par des additions ou par des suppressions. Cet abus fut pour jamais réprimé par les soins de Polydore et de Théopompe, qui régnoient environ 130 ans après Lycurgue⁴; ils firent ajouter par la Pythie de Delphes, un nouvel article à l'oracle qui avoit réglé la distribution des pouvoirs⁵.

Le sénat avoit jusqu'alors maintenu l'équilibre⁶ entre les rois et le peuple: mais les pla-

¹ Plat. de leg. lib. 2, p. 692. Plut. in Lyc. tom. 1, p. 42.

² Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, cap. 14, t. 1, p. 264.

³ Plut. ibid. p. 43.

⁴ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 43.

⁵ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 43.

⁶ Id. ibid. Polyb. 1. 6, p. 459.

ces des sénateurs étant à vie ainsi que celles des rois, il étoit à craindre que dans la suite, les uns et les autres ne s'unissent étroitement, et ne trouvassent plus d'opposition à leurs volontés. On fit passer une partie de leurs fonctions entre les mains de cinq magistrats nommés Ephores ou inspecteurs, et destinés à défendre le peuple en cas d'oppression: ce fut le roi Théopompe, qui, avec l'agrément de la nation, établit ce nouveau corps intermédiaire¹.

Si l'on en croit les philosophes, ce prince, en limitant son autorité, la rendit plus solide et plus durable²; si l'on juge d'après l'événement, en prévenant un danger qui n'existoit pas encore, il en préparoit un qui devoit tôt ou tard exister. On voyoit dans la constitution de Lycurgue, l'heureux mélange de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie; Théopompe y joignit une oligarchie³, qui de nos jours est devenue tyrannique⁴. Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les différentes parties de ce gouvernement, telles qu'elles sont aujourd'hui, et non comme elles étoient autre-

¹ Aristot. lib. 5, c. 11, t. 2, p. 407. Plut. ibid. Id. ad princip. Inerud. tom. 2, p. 779. Valer. Maxim. 1. 4, c. 1, in extern. n. 8. Dion. Chrysost. orat. 56, p. 565. Cicer. de leg. lib. 3, c. 7, t. 3, p. 164.

² Voyez la note à la fin

du volume.

³ Plat. de leg. lib. 3, p. 692. Arist. ibid.

⁴ Archyt. ap. Stob. pag. 269. Aristot. de rep. lib. 2, c. 6, p. 321.

⁵ Plat. de leg. lib. 4, p. 712.

fois ; car elles ont presque toutes éprouvé des changemens ¹.

DES ROIS.

Les deux rois doivent être de la maison d'Hercule, et ne peuvent épouser une femme étrangère ². Les éphores veillent sur la conduite des reines, de peur qu'elles ne donnent à l'état des enfans qui ne seroient pas de cette maison auguste ³. Si elles étoient convaincues ou fortement soupçonnées d'infidélité, leurs fils seroient relégués dans la classe des particuliers ⁴.

Dans chacune des deux branches régnantes, la couronne doit passer à l'aîné des fils ; et à leur défaut, au frère du roi ⁵. Si l'aîné meurt avant son père, elle appartient à son puîné ; mais s'il laisse un enfant, cet enfant est préféré à ses oncles ⁶. Au défaut des plus proches héritiers dans une famille, on appelle au trône les parens éloignés, et jamais ceux de l'autre maison ⁷.

Les différends sur la succession sont discutés et terminés dans l'assemblée générale ⁸.

¹ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 690.

² Plut. in Agid. tom. 1, p. 800.

³ Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 121.

⁴ Herodot. lib. 6, c. 63. Pausan. lib. 3, c. 4, p. 212.

⁵ Ibid. c. 8, p. 224.

⁶ Herodot. lib. 5, c. 42.

Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 493. Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.

⁷ Id. in Agesil. p. 596.

⁸ Plut. in Agid. tom. 1, p. 796.

⁹ Nep. in Ages. cap. 1.

¹⁰ Xenoph. ibid. id. in Ages. p. 652. Pausan. l. 3, c. 8, p. 224.

Lorsqu'un roi n'a point d'enfans d'une première femme, il doit la répudier ¹. Anaxandride avoit épousé la fille de sa sœur ; il l'aimoit tendrement : quelques années après, les éphores le citèrent à leur tribunal, et lui dirent : « Il est de notre devoir de ne pas laisser éteindre les maisons royales. Renvoyez votre épouse, et choisissez-en une qui donne un héritier au trône. » Sur le refus du prince, après en avoir délibéré avec les sénateurs, ils lui tinrent ce discours : « Suivez notre avis, et ne forcez pas les Spartiates à prendre un parti violent. Sans rompre des liens trop chers à votre cœur, contractez-en de nouveaux qui relèvent nos espérances. » Rien n'étoit si contraire aux lois de Sparte ; néanmoins Anaxandride obéit ; il épousa une seconde femme dont il eut un fils ; mais il aimait toujours la première, qui, quelque temps après, accoucha du célèbre Léonidas ².

L'héritier présomptif n'est point élevé avec les autres enfans de l'état ³ ; on a craint que trop de familiarité ne les prémunît contre le respect qu'ils lui devront un jour. Cependant son éducation n'en est pas moins soignée ; on lui donne une juste idée de sa dignité, une plus juste encore de ses devoirs. Un Spartiate disoit autrefois à Cléomène ; « Un roi doit être affable. Sans doute, répondit ce prince, pourvu

¹ Herodot. l. 6, c. 63.

² Herodot. lib. 5, c. 39. Pausan. l. 3, c. 3, p. 211.

³ Plut. in Ages. tom. 1, p. 596.

«qu'il ne s'expose pas au mépris¹.» Un autre roi de Lacédémone dit à ses parens qui exigeoient de lui une injustice : «En m'apprenant que les lois obligent plus le souverain que les autres citoyens, vous m'avez appris à vous désobéir en cette occasion².»

Lycurgue a lié les mains aux rois ; mais il leur a laissé des honneurs et des prérogatives dont ils jouissent comme chefs de la religion, de l'administration et des armées. Outre certains sacerdoces qu'ils exercent par eux-mêmes³, ils règlent tout ce qui concerne le culte public, et paroissent à la tête des cérémonies religieuses⁴. Pour les mettre à portée d'adresser des vœux au ciel, soit pour eux, soit pour la république⁵, l'état leur donne, le premier et le septième jour de chaque mois, une victime avec une certaine quantité de vin et de farine d'orge⁶. L'un et l'autre a le droit d'attacher à sa personne deux magistrats ou augures, qui ne le quittent point, et qu'on nomme Pythiens. Le souverain les envoie au besoin consulter la Pythie, et conserve en dépôt les oracles qu'ils rapportent⁷. Ce privilège est

¹ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 223.

² Isocr. de pace, t. 1, p. 431. Plut. ibid. p. 216.

³ Herodot. l. 6, c. 56.

⁴ Id. ibid. c. 57. Aristot. de rep. l. 3, c. 14, t. 2, p. 356. Dionys. Halic. antiq. Roman. lib. 2, tom. 1,

⁵ p. 264.

⁶ Xenoph. histor. græc. l. 3, p. 493.

⁷ Herodot. ibid. c. 57. Xenoph. de rep. Lacedem. p. 690.

⁸ Herodot. ibid. Xenoph. ibid.

peut-être un des plus importans de la royauté; il met celui qui en est revêtu dans un commerce secret avec les prêtres de Delphes, auteurs de ces oracles, qui souvent décident du sort d'un empire.

Comme chef de l'état, il peut, en montant sur le trône, annuler les dettes qu'un citoyen a contractées, soit avec son prédécesseur, soit avec la république¹ *. Le peuple lui adjuge pour lui-même, certaines portions d'héritages², dont il peut disposer pendant sa vie, en faveur de ses parens³.

Les deux Rois président au Sénat, et ils y proposent le sujet de la délibération⁴. Chacun d'eux donne son suffrage, et en cas d'absence, le fait remettre par un Sénateur de ses parens⁵. Ce suffrage en vaut deux⁶. L'avis, dans les causes portées à l'assemblée générale, passe à la pluralité des voix⁷. Lorsque les deux Rois proposent de concert un projet manifestement utile à la république, il n'est permis à personne de s'y opposer⁸. La liberté publique n'a rien à craindre d'un pareil accord: outre la secrète jalousie qui règne entre les deux mai-

¹ Herodot. l. 6, c. 59.

² Cet usage subsistoit aussi en Perse. (Herodot. ibid.)

³ Xenoph. de rep. Lacedem. p. 690.

⁴ Id. in Agesil. p. 665.

⁵ Herodot. lib. 6, c. 57. Dionys. Halic. antiq. Ro-

man. l. 2, t. 1, p. 264.

⁶ Herodot. ibid.

⁷ Thucyd. l. 1, cap. 20. Schol. ibid. Lucian. in Harmon. cap. 3, t. 1, p. 855.

⁸ Meurs de regn. Lac. c. 23.

⁹ Dionys. Halic. ibid.

¹⁰ Plut. in Agid. tom. 1, p. 800.

sons¹, il est rare que leurs chefs aient le même degré de lumières pour connoître les vrais intérêts de l'état, le même degré de courage pour les défendre. Les causes qui regardent l'entretien des chemins, les formalités de l'adoption, le choix du parent qui doit épouser une héritière orpheline, tout cela est soumis à leur décision².

Les rois ne doivent pas s'absenter pendant la paix³, ni tous les deux à-la-fois pendant la guerre⁴, à moins qu'on ne mette deux armées sur pied. Ils les commandent de droit⁵, et Lycurgue a voulu qu'ils y parussent avec l'éclat et le pouvoir qui attirent le respect et l'obéissance.

Le jour du départ, le Roi offre un sacrifice à Jupiter. Un jeune homme prend sur l'autel un tison enflammé, et le porte, à la tête des troupes, jusqu'aux frontières de l'empire, où l'on fait un nouveau sacrifice⁶.

L'état fournit à l'entretien du général et de sa maison, composée, outre sa garde ordinaire, des deux Pythiens ou augures dont j'ai parlé, des Polémarques ou officiers principaux qu'il est à portée de consulter à tous momens, de trois ministres subalternes chargés de subvenir

¹ Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 215.

² Herodot. l. 6, c. 57.

³ Plut. in Ages. tom. I, p. 800.

⁴ Herodot. lib. 5, c. 75.

Xenoph. hist. Græc. p. 552.

⁵ Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Aristot. de rep. l. 3, c. 14, t. 2, p. 356.

⁶ Xenoph. de rep. Laced. p. 688.

à ses besoins¹. Ainsi, délivré de tout soin domestique, il ne s'occupe que des opérations de la campagne. C'est à lui qu'il appartient de les diriger, de signer des trêves avec l'ennemi², d'entendre et de congédier les ambassadeurs des puissances étrangères³. Les deux Ephores qui l'accompagnent, n'ont d'autre fonction que de maintenir les mœurs, et ne se mêlent que des affaires qu'il veut bien leur communiquer⁴.

Dans ces derniers temps, on a soupçonné quelquefois le général d'avoir conspiré contre la liberté de sa patrie, ou d'en avoir trahi les intérêts; soit en se laissant corrompre par des présens, soit en se livrant à de mauvais conseils⁵. On décerne contre ces délits, suivant les circonstances, ou de très fortes amendes, ou l'exil, ou même la perte de la couronne et de la vie. Parmi les princes qui furent accusés, l'un fut obligé de s'éloigner et de se réfugier dans un temple⁶; un autre demanda grâce à l'assemblée, qui lui accorda son pardon, mais à condition qu'il se conduiroit à l'avenir par l'avis de dix Spartiates qui le suivroient à l'armée, et qu'elle nommeroit⁷. La confiance entre le souverain et les autres magistrats se ralentissant de jour en jour, bientôt il ne sera

¹ Xenoph. ibid.

² Thucyd. l. 5, c. 60.

³ Xenoph. ibid. p. 689.

⁴ Id. hist. Græc. lib. 2,

p. 477 et 478. Id. de rep. Laced. p. 688.

⁵ Herodot. lib. 6, c. 82.

Thucyd. l. 1, c. 132. Pausan. l. 3, c. 7, p. 221.

⁶ Thucyd. lib. 2, c. 21;

l. 5, c. 16. Pausan. ibid.

⁷ Thucyd. lib. 5, c. 63. Diod. Sic. l. 12, p. 126.

entouré dans ses expéditions ; que d'espions et de délateurs choisis parmi ses ennemis¹.

Pendant la paix, les Rois ne sont que les premiers citoyens d'une ville libre. Comme citoyens, ils se montrent en public sans suite et sans faste ; comme premiers citoyens, on leur cède la première place, et tout le monde se lève en leur présence, à l'exception des Ephores siégeans à leur tribunal². Quand ils ne peuvent pas assister aux repas publics, on leur envoie une mesure de vin et de farine³ ; quand ils s'en dispensent sans nécessité, elle leur est refusée⁴.

Dans ces repas, ainsi que dans ceux qu'il leur est permis de prendre chez les particuliers, ils reçoivent une double portion qu'ils partagent avec leurs amis⁵. Ces détails ne sauroient être indifférens ; les distinctions ne sont par-tout que des signes de convention assortis aux temps et aux lieux. Celles qu'on accorde aux Rois de Lacédémone, n'imposent pas moins au peuple que l'armée nombreuse qui compose la garde du Roi de Perse.

La royauté a toujours subsisté à Lacédémone ; 1.^o parce qu'étant partagée entre deux maisons, l'ambition de l'une seroit bientôt répri-

¹ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, t. 2, p. 331.

² Xenoph. de rep. Lacéd. p. 690. Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. apophth. lacon. t. 2,

p. 217.

³ Herodot. l. 6, c. 57.

⁴ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 46.

⁵ Herodot. ibid. Xenoph. in Ages. p. 665.

mée par la jalousie de l'autre, ainsi que par le zèle des magistrats ; 2.^o parce que les Rois n'ayant jamais essayé d'augmenter leur prérogative, elle n'a jamais causé d'ombrage au peuple¹. Cette modération excite son amour pendant leur vie², ses regrets après leur mort. Dès qu'un des Rois a rendu les derniers soupirs, des femmes parcourent les rues, et annoncent le malheur public, en frappant sur des vases d'airain³. On couvre le marché de paille, et l'on défend d'y rien exposer en vente pendant trois jours⁴. On fait partir des hommes à cheval pour répandre la nouvelle dans la province, et avertir ceux des hommes libres et des esclaves qui doivent accompagner les funérailles. Ils y assistent par milliers ; on les voit se meurtrir le front, et s'écrier au milieu de leurs longues lamentations : Que de tous les princes qui ont existé, il n'y en eut jamais de meilleur⁵. Cependant ces malheureux regardent comme un tyran celui dont ils sont obligés de déplorer la perte. Les Spartiates ne l'ignorent pas ; mais forcés par une loi de Lycurgue⁶, d'étouffer en cette occasion leurs larmes et leurs plaintes, ils ont voulu que la douleur simulée de leurs

¹ Xenoph. in Ages. pag. 651.

² Isoer. orat. ad Philip. t. 1, p. 269. Id. de pace, p. 431.

³ Herodot. l. 6, c. 58. Schol. Theocr. in Idyl. 2, v. 36.

⁴ Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

⁵ Herodot. ibid. Ælian. var. hist. l. 6, c. 1. Pausan. l. 4, c. 14, p. 313.

⁶ Plut. inst. Lacon. t. 2, p. 238.

esclaves et de leurs sujets, peignent en quelque façon la douleur véritable qui les pénètre.

Quand le Roi meurt dans une expédition militaire, on expose son image sur un lit de parade; et il n'est permis pendant dix jours, ni de convoquer l'assemblée générale, ni d'ouvrir les tribunaux de justice¹. Quand le corps, que l'on a pris soin de conserver dans le miel ou dans le cire², est arrivé, on l'inhume avec les cérémonies accoutumées, dans un quartier de la ville où sont les tombeaux des Rois³.

DU SÉNAT.

Le Sénat, composé des deux Rois et de vingt-huit Gérontes ou vieillards⁴, est le conseil suprême⁵, où se traitent en première instance la guerre, la paix, les alliances, les hautes et importantes affaires de l'état.

Obtenir une place dans cet auguste tribunal, c'est monter au trône de l'honneur. On ne l'accorde qu'à celui qui, depuis son enfance, s'est distingué par une prudence éclairée, et par des vertus éminentes⁶: il n'y parvient qu'à l'âge de 60 ans⁷; il la possède jusqu'à sa

¹ Hérodote. l. 6, c. 58.

² Xenoph. Hist. Græc.

l. 5, p. 564. Plut. in Ages.

t. 1, p. 618.

³ Pausan. lib. 3, c. 12,

pag. 237. Id. ibid. cap. 14,

p. 240.

⁴ Cræg. de rep. Laced.

l. 2, c. 3.

⁵ Pausan. lib. 3, c. 11,

p. 231.

⁶ Demosth. in Leptin.

p. 556. Ulpian. ibid. p. 589.

⁷ Æschin. in Timarch. p. 288.

Plut. in Lyc. tom. 1,

p. 55.

mort¹. On ne craint point l'affoiblissement de sa raison; par le genre de vie qu'on mène à Sparte, l'esprit et le corps y vieillissent moins qu'ailleurs.

Quand un Sénateur a terminé sa carrière, plusieurs concurrens se présentent pour lui succéder; ils doivent manifester clairement leur désir. Lycurgue a donc voulu favoriser l'ambition²? Oui, celle qui, pour prix des services rendus à la patrie, demande avec ardeur de lui en rendre encore.

L'élection se fait dans la place publique³, où le peuple est assemblé avec les rois, les sénateurs et les différentes classes de magistrats. Chaque prétendant paroît dans l'ordre assigné par le sort⁴. Il parcourt l'enceinte, les yeux baissés, en silence, honoré de cris d'approbation plus ou moins nombreux, plus ou moins fréquens. Ces bruits sont recueillis par des hommes qui, cachés dans une maison voisine d'où ils ne peuvent rien voir, se contentent d'observer quelle est la nature des applaudissemens qu'ils entendent, et qui, à la fin de la cérémonie, viennent déclarer qu'à telle reprise, le vœu du public s'est manifesté d'une manière plus vive et plus soutenue.

Après ce combat, où la vertu ne succombe que sous la vertu, commence une espèce de

¹ Aristot. de rep. lib. 2,

c. 9, t. 2, p. 330. Polyb.

l. 6, p. 489.

² Aristot. ibid. p. 331.

³ Id. ibid. lib. 4, c. 9,

p. 374.

⁴ Plut. in Lyc. tom. 1,

p. 55.

marche triomphale ; le vainqueur est conduit dans tous les quartiers de la ville, la tête ceinte d'une couronne, suivi d'un cortège de jeunes garçons et de jeunes femmes, qui célèbrent ses vertus et sa victoire : il se rend aux temples, où il offre son encens ; aux maisons de ses parents, où des gâteaux et des fruits sont étalés sur une table : « Agréez, lui dit-on, ces présents dont l'état vous honore par nos mains. » Le soir, toutes les femmes qui lui tiennent par les liens du sang, s'assemblent à la porte de la salle où il vient de prendre son repas ; il fait approcher celle qu'il estime le plus, et lui présentant l'une des deux portions qu'on lui avoit servies : « C'est à vous, lui dit-il, que je remets le prix d'honneur que je viens de recevoir. » Toutes les autres applaudissent au choix, et la ramènent chez elle avec les distinctions les plus flatteuses¹.

Dès ce moment, le nouveau sénateur est obligé de consacrer le reste de ses jours aux fonctions de son ministère. Les unes regardent l'état, et nous les avons indiquées plus haut ; les autres concernent certaines causes particulières, dont le jugement est réservé au sénat. C'est de ce tribunal que dépend non-seulement la vie des citoyens, mais encore leur fortune², je veux dire leur honneur ; car le vrai Spartiate ne connoît pas d'autre bien.

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 56.

² Plut. in Lyc. p. 55.

Plusieurs jours sont employés à l'examen des délits qui entraînent la peine de mort, parce que l'erreur en cette occasion ne peut se réparer. On ne condamne pas l'accusé sur de simples présomptions ; mais quoique absous une première fois, il est poursuivi avec plus de rigueur, si dans la suite on acquiert de nouvelles preuves contre lui³.

Le Sénat a le droit d'infliger l'espèce de stérilité qui prive le citoyen d'une partie de ses privilèges ; et de là vient, qu'à la présence d'un Sénateur, le respect qu'inspire l'homme vertueux, se mêle avec la frayeur salutaire qu'inspire le juge⁴.

Quand un Roi est accusé d'avoir violé les lois ou trahi les intérêts de l'état, le tribunal qui doit l'absoudre ou le condamner, est composé de vingt-huit Sénateurs, des cinq Ephores, et du Roi de l'autre maison⁵. Il peut appeler du jugement à l'assemblée générale du peuple⁶.

DES ÉPHORES.

Les Ephores, ou inspecteurs, ainsi nommés, parce qu'ils étendent leurs soins sur toutes les parties de l'administration⁷, sont au nombre

¹ Thucyd. lib. 1, c. 132.

² Plut. apophth. lacon. t. 2, pag. 217.

³ Eschin. in Timarch. p. 288.

⁴ Pausan. lib. 3, cap. 5,

p. 215.

⁵ Plut. in Agid. tom. 2, p. 804, Crag. de rep. Laced.

1. 4, c. 8.

⁶ Suid. in Ephor. Schol. Thucyd. ibid. c. 86.

de cinq¹. Dans la crainte qu'ils n'abusent de leur autorité, on les renouvelle tous les ans². Ils entrent en place au commencement de l'année, fixé à la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de l'automne³. Le premier d'entre eux donne son nom à cette année⁴; ainsi, pour rappeler la date d'un événement, il suffit de dire qu'il s'est passé sous tel Ephore.

Le peuple a le droit de les élire, et d'élever à cette dignité des citoyens de tous les états⁵; dès qu'ils en sont revêtus, il les regarde comme ses défenseurs, et c'est à ce titre qu'il n'a cessé d'augmenter leurs prérogatives.

J'ai insinué plus haut que Lycurgue n'avoit pas fait entrer cette magistrature dans le plan de sa constitution; il paroît seulement qu'environ un siècle et demi après, les rois de Lacédémone se dépouillèrent en sa faveur de plusieurs droits essentiels, et que son pouvoir s'accrut ensuite par les soins d'un nommé Astéropus, chef de ce tribunal⁶. Successivement enrichie des dépouilles du sénat et de la royauté, elle réunit aujourd'hui les droits les plus éminens, tels que l'administration de la justice, le maintien des mœurs et des lois, l'inspection

¹ Aristot. de rep. lib. 2, c. 10, t. 2, p. 332. Pausan. l. 3, c. II, p. 231.
² Thucyd. lib. 5, c. 36.
³ Plut. in Ages. t. I, p. 597.
⁴ Dodwel. de cycl. dissert. 8, §. 5. p. 320. Id. in annal. Thucyd. p. 168.

⁴ Pausan. lib. 3, c. II, p. 232.
⁵ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, t. 2, p. 330; lib. 4, c. 9, p. 374.
⁶ Plut. in Agid. tom. I, p. 808.

sur les autres magistrats, l'exécution des décrets de l'assemblée générale.

Le tribunal des Ephores se tient dans la place publique¹; ils s'y rendent tous les jours pour prononcer sur certaines accusations, et terminer les différends des particuliers². Cette fonction importante n'étoit autrefois exercée que par les Rois³. Lors de la première guerre de Messénie, obligés de s'absenter souvent, ils la confièrent aux Ephores⁴; mais ils ont toujours conservé le droit d'assister aux jugemens, et de donner leurs suffrages⁵.

Comme les Lacédémoniens n'ont qu'un petit nombre de lois, et que tous les jours il se glisse dans la république des vices inconnus auparavant, les juges sont souvent obligés de se guider par les lumières naturelles; et comme dans ces derniers temps on a placé parmi eux des gens peu éclairés, on a souvent lieu de douter de l'équité de leurs décisions⁶.

Les Ephores prennent un soin extrême de l'éducation de la jeunesse. Ils s'assurent tous les jours, par eux-mêmes, si les enfans de l'état ne sont pas élevés avec trop de délicatesse⁷; ils leur choisissent des chefs qui doivent exci-

¹ Pausan. lib. 3, c. II, p. 231.
² Plut. ibid. t. I, p. 807.
³ Id. apophth. lacon. tom. 2, p. 221.
⁴ Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 209.

⁴ Plut. ibid. p. 808.
⁵ Herodot. l. 6, c. 63.
⁶ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, p. 330.
⁷ Agatarch. ap. Athen. l. 12, p. 550.

ter leur émulation¹, et paroissent à leur tête dans une fête militaire et religieuse qu'on célèbre en l'honneur de Minerve².

D'autres magistrats veillent sur la conduite des femmes³; les Ephores, sur celle de tous les citoyens. Tout ce qui peut, même de loin, donner atteinte à l'ordre public et aux usages reçus, est sujet à leur censure. On les a vus souvent poursuivre des hommes qui négligeoient leurs devoirs⁴, ou qui se laissoient facilement insulter⁵: ils reprochoient aux uns d'oublier les égards qu'ils devoient aux lois; aux autres, ceux qu'ils se devoient à eux-mêmes.

Plus d'une fois ils ont réprimé l'abus que faisoient de leurs talens des étrangers qu'ils avoient admis à leurs jeux. Un Orateur offroit de parler un jour entier sur toute sorte de sujets; ils le chassèrent de la ville⁶. Archiloque subit autrefois le même sort, pour avoir hasardé dans ses écrits une maxime de lâcheté; et presque de nos jours, le musicien Timothée ayant ravi les Spartiates par la beauté de ses chants, un Ephore s'approcha de lui tenant un couteau dans sa main, et lui dit: « Nous vous avons condamné à retrancher quatre cordes de votre lyre; de quel côté voulez-vous que je les coupe ? »

¹ Xenoph. de rep. Lac. p. 679.

² Polyb. l. 4, p. 303.

³ Hesych. in *Harmost.*

⁴ Schol. Thucyd. lib. I,

cap. 84.

⁵ Plut. instit. Lacon. t.

2, p. 239.

⁶ Id. ibid.

⁷ Id. ibid. p. 238.

On peut juger par ces exemples, de la sévérité avec laquelle ce tribunal punissoit autrefois les fautes qui blessoient directement les lois et les mœurs. Aujourd'hui même, que tout commence à se corrompre, il n'est pas moins redoutable quoique moins respecté; et ceux des particuliers qui ont perdu leurs anciens principes, n'oublient rien pour se soustraire aux regards de ces censeurs, d'autant plus sévères pour les autres, qu'ils sont quelquefois plus indulgens pour eux-mêmes¹.

Contraindre la plupart des magistrats à rendre compte de leur administration², suspendre de leurs fonctions ceux d'entre eux qui violent les lois, les traîner en prison, les désérer au tribunal supérieur, et les exposer par des poursuites vives, à perdre la vie; tous ces droits sont réservés aux Ephores³. Ils les exercent en partie contre les Rois, qu'ils tiennent dans leur dépendance par un moyen extraordinaire et bizarre. Tous les neuf ans, ils choisissent une nuit où l'air est calme et serein; assis en rase campagne, ils examinent avec attention le mouvement des astres: voient-ils une exhalaison enflammée traverser les airs? c'est une étoile qui change de place; les Rois ont offensé les dieux. On les traduit en justice, on les dépose, et ils ne recouvrent l'autorité qu'après avoir été

¹ Aristot. de rep. lib. 2,

cap. 9, l. 2, p. 330.

² Id. ibid.

³ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 693.

absous par l'oracle de Delphes¹.

Le souverain, fortement soupçonné d'un crime contre l'état, peut à la vérité refuser de comparoître devant les Ephores aux deux premières sommations; mais il doit obéir à la troisième²; du reste, ils peuvent s'assurer de sa personne³, et le traduire en justice. Quand la faute est moins grave, ils prennent sur eux d'infliger la peine. En dernier lieu, ils condamnent à l'amende le roi Agésilas, parce qu'il envoyoit un présent à chaque Sénateur qui en troit en place⁴.

La puissance exécutive est toute entière entre leurs mains. Ils convoquent l'assemblée générale⁵, ils y recueillent les suffrages⁶. On peut juger du pouvoir dont ils y sont revêtus, en comparant les décrets qui en émanent, avec les sentences qu'ils prononcent dans leur tribunal particulier. Ici, le jugement est précédé de cette formule: «Il a paru aux Rois et aux Ephores⁷; » là, de celle-ci: «Il a paru aux Ephores et à l'assemblée⁸. »

C'est à eux que s'adressent les ambassadeurs des nations ennemies ou alliées⁹. Chargés du

¹ Plut. in Agid. tom. I, p. 800.

² Id. ibid. t. I, p. 809.

³ Thucyd. lib. I, c. 131. Nep. in Pausan. cap. 3.

⁴ Plut. de frat. amor. t. 2, p. 482.

⁵ Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 460.

⁶ Thucyd. l. I, c. 87.

⁷ Boeth. de mus. lib. I, c. I. Bulliard. in Theon. Smyrn. p. 295.

⁸ Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 491.

⁹ Id. ibid. lib. 2, p. 459.

et 460. Plut. in Agid. t. I, p. 801.

toin de lever des troupes et de les faire partir¹, ils expédient au général les ordres qu'il doit suivre², le font accompagner de deux d'entre eux, pour épier sa conduite³, l'interrompent quelquefois au milieu de ses conquêtes, et le rappellent, suivant que l'exige leur intérêt personnel ou celui de l'état⁴.

Tant de prérogatives leur attirent une considération qu'ils justifient par les honneurs qu'ils décernent aux belles actions⁵, par leur attachement aux anciennes maximes⁶, par la fermeté avec laquelle ils ont, en ces derniers temps, dissipé des complots qui menaçoient la tranquillité publique⁷.

Ils ont, pendant une longue suite d'années, combattu contre l'autorité des Sénateurs et des Rois, et n'ont cessé d'être leurs ennemis, que lorsqu'ils sont devenus leurs protecteurs. Ces tentatives, ces usurpations auroient ailleurs fait couler des torrens de sang. Par quel hasard n'ont-elles produit à Sparte que des fermentations légères? C'est que les Ephores promettoient au peuple la liberté, tandis que leurs rivaux, aussi pauvres que le peuple, ne pou-

¹ Xenoph. ibid. lib. 3,

p. 503; lib. 5, p. 556, 503, 568, 574, etc. Plut. apophth. lacon. p. 215.

² Xenoph. ibid. lib. 3, p. 479.

³ Id. ibid. l. 2, p. 478.

⁴ Thucyd. l. I, c. 131. Xenoph. in Ages. p. 657.

Plut. apophth. Lacon. p. 211.

⁵ Plut. in Ages tom. I, p. 615.

⁶ Xenoph. ibid. lib. 3, p. 496.

⁷ Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 494.

voient lui promettre des richesses; c'est que l'esprit d'union, introduit par les lois de Lycurgue, avoit tellement prévalu sur les considérations particulières, que les anciens magistrats, jaloux de donner de grands exemples d'obéissance, ont toujours cru devoir sacrifier leurs droits aux prétentions des Ephores¹.

Par une suite de cet esprit, le peuple n'a cessé de respecter ces Rois et ces Sénateurs, qu'il a dépouillés de leur pouvoir. Une cérémonie imposante qui se renouvelle tous les mois, lui rappelle ses devoirs. Les Rois en leur nom, les Ephores au nom du peuple, font un serment solennel: les premiers, de gouverner suivant les lois; les seconds, de défendre l'autorité royale, tant qu'elle ne violera pas les lois².

DES ASSEMBLÉES DE LA NATION.

Les Spartiates ont des intérêts qui leur sont particuliers; ils en ont qui leur sont communs avec les habitans des différentes villes de la Laconie: de là, deux espèces d'assemblées auxquelles assistent toujours les Rois, le Sénat et les diverses classes de magistrats. Lorsqu'il faut régler la succession au trône, élire ou déposer des magistrats, prononcer sur des délits publics, statuer sur les grands objets de la religion ou de la législation, l'assemblée n'est com-

¹ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 683.

² Id. de rep. Laced. p. 690.

posée que de Spartiates, et se nomme petite assemblée¹.

Elle se tient pour l'ordinaire tous les mois à la pleine lune²; par extraordinaire, lorsque les circonstances l'exigent: la délibération doit être précédée par un décret du Sénat³, à moins que le partage des voix n'ait empêché cette compagnie de rien conclure. Dans ce cas, les Ephores portent l'affaire à l'assemblée⁴.

Chacun des assistans a droit d'opiner, pourvu qu'il ait passé sa trentième année: avant cet âge, il ne lui est pas permis de parler en public⁵. On exige encore qu'il soit irréprochable dans ses mœurs, et l'on se souvient de cet homme qui avoit séduit le peuple par son éloquence: son avis étoit excellent; mais comme il sortoit d'une bouche impure, on vit un Sénateur s'élever, s'indigner hautement contre la facilité de l'assemblée, et faire aussitôt proposer le même avis par un homme vertueux. Qu'il ne soit pas dit, ajouta-t-il, que les Lacédémoniens se laissent mener par les conseils d'un infâme orateur⁶.

On convoque l'assemblée générale, lorsqu'il s'agit de guerre, de paix et d'alliance; elle est alors composée des députés des villes de la La-

¹ Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 494.

² Thucyd. lib. 1, c. 67. Schol. ibid.

³ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 40. Id. in Agid. p. 798 et 800.

⁴ Plut. in Agid. tom. 2, p. 799.

⁵ Argum. in declam. 24. Liban. t. 1, p. 558.

⁶ Æschin. in Timarch. p. 288. Plut. de audit. t. 2, p. 41.

conie¹ : on y joint souvent ceux des peuples alliés², et des nations qui viennent implorer l'assistance de Lacédémone³. Là se discutent leurs prétentions et leurs plaintes mutuelles, les infractions faites aux traités de la part des autres peuples, les voies de conciliation, les autres projets de campagne, les contributions à fournir. Les Rois et les Sénateurs portent souvent la parole ; leur autorité est d'un grand poids ; celle des Ephores d'un plus grand encore. Quand la matière est suffisamment éclaircie, l'un des Ephores demande l'avis de l'assemblée ; aussi-tôt mille voix s'élèvent, ou pour l'affirmative, ou pour la négative. Lorsqu'après plusieurs essais il est impossible de distinguer la majorité, le même magistrat s'en assure, en comptant ceux des deux partis, qu'il a fait passer, ceux-ci d'un côté, ceux-là de l'autre⁴.

¹ Xenoph. hist. Græc.
l. 6, p. 579.

² Id. ibid. l. 5, p. 554,
556, 558, 590.

³ Xenoph. hist. Græc.
p. 554 ; l. 6, p. 579.

⁴ Thucyd. l. 1, c. 87.

CHAPITRE XLVI.

Des Loix de Lacédémone.

LA nature est presque toujours en opposition avec les lois¹, parce qu'elle travaille au bonheur de chaque individu sans relation avec les autres, et que les lois ne statuent que sur les rapports qui les unissent ; parce qu'elle diversifie à l'infini nos caractères et nos penchans, tandis que l'objet des lois est de les ramener, autant qu'il est possible, à l'unité. Il faut donc que le législateur, chargé de détruire ou du moins de concilier ces contrariétés, regarde la morale comme le ressort le plus puissant et la partie la plus essentielle de sa politique ; qu'il s'empare de l'ouvrage de la nature, presque au moment qu'elle vient de le mettre au jour ; qu'il ose en retoucher la forme et les proportions ; que sans en effacer les traits originaux, il les adoucisse ; et qu'enfin l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

Que des hommes éclairés soient parvenus autrefois à réunir les sauvages épars dans les forêts, que tous les jours de sages instituteurs modèlent en quelque façon à leur gré les caractères des enfans confiés à leurs soins, on le

¹ Demosth. in Aristot. p. 830.

conie¹ : on y joint souvent ceux des peuples alliés², et des nations qui viennent implorer l'assistance de Lacédémone³. Là se discutent leurs prétentions et leurs plaintes mutuelles, les infractions faites aux traités de la part des autres peuples, les voies de conciliation, les autres projets de campagne, les contributions à fournir. Les Rois et les Sénateurs portent souvent la parole ; leur autorité est d'un grand poids ; celle des Ephores d'un plus grand encore. Quand la matière est suffisamment éclaircie, l'un des Ephores demande l'avis de l'assemblée ; aussi-tôt mille voix s'élèvent, ou pour l'affirmative, ou pour la négative. Lorsqu'après plusieurs essais il est impossible de distinguer la majorité, le même magistrat s'en assure, en comptant ceux des deux partis, qu'il a fait passer, ceux-ci d'un côté, ceux-là de l'autre⁴.

¹ Xenoph. hist. Græc. 3 Xenoph. hist. Græc.
² l. 6, p. 579. p. 554 ; l. 6, p. 579.
³ Id. ibid. l. 5, p. 554. 4 Thucyd. l. 1, c. 87.
⁴ 556, 558, 590.

CHAPITRE XLVI.

Des Loix de Lacédémone.

LA nature est presque toujours en opposition avec les lois¹, parce qu'elle travaille au bonheur de chaque individu sans relation avec les autres, et que les lois ne statuent que sur les rapports qui les unissent ; parce qu'elle diversifie à l'infini nos caractères et nos penchans, tandis que l'objet des lois est de les ramener, autant qu'il est possible, à l'unité. Il faut donc que le législateur, chargé de détruire ou du moins de concilier ces contrariétés, regarde la morale comme le ressort le plus puissant et la partie la plus essentielle de sa politique ; qu'il s'empare de l'ouvrage de la nature, presque au moment qu'elle vient de le mettre au jour ; qu'il ose en retoucher la forme et les proportions ; que sans en effacer les traits originaux, il les adoucisse ; et qu'enfin l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

Que des hommes éclairés soient parvenus autrefois à réunir les sauvages épars dans les forêts, que tous les jours de sages instituteurs modèlent en quelque façon à leur gré les caractères des enfans confiés à leurs soins, on le

¹ Demosth. in Aristot. p. 830.

conçoit sans peine; mais quelle puissance de génie n'a-t-il pas fallu pour refondre une nation déjà formée! Et quel courage, pour oser lui dire: Je vais restreindre vos besoins à l'étroit nécessaire, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers: vous ne connoîtrez plus les attraits de la volupté; vous échangerez les douceurs de la vie contre des exercices pénibles et douloureux; je dépouillerai les uns de leurs biens pour les distribuer aux autres, et la tête du pauvre s'éleva aussi haut que celle du riche; vous renoncerez à vos idées, à vos goûts, à vos habitudes, à vos prétentions, quelquefois même à ces sentimens si tendres et si précieux, que la nature a gravés au fond de vos cœurs!

Voilà néanmoins ce qu'exécuta Lycurgue par des réglemens qui diffèrent si essentiellement de ceux des autres peuples, qu'en arrivant à Lacédémone, un voyageur se croit transporté sous un nouveau ciel. Leur singularité l'invite à les méditer; et bientôt il est frappé de cette profondeur de vues et de cette élévation de sentimens qui éclatent dans l'ouvrage de Lycurgue.

Il fit choisir les magistrats, non par la voie du sort, mais par celle des suffrages¹. Il dépouilla les richesses, de leur considération², et

¹ Isocr. panathen. t. 2, p. 261. Aristot. de rep. l. 4, c. 9, t. 2, p. 374. ² Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239.

l'amour, de sa jalousie¹. S'il accorda quelques distinctions, le gouvernement, plein de son esprit, ne les prodigua jamais, et les gens vertueux n'osèrent les solliciter; l'honneur devint la plus belle des récompenses, et l'opprobre le plus cruel des supplices. La peine de mort fut quelquefois infligée; mais un rigoureux examen devoit la précéder, parce que rien n'est si précieux que la vie d'un citoyen². L'exécution se fit dans la prison pendant la nuit³, de peur que la fermeté du coupable n'attendrît les assistans. Il fut décidé qu'un lacet termineroit ses jours⁴; car il parut inutile de multiplier les tourmens.

J'indiquerai dans la suite la plupart des réglemens de Lycurgue; je vais parler ici du partage des terres. La proposition qu'il en fit, souleva les esprits; mais après les plus vives contestations, le district de Sparte fut divisé en 9,000 portions de terre*, le reste de la Laconie, en 30,000. Chaque portion assignée à un chef de famille, devoit produire, outre une certaine quantité de vin et d'huile, 70 mesures d'orge pour le chef, et 12 pour son épouse⁵.

Après cette opération, Lycurgue crut de-

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 49.

² Thucyd. lib. 1, c. 132. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 217.

³ Herodot. l. 4, c. 146. Val. Max. l. 4, c. 6.

⁴ Plut. in Agid. tom. 1, p. 803 et 804.

* Voyez la note à la fin du volume.

⁵ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 44.

voir s'absenter, pour laisser aux esprits le temps de se reposer. A son retour il trouva les campagnes de Laconie couvertes de tas de gerbes, tous de même grosseur, et placés à des distances à peu près égales. Il crut voir un grand domaine dont les productions venoient d'être partagées entre des frères; ils crurent voir un père qui, dans la distribution de ses dons, ne montre pas plus de tendresse pour l'un de ses enfans que pour les autres¹.

Mais comment subsistera cette égalité de fortunes? Avant Lycurgue, le législateur de Crète n'osa pas l'établir, puisqu'il permit les acquisitions². Après Lycurgue, Phaléas à Calcédoine³, Philolaüs à Thèbes⁴, Platon⁵, d'autres législateurs, d'autres philosophes ont proposé des voies insuffisantes pour résoudre le problème. Il étoit donné à Lycurgue de tenter les choses les plus extraordinaires, et de concilier les plus opposées. En effet, par une de ses lois, il règle le nombre des héritiers sur celui des citoyens⁶; et par une autre loi, en accordant des exemptions à ceux qui ont trois enfans, et de plus grandes à ceux qui en ont quatre⁷, il risque de détruire la proportion

¹ Plut. Id. ibid. apophth. lacon. t. 2, p. 226.

² Porphyr. de aestiv. lib. 4.

³ §. 3, p. 300.

⁴ Polyb. l. 6, p. 489.

⁵ Arist. de rep. lib. 2,

c. 7, t. 2, p. 322.

⁶ Aristot. de rep. lib. 2,

c. 12, p. 337.

⁷ §. 50. Plat. de leg. l. 5, t. 2,

p. 740.

⁸ Polib. ibid.

⁹ Aristot. ibid. c. 9, t. 2,

pag. 330. Elian. var. hist.

lib. 6, c. 6.

qu'il veut établir, et de rétablir la distinction des riches et des pauvres, qu'il se propose de détruire.

Pendant que j'étois à Sparte, l'ordre des fortunes des particuliers avoit été dérangé par un décret de l'éphore Epitades, qui vouloit se venger de son fils¹; et comme je négligeai de m'instruire de leur ancien état, je ne pourrai développer à cet égard les vues du législateur, qu'en remontant à ses principes.

Suivant les lois de Lycurgue, un chef de famille ne pouvoit ni acheter ni vendre une portion de terrain²; il ne pouvoit ni la donner pendant sa vie, ni la léguer par son testament à qui il vouloit³; il ne lui étoit pas même permis de la partager⁴: l'aîné de ses enfans recueilloit la succession⁵, comme dans la maison royale, l'aîné succède de droit à la couronne⁶. Quel étoit le sort des autres enfans? Les lois qui avoient assuré leur subsistance pendant la vie du père, les auroient-elles abandonnés après sa mort?

1.^o Il paroît qu'ils pouvoient hériter des esclaves, des épargnes et des meubles de toute espèce. La vente de ces effets suffisoit sans doute pour leurs vêtemens; car le drap qu'ils em-

¹ Plut. in Agid. tom. 1, antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

² P. 797. ⁵ Emm. descrip. rep.

³ Aristot. de rep. lib. 2, Lacon. in antiq. Græc. t. 4,

p. 329. ⁶ P. 483.

⁴ Plut. ibid. ⁷ Herodot. lib. 5, c. 42,

⁸ Heracl. de polit. in etc.

ployoient étoit à si bas prix, que les plus pauvres se trouvoient en état de se le procurer¹.
 2.^o Chaque citoyen étoit en droit de participer aux repas publics, et fournissoit pour son contingent une certaine quantité de farine d'orge, qu'on peut évaluer à environ 12 médimnes: or, le Spartiate possesseur d'une portion d'héritage, en retiroit par an 70 médimnes, et sa femme 12. L'excédent du mari suffisoit donc pour l'entretien de 5 enfans; et comme Lycurgue n'a pas dû supposer que chaque père de famille en eût un si grand nombre, on peut croire que l'aîné devoit pourvoir aux besoins, non-seulement de ses enfans, mais encore de ses frères.
 3.^o Il est à présumer que les puînés pouvoient seuls épouser les filles qui, au défaut de mâles, héritoient d'une possession territoriale. Sans cette précaution, les hérités se seroient accumulées sur une même tête. 4.^o Après l'examen qui suivoit leur naissance, les magistrats leur accorderoient des portions de terre² devenues vacantes par l'extinction de quelques familles.
 5.^o Dans ces derniers temps, des guerres fréquentes en détruisoient un grand nombre; dans les siècles antérieurs, ils alloient au loin fonder des colonies. 6.^o Les filles ne coûtoient rien à établir; il étoit défendu de leur constituer une dot³. 7.^o L'esprit d'union et de désinté-

¹ Aristot. de rep. lib. 4, p. 49.

c. 9, t. 2, p. 374. Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

² Plut. in Lyc. tom. I,

p. 49.

³ Justin. lib. 3, cap. 3. Plut. apophth. lacon. t. 2,

p. 227.

ressement, rendant en quelque façon toutes choses communes entre les citoyens¹, les uns n'avoient souvent au-dessus des autres, que l'avantage de prévenir ou de seconder leurs desirs.

Tant que cet esprit s'est maintenu, la constitution résistoit aux secousses qui commençoient à l'agiter. Mais qui la soutiendra désormais, depuis que par le décret des Ephores dont j'ai parlé, il est permis à chaque citoyen de doter ses filles, et de disposer à son gré de sa portion? Les hérités passant tous les jours en différentes mains, l'équilibre des fortunes est rompu, ainsi que celui de l'égalité.

Je reviens aux dispositions de Lycurgue. Les biens-fonds, aussi libres que les hommes, ne devoient point être grevés d'impositions. L'état n'avoit point de trésor²; en certaines occasions, les citoyens contribuoient suivant leurs facultés³; en d'autres, ils recouroient à des moyens qui prouvoient leur excessive pauvreté. Les députés de Samos vinrent une fois demander à emprunter une somme d'argent; l'assemblée générale n'ayant pas d'autre ressource, indiqua un jeune universel, tant pour les hommes libres, que pour les esclaves et pour les animaux domestiques. L'épargne qui

¹ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 679. Aristot. de rep.

l. 2, c. 5, p. 317. Plut. inst.

tit. Lacon. t. 2, p. 233.

² Archid. ap. Thucyd.

lib. 1, cap. 80. Pericl. ap.

eumd. l. 1, c. 141. Plut. a-

pophth. lacon. t. 2, p. 217.

³ Aristot. de rep. lib. 2,

c. 9, t. 2, p. 331.

en résultat fut remise aux députés¹.
 Tout plioit devant le génie de Lycurgue; le goût de la propriété commençoit à disparaître, des passions violentes ne troublent plus l'ordre public. Mais ce calme seroit un malheur de plus, si le législateur n'en assurait pas la durée. Les lois toutes seules ne sauroient opérer ce grand effet: si on s'accoutume à mépriser les moins importantes, on négligera bientôt celles qui le sont davantage; si elles sont trop nombreuses, si elles gardent le silence en plusieurs occasions, si d'autres fois elles parlent avec l'obscurité des oracles; si l'on est permis à chaque juge d'en fixer le sens, à chaque citoyen de s'en plaindre; si jusque dans les plus petits détails, elles ajoutent à la contrainte de notre liberté, le ton avilissant de la menace; vainement seroient-elles gravées sur le marbre, elles ne le seront jamais dans les cœurs.

Attentif au pouvoir irrésistible des impressions que l'homme reçoit dans son enfance et pendant toute sa vie, Lycurgue s'étoit dès long-temps affermi dans le choix d'un système que l'expérience avoit justifié en Crète. Elevez tous les enfans en commun, dans une même discipline, d'après des principes invariables, sous les yeux des magistrats et de tout le public; ils apprendront leurs devoirs en les pratiquant; ils les chériront ensuite, parce qu'ils les auront pratiqués, et ne cesseront de les res-

¹ Aristot. de cœli rei famil. t. 2. p. 503.

pecter, parce qu'ils les verront toujours pratiqués par tout le monde. Les usages, en se perpétuant, recevront une force invincible de leur ancienneté et de leur universalité: une suite non interrompue d'exemples donnés et reçus, fera que chaque citoyen, devenu le législateur de son voisin, sera pour lui une règle vivante²; on aura le mérite de l'obéissance, en cédant à la force de l'habitude, et l'on croira agir librement, parce qu'on agira sans effort.

Il suffira donc à l'instituteur de la nation, de dresser pour chaque partie de l'administration, un petit nombre de lois³ qui dispenseront d'en désirer un plus grand nombre, et qui contribueront à maintenir l'empire des rites, beaucoup plus puissant que celui des lois mêmes. Il défendra de les mettre par écrit⁴, de peur qu'elles ne retrécissent le domaine des vertus, et qu'en croyant faire tout ce qu'on doit, on ne s'abstienne de faire tout ce qu'on peut. Mais il ne les cachera point; elles seront transmises de bouche en bouche, citées dans toutes les occasions, et connues de tous les citoyens témoins et juges des actions de chaque particulier. Il ne sera pas permis aux jeunes gens de les blâmer, même de les soumettre à leur examen⁴, puisqu'ils les ont reçues comme des ordres du ciel, et que l'autorité des lois n'est

¹ Plut. in Lyc. tom. 1. p. 47.

² Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.

³ Id. ibid. p. 227. Id. in Lyc. ibid.

⁴ Plat. de leg. l. 1. t. 2, p. 634.

fondée que sur l'extrême vénération qu'elles inspirent. Il ne faudra pas non plus louer les lois et les usages des nations étrangères¹, parce que si l'on n'est pas persuadé qu'on vit sous la meilleure des législations, on en désirera bientôt une autre.

Ne soyons plus étonnés maintenant que l'obéissance soit pour les Spartiates la première des vertus², et que ces hommes fiers ne viennent jamais, le texte des lois à la main, demander compte aux magistrats des sentences émanées de leur tribunal.

Ne soyons pas surpris non plus que Lycurgue ait regardé l'éducation, comme l'affaire la plus importante du législateur³, et que pour subjuguier l'esprit et le cœur des Spartiates, il les ait soumis de bonne heure aux épreuves dont je vais rendre compte.

¹ Demosth. in Leptin. p. 556.

ced. p. 682.

² Isocr. in Archid. t. 2, p. 53. Xenoph. de rep. La-

³ Plut. in Lyc. tom. I, p. 47.

CHAPITRE XLVII.

De l'Education et du Mariage des Spartiates.

LES lois de Lacédémone veillent avec un soin extrême à l'éducation des enfans¹. Elles ordonnent qu'elle soit publique et commune aux pauvres et aux riches². Elles préviennent le moment de leur naissance: quand une femme a déclaré sa grossesse, on suspend dans son appartement des portraits où brillent la jeunesse et la beauté, tels que ceux d'Apollon, de Narcisse, d'Hyacinthe, de Castor, de Pollux, etc. afin que son imagination, sans cesse frappée de ces objets, en transmette quelques traces à l'enfant qu'elle porte dans son sein³.

A peine a-t-il reçu le jour, qu'on le présente à l'assemblée des plus anciens de la tribu à laquelle sa famille appartient. La nourrice est appelée: au lieu de le laver avec de l'eau, elle emploie des lotions de vin, qui occasionnent, à ce qu'on prétend, des accidens funestes dans les tempéramens foibles. D'après cette épreuve, suivie d'un examen rigoureux, la sentence de l'enfant est prononcée. S'il n'est expédient ni pour lui, ni pour la république, qu'il jouisse

¹ Aristot. de rep. lib. 8, p. 374.

c. p. 1, t. 2, p. 450.

² Id. ibid. lib. 4, c. 9, v. 257.

p. 374.

³ Oppian. de ven. l. 1, v. 257.

plus long-temps de la vie, on le fait jeter dans un gouffre, auprès du mont Taygète. S'il paroît sain et bien constitué, on le choisit, au nom de la patrie, pour être quelque jour un de ses défenseurs¹.

Ramené à la maison, il est posé sur un bouclier, et l'on place auprès de cette espèce de berceau, une lance, afin que ses premiers regards se familiarisent avec cette arme².

On ne serre point ses membres délicats avec des liens qui en suspendroient les mouvemens: on n'arrête point ses pleurs, s'ils ont besoin de couler, mais on ne les excite jamais par des menaces ou par des coups. Il s'accoutume par degrés à la solitude, aux ténèbres, à la plus grande indifférence sur le choix des aliens³. Point d'impressions de terreur, point de contraintes inutiles ni de reproches injustes; livré sans réserve à ses jeux innocens, il jouit pleinement des douceurs de la vie, et son bonheur hâte le développement de ses forces et de ses qualités.

Il est parvenu à l'âge de sept ans, sans connoître la crainte servile; c'est à cette époque que finit communément l'éducation domestique⁴. On demande au père s'il veut que son enfant soit élevé suivant les lois; s'il le refuse, il est lui-même privé des droits du citoyen⁵;

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 49.

² Non. Dyonis. lib. 41, pag. 1062. Schul. Thucyd. lib. 2, c. 39.

³ Plut. ibid. p. 49.

⁴ Plut. in Lyc. tom. I, p. 50.

⁵ Id. instit. Lacon. t. 2, p. 238.

s'il y consent, l'enfant aura désormais pour surveillans, non-seulement les auteurs de ses jours, mais encore les lois, les magistrats, et tous les citoyens autorisés à l'interroger, à lui donner des avis et à le châtier, sans crainte de passer pour sévères; car ils seroient punis eux-mêmes, si, témoins de ses fautes, ils avoient la foiblesse de l'épargner¹. On place à la tête des enfans, un des hommes les plus respectables de la république²; il les distribue en différentes classes, à chacune desquelles préside un jeune chef distingué par sa sagesse et son courage. Ils doivent se soumettre sans murmurer aux ordres qu'ils en reçoivent, aux châtimens qu'il leur impose, et qui leur sont infligés par des jeunes gens armés de fouets, et parvenus à l'âge de puberté³.

La règle devient de jour en jour plus sévère. On les dépouille de leurs cheveux; ils marchent sans bas et sans souliers: pour les accoutumer à la rigueur des saisons, on les fait quelquefois combattre tout nus⁴.

A l'âge de douze ans, il quittent la tunique, et ne se couvrent plus que d'un simple manteau qui doit durer toute une année⁵. On ne leur permet que rarement l'usage des bains et des parfums. Chaque troupe couche ensemble sur des sommités de roseaux qui croissent

¹ Plut. ibid. p. 237.

² Xenoph. de rep. La- ced. p. 676.

³ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 677.

⁴ Plut. in Lyc. p. 50.

⁵ Xenoph. ibid. Plut. ibid. Justin. l. 3, c. 3.

dans l'Eurotas, et qu'ils arrachent sans le secours du fer¹.

C'est alors qu'ils commencent à contracter ces liaisons particulières, peu connues des nations étrangères, plus pures à Lacédémone que dans les autres villes de la Grèce. Il est permis à chacun d'eux de recevoir les attentions assidues d'un honnête jeune homme attiré auprès de lui par les attraits de la beauté, par les charmes plus puissans des vertus dont elle paroît être l'emblème². Ainsi la jeunesse de Sparte est comme divisée en deux classes : l'une, composée de ceux qui aiment ; l'autre, de ceux qui sont aimés³. Les premiers, destinés à servir de modèles aux seconds, portent jusqu'à l'enthousiasme un sentiment qui entretient la plus noble émulation, et qui, avec les transports de l'amour, n'est au fond que la tendresse passionnée d'un père pour son fils, l'amitié ardente d'un frère pour son frère⁴. Lorsqu'à la vue du même objet plusieurs éprouvent l'inspiration divine, c'est le nom que l'on donne au penchant qui les entraîne⁵, loin de se livrer à la jalousie, ils n'en sont que plus unis entre eux, que plus intéressés aux progrès de ceux qu'ils aiment ; car toute leur ambition est de le rendre aussi estimable aux yeux des au-

¹ Plut. *ibid.*

² Plut. in Lyc. p. 50.

³ Theocr. *idyl.* 12, v. 12. Schol. *ibid.* Maxim. Tyr. *dissert.* 24, p. 284.

⁴ Xenoph. *de rep. Lac.* p. 678.

⁵ *Id. ibid.* et in conv. p. 873 et 883. *Ælian.* var. *hist.* 1, 3, c. 9.

tres, qu'il l'est à leurs propres yeux¹. Un des plus honnêtes citoyens fut condamné à l'amende pour ne s'être jamais attaché à un jeune homme² ; un autre, parce que son jeune ami avoit dans un combat poussé un cri de faiblesse³.

Ces associations, qui ont souvent produit de grandes choses⁴, sont communes aux deux sexes⁵, et durent quelquefois toute la vie. Elles étoient depuis long-temps établies en Crète⁶ ; Lycurgue en connut le prix, et en prévint les dangers. Outre que la moindre tache imprimée sur une union qui doit être sainte, qui l'est presque toujours⁷, couvriroit pour jamais d'infamie le coupable⁸, et seroit même, suivant les circonstances, punie de mort⁹ ; les élèves ne peuvent se dérober un seul moment aux regards des personnes âgées qui se font un devoir d'assister à leurs exercices et d'y maintenir la décence, aux regards du président général de l'éducation, à ceux de l'Irène, ou chef particulier qui commande chaque division.

Cet Irène est un jeune homme de vingt ans,

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 51.

² *Ælian.* var. *hist.* 1, 3, c. 10.

³ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 51. *Ælian.* *ibid.*

⁴ Plat. *sympos.* tom. 3, p. 178.

⁵ Plut. *ibid.*

⁶ Heracl. Pont. *de polit.* in antiq. Græc. tom. 6,

p. 2824. Strab. *lib.* 10, p. 483. *Ælian.* *de animal.* 1, 4, cap. 1.

⁷ Xenoph. *de rep. Lac.* p. 678. Plat. *ibid.* Maxim. Tyr. *dissert.* 26, p. 317.

⁸ Plut. *instit.* Lacon. t. 2, p. 237.

⁹ *Ælian.* var. *hist.* 1, 3, c. 12.

qui reçoit pour prix de son courage et de sa prudence, l'honneur d'en donner des leçons à ceux que l'on confie à ses soins¹. Il est à leur tête, quand ils se livrent des combats, quand ils passent l'Eurotas à la nage, quand ils vont à la chasse, quand ils se forment à la lutte, à la course, aux différens exercices du gymnase. De retour chez lui, ils prennent une nourriture saine et frugale²; ils la préparent eux-mêmes. Les plus forts apportent le bois, les plus foibles, des herbages et d'autres alimens qu'ils ont dérobés en se glissant furtivement dans les jardins et dans les salles des répas publics. Sont-ils découverts! tantôt on leur donne le fouet, tantôt on joint à ce châtimement la défense d'approcher de la table³. Quelquefois on les traîne auprès d'un autel, dont ils font le tour en chantant des vers contre eux-mêmes⁴.

Le souper fini, le jeune chef ordonne aux uns de chanter, propose aux autres des questions d'après lesquelles on peut juger de leur esprit ou de leurs sentimens. « Quel est le plus honnête homme de la ville? Que pensez-vous d'une telle action? » La réponse doit être précise et motivée. Ceux qui parlent sans avoir pensé, reçoivent de légers châtimens en présence des magistrats et des vieillards, témoins de ces entretiens, et quelquefois mécontents de

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 237.

p. 50.

² Id. instit. Lacon. t. 2,

³ Id. in Lyc. ibid.

⁴ Id. instit. Lacon. ibid.

la sentence du jeune chef. Mais dans la crainte d'affoiblir son crédit, ils attendent qu'il soit seul pour le punir lui-même de son indulgence ou de sa sévérité¹.

On ne donne aux élèves qu'une légère teinture des lettres; mais on leur apprend à s'exprimer purement, à figurer dans les chœurs de danse et de musique, à perpétuer dans leurs vers le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie, et la honte de ceux qui l'ont trahie. Dans ces poésies, les grandes idées sont rendues avec simplicité; les sentimens élevés avec chaleur².

Tous les jours les Ephores se rendent chez eux; de temps en temps ils vont chez les Ephores, qui examinent si leur éducation est bien soignée, s'il ne s'est pas glissé quelque délicatesse dans leurs lits ou leurs vêtemens, s'ils ne sont pas trop disposés à grossir. Ce dernier article est essentiel; on a vu quelquefois à Sparte des magistrats citer au tribunal de la nation, et menacer de l'exil, des citoyens dont l'excèsif embonpoint sembloit être une preuve de mollesse³. Un visage efféminé feroit rougir un Spartiate; il faut que le corps, dans ses accroissemens, prenne de la souplesse, et de la force, en conservant toujours de justes proportions⁴.

¹ Plut. in Lyc. tom. I, cap. 7.

p. 51.

² Id. ibid. p. 53.

³ Elian. var. hist. l. 14,

cap. 7.

⁴ Agatarch. ap. Athen.

l. 12, p. 550.

⁵ Elian. ibid.

C'est l'objet qu'on se propose en soumettant les jeunes Spartiates à des travaux qui remplissent presque tous les momens de leur journée. Ils en passent une grande partie dans le gymnase, où l'on ne trouve point, comme dans les autres villes, de ces maîtres qui apprennent à leurs disciples l'art de supplanter adroitement un adversaire¹ : ici la ruse souilleroit le courage, et l'honneur doit accompagner la défaite ainsi que la victoire. C'est pour cela que, dans certains exercices, il n'est pas permis au Spartiate qui succombe de lever la main, parce que ce seroit reconnoître un vainqueur².

J'ai souvent assisté aux combats que se livrent dans le Plataniste, les jeunes gens parvenus à leur dix-huitième année. Ils en font les apprêts dans leur collège, situé au bourg de Thérapné : divisés en deux corps, dont l'un se pare du nom d'Hercule, et l'autre de celui de Lycurgue³, ils immolent ensemble, pendant la nuit, un petit chien sur l'autel de Mars. On a pensé que le plus courageux des animaux domestiques devoit être la victime la plus agréable au plus courageux des dieux. Après le sacrifice, chaque troupe amène un sanglier apprivoisé, l'excite contre l'autre par ses cris, et, s'il est vainqueur, en tire un augure favorable.

¹ Plut. apophth. lacon. p. 228. Senec. de benef. l. t. 2, p. 233. 5, c. 3.
² Id. in Lyc. t. 1, p. 52. 3 Lucian. de gymnas.
 Id. apophth. lacon. tom. 2, t. 2, p. 919.

Le lendemain, sur le midi, les jeunes guerriers s'avancent en ordre, et par des chemins différens, indiqués par le sort, vers le champ de bataille. Au signal donné, ils fondent les uns sur les autres, se poussent et se repoussent tour-à-tour. Bientôt leur ardeur augmente par degrés : on les voit se battre à coups de pieds et de poings, s'entre-déchirer avec les dents et les ongles, continuer un combat désavantageux, malgré des blessures douloureuses, s'exposer à périr plutôt que de céder¹ ; quelquefois même, augmenter de fierté en diminuant de forces. L'un d'entre eux, près de jeter son antagoniste à terre, s'écria tout-à-coup : « Tu me mords comme une femme : Non, répondit l'autre, mais comme un lion². » L'action se passe sous les yeux de cinq magistrats³, qui peuvent d'un mot en modérer la fureur ; en présence d'une foule de témoins qui tour-à-tour prodiguent, et des éloges aux vainqueurs, et des sarcasmes aux vaincus. Elle se termine, lorsque ceux d'un parti sont forcés de traverser à la nage les eaux de l'Eurotas, ou celles d'un canal qui, conjointement avec ce fleuve, sert d'enceinte au Plataniste⁴.

J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux prises avec les plus vives douleurs. Dans une fête célébrée tous les ans en

¹ Cicér. tuscul. lib. 5, 3 Pausan. lib. 3, c. 11.
 c. 27, t. 2, p. 383. p. 231.
² Plut. apophth. lacon. 4 Id. ibid. c. 14, p. 243.
 t. 2, p. 234.

l'honneur de Diane surnommée Orthia, on place auprès de l'autel de jeunes Spartiates à peine sortis de l'enfance, et choisis dans tous les ordres de l'état; on les frappe à grands coups de fouet, jusqu'à ce que le sang commence à couler. La prêtresse est présente, elle tient dans ses mains une statue de bois très petite et très légère; c'est celle de Diane. Si les exécuteurs paroissent sensibles à la pitié, la prêtresse s'écrie qu'elle ne peut plus soutenir le poids de la statue. Les coups redoublent alors; l'intérêt général devient plus pressant. On entend les cris forcenés des parens qui exhortent ces victimes innocentes¹ à ne laisser échapper aucune plainte: elles-mêmes provoquent et défient la douleur. La présence de tant de témoins occupés à contrôler leurs moindres mouvemens, et l'espoir de la victoire décernée à celui qui souffre avec le plus de constance, les endurent de telle manière, qu'ils n'opposent à ces horribles tourmens qu'un front serein et une joie révoltante².

Surpris de leur fermeté, je dis à Damonax qui m'accompagnoit: Il faut convenir que vos lois sont fidèlement observées. Dites plutôt, répondit-il, indignement outragées. La cérémonie dont vous venez de voir fut instituée autrefois en l'honneur d'une divinité barbare, dont

¹ Cicer. tuscul. lib. 2, c. 14, t. 2, p. 288. Senec. de provid. c. 4. Stat. theb. l. 8, v. 437. Lucret. ibid.

in not.

² Plut. instit. Lacon. l. 2, p. 239.

on prétend qu'Oreste avoit apporté la statue et le culte, de la Tauride à Lacédémone¹. L'oracle avoit ordonné de lui sacrifier des hommes: Lycurge abolit cette horrible coutume; mais pour procurer un dédommagement à la superstition, il voulut que les jeunes Spartiates condamnés pour leurs fautes à la peine du fouet, la subissent à l'autel de la déesse².

Il falloit s'en tenir aux termes et à l'esprit de la loi: elle n'ordonnoit qu'une punition légère³; mais nos éloges insensés excitent, soit ici, soit au Plataniste, une détestable émulation parmi ces jeunes gens. Leurs tortures sont pour nous un objet de curiosité; pour eux, un sujet de triomphe. Nos pères ne connoissoient que l'héroïsme utile à la patrie, et leurs vertus n'étoient ni au dessous ni au dessus de leurs devoirs. Depuis que la vanité s'est emparée des nôtres, elle en grossit tellement les traits, qu'ils ne sont plus reconnoissables. Ce changement, opéré depuis la guerre du Péloponèse, est un symptôme frappant de la décadence de nos mœurs. L'exagération du mal ne produit que le mépris; celle du bien surprend l'estime; on croit alors que l'éclat d'une action extraordinaire dispense des obligations les plus sacrées. Si cet abus continue, nos jeunes gens finiront par n'avoir qu'un courage d'ostentation; ils

¹ Pausan. lib. 8, c. 23, pag. 642. Hygin. fab. 261. Meurs. Græc. fer. lib. 2, in Diamastig.

² Pausan. lib. 3, c. 16, p. 249.

³ Xenoph. de rep. Lacon. p. 677.

braveront la mort à l'autel de Diane, et fuiront à l'aspect de l'ennemi¹.

Rappelez-vous cet enfant, qui ayant l'autre jour caché dans son sein un petit renard, se laissa déchirer les entrailles, plutôt que d'avouer son larcin²: son obstination parut si nouvelle, que ses camarades le blâmèrent hautement. Mais, dis-je alors, elle n'étoit que la suite de vos institutions; car il répondit qu'il valoit mieux périr dans les tourmens, que de vivre dans l'opprobre³. Ils ont donc raison, ces philosophes, qui soutiennent que vos exercices impriment dans l'ame des jeunes guerriers une espèce de férocité⁴.

Ils nous attaquent, reprit Damonax, au moment que nous sommes par terre. Lycurgue avoit prévenu le débordement de nos vertus, par des digues qui ont subsisté pendant quatre siècles, et dont il reste encore des traces. N'a-t-on pas vu dernièrement un Spartiate puni après des exploits signalés, pour avoir combattu sans bouclier⁵? Mais à mesure que nos mœurs s'altèrent, le faux honneur ne connoît plus de frein, et se communique insensiblement à tous les ordres de l'état. Autrefois les femmes de Sparte, plus sages et plus décentes qu'elles ne le sont aujourd'hui, en apprenant la mort de

¹ Plut. in Lyc. tom. I, t. 2, p. 234.
² Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239. ⁴ Aristot. de rep. lib. 8, c. 4, t. 2, p. 452.
³ Id. in Lyc. ibid. ⁵ Plut. in Ages. tom. I, p. 615.
⁴ Id. apophth. Lacon.

leurs fils tués sur le champ de bataille, se contentoient de surmonter la nature; maintenant elles se font un mérite de l'insulter; et de peur de paroître foibles, elles ne craignent pas de se montrer atroces. Telle fut la réponse de Damonax. Je reviens à l'éducation des Spartiates.

Dans plusieurs villes de la Grèce, les enfans parvenus à leur dix-huitième année, ne sont plus sous l'œil vigilant des instituteurs¹. Lycurgue connoissoit trop le cœur humain, pour l'abandonner à lui-même dans ces momens critiques, d'où dépend presque toujours la destinée d'un citoyen, et souvent celle d'un état. Il oppose au développement des passions, une nouvelle suite d'exercices et de travaux. Les chefs exigent de leurs disciples plus de modestie, de soumission, de tempérance et de ferveur. C'est un spectacle singulier, de voir cette brillante jeunesse, à qui l'orgueil du courage et de la beauté devoit inspirer tant de prétentions, n'oser, pour ainsi dire, ni ouvrir la bouche, ni lever les yeux, marcher à pas lents et avec la décence d'une fille timide qui porte les offrandes sacrées².

Cependant si cette régularité n'est pas animée par un puissant intérêt, la pudeur régnera sur leurs fronts, et le vice dans leurs cœurs. Lycurgue leur suscite alors un corps d'espions

¹ Xenoph. de rep. La-
² Id. ibid. p. 679.
 ced. p. 678.

et de rivaux qui les surveillent sans cesse. Rien de si propre que cette méthode pour épurer les vertus. Placez à côté d'un jeune homme un modèle de même âge que lui ; il le hait , s'il ne peut l'atteindre ; il le méprise , s'il en triomphe sans peine. Opposez au contraire un corps à un autre : comme il est facile de balancer leurs forces et de varier leur composition, l'honneur de la victoire et la honte de la défaite, ne peuvent ni trop enorgueillir, ni trop humilier les particuliers. Il s'établit entre eux une rivalité accompagnée d'estime ; leurs parens, leurs amis s'empressent de la partager ; et de simples exercices deviennent des spectacles intéressans pour tous les citoyens.

Les jeunes Spartiates quittent souvent leurs jeux, pour se livrer à des mouvemens plus rapides. On leur ordonne de se répandre dans la province, les armes à la main, pieds nus, exposés aux intempéries des saisons, sans esclaves pour les servir, sans couverture pour les garantir du froid pendant la nuit¹. Tantôt ils étudient le pays, et les moyens de le préserver des incursions de l'ennemi². Tantôt ils courent après les sangliers et différentes bêtes fauves³. D'autres fois, pour essayer les diverses manœuvres de l'art militaire, ils se tiennent en embuscade pendant le jour, et la nuit

¹ Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 633.

² Id. ibid. l. 6, p. 763.

³ Xenoph. de rep. Lacéd. p. 680.

suivante ils attaquent et font succomber sous leurs coups les Hilotes, qui, prévenus du danger, ont eu l'imprudence de sortir et de se trouver sur leur chemin¹ *.

Les filles de Sparte ne sont point élevées comme celles d'Athènes ; on ne leur prescrit point de se tenir renfermées, de filer la laine, de s'abstenir du vin et d'une nourriture trop forte : mais on leur apprend à danser, à chanter, à lutter entre elles, à courir légèrement sur le sable, à lancer avec force le palet ou le javelot², à faire tous leurs exercices sans voile et à demi nues³, en présence des rois, des magistrats et de tous les citoyens, sans en excepter même les jeunes garçons, qu'elles excitent à la gloire, soit par des éloges flatteurs, ou par des ironies piquantes⁴.

C'est dans ces jeux que deux cœurs destinés à s'unir un jour, commencent à se pénétrer des sentimens qui doivent assurer leur bonheur⁵ ** ; mais les transports de un amour naissant ne sont jamais couronnés par un hymen prématuré ***. Par-tout où l'on permet à

¹ Héracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. tom. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.

² Voyez la note à la fin du volume.

³ Plat. de leg. l. 7, t. 2, p. 806. Xenoph. de rep. Lacéd. p. 675. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Num. p. 77. Id. apophth. lacon. t. 2,

p. 227.

⁴ Eurip. in Androm. v. 593. Plut. apoph. lacon. t. 2, p. 232.

⁵ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 48.

⁶ Id. ibid.

** Voyez la note à la fin du volume.

*** Voyez la note à la fin du volume.

des enfans de perpétuer les familles, l'espèce humaine se rapetisse, et dégénère d'une manière sensible¹. Elle s'est soutenue à Lacédémone, parce que l'on ne s'y marie que lorsque le corps a pris son accroissement, et que la raison peut éclairer le choix².

Aux qualités de l'ame, les deux époux doivent joindre une beauté mâle, une taille avantageuse, une santé brillante³. Lycurgue, et d'après lui des philosophes éclairés, ont trouvé étrange qu'on se donnât tant de soins pour perfectionner les races des animaux domestiques⁴, tandis qu'on néglige absolument celles des hommes. Ses vues furent remplies, et d'heureux assortimens semblèrent ajouter à la nature de l'homme un nouveau degré de force et de majesté⁵. En effet, rien de si beau, rien de si pur que le sang des Spartiates.

Je supprime le détail des cérémonies du mariage⁶; mais je dois parler d'un usage remarquable par sa singularité. Lorsque l'instant de la conclusion est arrivé, l'époux, après un léger repas qu'il a pris dans la salle publique, se rend, au commencement de la nuit, à la maison de ses nouveaux parens; il enlève furtive-

¹ Aristot. de rep. lib. 7, c. 16, t. 2, p. 446.

² Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 676. Plut. in Num. t. 1, p. 77. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 228.

³ Plut. de lib. educ. t. 2, p. 1.

⁴ Plat. de rep. l. 5, t. 2, p. 459. Theogn. sent. v. 183.

Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.

⁵ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 676.

⁶ Athen. l. 14, p. 646. Pausan. l. 3, c. 13, p. 240.

ment son épouse, la mène chez lui, et bientôt après vient au gymnase rejoindre ses camarades; avec lesquels il continue d'habiter comme auparavant. Les jours suivans, il fréquente à l'ordinaire la maison paternelle; mais il ne peut accorder à sa passion que des instans dérochés à la vigilance de ceux qui l'entourent: ce seroit une honte pour lui, si on le voyoit sortir de l'appartement de sa femme¹. Il vit quelquefois des années entières dans ce commerce, où le mystère ajoute tant de charmes aux surprises et aux larcins. Lycurgue savoit que des désirs trop tôt et trop souvent satisfaits, se terminent par l'indifférence ou par le dégoût: il eut soin de les entretenir, afin que les époux eussent le temps de s'accoutumer à leurs défauts, et que l'amour, dépouillé insensiblement de ses illusions, parvint à sa perfection en se changeant en amitié². De là l'heureuse harmonie qui règne dans ces familles, où les chefs déposant leur fierté à la voix l'un de l'autre, semblent tous les jours s'unir par un nouveau choix, et présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême douceur.

De très fortes raisons peuvent autoriser un Spartiate à ne pas se marier³; mais dans sa vieillesse il ne doit pas s'attendre aux mêmes

¹ Xenoph. ibid. t. 2, p. 228.

² Plut. in Lyc. tom. I, c. 13, p. 240.

³ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 676.

égards que les autres citoyens. On cite l'exemple de Dercyllidas, qui avoit commandé les armées avec tant de gloire¹. Il vint à l'assemblée; un jeune homme lui dit: »Je ne me lève pas devant toi, parce que tu ne laisseras point d'enfans qui puissent un jour se lever devant moi².» Les célibataires sont exposés à d'autres humiliations: ils n'assistent point aux combats que se livrent les filles à demi nues; il dépend du magistrat de les contraindre à faire, pendant les rigueurs de l'hiver, le tour de la place, dépoillés de leurs habits, et chantant contre eux-mêmes des chansons, où ils reconnoissent que leur désobéissance aux lois mérite le châtement qu'ils éprouvent³.

¹ Xenoph. hist. Græc. p. 48.
² l. 3, p. 490, etc. ³ Plut. in Lyc. tom. I,
² Plut. in Lyc. tom. I, p. 48.

CHAPITRE XLVIII.

Des Mœurs et des Usages des Spartiates.

CE chapitre n'est qu'une suite du précédent: car l'éducation des Spartiates continue, pour ainsi dire, pendant toute leur vie¹.

Dès l'âge de vingt ans, ils laissent croître leurs cheveux et leur barbe: les cheveux ajoutent à la beauté, et conviennent à l'homme libre, de même qu'au guerrier². On essaie l'obéissance dans les choses les plus indifférentes; lorsque les Ephores entrent en place, ils font proclamer à son de trompe un décret, qui ordonne de raser la lèvre supérieure, ainsi que de se soumettre aux lois³. Ici tout est instruction: un Spartiate interrogé pourquoi il entretenoit une si longue barbe: »Depuis que le temps l'a blanchie, répondit-il, elle m'avertit à tout moment de ne pas déshonorer ma vieillesse⁴.»

Les Spartiates, en bannissant de leurs habits toute espèce de parure, ont donné un exemple admiré et nullement imité des autres nations.

¹ Plut. in Lyc. tom. I, t. 2, p. 230.
² P. 54. ³ Plut. in Agid. tom. I,
² Herodot. lib. I, c. 82. pag. 808. Id. de serâ num.
 Xenoph. de rep. Laced. p. vind. t. 2, p. 550.
 686. Plut. in Lysand. t. I, ⁴ Plut. apophth. lacon.
 P. 434. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 232.

égards que les autres citoyens. On cite l'exemple de Dercyllidas, qui avoit commandé les armées avec tant de gloire¹. Il vint à l'assemblée; un jeune homme lui dit: »Je ne me lève pas devant toi, parce que tu ne laisseras point d'enfans qui puissent un jour se lever devant moi².» Les célibataires sont exposés à d'autres humiliations: ils n'assistent point aux combats que se livrent les filles à demi nues; il dépend du magistrat de les contraindre à faire, pendant les rigueurs de l'hiver, le tour de la place, dépoüillés de leurs habits, et chantant contre eux-mêmes des chansons, où ils reconnoissent que leur désobéissance aux lois mérite le châtement qu'ils éprouvent³.

¹ Xenoph. hist. Græc. p. 48.
² l. 3, p. 490, etc. ³ Plut. in Lyc. tom. 1,
² Plut. in Lyc. tom. 1, p. 48.

CHAPITRE XLVIII.

Des Mœurs et des Usages des Spartiates.

CE chapitre n'est qu'une suite du précédent: car l'éducation des Spartiates continue, pour ainsi dire, pendant toute leur vie¹.

Dès l'âge de vingt ans, ils laissent croître leurs cheveux et leur barbe: les cheveux ajoutent à la beauté, et conviennent à l'homme libre, de même qu'au guerrier². On essaie l'obéissance dans les choses les plus indifférentes; lorsque les Ephores entrent en place, ils font proclamer à son de trompe un décret, qui ordonne de raser la lèvre supérieure, ainsi que de se soumettre aux lois³. Ici tout est instruction: un Spartiate interrogé pourquoi il entretenoit une si longue barbe: »Depuis que le temps l'a blanchie, répondit-il, elle m'avertit à tout moment de ne pas déshonorer ma vieillesse⁴.»

Les Spartiates, en bannissant de leurs habits toute espèce de parure, ont donné un exemple admiré et nullement imité des autres nations.

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, t. 2, p. 230.
² P. 54. ³ Plut. in Agid. tom. 1,
² Herodot. lib. 1, c. 82. pag. 808. Id. de serâ num.
 Xenoph. de rep. Laced. p. vind. t. 2, p. 550.
 686. Plut. in Lysand. t. 1, ⁴ Plut. apophth. lacon.
 P. 434. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 232.

Chez eux, les rois, les magistrats, les citoyens de la dernière classe, n'ont rien qui les distingue à l'extérieur¹; ils portent tous une tunique très courte², et tissée d'une laine très grossière³; ils jettent par dessus un manteau ou une grosse cape⁴. Leurs pieds sont garnis de sandales ou d'autres espèces de chaussures, dont la plus commune est de couleur rouge⁵. Deux héros de Lacédémone, Castor et Pollux, sont représentés avec des bonnets qui, joints l'un à l'autre par leur partie inférieure, ressembleroient pour la forme à cet œuf dont on prétend qu'ils tirent leur origine⁶. Prenez un de ces bonnets, et vous aurez celui dont les Spartiates se servent encore aujourd'hui. Quelques-uns le serrent étroitement avec des courroies autour des oreilles⁷; d'autres commencent à remplacer cette coiffure par celle des courtisanes de la Grèce. Les Lacédémoniens ne sont plus invincibles, disoit de mon temps le poète Antiphane; les réseaux qui retiennent leurs cheveux sont teints en pourpre⁸.

Ils furent les premiers après les Crétois, à se dépouiller entièrement de leurs habits dans

¹ Thucyd. l. I, c. 6. Aristot. de rep. lib. 4, c. 9, t. 2, p. 374.

² Plat. in Protag. t. I, p. 342. Plut. ibid. p. 210.

³ Aristoph. in vesp. v. 474. Schol. ibid.

⁴ Demost. in Conon. p. 1113. Plut. in Phoc. t. I,

p. 746.

⁵ Meurs. miscell. Lat. con. l. I, c. 18.

⁶ Id. ibid. ci. 17.

⁷ Id. ibid.

⁸ Antiph. ap. Athen. l. 15, c. 8, p. 681. Casaub. ibid. t. 2, p. 610.

les exercices du gymnase¹. Cet usage s'introduisit ensuite dans les jeux olympiques², et a cessé d'être indécent depuis qu'il est devenu commun³.

Ils paroissent en public avec de gros bâtons recourbés à leur extrémité supérieure⁴; mais il leur est défendu de les porter à l'assemblée générale⁵, parce que les affaires de l'état doivent se terminer par la force de la raison, et non par celle des armes.

Les maisons sont petites et construites sans art: on ne doit travailler les portes qu'avec la scie; les planchers, qu'avec la cognée: des troncs d'arbres à peine dépouillés de leurs écorces, servent de poutres⁶. Les meubles, quoique plus élégans⁷, participent à la même simplicité; ils ne sont jamais confusément entassés. Les Spartiates ont sous la main tout ce dont ils ont besoin, parce qu'ils se font un devoir de mettre chaque chose à sa place⁸. Ces petites attentions entretiennent chez eux l'amour de l'ordre et de la discipline.

Leur régime est austère. Un étranger qui les avoit vus étendus autour d'une table et sur

¹ Plat. de rep. l. 5, t. 2, pag. 452. Dionys. Halic. de Thucyd. judic. t. 6, p. 856.

² Thucyd. lib. I, c. 6. Schol. ibid.

³ Plat. ibid.

⁴ Aristoph. in av. vers. 1283. Schol. ibid. Id. in eccl. v. 74 et 539. Theophr.

charact. c. 5. Casaub. ibid.

⁵ Plut. in Lyc. tom. I, p. 46.

⁶ Plut. in Lyc. tom. I, p. 47. Id. in apophth. Lat. con. t. 2, p. 210 et 227.

⁷ Id. in Lyc. p. 45.

⁸ Aristot. econ. lib. I, c. 5, t. 2, p. 495.

le champ de bataille, trouvoit plus aisé de supporter une telle mort qu'une telle vie¹. Cependant Lycurgue n'a retranché de leurs repas que le superflu; et s'ils sont frugals, c'est plutôt par vertu que par nécessité. Ils ont de la viande de boucherie²; le mont Taygète leur fournit une chasse abondante³; leurs plaines, des lièvres, des perdrix et d'autres espèces de gibier; la mer et l'Eurotas, du poisson⁴. Leur fromage de Gythium est estimé⁵ *. Ils ont de plus différentes sortes de légumes, de fruits, de pains et de gâteaux⁶.

Il est vrai que leurs cuisiniers ne sont destinés qu'à préparer la grosse viande⁷, et qu'ils doivent s'interdire les ragoûts, à l'exception du brouet noir⁸. C'est une sauce dont j'ai oublié la composition **, et dans laquelle les Spartiates trempent leur pain. Ils la préfèrent aux

¹ Ælian. var. hist. l. 18, c. 38. Stob. serm. 29, p. 208. Athen. l. 4, p. 138.

² Athen. l. 4, p. 139.

³ Xenoph. de rep. Lacéd. p. 680. Pausan. lib. 3, c. 20, p. 261.

⁴ Athen. ibid. p. 141; l. 14, p. 654. Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 13.

⁵ Lucian in meretric. t. 3, p. 321.

* Ce fromage est encore estimé dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, t. 1, p. 63).

⁶ Meurs. ibid. cap. 12 et 13.

⁷ Ælian. var. hist. l. 14, cap. 7.

⁸ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 46. Id. in Agid. p. 810. Poll. lib. 6, c. 9, §. 57.

** Meursius (miscell. lacon. lib. 1, cap. 8.) conjecture que le brouet noir se faisoit avec du jus exprimé d'une pièce de porc, auquel on ajoutoit du vinaigre et du sel. Il paroît en effet que les cuisiniers ne pouvoient employer d'autre assaisonnement que le sel et le vinaigre. (Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 128.)

mets les plus exquis¹. Ce fut sur sa réputation, que Denys, tyran de Syracuse, voulut en enrichir sa table. Il fit venir un cuisinier de Lacédémone, et lui ordonna de ne rien épargner. Le brouet fut servi: le roi en goûta, et le rejeta avec indignation. «Seigneur, lui dit l'esclave, il y manque un assaisonnement essentiel. Et quoi donc, répondit le prince? Un exercice violent avant le repas, répliqua l'esclave²».

La Laconie produit plusieurs espèces de vins. Celui que l'on recueille sur les cinq collines, à sept stades de Sparte, exhale une odeur aussi douce que celle des fleurs³. Celui qu'ils font cuire doit bouillir jusqu'à ce que le feu en ait consumé la cinquième partie. Ils le conservent pendant quatre ans avant de le boire⁴. Dans leurs repas, la coupe ne passe pas de main en main, comme chez les autres peuples; mais chacun épuise la sienne, remplie aussitôt par l'esclave qui les sert à table⁵. Ils ont la permission de boire tant qu'ils en ont besoin⁶; ils en usent avec plaisir, et n'en abusent jamais⁷. Le spectacle dégoûtant d'un esclave

¹ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 286.

² Id. ibid. Cicer. tuscul. quest. lib. 5, cap. 34, t. 2, pag. 389. Stob. serm. 29, p. 208.

³ Alem. ap. Athen. l. 1, c. 24, p. 31.

⁴ Democr. geopon. l. 7, c. 4. Pallad. ap. script. rei

rustic. l. 11, tit. 14, t. 2, p. 990.

⁵ Crit. ap. Athen. l. 10, p. 432; l. 11, c. 3, p. 463.

⁶ Xenoph. de rep. Lacéd. p. 680. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 208.

⁷ Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 637.

qu'on enivre, et qu'on jette quelquefois sous leurs yeux, lorsqu'ils sont encore enfans, leur inspire une profonde aversion pour l'ivresse¹, et leur ame est trop fière pour consentir jamais à se dégrader. Tel est l'esprit de la réponse d'un Spartiate à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il se modérait dans l'usage du vin: «C'est, dit-il, pour n'avoir jamais besoin de la raison d'autrui²." Outre cette boisson, ils appaisent souvent leur soif avec du petit-lait³ *.

Ils ont différentes espèces de repas publics. Les plus fréquens sont les Philities **. Rois, magistrats, simples citoyens, tous s'assemblent, pour prendre leurs repas, dans des salles où sont dressées quantité de tables, le plus souvent de 15 couverts chacune⁴. Les convives d'une table ne se mêlent point avec ceux d'une autre, et forment une société d'amis, dans laquelle on ne peut être reçu que du consentement de tous ceux qui la composent⁵. Ils sont durement couchés sur des lits de bois de chêne, le coude appuyé sur une pierre ou sur un

¹ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239. Athen. lib. 10, p. 433.

² Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 224.

³ Hesych. in *Kirrhos*.

* Cette boisson est encore en usage dans le pays. (Voyez Lacedémone ancienne, t. 1, p. 64.)

** Ces repas sont appe-

lés, par quelques auteurs, Phidities; par plusieurs autres, Philities, qui paroît être leur vrai nom, et qui désigne des associations d'amis. (Voyez Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 9.)

⁴ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 46. Porphyr. de abst. l. 4, §. 4, p. 305.

⁵ Plut. *ibid*.

morceau de bois¹. On leur sert du brouet noir, ensuite de la chair de porc bouillie, dont les portions sont égales, servies séparément à chaque convive, quelquefois si petites, qu'elles pesent à peine un quart de mine² *. Ils ont du vin, des gâteaux ou du pain d'orge en abondance. D'autres fois on ajoute pour supplément à la portion ordinaire, du poisson et différentes espèces de gibier³. Ceux qui offrent des sacrifices, ou qui vont à la chasse, peuvent à leur retour manger chez eux; mais ils doivent envoyer à leurs commensaux une partie du gibier ou de la victime⁴. Au près de chaque couvert on place un morceau de mie de pain pour s'essuyer les doigts⁵.

Pendant le repas, la conversation roule souvent sur des traits de morale, ou sur des exemples de vertu. Une belle action est citée comme une nouvelle digne d'occuper les Spartiates. Les vieillards prennent communément la parole; ils parlent avec précision, et sont écoutés avec respect.

À la décence se joint la gaieté⁶. Lycurgue en fit un précepte aux convives; et c'est dans

¹ Athen. l. 12, p. 518. Suid. in *Luk.* et in *Philit.*

² Cicér. orat. pro Mur. c. 35, t. 5, p. 232. Meurs. miscell. Lac. l. 1, c. 10.

³ Dicaearch. ap. Athen. l. 4, c. 8, p. 141.

⁴ Xenoph. de rep. Lac. t. 1, p. 46.

⁵ Poll. l. 6, c. 14, §. 93. Athen. l. 9, p. 409.

⁶ Aristoph. in *Lysistr.* v. 1228.

¹ Dicaearch. ap. Athen. l. 4, c. 8, p. 141.

² Xenoph. de rep. Lac. t. 1, p. 46.

³ Poll. l. 6, c. 14, §. 93. Athen. l. 9, p. 409.

⁴ Aristoph. in *Lysistr.* v. 1228.

cette vue qu'il ordonna d'exposer à leurs yeux une statue consacrée au dieu du Rire¹. Mais les propos qui réveillent la joie ne doivent avoir rien d'offensant; et le trait malin, si par hasard il en échappe à l'un des assistans, ne doit point se communiquer au dehors. Le plus ancien, en montrant la porte à ceux qui entrent, les avertit que rien de ce qu'ils vont entendre ne doit sortir par là².

Les différentes classes des élèves assistent aux repas, sans y participer; les plus jeunes, pour enlever adroitement des tables quelque portion qu'ils partagent avec leurs amis; les autres, pour y prendre des leçons de sagesse et de plaisanterie³.

Soit que les repas publics aient été établis dans une ville, à l'imitation de ceux qu'on prenoit dans un camp; soit qu'ils tirent leur origine d'une autre cause⁴, il est certain qu'ils produisent dans un petit état des effets merveilleux pour le maintien des lois⁵: pendant la paix, l'union, la tempérance, l'égalité; pendant la guerre, un nouveau motif de voler au secours d'un citoyen avec lequel on est en communauté de sacrifices ou de libations⁶. Minos les avoit ordonnés dans ses états; Lycurgue

¹ Plut. *ibid.* p. 55.

² Plut. *Instit.* Lacon. t. 2, p. 236.

³ *Id.* in Lyc. t. 1, p. 46 et 50.

⁴ Plat. de leg. l. 1, t. 2,

p. 625; l. 6, p. 780.

⁵ *Id.* *ibid.* Plut. in Lyc. tom. 1, p. 45. *Id.* apophth. Lacon. t. 2, p. 226.

⁶ Dyonis. Halic. antiq. Rom. l. 2, t. 1, p. 283.

adopta cet usage, avec quelques différences remarquables. En Crète, la dépense se préleve sur les revenus de la république¹; à Lacédémone, sur ceux des particuliers, obligés de fournir par mois une certaine quantité de farine d'orge, de vin, de fromage, de figes et même d'argent². Par cette contribution forcée, les plus pauvres risquent d'être exclus des repas en commun, et c'est un défaut qu'Aristote reprochoit aux lois de Lycurgue³: d'un autre côté, Platon blâmoit Minos et Lycurgue de n'avoir pas soumis les femmes à la vie commune⁴. Je m'abstiens de décider entre de si grands politiques et de si grands législateurs.

Parmi les Spartiates, les uns ne savent ni lire ni écrire⁵; d'autres savent à peine compter⁶: nulle idée parmi eux de la géométrie, de l'astronomie et des autres sciences⁷. Les plus instruits font leurs délices des poésies d'Homère⁸, de Terpandre⁹ et de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'ame. Leur théâtre n'est destiné qu'à leurs exercices¹⁰; ils n'y représen-

¹ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, et 10, t. 2, p. 331 et 332.

² Plut. in Lyc. tom. 1, p. 46. Porphyr. de abstin. l. 4, §. 4, p. 305. Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, c. 8, p. 141.

³ Aristot. *ibid.*

⁴ Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 780 et 781; l. 8, p. 839.

⁵ Isocr. panathen. t. 2, p. 290.

⁶ Plat. in Hipp. maj. t. 3, p. 285.

⁷ *Id.* *ibid.* *Ælian.* var. hist. l. 12, c. 50.

⁸ Plat. de leg. l. 8, t. 2, p. 680.

⁹ Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

¹⁰ Herodot. l. 6, c. 67. Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Ages. t. 1, p. 612.

tent ni tragédies, ni comédies, s'étant fait une loi de ne point admettre chez eux l'usage de ces drames¹. Quelques-uns, en très petit nombre, ont cultivé avec succès la poésie lyrique. Alcman, qui vivoit il y a trois siècles environ, s'y est distingué²; son style a de la douceur, quoiqu'il eût à combattre le dur dialecte Dorien qu'on parle à Lacédémone³; mais il étoit animé d'un sentiment qui adoucit tout: il avoit consacré toute sa vie à l'amour, et il chanta l'amour toute sa vie.

Ils aiment la musique qui produit l'enthousiasme de la vertu⁴: sans cultiver cet art, ils sont en état de juger de son influence sur les mœurs, et rejettent les innovations qui pourroient altérer sa simplicité⁵.

On peut juger par les traits suivans, de leur aversion pour la rhétorique⁶. Un jeune Spartiate s'étoit exercé, loin de sa patrie, dans l'art oratoire; il y revint, et les Ephores le firent punir, pour avoir conçu le dessein de tromper ses compatriotes⁷. Pendant la guerre du Péloponèse, un autre Spartiate fut envoyé

¹ Plut. inst. Lacon. t. 2, p. 239.

² Meurs. bibl. Græc. in Alcman. Fabric. bibl. Græc. tom. 1, p. 565. Diction. de Bayle, au mot Alcman.

³ Pausan. lib. 3, c. 15, p. 244.

⁴ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Chamel. ap. A-

then. l. 4, c. 25, p. 184.

⁵ Aristot. de rep. lib. 8, cap. 5, t. 2, p. 454. Athen. lib. 14, p. 628.

⁶ Quintil. instit. orat. l. 2, c. 16, p. 124. Athen. l. 13, p. 611.

⁷ Sext. Empir. adv. rhetor. l. 2, p. 293.

vers le satrape Tissapherne, pour l'engager à préférer l'alliance de Lacédémone à celle d'Athènes. Il s'exprima en peu de mots; et comme il vit les ambassadeurs Athéniens déployer tout le faste de l'éloquence, il tira deux lignes qui aboutissoient au même point, l'une droite, l'autre tortueuse, et les montrant au satrape, il lui dit: Choisis¹. Deux siècles auparavant, les habitans d'une île de la mer Egée², pressés par la famine, s'adressèrent aux Lacédémoniens leurs alliés, qui répondirent à l'ambassadeur: Nous n'avons pas compris la fin de votre harangue, et nous en avons oublié le commencement. On en choisit un second, en lui recommandant d'être bien concis. Il vint, et commença par montrer aux Lacédémoniens un de ces sacs où l'on tient la farine. Le sac étoit vide: l'assemblée résolut aussitôt d'approvisionner l'île: mais elle avertit le député de n'être plus si proluxe une autre fois. En effet, il leur avoit dit qu'il falloit remplir le sac³.

Ils méprisent l'art de la parole; ils en estiment le talent. Quelques-uns l'ont reçu de la nature⁴, et l'ont manifesté, soit dans les assemblées de leur nation et des autres peuples, soit dans les oraisons funèbres, qu'on prononce tous les ans en l'honneur de Pausanias et de

¹ Sext. Empir. adv. rhetor. l. 2, p. 293.

² Herodot. lib. 3, c. 46.

³ Sext. Empir. ibid.

⁴ Æschin. in Timarch. p. 288.

Léonidas¹. Ce général, qui, pendant la guerre du Péloponèse, soutint en Macédoine l'honneur de sa patrie, Brasidas, passoit pour éloquent, aux yeux même de ces Athéniens qui mettent tant de prix à l'éloquence².

Celle des Lacédémoniens va toujours au but, et y parvient par les voies les plus simples. Des sophistes étrangers ont quelquefois obtenu la permission d'entrer dans leur ville, et de parler en leur présence; accueillis, s'ils annoncent des vérités utiles, on cesse de les écouter, s'ils ne cherchent qu'à éblouir. Un de ces sophistes nous proposoit un jour d'entendre l'éloge d'Hercule. »D'Hercule? s'écria aussitôt Antalcidas; eh! qui s'avise de le blâmer³?»

Ils ne rougissent pas d'ignorer les sciences, qu'ils regardent comme superflues; et l'un d'eux répondit à un Athénien qui leur en faisoit des reproches: Nous sommes en effet les seuls à qui vous n'avez pas pu enseigner vos vices⁴. N'appliquant leur esprit qu'à des connaissances absolument nécessaires, leurs idées n'en sont que plus justes et plus propres à s'assortir et à se placer; car les idées fausses sont comme ces pièces irrégulières qui ne peuvent entrer dans la construction d'un édifice.

Ainsi, quoique ce peuple soit moins ins-

¹ Pausan. lib. 3, c. 14. t. 2, p. 192.

² p. 240.

³ Thucyd. lib. 4, c. 84.

⁴ Plut. apophth. Lacon.

¹ Id. in Lyc. tom. 1, p. 52. Id. apophth. Lacon.

² L. 2, p. 217.

truit que les autres, il est beaucoup plus éclairé. On dit que c'est de lui que Thales, Pittacus et les autres sages de la Grèce, empruntèrent l'art de renfermer les maximes de la morale en de courtes formules¹. Ce que j'en ai vu m'a souvent étonné. Je croyois m'entretenir avec des gens ignorans et grossiers; mais bientôt il sortoit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, et perçantes comme des traits². Accoutumés de bonne heure à s'exprimer avec autant d'énergie que de précision³, ils se taisent, s'ils n'ont pas quelque chose d'intéressant à dire⁴. S'ils en ont trop, ils font des excuses⁵: ils sont avertis par un instinct de grandeur, que le style diffus ne convient qu'à l'esclave qui prie; en effet, comme la prière, il semble se traîner aux pieds et se replier autour de celui qu'on veut persuader. Le style concis, au contraire, est imposant et fier: il convient au maître qui commande⁶: il s'assortit au caractère des Spartiates, qui l'emploient fréquemment dans leurs entretiens et dans leurs lettres. Des réparties aussi promptes que l'éclair, laissent après elles, tantôt une lumière vive, tantôt la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur patrie.

¹ Plat. in Protog. t. 1, p. 343.

² Id. ibid. p. 342.

³ Herodot. lib. 3, c. 46.

⁴ Plat. de leg. lib. 1, tom. 2, p. 641; l. 4, p. 721. Plut.

⁵ in Lyc. t. 1, p. 51 et 52.

⁶ Pausan. l. 4, c. 7, p. 269.

¹ Plut. ibid. p. 52.

² Thucyd. lib. 4, c. 17.

³ Demetr. Phal. de eloc. c. 253.

On louoit la bonté du jeune roi Charilaüs.
 »Comment seroit-il bon, répondit l'autre roi,
 »puisqu'il l'est, même pour les méchants ?»
 Dans une ville de la Grèce, le héraut chargé
 de la vente des esclaves, dit tout haut: Je
 vends un Lacédémonien. »Dis plutôt un pri-
 »sonnier», s'écria celui-ci, en lui mettant la
 main sur la bouche¹. Les généraux du roi
 de Perse demandoient aux députés de Lacédé-
 mone, en quelle qualité ils comptoient suivre
 la negociation? »Si elle échoue, répondirent-
 »ils, comme particuliers; si elle réussit, com-
 »me ambassadeurs²»

On remarque la même précision dans les
 lettres qu'écrivent les magistrats, dans celles
 qu'ils reçoivent des généraux. Les Ephores,
 craignant que la garnison de Décélie ne se lais-
 sât surprendre, ou n'interrompît ses exercices
 accoutumés, ne lui écrivirent que ces mots:
 »Ne vous promenez point³» La défaite la
 plus désastreuse, la victoire la plus éclatante,
 sont annoncées avec la même simplicité. Lors
 de la guerre du Péloponèse, leur flotte qui
 étoit sous les ordres de Mindare, ayant été bat-
 tue par celle des Athéniens, commandée par
 Alcibiade, un officier écrivit aux Ephores:
 »La bataille est perdue. Mindare est mort,

¹ Plut. in Lyc. tom. I,
 p. 42. Id. apophth. Lacon.
 t. 2, p. 218.
² Id. ibid. p. 233.
³ Plut. in Lyc. tom. I,

p. 55. Id. apophth. Lacon.
 p. 231.
⁴ Ælian. var. hist. l. 2,
 c. 5.

»Point de vivres ni de ressources¹» Peu de
 temps après, ils reçurent de Lysander, gé-
 néral de leur armée, une lettre conçue en ces
 termes: »Athènes est prise²» Telle fut la re-
 lation de la conquête la plus glorieuse et la plus
 utile pour Lacédémone.

Qu'on n'imagine pas, d'après ces exemples,
 que les Spartiates, condamnés à une raison
 trop sévère, n'osent déridier leur front. Ils ont
 cette disposition à la gaieté, que procurent la
 liberté de l'esprit, et la conscience de la san-
 té. Leur joie se communique rapidement, par-
 ce qu'elle est vive et naturelle: elle est entre-
 tenue par des plaisanteries qui, n'ayant rien
 de bas ni d'offensant, diffèrent essentiellement
 de la bouffonnerie et de la satire³. Ils ap-
 prennent de bonne heure l'art de les recevoir
 et de les rendre⁴. Elles cessent dès que celui
 qui en est l'objet demande qu'on l'épargne⁵.

C'est avec de pareils traits qu'ils repous-
 sent quelquefois les prétentions ou l'humeur.
 J'étois un jour avec le roi Archidamus; Pé-
 riander son médecin, lui présenta des vers qu'il
 venoit d'achever. Le prince les lut, et lui dit
 avec amitié: »Eh! pourquoi, de si bon mé-
 »decin, vous faites-vous si mauvais poète⁶?»

¹ Xenoph. hist. Græc. p. 55.
 l. I, p. 430.

² Plut. in Lysand. t. I,
 p. 441. Id. apophth. Lacon.
 p. 229. Schol. Dion. Chry-
 sost. orat. 64, p. 106.

³ Plut. in Lyc. tom. I,

p. 55.

⁴ Heracl. de polit. in
 antiq. Græc. t. 6; p. 2823.

⁵ Plut. ibid. t. I, p. 46.

⁶ Id. apophth. Lacon.
 p. 218.

Quelques années après, un vieillard se plaignant au roi Agis de quelques infractions faites à la loi, s'écrioit que tout étoit perdu : «Cela est si vrai, répondit Agis en souriant, que dans mon enfance, je l'entendois dire à mon père, qui, dans son enfance, l'avoit entendu dire au sien !»

Les arts lucratifs, et sur-tout ceux de luxe, sont sévèrement interdits aux Spartiates¹. Il leur est défendu d'altérer par des odeurs, la nature de l'huile, et par des couleurs, excepté celle de pourpre, la blancheur de la laine. Ainsi, point de parfumeurs et presque point de teinturiers parmi eux². Ils ne dévoient connoître ni l'or, ni l'argent, ni par conséquent ceux qui mettent ces métaux en œuvre³. À l'armée, ils peuvent exercer quelques professions utiles, comme celles de héraut, de trompette, de cuisinier, à condition que le fils suivra la profession de son père, comme cela se pratique en Egypte⁴.

Ils ont une telle idée de la liberté, qu'ils ne peuvent la concilier avec le travail des mains⁵. Un d'entre eux, à son retour d'Athènes, me disoit : Je viens d'une ville où rien n'est déshonnête. Par là, il désignoit, et ceux qui pro-

¹ Plut. *ibid.* p. 216.
² Id. in *Lyc.* t. 1, p. 44.
Ælian. var. *hist.* lib. 6, cap. 6. *Polyæn.* lib. 2, c. 1, n.º 6.
³ *Athen.* l. 15, p. 686.
Senec. *quæst. natur.* lib. 4,

c. 13, t. 2, p. 762.
⁴ Plut. in *Lyc.* tom. 1, p. 44.
⁵ *Herodot.* l. 6, c. 60.
⁶ *Aristot.* de *rhet.* l. 1, c. 9, t. 2, p. 532.

curoient des courtisannes à prix d'argent, et ceux qui se livroient à de petits trafics¹. Un autre, se trouvant dans la même ville, apprit qu'un particulier venoit d'être condamné à l'amende pour cause d'oisiveté ; il voulut voir, comme une chose extraordinaire, un citoyen puni dans une république, pour s'être affranchi de toute espèce de servitude².

Sa surprise étoit fondée, sur ce que les lois de son pays tendent sur-tout à délivrer les âmes des intérêts factices et des soins domestiques³. Ceux qui ont des terres, sont obligés de les affermer à des Hilotes⁴ ; ceux entre qui s'élèvent des différends, de les terminer à l'amiable ; car il leur est défendu de consacrer les momens précieux de leur vie à la poursuite d'un procès⁵, ainsi qu'aux opérations du commerce⁶, et aux autres moyens qu'on emploie communément pour augmenter sa fortune, ou se distraire de son existence.

Cependant ils ne connoissent pas l'ennui, parce qu'ils ne sont jamais seuls, jamais en repos⁷. La nage, la lutte, la course, la paume⁸, les autres exercices du gymnase, et les évolutions militaires, remplissent une partie de leur

¹ Plut. *apophth.* Lacon. t. 2, p. 236.
² Id. *ibid.* p. 221.
³ Id. *instit.* Lacon. t. 2, p. 239.
⁴ Id. in *Lyc.* t. 1, p. 54.
Id. *apophth.* Lacon. tom. 2, p. 216.

⁵ Id. *ibid.* p. 54. *Id.* *apophth.* Lacon. t. 2, p. 233.
⁶ *Xenoph.* de *rep.* Lacon. p. 682.
⁷ Plut. in *Lyc.* p. 55.
⁸ *Xenoph.* de *rep.* Lacon. p. 684.

journée¹; ensuite ils se font un devoir et un amusement d'assister aux jeux et aux combats des jeunes élèves²; de là, ils vont aux Leschès: ce sont des salles distribuées dans les différens quartiers de la ville³, où les hommes de tout âge ont coutume de s'assembler. Ils sont très sensibles aux charmes de la conversation: elle ne roule presque jamais sur les intérêts et les projets des nations; mais ils écoutent, sans se lasser, les leçons des personnes âgées⁴; ils entendent volontiers raconter l'origine des hommes, des héros et des villes⁵. La gravité de ces entretiens est tempérée par des saillies fréquentes.

Ces assemblées, ainsi que les repas et les exercices publics, sont toujours honorées de la présence des vieillards. Je me sers de cette expression, parce que la vieillesse, dévouée ailleurs au mépris, élève un Spartiate au faite de l'honneur⁶. Les autres citoyens, et sur-tout les jeunes gens, ont pour lui les égards qu'ils exigent à leur tour pour eux-mêmes. La loi les oblige de lui céder le pas à chaque rencontre, de se lever quand il paroît, de se taire quand il parle. On l'écoute avec déférence dans les assemblées de la nation, et dans les salles du gymnase; ainsi les citoyens qui ont servi leur

¹ Aelian. var. hist. l. 2,

² c. 5. Id. l. 14, c. 7.

³ Plut. in Lyc. p. 54.

⁴ Pausan. lib. 3, c. 14, p. 240 ; c. 15, p. 245

⁴ Plut. ibid.

⁵ Plat. in Hipp. maj.

⁶ l. 3, p. 285.

⁶ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237. Justin. l. 3, c. 3.

patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carrière, sont respectés, les uns comme les dépositaires de l'expérience, les autres comme ces monumens dont on se fait une religion de conserver les débris.

Si l'on considère maintenant que les Spartiates consacrent une partie de leur temps à la chasse et aux assemblées générales, qu'ils célèbrent un grand nombre de fêtes, dont l'éclat est rehaussé par le concours de la danse et de la musique¹, et qu'enfin les plaisirs communs à toute une nation, sont toujours plus vifs que ceux d'un particulier, loin de plaindre leur destinée, on verra qu'elle leur ménage une succession non interrompue de momens agréables, et de spectacles intéressans. Deux de ces spectacles avoient excité l'admiration de Pindare: c'est là, disoit-il, que l'on trouve le courage bouillant des jeunes guerriers, toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards; et les triomphes brillans des Muses, toujours suivis des transports de l'allégresse publique².

Leurs tombeaux sans ornemens, ainsi que leurs maisons, n'annoncent aucune distinction entre les citoyens³; il est permis de les placer dans la ville, et même auprès des temples. Les pleurs et les sanglots n'accompagnent ni les funérailles⁴, ni les dernières heures du

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 54.

² Pind. ap. Plut. in Lyc. p. 53.

³ Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

⁴ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.

mourant : car les Spartiates ne sont pas plus étonnés de se voir mourir, qu'ils ne l'avoient été de se trouver en vie; persuadés que c'est à la mort de fixer le terme de leurs jours, ils se soumettent aux ordres de la nature avec la même résignation qu'aux besoins de l'état.

Les femmes sont grandes, fortes, brillantes de santé, presque toutes fort belles. Mais ce sont des beautés sévères et imposantes¹; elles auroient pu fournir à Phidias un grand nombre de modèles pour sa Minerve, à peine quelques-uns à Praxitèle pour sa Vénus.

Leur habillement consiste dans une tunique ou espèce de chemise courte, et dans une robe qui descend jusqu'aux talons². Les filles, obligées de consacrer tous les momens de la journée à la lutte, à la course, au saut, à d'autres exercices pénibles, n'ont pour l'ordinaire qu'un vêtement léger et sans manches³, qui s'attache aux épaules avec des agrafes⁴, et que leur ceinture⁵ tient relevé au dessus des genoux⁶; sa partie inférieure est ouverte de chaque côté, de sorte que la moitié du corps reste à décou-

¹ Homer. *odys.* l. 13, v. 412. Aristoph. in *Lysistr.* v. 80. Mus. de Her. v. 74. Coluth. de rapt. Helen. v. 218. Euseb. *præp. evang.* l. 5, c. 29. Meurs. *miscell. Lacon.* l. 2, c. 3.

² Plut. in *Agid.* tom. 1, p. 823.

³ Excerpt. *manuxcr. ap. Potter.* in not. ad Clem.

Alex. *pædag.* lib. 2, c. 10, pag. 238. Eustath. in *Iliad.* t. 2, p. 975.

⁴ Poil. *onomast.* lib. 7, cap. 13, §. 55. Eustath. in *Iliad.* t. 2, p. 975, lin. 38.

⁵ Plut. in *Lyc.* tom. 1, p. 48.

⁶ Clem. Alex. *ibid.* *Virg. æneid.* l. 1, v. 320, 324 et 408.

vert¹. Je suis très éloigné de justifier cet usage; mais j'en vais rapporter les motifs et les effets d'après la réponse de quelques Spartiates à qui j'avois témoigné ma surprise.

Lycurgue ne pouvoit soumettre les filles aux mêmes exercices que les hommes, sans écarter tout ce qui pouvoit contrarier leurs mouvemens. Il avoit sans doute observé que l'homme ne s'est couvert qu'après s'être corrompu; que ses vêtemens se sont multipliés à proportion de ses vices; que les beautés qui le séduisent perdent souvent leurs attraits à force de se montrer; et qu'enfin, les regards ne souillent que les ames déjà souillées. Guidé par ces réflexions, il entreprit d'établir par ses lois, un tel accord de vertus entre les deux sexes, que la témérité de l'un seroit réprimée, et la faiblesse de l'autre soutenue. Ainsi, peu content de décerner la peine de mort à celui qui déshonoreroit une fille², il accoutuma la jeunesse de Sparte à ne rongir que du mal³. La pudeur dépouillée d'une partie de ses voiles⁴, fut respectée de part et d'autre, et les femmes de Lacédémone se distinguèrent par la pureté de leurs mœurs. J'ajoute que Lycurgue a trouvé des partisans parmi les philosophes. Platon veut que dans sa république, les femmes

¹ Euripid. in *Androm.* l. 2, c. 3.

v. 598. Soph. ap. Plut. in

Num. pag. 77. Plut. *ibid.*

p. 76. Hesych. in *Dooriak.*

² Meurs. *miscell. Lacon.*

1. 2, c. 3.

³ Plut. de rep. l. 5, t. 2,

p. 452.

⁴ Plut. in *Lyc.* tom. 1,

p. 48.

de tout âge s'exercent dans le gymnase, n'ayant que leurs vertus pour vêtements ¹.

Une Spartiate paroît en public à visage découvert, jusqu'à ce qu'elle soit mariée. Après son mariage, comme elle ne doit plaire qu'à son époux, elle sort voilée ²; et comme elle ne doit être connue que de lui seul, il ne convient pas aux autres de parler d'elle avec éloge ³; mais ce voile sombre et ce silence respectueux, ne sont que des hommages rendus à la décence. Nulle part les femmes ne sont moins surveillées et moins contraintes ⁴; nulle part elles n'ont moins abusé de la liberté. L'idée de manquer à leurs époux, leur eût paru autrefois aussi étrange que celle d'étaler la moindre recherche dans leur parure ⁵: quoiqu'elles n'aient plus aujourd'hui la même sagesse ni la même modestie, elles sont beaucoup plus attachées à leurs devoirs que les autres femmes de la Grèce.

Elles ont aussi un caractère plus vigoureux, et l'emploient avec succès pour assujettir leurs époux, qui les consultent volontiers, tant sur leurs affaires que sur celles de la nation. On a remarqué que les peuples guerriers sont en-

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 457. Halic. antiq. Rom. lib. 2, c. 24. t. 1, p. 287.

² Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232. ⁵ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 49. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228. Heraclid. Pont. in antiq. Græc. tom. 6, p. 2823.

³ Id. ibid. p. 317 et 220.

⁴ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, t. 2, p. 328. Dionys.

clins à l'amour: l'union de Mars et de Vénus semble attester cette vérité; et l'exemple des Lacédémoniens sert à la confirmer ¹. Une étrangère disoit un jour à la femme du roi Léonidas: «Vous êtes les seules qui preniez de l'ascendant sur les hommes. Sans doute, répondit-elle, parce que nous sommes les seules qui mettions des hommes au monde ²».

Ces ames fortes donnèrent, il y a quelques années, un exemple qui surprit toute la Grèce. A l'aspect de l'armée d'Épaminondas, elles remplirent la ville de confusion et de terreur ³. Leur caractère commence-t-il à s'altérer comme leurs vertus? Y a-t-il une fatalité pour le courage? Un instant de foiblesse pourroit-il balancer tant de traits de grandeur et d'élevation qui les ont distinguées dans tous les temps, et qui leur échappent tous les jours?

Elles ont une haute idée de l'honneur et de la liberté; elles la poussent quelquefois si loin, qu'on ne sait alors quel nom donner au sentiment qui les anime. Une d'entre elles écrivoit à son fils qui s'étoit sauvé de la bataille: «Il ne court de mauvais bruits sur votre compte; faites les cesser, ou cessez de vivre ⁴» En pareille circonstance, une Athénienne mandoit au sien: «Je vous sais bon gré de vous être

¹ Aristot. de rep. lib. 2, p. 48.

² Aristot. ibid. c. 9, t. 2, p. 328. Plut. in Agid. t. 1, p. 798. Id. in amator. t. 2, p. 761.

³ Aristot. ibid. c. 9, t. 2, p. 329.

⁴ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 241.

«conservé pour moi¹». Ceux-mêmes qui voudroient excuser la seconde, ne pourroient s'empêcher d'admirer la première; ils seroient également frappés de la réponse d'Argiléonis, mère du célèbre Brasidas: des Thraces, en lui apprenant la mort glorieuse de sons fils, ajoutoient que jamais Lacédémone n'avoit produit un si grand général: «Etrangers, leur dit-elle, mon fils étoit un brave homme; mais apprenez que Sparte possède plusieurs citoyens qui valent mieux que lui²».

Ici la nature est soumise, sans être étouffée; et c'est en cela que réside le vrai courage. Aussi les Ephores décernèrent-ils des honneurs signalés à cette femme³. Mais qui pourroit entendre, sans frissonner, une mère à qui l'on disoit: «Votre fils vient d'être tué sans avoir quitté son rang», et qui répondit aussitôt: «Qu'on l'enterre et qu'on mette son frère à sa place⁴?» et cette autre qui attendoit au faubourg la nouvelle du combat? Le courier arrive: elle l'interroge. «Vos cinq enfans ont péri. — Ce n'est pas là ce que je te demande; ma patrie n'a-t-elle rien à craindre? — Elle triomphe. — Eh bien! je me résigne avec plaisir à ma perte⁵». Qui pourroit encore voir sans terreur ces femmes qui donnent la

¹ Stob. serm. 106, pag. 122.
² 576.

³ Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 219 et 240.

⁴ Diod. Sic. lib. 12, p.

⁴ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 242.

⁵ Id. ibid. p. 241.

mort à leurs fils convaincus de lâcheté¹? et celles qui, accourues au champ de bataille, se font montrer le cadavre d'un fils unique, parcoururent d'un œil inquiet les blessures qu'il a reçues, comptent celles qui peuvent honorer ou déshonorer son trépas, et après cet horrible calcul, marchent avec orgueil à la tête du convoi, ou se confinent chez elles, pour cacher leurs larmes et leur honte² *?

Ces excès, ou plutôt ces forfaits de l'honneur, outrepassent si fort la portée de la grandeur qui convient à l'homme, qu'ils n'ont jamais été partagés par les Spartiates les plus abandonnés au fanatisme de la gloire. En voici la raison. Chez eux, l'ameur de la patrie est une vertu qui fait des choses sublimes; dans leurs épouses, une passion qui tente des choses extraordinaires. La beauté, la parure, la naissance, les agrémens de l'esprit n'étant pas assez estimés à Sparte, pour établir des distinctions entre les femmes, elles furent obligées de fonder leur supériorité sur le nombre et sur la valeur de leurs enfans. Pendant qu'ils vivent, elles jouissent des espérances qu'ils donnent; après leur mort, elles héritent de la célébrité

¹ Plut. ibid. Anthol. l. 1, c. 5, p. 5.

² Aelian. var. hist. l. 12, c. 21.

* Ce dernier fait, et d'autres à-peu-près semblables, paroissent être pos-

térieurs au temps où les lois de Lycurgue étoient rigoureusement observées. Ce ne fut qu'après leur décadence qu'un faux héroïsme s'empara des femmes et des enfans de Sparte.

qu'ils ont acquise. C'est cette fatale succession qui les rend féroces, et qui fait que leur dévouement à la patrie est quelquefois accompagné de toutes les fureurs de l'ambition et de la vanité.

A cette élévation d'ame qu'elles montrent encore par intervalles, succéderont bientôt, sans la détruire entièrement, des sentimens ignobles; et leur vie ne sera plus qu'un mélange de petitesse et de grandeur, de barbarie et de volupté. Déjà plusieurs d'entre elles se laissent entraîner par l'éclat de l'or, par l'attrait des plaisirs¹. Les Athéniens qui blamoient hautement la liberté qu'on laissoit aux femmes de Sparte, triomphent en voyant cette liberté dégénérer en licence². Les philosophes mêmes reprochent à Lycurgue de ne s'être occupé que de l'éducation des hommes³.

Nous examinerons cette accusation dans un autre chapitre, et nous remonterons en même temps aux causes de la décadence survenue aux mœurs des Spartiates. Car, il faut l'avouer, ils ne sont plus ce qu'ils étoient il y a un siècle. Les uns s'enorgueillissent impunément de leurs richesses, d'autres courent après des emplois que leurs pères se contentoient de mériter⁴. Il n'y a pas long-temps qu'on a découvert une

¹ Arist. de rep. lib. 2, p. 781; l. 8, p. 806. Aristot. ibid. p. 329.

² Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637. ⁴ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 689.

³ Id. ibid. lib. 6, t. 2,

courtisane aux environs de Sparte¹; et, ce qui n'est pas moins dangereux, nous avons vu la sœur du roi Agésilas, Cynisca, envoyer à Olympie un char attelé de quatre chevaux, pour y disputer le prix de la course, des poètes célébrer son triomphe, et l'état élever un monument en son honneur².

Néanmoins, dans leur dégradation, ils conservent encore des restes de leur ancienne grandeur. Vous ne les verrez point recourir aux dissimulations, aux bassesses, à tous ces petits moyens qui avilissent les ames: ils sont avides sans avarice, ambitieux sans intrigues. Les plus puissans ont assez de pudeur pour dérober aux yeux la licence de leur conduite³; ce sont des transfuges qui craignent les lois qu'ils ont violées, et regrettent les vertus qu'ils ont perdues.

J'ai vu en même temps des Spartiates dont la magnanimité invitoit à s'élever jusqu'à eux. Ils se tenoient à leur hauteur sans effort, sans ostentation, sans être attirés vers la terre par l'éclat des dignités ou par l'espoir des récompenses. N'exigez aucune bassesse de leur part; ils ne craignent ni l'indigence ni la mort. Dans mon dernier voyage à Lacédémone, je m'entretenois avec Talecrus qui étoit fort pauvre, et Damindas qui jouissoit d'une fortune aisée. Il survint un de ces hommes que Philippe, roi

¹ Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 495. cap. 8, pag. 222; cap. 15, p. 243.

² Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 212. Pausan. l. 3, c. 9, p. 330.

de Macédoine, soudoyoit pour lui acheter des partisans. Il dit au premier: «Quel bien avez-vous? Le nécessaire, répondit Talécrus, en lui tournant le dos¹» Il menaza le second du courroux de Philippe. «Homme lâche! répondit Damindas, eh! que peut ton maître contre des hommes qui méprisent la mort²»

En contemplant à loisir ce mélange de vices naissans et de vertus antiques, je me crovois dans une forêt que la flamme avoit ravagée; j'y voyois des arbres réduits en cendres; d'autres à moitié consumés; et d'autres qui, n'ayant reçu aucune atteinte, portoient fièrement leurs têtes dans les cieus.

¹ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232. ² Id. ibid. p. 219.

CHAPITRE XLIX.

De la Religion et des Fêtes des Spartiates.

LES objets du culte public n'inspirent à Lacédémone qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet à leur égard ni discussions, ni doutes; adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.

Parmi les héros auxquels ils ont élevé des temples, des autels ou des statues; on distingue Hercule, Castor, Pollux, Achille, Ulysse, Lycurgue, etc. Ce qui doit surprendre ceux qui ne connoissent pas les différentes traditions des peuples, c'est de voir Hélène partager avec Ménélas des honneurs presque divins¹, et la statue de Clytemnestre placée auprès de celle d'Agamemnon².

Les Spartiates sont fort crédules. Un d'entre eux crut voir pendant la nuit un spectre errant autour d'un tombeau; il le poursuivoit la lance levée, et lui crioit: Tu as beau faire, tu mourras une esconde fois³. Ce ne sont

¹ Herodot. lib. 6, c. 61.
Isocr. encom. Helen. t. 2,
p. 144. Pausan. 1. 3, c. 15,
p. 244.

² Pausan. ibid. cap. 19,
p. 258.

³ Plut. apophth. Lacon.
t. 2, p. 236.

de Macédoine, soudoyoit pour lui acheter des partisans. Il dit au premier: «Quel bien avez-vous? Le nécessaire, répondit Talécrus, en lui tournant le dos¹» Il menaza le second du courroux de Philippe. «Homme lâche! répondit Damindas, eh! que peut ton maître contre des hommes qui méprisent la mort²»

En contemplant à loisir ce mélange de vices naissans et de vertus antiques, je me crovois dans une forêt que la flamme avoit ravagée; j'y voyois des arbres réduits en cendres; d'autres à moitié consumés; et d'autres qui, n'ayant reçu aucune atteinte, portoient fièrement leurs têtes dans les cieus.

¹ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232. ² Id. ibid. p. 219.

CHAPITRE XLIX.

De la Religion et des Fêtes des Spartiates.

LES objets du culte public n'inspirent à Lacédémone qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet à leur égard ni discussions, ni doutes; adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.

Parmi les héros auxquels ils ont élevé des temples, des autels ou des statues; on distingue Hercule, Castor, Pollux, Achille, Ulysse, Lycurgue, etc. Ce qui doit surprendre ceux qui ne connoissent pas les différentes traditions des peuples, c'est de voir Hélène partager avec Ménélas des honneurs presque divins¹, et la statue de Clytemnestre placée auprès de celle d'Agamemnon².

Les Spartiates sont fort crédules. Un d'entre eux crut voir pendant la nuit un spectre errant autour d'un tombeau; il le poursuivoit la lance levée, et lui crioit: Tu as beau faire, tu mourras une esconde fois³. Ce ne sont

¹ Herodot. lib. 6, c. 61.
Isocr. encom. Helen. t. 2,
p. 144. Pausan. 1. 3, c. 15,
p. 244.

² Pausan. ibid. cap. 19,
p. 258.

³ Plut. apophth. Lacon.
t. 2, p. 236.

pas les prêtres qui entretiennent la superstition : ce sont les Ephores ; ils passent quelquefois la nuit dans le temple de Pasiphaé, et le lendemain, ils donnent leurs songes comme des réalités¹.

Lycurgue, qui ne pouvoit dominer sur les opinions religieuses, supprima les abus qu'elles avoient produits. Par-tout ailleurs, on doit se présenter aux dieux avec des victimes sans tache, quelquefois avec l'appareil de la magnificence ; à Sparte, avec des offrandes de peu de valeur, et la modestie qui convient à des supplians². Ailleurs on importune les dieux par des prières indiscrètes et longues ; à Sparte, on ne leur demande que la grâce de faire de belles actions, après en avoir fait de bonnes³ ; et cette formule est terminée par ces mots, dont les ames fières sentiront la profondeur : « Donnez-nous la force de supporter l'injustice⁴. » L'aspect des morts n'y blesse point les regards, comme chez les nations voisines. Le deuil n'y dure que onze jours⁵ ; si la douleur est vraie, on ne doit pas en borner le temps ; si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture.

Il suit de là, que si le culte des Lacédém-

¹ Plut. in Agid. tom. I, p. 148.
² Plut. in Lyc. tom. I, p. 52.
³ Plat. in Alcib. tom. 2,

⁴ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
⁵ Id. in Lyc. tom. I, p. 56.

niens est, comme celui des autres Grecs, souillé d'erreurs et de préjugés dans la théorie, il est du moins plein de raison et de lumières dans la pratique.

Les Athéniens ont cru fixer la victoire chez eux, en la représentant sans ailes¹ ; par la même raison, les Spartiates ont représenté quelquefois Mars et Vénus chargés de chaînes². Cette nation guerrière a donné des armes à Vénus, et mis une lance entre les mains de tous les dieux et de toutes les déesses³. Elle a placé la statue de la Mort à côté de celle du Sommeil, pour s'accoutumer à les regarder du même oeil⁴. Elle a consacré un temple aux Muses, parce qu'elle marche aux combats au son mélodieux de la flûte ou de la lyre⁵ ; un autre à Neptune qui ébranle la terre, parce qu'elle habite un pays sujet à de fréquentes secousses⁶ ; une autre à la Crainte, parce qu'il est des craintes salutaires, telle que celle des lois⁷.

Un grand nombre de fêtes remplissent ses loisirs. J'ai vu dans la plupart trois chœurs marcher en ordre, et faire retentir les airs de

¹ Pausan. lib. I, c. 22, p. 52.

² Id. l. 3, c. 15, p. 245 et 246.

³ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232. Id. instit. Lacon. p. 239.

⁴ Pausan. lib. 3, c. 18, p. 253.

⁵ Id. ibid. c. 17, p. 251.

⁶ Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 608. Strab. lib. 8, p. 367. Pausan. l. 3, c. 20, pag. 260. Eustath. in Iliad. l. 2, p. 294.

⁷ Plut. in Agid. tom. I, p. 808.

leurs chants; celui des vieillards prononcer ces mots:

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans et hardis.

celui des hommes faits, répondre:

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant.

et celui des enfans, poursuivre:

Et nous un jour le serons,
Qui bien vous surpasserons ¹.*

J'ai vu, dans les fêtes de Bacchus, des femmes au nombre de onze, se disputer le prix de la course ². J'ai suivi les filles de Sparte, lorsqu'au milieu des transports de la joie publique, placées sur des chars ³, elles se rendoient au bourg de Thérapné, pour présenter leurs offrandes au tombeau de Ménélas et d'Hélène ⁴.

Pendant les fêtes d'Apollon, surnommé Carnéen, qui reviennent tous les ans vers la fin de l'été ⁵, et qui durent neuf jours ⁶, j'assistai au

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 53.

* Traduction d'Amyot. Pausan. lib. 3, c. 13, p. 239.

³ Plut. in Ages. tom. I, p. 606. Hesych. in *Kannab*.

⁴ Isocr. encom. Helen. t. 2, p. 144. Pausan. lib. 3,

c. 19, p. 259. ⁵ Dodw. annal. Thucyd. pap. 178. Freret. Mém. de l'Acad. des bell. lett. t. 18, hist. pap. 138. Corsin fast. Att. t. 2, p. 452.

⁶ Demetr. ap. Athen. l. 4, c. 9, p. 141.

combat que se livrent les joueurs de cythare ¹; je vis dresser autour de la ville neuf cabanes ou feuillées en forme de tentes. Chaque jour de nouveaux convives, au nombre de quatre-vingt-un, neuf pour chaque tente, y venoient prendre leurs repas; des officiers tirés ou sort entretenoient l'ordre ², et tout s'exécutoit à la voix du héraut public ³. C'étoit l'image d'un camp; mais on n'en étoit pas plus disposé à la guerre; car rien ne doit interrompre ces fêtes, et quelque pressant que soit le danger, on attend qu'elles soient terminées pour mettre l'armée en campagne ⁴.

Le même respect retient les Lacédémoniens chez eux pendant les fêtes d'Hyacinthe ⁵, célébrées au printemps ⁶, sur-tout par les habitans d'Amiclaë ⁷. On disoit qu'Hyacinthe, fils d'un roi de Lacédémone, fut tendrement aimé d'Apollon; que Zéphire jaloux de sa beauté, dirigea le palet qui lui ravit le jour; et qu'Apollon, qui l'avoit lancé, ne trouva d'autre soulagement à sa douleur, que de métamorphoser le jeune prince en une fleur qui porte

¹ Hellan. ap. Athen. l. 14, c. 4, p. 635. Plut. ins-tit. Lacon. t. 2, p. 238.

² Hesych. in *Karneat*. ³ Demetr. ap. Athen. p. 141.

⁴ Herodot. l. 7, c. 206. Thucyd. lib. 5, c. 76. Schol. Thucyd. in c. 54.

⁵ Herodon. lib. 9, c. 6 et II.

⁶ Corsin. fast. Att. t. 2, p. 452.

⁷ Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 528. Strab. lib. 6, p. 278. Meurs. Græc. feriat. in Hyacinth.

son nom¹. On institua des jeux qui se renouvellent tous les ans². Le premier et le troisième jour ne présentent que l'image de la tristesse et du deuil; le second est un jour d'alégresse: Lacédémone s'abandonne à l'ivresse de la joie; c'est un jour de liberté: les esclaves mangent à la même table que leurs maîtres³.

De tous côtés on voit des chœurs de jeunes garçons revêtus d'une simple tunique, les uns jouant de la lyre, ou célébrant Hyacinthe par de vieux cantiques accompagnés de la flûte; d'autres, exécutant des danses; d'autres à cheval faisant briller leur adresse, dans le lieu destiné aux spectacles⁴.

Bientôt la pompe ou procession solennelle s'avance vers Amyclæ, conduite par un chef, qui, sous le nom de légat, doit offrir au temple d'Apollon les vœux de la nation⁵: dès qu'elle est arrivée, on achève les apprêts d'un pompeux sacrifice, et l'on commence par répandre, en forme de libation, du vin et du lait dans l'intérieur de l'autel qui sert de base à la statue. Cet autel est le tombeau d'Hyacinthe⁶. Tout autour sont rangés 20 ou 25 jeunes garçons et autant de jeunes filles, qui font

¹ Nicand. in theriac. v. 902. Ovid. metam. lib. 10, fab. 5. Pausan. l. 3, cap. 1, p. 204; c. 19, p. 258. Plin. l. 21, c. 11, p. 244.

² Ovid. ibid. v. 219.

³ Polyer. ap. Athen. l. 4,

c. 7, p. 139.

⁴ Id. ibid. Xenoph. in Ages. p. 661.

⁵ Inscript. Fourmont. in bibl. reg.

⁶ Pausan. lib. 3, c. 19, p. 257.

entendre des concerts ravissans, en présence de plusieurs magistrats de Lacédémone¹. Car dans cette ville, ainsi que dans toute la Grèce, les cérémonies religieuses intéressent le gouvernement; les Rois et leurs enfans se font un devoir d'y figurer. On a vu dans ces derniers temps Agésilas, après des victoires éclatantes, se placer dans le rang qui lui avoit été assigné par le maître du chœur, et, confondu avec les simples citoyens, entonner avec eux l'hymne d'Apollon aux fêtes d'Hyacinthe².

La discipline des Spartiates est telle, que leurs plaisirs sont toujours accompagnés d'une certaine décence; dans les fêtes mêmes de Bacchus, soit à la ville, soit à la campagne, personne, n'ose s'écarter de la loi qui défend l'usage immodéré du vin³.

¹ Inscript. Fourmont. in bibl. reg.

² Voyez la note à la fin du volume.

³ Xenoph. in Ages. pag. 661.

⁴ Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637.

CHAPITRE L.

Du Service militaire chez les Spartiates.

LES Spartiates sont obligés de servir depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 60 : au-delà de ce terme, on les dispense de prendre les armes, à moins que l'ennemi n'entre dans la Laconie¹.

Quand il s'agit de lever des troupes, les Ephores, par la voix du héraut, ordonnent aux citoyens âgés depuis 20 ans jusqu'à l'âge porté dans la proclamation², de se présenter pour servir dans l'infanterie pesamment armée, ou dans la cavalerie; la même injonction est faite aux ouvriers destinés à suivre l'armée³.

Comme les citoyens sont divisés en cinq tribus, on a partagé l'infanterie pesante en cinq régimens, qui sont pour l'ordinaire commandés par autant de Polemarques⁴; chaque régiment est composé de quatre bataillons, de huit pentécostyes, et de seize énomoties ou compagnies⁵ *.

¹ Xenoph. hist. Græc.

l. 5, p. 568. Plut. in Ages.

t. 1, p. 609 et 610.

² Xenoph. ibid. lib. 6,

p. 597.

³ Id. de rep. Laced. p.

685.

⁴ Aristot. ap. Harpocr.

in *Moroon*. Diod. Sicul. l. 15,

p. 350.

⁵ Thucyd. lib. 5, c. 66.

Xenoph. de rep. Laced. p.

686.

* Voyez la note à la fin

du volume.

En certaines occasions, au lieu de faire marcher tout le régiment, on détache quelques bataillons; et alors, en doublant ou quadruplant leurs compagnies, on porte chaque bataillon à 256 hommes, ou même à 512¹. Je cite des exemples et non des règles; car le nombre d'hommes par énomotie, n'est pas toujours le même²; et le général, pour dérober la connaissance de ses forces à l'ennemi³, varie souvent la composition de son armée. Outre les cinq régimens, il existe un corps de 600 hommes d'élite, qu'on appelle Scirites, et qui ont quelquefois décidé de la victoire⁴.

Les principales armes du fantassin sont la pique et le bouclier; je ne compte pas l'épée, qui n'est qu'une espèce de poignard qu'il porte à sa ceinture⁵. C'est sur la pique qu'il fonde ses espérances; il ne la quitte presque point, tant qu'il est à l'armée⁶. Un étranger disoit à l'ambitieux Agésilas: «Où fixez-vous donc les bornes de la Laconie? Au bout de nos piques, répondit-il⁷».

Ils couvrent leur corps d'un bouclier d'airain⁸, de forme ovale, échancré des deux côtés et quelquefois d'un seul, terminé en pointe

¹ Thucyd. lib. 5, c. 68.

Schol. ibid.

² Xenoph. hist. Græc.

l. 6, p. 596. Suid. in *Enoo-*

maz.

³ Thucyd. ibid.

⁴ Id. ibid. Diodor. Sic.

ibid.

⁵ Meurs. miscell. La-

con. l. 2, c. 1.

⁶ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 687. Plut. apophth.

Lacon. t. 2, p. 236.

⁷ Plut. ibid. p. 210.

⁸ Xenoph. ibid. p. 685.

aux deux extrémités, et chargé des lettres initiales du nom de Lacédémone ¹. A cette marque on reconnoît la nation; mais il en faut une autre pour reconnoître chaque soldat, obligé, sous peine d'infamie, de rapporter son bouclier; il fait graver dans le champ le symbole qu'il s'est approprié. Un d'entre eux s'étoit exposé aux plaisanteries de ses amis, en choisissant pour emblème une mouche de grandeur naturelle. «J'approcherai si fort de l'ennemi, leur dit-il, qu'il distinguera cette marque ²».

Le soldat est revêtu d'une casaque rouge ³. On a préféré cette couleur, afin que l'ennemi ne s'aperçoive pas du sang qu'il a fait couler ⁴.

Le Roi marche à la tête de l'armée, précédé du corps des Scirités, ainsi que des cavaliers envoyés à la découverte. Il offre fréquemment des sacrifices, auxquels assistent les chefs des troupes Lacédémoniennes, et ceux des alliés ⁵. Souvent il change de camp, soit pour protéger les terres de ces derniers, soit pour nuire à celles des ennemis ⁶.

Tous les jours, les soldats se livrent aux exercices du gymnase. La lice est tracée aux environs du camp. Après les exercices du matin, ils se tiennent assis par terre jusqu'au dî-

¹ Pausan. lib. 4, c. 28, pag. 348. Eustath. in Iliad. l. 2, p. 293. Mem. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 16, hist. p. 101.

² Plut. ibid. p. 234.

³ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 685.

⁴ Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. Valer. Max. lib. 2, cap. 6. Schol. Aristoph. in pac. v. 1173.

⁵ Xenoph. ibid. p. 688.

⁶ Id. ibid. p. 687.

ner; après ceux du soir, ils soupent, chantent des hymnes en l'honneur des dieux, et se couchent sur leurs armes. Divers amusemens remplissent les intervalles de la journée ¹; car ils sont alors astreints à moins de travaux qu'avant leur départ, et l'on diroit que la guerre est pour eux le temps du repos ².

Le jour du combat, le Roi, à l'imitation d'Hercule, immole une chèvre, pendant que les joueurs de flûte font entendre l'air de Castor ³. Il entonne ensuite l'hymne du combat; tous les soldats, le front orné de couronnes, le répètent de concert ⁴. Après ce moment si terrible et si beau, ils arrangent leurs cheveux et leurs vêtemens, nettoient leurs armes, pressent leurs officiers de les conduire au champ de l'honneur, s'animent eux-mêmes par des traits de gaieté ⁵, et marchent en ordre au son des flûtes qui excitent et modèrent leur courage ⁶. Le Roi se place dans le premier rang, entouré de cent jeunes guerriers, qui doivent, sous peine d'infamie, exposer leurs jours pour sauver les siens ⁷, et de quelques athlètes qui ont remporté le prix aux jeux publics de la Grè-

¹ Xenoph. ibid. p. 688.

² Plut. in Lyc. tom. I,

p. 53.

³ Xenoph. de rep. La-
ced. p. 689. Plut. ibid. Id.
de mus. t. 2, p. 1140. Poll.
l. 4, c. 10, §. 78. Polyæn.
stratag. l. I, c. 10.

⁴ Plut. ibid. Poll. l. 4,

c. 7, §. 53.

Tom. V.

⁵ Xenoph. ibid.

⁶ Thucyd. lib. 5, c. 70.

Polyb. l. 4, p. 289. Plut. de
ira, t. 2, p. 458. Athen.
l. 12, p. 517; l. 14, p. 626.
Aul. Gell. l. I, c. 11.

⁷ Herodot. lib. 6, c. 56,
Isocr. epist. ad Philip. t. I,
p. 445.

ce, et qui regardent ce poste comme la plus glorieuse des distinctions ¹.

Je ne dis rien des savantes manœuvres qu'exécutent les Spartiates avant et pendant le combat : leur tactique paroît d'abord compliquée ; mais la moindre attention suffit pour se convaincre qu'elle a tout prévu, tout facilité, et que les institutions militaires de Lycurgue sont préférables à celles des autres nations ².

Pour tout homme, c'est une honte de prendre la fuite ; pour les Spartiates, d'en avoir seulement l'idée ³. Cependant leur courage, quoique impétueux et bouillant, n'est pas une fureur aveugle : un d'entre eux, au plus fort de la mêlée, entend le signal de la retraite, tandis qu'il tient le fer levé sur un soldat abattu à ses pieds : il s'arrête aussitôt, et dit que son premier devoir est d'obéir à son général ⁴.

Cette espèce d'hommes n'est pas faite pour porter des chaînes ; la loi leur crie sans cesse : Plutôt périr que d'être esclaves. Bias, qui commandoit un corps de troupes, s'étant laissé surprendre par Iphicrate, ses soldats lui dirent : Quel parti prendre ? Vous, répondit-il, de vous retirer ; moi, de combattre et mourir ⁵.

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 53 et 54. Id. sympos. l. 2, c. 5, t. 2, p. 639.

² Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 686.

³ Id. ibid. p. 685 et 689.

⁴ Senec. suas. 2, t. 3, p. 16.

⁵ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.

⁶ Id. ibid. p. 219.

Ils aiment mieux garder leurs rangs que de tuer quelques hommes de plus ¹ ; il leur est défendu non-seulement de poursuivre l'ennemi, mais encore de le dépouiller, sans en avoir reçu l'ordre ; car ils doivent être plus attentifs à la victoire qu'au butin ². 300 Spartiates veillent à l'observation de cette loi ³.

Si le général dans un premier combat a perdu quelques soldats, il doit en livrer un second pour les retirer ⁴.

Quand un soldat a quitté son rang, on l'oblige de rester pendant quelque temps debout, appuyé sur son bouclier à la vue de toute l'armée ⁵.

Les exemples de lâcheté, si rares autrefois, livrent le coupable aux horreurs de l'infamie ; il ne peut aspirer à aucun emploi ; s'il est marié, aucune famille ne veut s'allier à la sienne ; s'il ne l'est pas, il ne peut s'allier à une autre ⁶ ; il semble que cette tache souilleroit toute sa postérité.

Ceux qui périssent dans le combat, sont enterrés, ainsi que les autres citoyens, avec un vêtement rouge et un rameau d'olivier, symbole des vertus guerrières parmi les Spar-

¹ Pausan. lib. 4, c. 8,

p. 306.

² Thucyd. lib. 5, c. 73.

Plut. in Lyc. p. 54. Id. apophth.

Lacon. t. 2, p. 228.

³ Elian. var. hist. lib. 6,

c. 6.

⁴ Meurs. miscel. La-

con. l. 2, c. 1.

⁵ Kenoph. hist. Græc.

lib. 3, p. 507.

⁶ Id. ibid. p. 481.

⁷ Plut. in Ages. tom. 1,

p. 612. Id. apophth. Lacon.

t. 2, p. 214.

tiates¹. S'ils se sont distingués, leurs tombeaux sont décorés de leurs noms, et quelquefois de la figure d'un lion²; mais si un soldat a reçu la mort en tournant le dos à l'ennemi, il est privé de la sépulture³.

Aux succès de la bravoure, on préfère ceux que ménage la prudence⁴. On ne suspend point aux temples les dépouilles de l'ennemi. Des offrandes enlevées à des lâches, disoit le roi Cleomène, ne doivent pas être exposées aux regards des dieux, ni à ceux de notre jeunesse⁵. Autrefois la victoire n'excitoit ni joie ni surprise; de nos jours un avantage remporté par Archidamus, fils d'Agésilas, produisit des transports si vifs parmi les Spartiates, qu'il ne resta plus aucun doute sur leur décadence⁶.

On ne fait entrer dans la cavalerie que des hommes sans expérience, qui n'ont pas assez de vigueur ou de zèle. C'est le citoyen riche qui fournit les armes, et entretient le cheval⁷. Si ce corps a remporté quelques avantages, il les a dus aux cavaliers étrangers que Lacédémone prenoit à sa solde⁸. En général les Spartiates aiment mieux servir dans l'infanterie: persuadés que le vrai courage se suffit à lui-même,

¹ Plut. instit. Lacon. t.

² p. 238. Herodot. lib. 8, c. 124.

³ Plut. ibid. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6.

⁴ Meurs. miscel. Lacon. l. 2, c. 1.

⁵ Plut. instit. Lacon.

p. 218.

⁶ Id. ibid. p. 224.

⁷ Id. in Ages. tom. I, p. 614.

⁸ Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 596.

⁹ Id. de magistr. equit. p. 971.

ils veulent combattre corps à corps. J'étois auprès du roi Archidamus, quand on lui présenta le modèle d'une machine à lancer des traits, nouvellement inventée en Sicile; après l'avoir examinée avec attention: C'en est fait, dit-il, de la valeur¹.

La Laconie pourroit entretenir 30,000 hommes d'infanterie pesante, et 1500 hommes de cavalerie²; mais soit que la population n'ait pas été assez favorisée, soit que l'état n'ait point ambitionné de mettre de grandes armées sur pied, Sparte qui a souvent marché en corps de nation contre les peuples voisins³, n'a jamais employé dans les expéditions lointaines, qu'un petit nombre de troupes nationales. Elle avoit, il est vrai, 45,000 hommes à la bataille de Platée; mais on n'y comptoit que 5000 Spartiates et autant de Lacédémoniens; le reste étoit composé d'Hilotes⁴. On ne vit à la bataille de Leuctres que 700 Spartiates⁵.

Ce ne fut donc pas à ses propres forces qu'elle dut sa supériorité; et si au commencement de la guerre du Péloponèse, elle fit marcher 60,000 hommes contre les Athéniens, c'est que les peuples de cette presqu'île, unis la plupart depuis plusieurs siècles avec elle,

¹ Plut. apophth. Lacon.

t. 2, p. 219.

² Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, t. 2, p. 329.

³ Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 643.

⁴ Herodot. l. 9, c. 10 et

⁵ Plut. in Ages. tom. I,

p. 325.

⁶ Xenoph. ibid. lib. 6, p. 597.

avoient joint leurs troupes aux siennes¹. Dans ces derniers temps ses armées étoient composées de quelques Spartiates et d'un corps de Néodames ou affranchis, auxquels on joignoit, suivant les circonstances, des soldats de Laconie, et un plus grand nombre d'autres fournis par les villes alliées².

Après la bataille de Leuctres, Epaminondas ayant rendu la liberté à la Messénie, que les Spartiates tenoient asservie depuis long-temps, leur ôta les moyens de se recruter dans cette province; et plusieurs peuples du Péloponèse les ayant abandonnés, leur puissance, autrefois si redoutable, est tombée dans un état de faiblesse dont elle ne se relèvera jamais.

¹ Thucyd. lib. 2, c. 9.
Plut. in Per. t. 1, p. 170.

² Xenoph. in Ages. p. 652, etc.

CHAPITRE LI.

Défense des Loix de Lycurgue : causes de leur décadence.

J'AI dit plus haut que Philotas étoit parti pour Athènes le lendemain de notre arrivée à Lacédémone. Il ne revenoit point, j'en étois inquiet; je ne concevois pas comment il pouvoit supporter pendant si long-temps une séparation si cruelle. Avant de l'aller rejoindre, je voulus avoir un second entretien avec Damonax; dans le premier, il avoit considéré les loix de Lycurgue à l'époque de leur vigueur: je les voyois tous les jours céder avec si peu de résistance à des innovations dangereuses, que je commençois à douter de leur ancienne influence. Je saisis la première occasion de m'en expliquer avec Damonax.

Un soir la conversation nous ramenant insensiblement à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. Il sembla, lui dis-je, que plusieurs de vos loix vous sont venues des Perses et des Egyptiens¹. Il me répondit: L'architecte qui construisit le labyrinthe d'Egypte, ne mérite pas moins d'éloges pour en avoir décoré l'entrée avec ce beau marbre de Paros, qu'on fit venir de si

¹ Herodot. lib. 6, c. 59
et 60. Isoer. in Busir. t. 2,
p. 162. Plut. in Lyc. t. 1,

p. 41 et 42. Diod. Sic. l. 1,
p. 88.

avoient joint leurs troupes aux siennes¹. Dans ces derniers temps ses armées étoient composées de quelques Spartiates et d'un corps de Néodames ou affranchis, auxquels on joignoit, suivant les circonstances, des soldats de Laconie, et un plus grand nombre d'autres fournis par les villes alliées².

Après la bataille de Leuctres, Epaminondas ayant rendu la liberté à la Messénie, que les Spartiates tenoient asservie depuis long-temps, leur ôta les moyens de se recruter dans cette province; et plusieurs peuples du Péloponèse les ayant abandonnés, leur puissance, autrefois si redoutable, est tombée dans un état de faiblesse dont elle ne se relèvera jamais.

¹ Thucyd. lib. 2, c. 9.
Plut. in Per. t. 1, p. 170.

² Xenoph. in Ages. p. 652, etc.

CHAPITRE LI.

Défense des Loix de Lycurgue : causes de leur décadence.

J'AI dit plus haut que Philotas étoit parti pour Athènes le lendemain de notre arrivée à Lacédémone. Il ne revenoit point, j'en étois inquiet; je ne concevois pas comment il pouvoit supporter pendant si long-temps une séparation si cruelle. Avant de l'aller rejoindre, je voulus avoir un second entretien avec Damonax; dans le premier, il avoit considéré les loix de Lycurgue à l'époque de leur vigueur: je les voyois tous les jours céder avec si peu de résistance à des innovations dangereuses, que je commençois à douter de leur ancienne influence. Je saisis la première occasion de m'en expliquer avec Damonax.

Un soir la conversation nous ramenant insensiblement à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. Il sembla, lui dis-je, que plusieurs de vos loix vous sont venues des Perses et des Egyptiens¹. Il me répondit: L'architecte qui construisit le labyrinthe d'Egypte, ne mérite pas moins d'éloges pour en avoir décoré l'entrée avec ce beau marbre de Paros, qu'on fit venir de si

¹ Herodot. lib. 6, c. 59
et 60. Isoer. in Busir. t. 2,
p. 162. Plut. in Lyc. t. 1,

p. 41 et 42. Diod. Sic. l. 1,
p. 88.

loin¹. Pour juger du génie de Lycurgue, c'est l'ensemble de sa législation qu'il faut considérer. Et c'est cet ensemble, repris-je, qu'on voudroit vous ravir. Les Athéniens² et les Crétois³ soutiennent que leurs constitutions, quoique différentes entre elles, ont servi de modèles à la vôtre.

Le témoignage des premiers, reprit Damonax, est toujours entaché d'une partialité puérile; ils ne pensent à nous que pour penser à eux. L'opinion des Crétois est mieux fondée: Lycurgue adopta plusieurs des lois de Minos; il en rejeta d'autres⁴; celles qu'il choisit, il les modifia de telle manière, et les assortit si bien à son plan, qu'on peut dire qu'il découvrit ce qu'avoient déjà découvert Minos, et peut-être d'autres avant lui. Comparez les deux gouvernemens: vous verrez tantôt les idées d'un grand homme perfectionnées⁵ par un plus grand homme encore; tantôt des différences si sensibles, que vous aurez de la peine à comprendre comment on a pu les confondre⁶. Je vous dois un exemple de cette opposition de vues: les lois de Minos tolèrent l'inégalité des fortunes⁷, les nôtres la proscrivent; et de là, de-

¹ Plin. lib. 36, c. 13, p. 739.

² Isocr. panath. tom. 2, p. 260.

³ Herodot. lib. 1, c. 65. Plat. in Min. t. 2, p. 318.

⁴ Id. de leg. l. 3, p. 683. Xenoph. Ephor. Callisth. ap.

Polyb. lib. 6, p. 488. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10,

p. 332. Strab. l. 10, p. 477.

⁴ Plut. in Lyc. t. 1, p. 41.

⁵ Ephor. ap. Strab. l. 10, p. 381.

⁶ Polyb. l. 6, p. 489.

⁷ Id. ibid.

voit résulter une diversité essentielle dans les constitutions et les mœurs des deux peuples. Cependant, lui dis-je, l'or et l'argent ont forcé parmi vous les barrières que leur opposoient des lois insuffisantes: et vous n'êtes plus, comme autrefois, heureux par les privations, et riches, pour ainsi dire, de votre indigence.

Damonax alloit répondre, lorsque nous entendîmes dans la rue crier à plusieurs reprises: Ouvrez, ouvrez; car il n'est pas permis à Lacédémone de frapper à la porte¹. C'étoit lui, c'étoit Philotas. Je courois me jeter entre ses bras, il étoit déjà dans les miens: je le présentai de nouveau à Damonax, qui le moment d'après se retira par discrétion. Philotas s'informa de son caractère. Je répondis: Il est bon, facile; il a la politesse du cœur, bien supérieure à celle des manières: ses mœurs sont simples et ses sentimens honnêtes. Philotas en conclut que Damonax étoit aussi ignorant que le commun des Spartiates. J'ajoutai: Il se passionne pour les lois de Lycurgue. Philotas trouva qu'il saluoit d'une manière plus gauche que lors de notre première entrevue.

Mon ami étoit si prévenu en faveur de sa nation, qu'il méprisoit les autres peuples, et haïssoit souverainement les Lacédémoniens. Il avoit recueilli contre ces derniers, tous les ridicules dont on les accable sur le théâtre d'Athènes, toutes les injures que leur prodiguent

¹ Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

les orateurs d'Athènes, toutes les injustices que leur attribuent les historiens d'Athènes, tous les vices que les philosophes d'Athènes reprochent aux lois de Lycurgue : convert de ces armes, il attaquoit sans cesse les partisans de Sparte. J'avois souvent essayé de le corriger de ce travers, et je ne pouvois souffrir que mon ami eût un défaut.

Il étoit revenu par l'Argolide; de là, jusqu'à Lacédémone, le chemin est si rude, si scabreux, qu'excédé de fatigue, il me dit avant de se coucher : Sans doute que suivant votre louable coutume, vous me ferez grimper sur quelque rocher, pour admirer à loisir les environs de cette superbe ville? car on ne man- que pas ici de montagnes pour procurer ce plaisir aux voyageurs. Demain, répondis-je, nous irons au Ménélaion, éminence située au-delà de l'Eurotas; Damonax aura la complaisance de nous y conduire.

Le jour suivant, nous passâmes le Babyx, c'est le nom que l'on donne au pont de l'Eurotas¹. Bientôt s'offrirent à nous les débris de plusieurs maisons construites autrefois sur la rive gauche du fleuve, et détruites dans la dernière guerre par les troupes d'Epaminondas². Mon ami saisit cette occasion pour faire le plus grand éloge du plus grand ennemi des Lacédémoniens;

¹ Aristot. ap. Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Hesych. in Babuck.

² Xenoph. hist. Græc. 1. 6, p. 608.

et comme Damonax gardoit le silence, il en eut pitié.

En avançant, nous aperçûmes trois ou quatre Lacédémoniens, couverts de manteaux chamarrés de différentes couleurs, et le visage rasé seulement d'un côté¹. Quelle farce jouent ces gens-là, demanda Philotas? Ce sont, répondit Damonax, des trembleurs², ainsi nommés pour avoir pris la fuite dans ce combat où nous repoussâmes les troupes d'Epaminondas. Leur extérieur sert à les faire reconnoître, et les humilie si fort, qu'ils ne fréquentent que les lieux solitaires; vous voyez qu'ils évitent notre présence³.

Après avoir, du haut de la colline, parcouru des yeux, et ces belles campagnes qui se prolongent vers le midi, et ces monts sourcilleux qui bornent la Laconie au couchant, nous nous assîmes en face de la ville de Sparte. J'avois à ma droite Damonax, à ma gauche Philotas, qui daignoit à peine fixer ses regards sur ces amas de chaumières irrégulièrement rapprochées. Tel est cependant, lui dis-je, l'humble asyle de cette nation, où l'on apprend de si bonne heure l'art de commander, et l'art plus difficile d'obéir⁴. Philotas me serroit la main, et me faisoit signe de me taire. J'ajoutai : D'une nation qui ne fut jamais enor-

¹ Plut. in Ages. tom. I, p. 612.

² Meurs. miscell. Lacon. 1. 3, c. 7.

³ Xenoph. de rep. Lac. ced. p. 684.

⁴ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 212.

gueuillée par les succès, ni abattue par les revers¹. Philotas me disoit à l'oreille: Au nom des dieux, ne me forcez pas à parler; vous avez déjà vu que cet homme n'est pas en état de me répondre. Je continuai: Qui a toujours eu l'ascendant sur les autres, qui défit les Perses, battit souvent les généraux d'Athènes, et finit par s'emparer de leur capitale; qui n'est ni frivole, ni inconséquente, ni gouvernée par des orateurs corrompus; qui dans toute la Grèce.... Est souverainement détestée pour sa tyrannie, et méprisée pour ses vices, s'écria Philotas; et tout de suite rougissant de honte: Pardonnez, dit-il à Damonax, ce mouvement de colère à un jeune homme qui adore sa patrie, et qui ne souffrira jamais qu'on l'insulte. Je respecte ce sentiment, répondit le Spartiate; Lycurgue en a fait le mobile de nos actions. O mon fils! celui qui aime sa patrie obéit aux lois, et dès-lors ses devoirs sont remplis; la vôtre mérite votre attachement, et je blâmerois Anacharsis d'avoir poussé si loin la plaisanterie, s'il ne nous avoit fourni l'occasion de nous guérir l'un ou l'autre de nos préjugés. La lice vient de s'ouvrir; vous y paraîtrez avec les avantages que vous devez à votre éducation; je ne m'y présenterai qu'avec l'amour de la vérité.

Cependant Philotas me disoit tout bas: Ce Spartiate a du bon sens; épargnez-moi la dou-

¹ Archid. ap. Thucyd. l. 1, c. 84.

leur de l'affliger; détournez, s'il est possible, la conversation. Damonax! dis-je alors, Philotas a fait un portrait des Spartiates d'après les écrivains d'Athènes; priez-le de vous le montrer. La fureur de mon ami alloit fondre sur moi; Damonax la prévint de cette manière: Vous avez outragé ma patrie, je dois la défendre: vous êtes coupable, si vous n'avez parlé que d'après vous; je vous excuse, si ce n'est que d'après quelques Athéniens; car je ne présume pas qu'ils aient tous conçu une si mauvaise idée de nous. Gardez-vous de le penser, répondit vivement Philotas; vous avez parmi eux des partisans qui vous regardent comme des demi-dieux², et qui cherchent à copier vos manières; mais, je dois l'avouer, nos sages s'expliquent librement sur vos lois et sur vos mœurs. — Ces personnes sont vraisemblablement instruites? — Comment, instruites! ce sont les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Isocrate, Aristote et tant d'autres. Damonax dissimula sa surprise; et Philotas, après bien des excuses, reprit la parole:

Lycurgue ne connut pas l'ordre des vertus. Il assigna le premier rang à la valeur²: de là cette foule de maux que les Lacédémoniens ont éprouvés, et qu'ils ont fait éprouver aux autres.

A peine fut-il mort, qu'ils essayèrent leur

¹ Isocr. panath. tom. 2, p. 201.

² Plat. de leg. l. 1, t. 1, p. 630; l. 4, p. 705.

ambition sur les peuples voisins¹ : ce fait est attesté par un historien que vous ne connoissez pas, et qui s'appelle Hérodote. Dévorés du désir de dominer, leur impuissance les a souvent obligés de recourir à des bassesses humiliantes, à des injustices atroces : ils furent les premiers à corrompre les généraux ennemis² ; les premiers à mendier la protection des Perses, de ces barbares à qui, par la paix d'Antalcidas, ils ont dernièrement vendu la liberté des Grecs de l'Asie³.

Dissimulés dans leurs démarches, sans foi dans leurs traités⁴, ils remplacent dans les combats la valeur par des stratagèmes⁵. Les succès d'une nation leur causent des déplaisirs amers ; ils lui suscitent des ennemis ; ils excitent ou fomentent les divisions qui la déchirent : dans le siècle dernier, ils proposèrent de détruire Athènes qui avoit suavé la Grèce⁶, et allumèrent la guerre du Péloponèse qui détruisit Athènes⁷.

En vain Lycurgue s'efforça de les préserver du poison des richesses, Lacédémone en recèle une immense quantité dans son sein⁸ ; mais elles

¹ Herodot. l. I, c. 66.

² Pausan. lib. 4, c. 17, p. 321.

³ Isocr. in panegy. t. I, p. 184. Id. in panath. t. 2, p. 234. Polyb. l. 6, p. 492.

⁴ Euripid. in Androm. v. 446. Aristoph. in pac. v. 216 et 1067 ; in Lysistr. v. 630.

⁵ Pericl. ap. Thueyd. l. 2, c. 39.

⁶ Elian. var. hist. l. 4, cap. 6. Diod. Sic. lib. 15, p. 375.

⁷ Dionys. Halic. tom. 6, p. 770.

⁸ Plat. in Alcib. I, t. 2, p. 122.

ne sont entre les mains que de quelques particuliers qui ne peuvent s'en rassasier¹. Eux seuls parviennent aux emplois, refusés au mérite qui gémit dans l'indigence². Leurs épouses, dont Lycurgue négligea l'éducation, ainsi que des autres Lacédémoniennes, leurs épouses qui les gouvernent en les trahissant, partagent leur avidité, et par la dissolution de leur vie, augmentent la corruption générale³.

Les Lacédémoniens ont une vertu sombre, austère et fondée uniquement sur la crainte⁴. Leur éducation les rend si cruels, qu'ils voient sans regret couler le sang de leurs enfans, et sans remords celui de leurs esclaves.

Ces accusations sont bien graves, dit Philotas en finissant, et je ne sais comment vous pourriez y répondre. Par le mot de ce lion, dit le Spartiate, qui, à l'aspect d'un groupe où un animal de son espèce cédoit aux efforts d'un homme, se contenta d'observer que les lions n'avoient point de sculpteurs. Philotas surpris, me disoit tout bas : Est-ce qu'il auroit lu les fables d'Esopé ? Je n'en sais rien, lui dis-je ; il tient peut-être ce conte de quelque Athénien. Damonax continua : Croyez qu'on ne s'occupe pas plus ici de ce qui se dit dans la place d'Athènes, que de ce qui se passe au-

¹ Aristot. de rep. lib. 2, c. 9, t. 2, p. 331 ; lib. 5, c. 7, p. 396.

² Pericl. ibid. c. 37.

³ Plat. de leg. l. 7, t. 2,

p. 806. Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328.

⁴ Pericl. ap. Thueyd. l. 2, c. 37.

dela des colonnes d'Hercule ¹. Quoi! reprit Philotas, vous laisserez votre nom rouler honneusement de ville en ville et de génération en génération? Les hommes étrangers à notre pays et à notre siècle, répondit Damonax, n'oseront jamais nous condamner sur la foi d'une nation toujours rivale et souvent ennemie. Qui sait même si nous n'aurons pas des défenseurs? — Juste ciel! Et qu'opposeroient-ils au tableau que je viens de vous présenter? — Un tableau plus fidèle et tracé par des mains également habiles. Le voici:

Ce n'est qu'à Lacédémone et en Grèce qu'existe un véritable gouvernement; on ne trouve ailleurs qu'un assemblage de citoyens, dont les uns sont maîtres, et les autres esclaves ². A Lacédémone, point d'autres distinctions entre le roi et le particulier, le riche et le pauvre, que celles qui furent réglées par un législateur inspiré des dieux mêmes ³. C'est un dieu encore qui guidoit Lycurgue, lorsqu'il tempéra par un Sénat la trop grande autorité des Rois ⁴.

Ce gouvernement, où les pouvoirs sont si bien contre-balancés ⁵, et dont la sagesse est généralement reconnue ⁶, a subsisté pendant

¹ Isocr. panath. t. 2, p. 312.

² Plat. de leg. l. 4, t. 2, p. 712.

³ Id. ibid. l. 3, p. 696.

⁴ Id. ibid. p. 692.

⁵ Aristot. de rep. lib. 2, c. 6, t. 2, p. 321; cap. II, p. 335; l. 4, c. 9, p. 374.

⁶ Xenoph. hist. Græc. t. 2, p. 466. Isocr. ad Nicocl. t. 1, p. 96. Id. in Areop. p. 342. Id. in Archid. t. 2, p. 34. Plat. de rep. l. 10, t. 2, p. 599. Aristot. de rep. lib. 2, p. 335. Demosth. adv. Leptin. p. 556.

quatre siècles, sans éprouver aucun changement essentiel, sans exciter la moindre division parmi les citoyens ¹. Jamais dans ces temps heureux, la république ne fit rien dont elle eût à rougir ²; jamais dans aucun état, on ne vit une si grande soumission aux lois, tant de désintéressement, de frugalité, de douceur et de magnanimité, de valeur et de modestie ³. Ce fut alors que, malgré les instances de nos alliés, nous refusâmes de détruire cette Athènes ⁴, qui, depuis... A ces mots Philotas s'écria: Vous n'avez sans doute consulté que les écrivains de Lacédémone? Nous n'en avons point, répondit Damonax. — Ils s'étoient donc vendus à Lacédémone? — Nous n'en achetons jamais. Voulez-vous connoître mes garans? les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Thucydide, Isocrate, Xénophon, Aristote et tant d'autres. J'eus des liaisons étroites avec quelques-uns d'entre eux, dans les fréquens voyages que je fis autrefois à Athènes par ordre de nos magistrats; je dois à leurs entretiens et à leurs ouvrages, ces foibles connoissances qui vous étonnent dans un Spartiate.

¹ Thucyd. lib. 1, c. 18.

Lys. in Olymp. pag. 521.

Xenoph. in Ages. p. 651.

Isocrat. in panath. tom. 2,

p. 316.

² Xenoph. hist. Græc.

lib. 6, p. 611.

³ Plat. in Alcib. 1, t. 2,

p. 122. Xenoph. hist. Græc.

l. 5, p. 552. Id. de rep. La-

ced. p. 685. Isocr. in pa-

nath. t. 2, p. 237 et 316.

⁴ Andocid. de myster.

pars secunda, p. 18. Xenoph.

ibid. l. 2, p. 460; l. 6,

p. 609 et 611. Isocr. de pac.

t. 1, p. 399 et 414. Polyæn.

strateg. lib. 1, c. 45; §. 5.

Justin. l. 5, c. 8.

Damonax ne voyoit que de la surprise dans le maintien de Philotas; j'y voyois de plus la crainte d'être accusé d'ignorance ou de mau-
vaise foi: on ne pouvoit cependant lui repro-
cher que de la prévention et de la légèreté. Je
demandai à Damonax pourquoi les écrivains
d'Athènes s'étoient permis tant de variations et
de licence en parlant de sa nation. Je pourrois
vous répondre, dit-il, qu'ils cédèrent tour-à-
tour à la force de la vérité et à celle de la
haïne nationale. Mais ne craignez rien, Philo-
tas, je ménagerai votre délicatesse.

Pendant la guerre, vos orateurs et vos poë-
tes, afin d'animer la populace contre nous, font
comme ces peintres, qui, pour se venger de
leurs ennemis, les représentent sous un aspect
hideux. Vos philosophes et vos historiens, plus
sages, nous ont distribué la blâme et la louan-
ge, parce que, suivant la différence des temps,
nous avons mérité l'un et l'autre. Ils ont fait
comme ces artistes habiles qui peignent suc-
cessivement leurs héros dans une situation pai-
sible, dans un accès de fureur, avec les traits
de la jeunesse, avec les rides et les difformités
de la vieillesse. Nous venons, vous et moi,
de placer ces différens tableaux devant nos
yeux: vous en avez emprunté les traits qui
pouvoient enlaidir le vôtre; j'aurois saisi tous
ceux qui pouvoient embellir le mien, si vous
n'aviez permis d'achever; et nous n'aurions
tous deux présenté que des copies infidèles. Il
faut donc revenir sur nos pas, et fixer nos

idées sur des faits incontestables.

J'ai deux assauts à soutenir, puisque vos
coups se sont également dirigés sur nos mœurs
et sur notre gouvernement. Nos mœurs n'a-
voient reçu aucune atteinte pendant quatre siè-
cles; vos écrivains l'ont reconnu. Elles com-
mencèrent à s'altérer pendant la guerre du Pé-
loponèse; nous en convenons: blâmez nos
vices actuels, mais respectez nos anciennes
vertus.

De deux points que j'avois à défendre, j'ai
composé pour le premier; je ne saurois céder
à l'égard du second, et je soutiendrai toujours,
que parmi les gouvernemens connus, il n'en
est pas de plus beau que celui de Lacédémone.
Platon, il est vrai, quoique convaincu de son
excellence, a cru y découvrir quelques dé-
fauts¹, et j'apprends qu'Aristote se propose
d'en relever un plus grand nombre.

Si ces défauts ne blessent pas essentielle-
ment la constitution, je dirai à Platon: Vous
m'avez appris qu'en formant l'univers, le pre-
mier des êtres opéra sur une matière préexis-
tante qui lui opposoit une résistance quelque-
fois invincible, et qu'il ne fit que le bien dont
la nature éternelle des choses étoit susceptible².
J'ose dire à mon tour: Lycurgue travailloit sur
une matière rebelle et qui participoit de l'im-
perfection attachée à l'essence des choses; c'est

¹ Plat. de leg. l. 1, t. 2,
p. 628 et 634; l. 7, p. 806.

² Plat. in Tim. t. 3.

l'homme, dont il fit tout ce qu'il étoit possible d'en faire.

Si les défauts reprochés à ses lois doivent nécessairement en entraîner la ruine, je rappellerai à Platon ce qui est avoué de tous les écrivains d'Athènes¹, ce qu'en dernier lieu il écrivoit lui-même à Denys roi de Syracuse: La loi seule règne à Lacédémone, et le même gouvernement s'y maintient avec éclat depuis plusieurs siècles². Or comment concevoir une constitution qui, avec des vices destructeurs et inhérens à sa nature, seroit toujours inébranlable, toujours inaccessible aux factions qui ont désolé si souvent les autres villes de la Grèce³?

Cette union est d'autant plus étrange, dis-je alors, que chez vous la moitié des citoyens est asservie aux lois, et l'autre ne l'est pas. C'est du moins ce qu'ont avancé les philosophes d'Athènes; ils disent que votre législation ne s'étend point jusqu'aux femmes, qui, ayant pris un empire absolu sur leurs époux, accélèrent de jour en jour les progrès de la corruption⁴.

Damonax me répondit: Apprenez à ces philosophes, que nos filles sont élevées dans la

¹ Thucyd. lib. 1, c. 18. Xenoph. in Ages. p. 651, et alii ut supra.

² Plat. epist. 8, tom. 3, p. 354.

³ Lys. in Olymp. p. 521.

⁴ Plat. de leg. l. 7, t. 2, p. 806. Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328 et 329. Id. de rhetor. lib. 1, c. 5, t. 2, p. 523.

même discipline, avec la même rigueur que nos fils; qu'elles s'habituent comme eux aux mêmes exercices; qu'elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand fonds de vertus¹; que devenues mères, elles sont chargées de la longue éducation de leurs enfans, d'abord avec leurs époux, ensuite avec les magistrats; que des censeurs ont toujours les yeux ouverts sur leur conduite²; que les soins des esclaves et du ménage roulent entièrement sur elles³; que Lycurgue eut soin de leur interdire toute espèce de parures⁴; qu'il n'y a pas 50 ans encore qu'on étoit persuadé à Sparte qu'un riche vêtement suffisoit pour flétrir leur beauté⁵; et qu'avant cette époque, la pureté de leurs mœurs étoit généralement reconnue⁶: enfin demandez s'il est possible que, dans un état, la classe des hommes soit vertueuse, sans que celle des femmes le soit aussi.

Vos filles, repris-je, s'habituent dès leur enfance à des exercices pénibles, et c'est ce que Platon approuve: elles y renoncent après leur mariage, et c'est ce qu'il condamne. En effet, dans un gouvernement tel que le vôtre, il faudroit que les femmes, à l'exemple de celles des Sauromates, fussent toujours en état

¹ Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227. Justin. lib. 3, cap. 3.

² Hesych. in *Harmosum*.

³ Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806.

⁴ Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

⁵ Plut. in Lysand. t. 1, p. 434.

⁶ Id. in Lyc. t. 1, p. 49. Id. apophth. Lacon. tom. 2, p. 228.

d'attaquer ou de repousser l'ennemi¹. Nous n'élevons si durement nos filles, me répondit-il, que pour leur former un tempérament robuste; nous n'exigeons de nos femmes que les vertus paisibles de leur sexe. Pourquoi leur donner des armes? Nos bras suffisent pour les défendre.

Ici Philotas rompit le silence, et d'un ton plus modeste il dit à Damonax: Puisque vos lois n'ont que la guerre pour objet, ne seroit-il pas essentiel de multiplier parmi vous le nombre des combattans? La guerre pour objet! s'écria le Spartiate; je reconnois le langage de vos écrivains²; ils prêtent au plus sage, au plus humain des législateurs, le projet le plus cruel et le plus insensé: le plus cruel, s'il a voulu perpétuer dans la Grèce une milice altérée du sang des nations et de la soif des conquêtes: le plus insensé, puisque pour l'exécuter, il n'auroit proposé que des moyens absolument contraires à ses vues³. Parcourez notre code militaire; ses dispositions, prises dans leur sens littéral, ne tendent qu'à nous remplir de sentimens généreux, qu'à réprimer notre ambition. Nous sommes assez malheureux pour les négliger, mais elles ne nous instruisent pas moins des intentions de Lycurgue.

¹ Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806.

² Id. ibid. lib. 1, t. 2, p. 630; l. 4, p. 705. Aris-

tot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 331.

³ Polyb. l. 6, p. 491.

Par quels moyens en effet pourroit s'agrandir une nation dont on enchaîne à chaque pas la valeur; qui, du côté de la mer, privée par ses lois, de matelots et de vaisseaux¹, n'a pas la liberté d'étendre ses domaines, et du côté de la terre, celle d'assiéger les places dont les frontières de ses voisins sont couvertes²; à qui l'on défend de poursuivre l'ennemi dans sa fuite, et de s'enrichir de ses dépouilles³; qui, ne pouvant faire souvent la guerre au même peuple⁴, est obligée de préférer les voies de la négociation à celle des armes; qui, ne devant pas se mettre en marche avant la pleine lune, ni combattre en certaines fêtes⁵, risque quelquefois de voir échouer ses projets; et qui, par son extrême prauvreté, ne sauroit dans aucun temps former de grandes entreprises⁶? Lycurgue n'a pas voulu établir parmi nous une pépinière de conquérans, mais des guerriers tranquilles, qui ne respireroient que la paix, si l'on respectoit leur repos, que la guerre, si on avoit l'audace de le troubler.

Il semble néanmoins, reprit Philotas, que par la nature des choses, un peuple de guer-

¹ Plut. inst. Lacon. t. 2, p. 239.

² Herodot. lib. 9, c. 69. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 228 et 233.

³ Thucyd. lib. 5, c. 73. Pausan. l. 4, c. 8, p. 300. Plut. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228.

Ælian. var. hist. l. 6, c. 6. ⁴ Plut. in Lyc. tom. I, p. 47. Polyæn. stratag. l. I, c. 16.

⁵ Herodot. l. 6, c. 106; lib. 7, c. 206; l. 9, c. 11.

Thucyd. l. 5, c. 76.

⁶ Polyb. l. 6, p. 493.

riers dégénère tôt ou tard en un peuple de conquérans; et l'on voit par la suite des faits, que vous avez éprouvé ce changement sans vous en apercevoir. On vous accuse en effet d'avoir conçu de bonne heure, et de n'avoir jamais perdu de vue le dessein d'asservir les Arcadiens¹ et les Argiens²; je ne parle pas de vos guerres avec les Messéniens, parce que vous croyez pouvoir les justifier.

Je vous l'ai déjà dit, répondit Damonax, nous n'avons point d'annales; des traditions confuses nous apprennent qu'anciennement nous eûmes plus d'une fois des intérêts à démêler avec les nations voisines. Fûmes-nous les agresseurs? Vous l'ignorez, je l'ignore aussi; mais je sais que dans ces siècles éloignés, un de nos rois ayant défait les Argiens, nos alliés lui conseillèrent de s'emparer de leur ville. L'occasion étoit favorable, la conquête aisée. Ce seroit une injustice, répondit-il; nous avons fait la guerre pour assurer nos frontières, et non pour usurper un empire, sur lequel nous n'avons aucune espèce de droit³.

Voulez-vous connoître l'esprit de notre institution? rappelez-vous des faits plus récents, et comparez notre conduite avec celle des Athéniens. Les Grecs avoient triomphé des Perses, mais la guerre n'étoit pas finie: elle se continuoît

¹ Herodot. lib. I, c. 66. et 231. Pausan. lib. 3, c. 4, Pausan. l. 3, c. 3, p. 210. p. 211; c. 7, p. 219.
² Herodot. l. I, c. 82. ³ Plut. apophth. Lacon. Isocr. panath. t. 2, p. 227. t. 2, p. 231.

avec succès sous la conduite de Pausanias qui abusa de son pouvoir. Nous le révoquâmes, et convaincus de ses malversations, nous condamnâmes à mort le vainqueur de Platée. Cependant les alliés offensés de sa hauteur, avoient remis aux Athéniens le commandement général des armées. C'étoit nous dépoüiller d'un droit dont nous avions joui jusqu'alors, et qui nous plaçoit à la tête des nations de la Grèce. Nos guerriers bouillonnant de colère, vouloient absolument le retenir par la force des armes; mais un vieillard leur ayant représenté que ces guerres éloignées n'étoient propres qu'à corrompre nos mœurs¹, ils décidèrent sur-le-champ, qu'il valoit mieux renoncer à nos prérogatives qu'à nos vertus. Est-ce là le caractère des conquérans?

Athènes, devenue de notre aveu la première puissance de la Grèce, multiplioit de jour en jour ses conquêtes; rien ne résistoit à ses forces, et ne suffisoit à son ambition: ses flottes, ses armées attaquoient impunément les peuples amis et ennemis. Les plaintes de la Grèce opprimée parvinrent jusqu'à nous²; des circonstances critiques nous empêchèrent d'abord de les écouter, et quand nous fûmes plus tranquilles, notre indolence ne nous le permit pas. Le torrent commençoit à se déborder sur

¹ Thucyd. lib. I, c. 95. ² Thucyd. l. I, c. 101; Diod. Sic. l. II, p. 38. Plut. l. 3, c. 10. in Aristid. t. I, p. 333.

nos anciens alliés du Péloponèse; ils se dispo-
soient à nous abandonner¹, et peut-être mê-
me à le diriger sur nos têtes, si nous refu-
sions plus long-temps de l'arrêter dans son
cours.

Mon récit n'est pas suspect: je ne parle
que d'après l'historien le plus exact de la Grè-
ce, d'après un Athénien éclairé, impartial et
témoin des faits². Lisez dans l'ouvrage de Thu-
cydide le discours de l'ambassadeur de Corin-
the³, et celui du roi de Lacédémone⁴. Vo-
yez tout ce que nous fîmes alors pour conser-
ver la paix⁵; et jugez vous-même, si c'est à
notre ambition et à notre jalousie qu'il faut at-
tribuer la guerre du Péloponèse, comme on
nous le reprochera peut-être un jour, sur la
foi de quelques écrivains prévenus⁶.

Un peuple n'est pas ambitieux, quand par
caractère et par principe, il est d'une lenteur
inconcevable à former des projets, et à les
suivre⁷; quand il n'ose rien hasarder, et qu'il
fait le contraindre à prendre les armes⁸. Non,
nous n'étions pas jaloux, nous serions trop hu-
miliés de l'être; mais nous fûmes indignés de
voir prêts à plier sous le joug d'une ville,

¹ Thucyd. lib. 1, c. 71.

² Id. lib. 1, cap. 118;

1. 5, c. 26.

³ Id. 1. 1, c. 68.

⁴ Id. ibid. c. 80.

⁵ Id. ibid. c. 139; 1. 2,

cap. 12.

⁶ Dionys. Halic. epist.

ad Pomp. t. 6, p. 770.

⁷ Thucyd. lib. 1, c. 70.

118. et 120.

⁸ Id. ibid. c. 118; 1. 8,

c. 96.

ces belles contrées que nous avions soustraites
à celui des Perses.

Dans cette longue et malheureuse guerre,
les deux partis firent des fautes grossières, et
commirent des cruautés horribles. Plus d'une
fois les Athéniens dûrent s'apercevoir que,
par notre lenteur à profiter de nos avantages,
nous n'étions pas les plus dangereux de leurs
ennemis¹; plus d'une fois encore, ils dûrent
s'étonner de notre empressement à terminer
des malheurs qui se prolongeoient au-delà de
notre attente². A chaque campagne, à chaque
expédition, nous regrettions plus vivement le
repos qu'on nous avoit ravi. Presque toujours
les derniers à prendre les armes, les premiers
à les quitter; vainqueurs, nous offrions la paix³;
vaincus, nous la demandions⁴.

Telles furent en général nos dispositions:
heureux, si les divisions qui commençoient à
se former à Sparte⁵, et les égards que nous
devions à nos alliés, nous avoient toujours per-
mis de nous y conformer! Mais elles se mani-
festèrent sensiblement à la prise d'Athènes. Les
Corinthiens, les Thébains, et d'autres peuples
encore, proposèrent de la renverser de fond en
comble. Nous rejetâmes cet avis⁶; et en effet,

¹ Thucyd. 1. 8, c. 96.

² Id. 1. 5, c. 14.

³ Id. ibid. c. 13.

⁴ Id. lib. 4, c. 15 et 77.

Diod. Sic. lib. 13, p. 177.

Schol. Aristoph. in pac.

v. 664.

⁵ Thucyd. 1. 5, c. 36.

⁶ Andocid. de myst.

pars secunda, p. 18. Xenoph.

hist. Græc. 1. 2, p. 460.

Isocr. Justin. et alii ut su-

prâ.

2. mos. mos. 1. lib. 11.

ce n'étoient point ses maisons, ni ses temples qu'il falloit ensevelir dans les entrailles de la terre, mais les trésors qu'elle renfermoit dans son sein; mais ces dépouilles précieuses, et ces sommes immenses que Lysander, général de notre flotte, avoit recueillies dans le cours de ses expéditions, et qu'il introduisit successivement dans notre ville¹ *. Je m'en souviens, j'étois jeune encore; les plus sages d'entre nous frémirent à l'aspect de l'ennemi. Réveillé par leurs cris, le tribunal des Ephores proposa d'éloigner pour jamais ces richesses, source féconde des divisions et des désordres dont nous étions menacés². Le parti de Lysander prévalut. Il fut décidé que l'or et l'argent seroient convertis en monnoies pour les besoins de la république, et non pour ceux des particuliers: résolution insensée et funeste. Dès que le gouvernement attachoit de la valeur à ces métaux, on devoit s'attendre que les particuliers leur donneroient bientôt un prix infini.

Ils vous séduirent sans peine, dis-je alors, parce que, suivant la remarque de Platon, vos loix vous avoient aguerris contre la douleur, et nullement contre la volupté³. Quand le poison

¹ Xenoph. *ibid.* p. 462.
Diod. Sic. l. 13, p. 225.

* Voyez la note à la fin du volume.

² Athen. lib. 6, p. 233.
Plut. in Agid. t. 1, p. 797.
Id. instit. Lacon. tom. 2,

p. 239.

³ Plut. in Lys. tom. 1, p. 442. *Ælian.* var. hist. l. 14, c. 29.

⁴ Plat. de leg. l. 1, l. 2, p. 634.

est dans l'état, répondit Damonax, la philosophie doit nous en garantir: quand il n'y est pas, le législateur doit se borner à l'écartier; car le meilleur moyen de se soustraire à certains dangers, est de ne les pas connoître. Mais, repris-je, puisque l'assemblée accepta le présent funeste que lui apportoit Lysander, il ne fut donc pas le premier auteur des changemens que vos mœurs ont éprouvés.

Le mal venoit de plus loin, répondit-il⁴. La guerre des Perses nous jeta au milieu de ce monde dont Lycurgue avoit voulu nous séparer. Pendant un demi-siècle, au mépris de nos anciennes maximes, nous conduisîmes nos armées en des pays éloignés, nous y formions des liaisons étroites avec leurs habitans. Nos mœurs, sans cesse mêlées avec celles des nations étrangères, s'altéroient comme des eaux pures qui traversent un marais infect et contagieux. Nos généraux vaincus par les présens de ceux dont ils auroient dû triompher par les armes, flétrissoient de jour en jour leur gloire et la nôtre. Nous les punissions à leur retour; mais par le rang et le mérite des coupables, il arriva que le crime inspira moins d'horreur, et que la loi n'inspira plus que de la crainte. Plus d'une fois Périclès avoit acheté le silence de quelques-uns de nos magistrats assez accrédités

⁴ Dissert. de M. Mably sur la décadence des loix de Lycurgue.
l'Abbe de Gourey, sur la

pour fermer nos yeux sur les entreprises des Athéniens ¹.

Après cette guerre, qui nous couvrit de gloire, et nous communiqua les germes des vices, nous vîmes sans effroi, disons mieux, nous partageâmes les passions violentes de deux puissans génies que notre malheureuse destinée fit paroître au milieu de nous. Lysander et Agésilas entreprirent d'élever Sparte au comble de la puissance, pour dominer, l'un au dessus d'elle, et l'autre avec elle.

Les Athéniens battus plus d'une fois sur mer, une guerre de 27 ans terminée dans une heure ², Athènes prise, plusieurs villes délivrées d'un joug odieux, d'autres recevant de nos mains des magistrats qui finissoient par les opprimer, la Grèce en silence et forcée de reconnoître la prééminence de Sparte; tels sont les principaux traits qui caractérisent le brillant ministère de Lysander.

Sa politique ne connut que deux principes, la force et la perfidie. A l'occasion de quelques différends survenus entre nous et les Argiens, au sujet des limites, ces derniers rapportèrent leurs titres; voici ma réponse, dit Lysander, en mettant la main sur son épée ³. Il avoit pour maxime favorite, qu'on doit tromper les enfans avec des osselets, et

¹ Aristoph. in pœc. v. 621. Theophr. ap. Plut. in Per. t. 1, p. 164. — ² Plut. in Lysandr. t. 1, p. 439. — ³ Id. ibid. p. 445.

les hommes avec des parjures ¹.

De là ses vexations et ses injustices, quand il n'avoit rien à craindre; ses ruses et ses dissimulations, quand il n'osoit agir à force ouverte: de là encore, cette facilité avec laquelle il se plioit aux circonstances. A la cour des satrapes de l'Asie, il supportoit, sans murmurer, le poids de leur grandeur ²; un moment après, il distribuoit à des Grecs le mépris qu'il venoit d'essuyer de la part des Perses.

Quand il eut obtenu l'empire des mers, il détruisit par-tout la démocratie; c'étoit l'usage de Sparte*: il le suivit avec obstination, pour placer à la tête de chaque ville des hommes qui n'avoient d'autre mérite qu'un entier abandon à ses volontés ³. Ces révolutions ne s'opéroient qu'avec des torrens de larmes et de sang. Rien ne lui coûtoit pour enrichir ses créatures, pour écraser ses ennemis; c'est le nom qu'il donnoit à ceux qui défendoient les intérêts du peuple. Ses haines étoient implacables, ses vengeances terribles: et quand l'âge eut aigri son humeur atrabilaire ⁴, la moindre résistance le rendoit féroce ⁵. Dans une occa-

¹ Plut. in Lysandr. t. 1, p. 437. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 229.

² Id. ibid. p. 434.

* Rien ne fait peut-être plus d'honneur à Sparte que cet usage. Par l'abus excessif que le peuple faisoit par-tout de son auto-

rité, les divisions regnoient dans chaque ville, et les guerres se multiplioient dans la Grèce.

³ Id. ibid. p. 435.

⁴ Aristot. probl. §. 30, t. 2, p. 815. Plut. ibid. t. 1, p. 434 et 449.

⁵ Plut. ibid. p. 445.

sion, il fit égorger 800 habitans de Milet, qui sur la foi de ses sermens, avoient eu l'imprudence de sortir de leurs retraites ¹.

Sparte supportoit en silence de si grandes atrocités ². Il s'étoit fait beaucoup de partisans au milieu de nous par la sévérité de ses mœurs ³, son obéissance aux magistrats et l'éclat de ses victoires. Lorsque par ses excessives libéralités et la terreur de son nom, il en eut acquis un plus grand nombre encore parmi les nations étrangères, il fut regardé comme l'arbitre souverain de la Grèce ⁴.

Pendant, quoiqu'il fût de la maison des Héraclides ⁵, il se trouvoit trop éloigné du trône pour s'en rapprocher; il y fit monter Agésilas qu'il aimoit tendrement, et dont les droits à la couronne pouvoient être contestés. Comme il se flattoit de régner sous le nom de ce jeune prince, il lui inspira le désir de la gloire, et l'enivra de l'espérance de détruire le vaste empire des Perses. On vit bientôt arriver les députés de plusieurs villes qu'il avoit sollicitées en secret. Elles demandoient Agésilas pour commander l'armée qu'elles levoient contre les barbares. Ce prince partit aussitôt avec un conseil de trente Spartiates, présidé par Lysander ⁶.

Ils arrivent en Asie; tous ces petits despo-

¹ Plut. in Lysandr. t. I, p. 443.

² Id. ibid. p. 444.

³ Id. ibid. p. 434.

⁴ Id. ibid. p. 445.

⁵ Id. ibid. p. 434.

⁶ Id. ibid. p. 446.

tes que Lysander a placés dans les villes voisines, tyrans mille fois plus cruels que ceux des grands empires, parce que la cruauté croît à raison de la foiblesse, ne connoissent que leur protecteur, rampent servilement à sa porte, et ne rendent au souverain que de foibles hommages de bienséance. Agésilas, jaloux de son autorité, s'aperçut bientôt qu'occupant le premier rang, il ne jouoit que le second rôle. Il donna froidement des dégoûts à son ami, qui revint à Sparte, ne respirant que la vengeance ¹. Il résolut alors d'exécuter un projet qu'il avoit conçu autrefois, et dont il avoit tracé le plan dans un mémoire ², trouvé après sa mort parmi ses papiers.

La maison d'Hercule est divisée en plusieurs branches. Deux seules ont des droits à la couronne. Lysander vouloit les étendre sur les autres branches, et même sur tous les Spartiates. L'honneur de régner sur des hommes libres seroit devenu le prix de la vertu, et Lysander par son crédit auroit pu se revêtir un jour du pouvoir suprême. Comme une pareille révolution ne pouvoit s'opérer à force ouverte, il eut recours à l'imposture.

Le bruit courut qu'au royaume de Pont, une femme étant accouchée d'un fils dont Apollon étoit le père, les principaux de la nation le faisoient élever sous le nom de Silène.

¹ Plut. in Lysandr. t. I, p. 447.

Tome V.

² Id. ibid. p. 450.

Ces vagues rumeurs fournirent à Lysander l'idée d'une intrigue qui dura plusieurs années, et qu'il conduisit, sans y paroître, par des agens subalternes. Les uns rappelloient par intervalles la naissance miraculeuse de l'enfant; d'autres annonçoient que des prêtres de Delphes conservoient de vieux oracles auxquels il ne leur étoit pas permis de toucher, et qu'ils devoient remettre un jour au fils du dieu dont ils desservoient les autels.

On approchoit du dénouement de cette étrange pièce. Silène avoit paru dans la Grèce. Il étoit convenu qu'il se rendroit à Delphes; que des prêtres dont on s'étoit assuré, examineroient en présence de quantité de témoins, les titres de son origine; que forcés de le reconnoître pour fils d'Apollon, ils déposeroient dans ses mains les anciennes prophéties, qu'il les liroit au milieu de cette nombreuse assemblée, et que par l'un de ces oracles, il seroit dit que les Spartiates ne devoient désormais élire pour leurs Rois que les plus vertueux des citoyens.

Au moment de l'exécution, un des principaux acteurs, effrayé des suites de l'entreprise, n'osa l'achever¹; et Lysander, au désespoir, se fit donner le commandement de quelques troupes qu'on envoyoit en Béotie. Il périt dans un combat²; nous décernâmes des honneurs à

¹ Plut. in Lysandr. t. I, p. 448. ² Id. ibid. p. 449.

sa mémoire¹; nous aurions dû la flétrir. Il contribua plus que personne à nous dépouiller de notre modération et de notre pauvreté.

Son système d'agrandissement fut suivi avec plus de méthode par Agésilas. Je ne vous parlerai point de ses exploits en Grèce, en Asie, en Égypte. Il fut plus dangereux que Lysander, parce qu'avec les mêmes talens, il eut plus de vertus, et qu'avec la même ambition, il fut toujours exempt de présomption et de vanité. Il ne souffrit jamais qu'on lui élevât une statue². Lysander consacra lui-même la sienne au temple de Delphes; il permit qu'on lui dressât des autels, et qu'on lui offrit des sacrifices; il prodiguoit des récompenses aux poètes qui lui prodiguoient des éloges, et en avoit toujours un à sa suite, pour épier et célébrer ses moindres succès³.

L'un et l'autre enrichirent leurs créatures, vécurent dans une extrême pauvreté, et furent toujours inaccessibles aux plaisirs⁴.

L'un et l'autre, pour obtenir le commandement des armées, flattèrent honteusement les Ephores, et achevèrent de faire passer l'autorité entre leurs mains. Lysander après la prise d'Athènes, leur mandoit: « J'ai dit aux Athéniens que vous étiez les maîtres de la guerre »

¹ Plut. in Lysandr. t. I, p. 451.

² Xenoph. in Ages. p. 673.

³ Plut. ibid. p. 443.

⁴ Id. ibid. p. 434. Id. in Syll. t. I, p. 476.

met de la paix¹. Agésilas se levoit de son trône, dès qu'ils paroissent².

Tous deux assurés de leur protection, nous remplirent d'un esprit de vertige, et par une continuité d'injustices et de violences³, soulèverent contre nous cet Epaminondas, qui après la bataille de Leuctres, et le rétablissement des Messéniens, nous réduisit à l'état déplorable où nous sommes encore aujourd'hui. Nous avons vu notre puissance s'écrouler avec nos vertus⁴. Ils ne sont plus ces temps où les peuples qui vouloient recouvrer leur liberté, demandoient à Lacédémone un seul de ses guerriers, pour briser leurs fers⁵.

Cependant rendez un dernier hommage à nos lois. Ailleurs la corruption auroit commencé par amollir nos ames; parmi nous elle a fait éclater des passions grandes et fortes, l'ambition, la vengeance, la jalousie du pouvoir, et la fureur de la célébrité. Il semble que les vices n'approchent de nous qu'avec circonspection. La soif de l'or ne s'est pas fait encore sentir dans tous les états, et les attrait de la volupté n'ont jusqu'à présent affecté qu'un petit nombre de particuliers. Plus d'une fois nous avons vu les magistrats et les généraux⁶ main-

¹ Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 460.

² Plut. in Ages. tom. I, p. 597.

³ Isocr. de pace, t. I, p. 411. Diodor. Sic. lib. 14, p. 234.

⁴ Polyb. lib. 4, p. 344. Plut. in Num. t. I, p. 78.

⁵ Xenoph. de rep. Lacæd. p. 690. Isocr. in Archid. p. 36. Plut. in Lyc. p. 58.

⁶ Xenoph. hist. Græc. l. I, p. 442.

tenir avec vigueur notre ancienne discipline, et de simples citoyens montrer des vertus dignes des plus beaux siècles.

Semblables à ces peuples qui, situés sur les frontières de deux empires, ont fait un mélange des langues et des mœurs de l'un et de l'autre, les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les frontières des vertus et des vices; mais nous ne tiendrons pas long-temps dans ce poste dangereux: chaque instant nous avertit qu'une force invincible nous entraîne au fond de l'abyme. Moi-même, je suis effrayé de l'exemple que je vous donne aujourd'hui. Que diroit Lycurgue, s'il voyoit un de ses élèves discourir, discuter, disputer, employer des formes oratoires? Ah! j'ai trop vécu avec les Athéniens; je ne suis plus qu'un Spartiate dégradé.

CHAPITRE LII.

Voyage d'Arcadie.*

QUELQUES jours après cet entretien, nous quittâmes Damonax avec des regrets qu'il daigna partager, et nous prîmes le chemin de l'Arcadie.

Nous trouvâmes d'abord le temple d'Achille, qu'on n'ouvre jamais, et auprès duquel viennent offrir des sacrifices les jeunes gens qui doivent se livrer, dans le Plataniste, les combats dont j'ai parlé; plus loin, sept colonnes qui furent, dit-on, élevées autrefois en l'honneur des sept planètes; plus loin la ville de Pellana, et ensuite celle de Belmina, située sur les confins de la Laconie et de l'Arcadie¹. Belmina, place forte dont la possession a souvent excité des querelles entre les deux nations, et dont le territoire est arrosé par l'Eurotas et par quantité de sources qui descendent des montagnes voisines², est à la tête d'un défilé que l'on traverse pour se rendre à Mégalopolis, éloignée de Belmina de 90 stades³***, de Lacédémone d'environ 340***. Pendant toute la

* Voyez la carte de l'Arcadie.

¹ Plut. in Agid. tom. I, p. 806.

² Liv. l. 38, c. 34. Pausan. l. 3, c. 21, p. 263.

³ Pausan. lib. 8, c. 35, p. 670.

** Trois lieues et 1005 toises.

*** Près de 13 lieues.

journée, nous eûmes le plaisir de voir couler à nos côtés, tantôt des torrens impétueux et bruyans, tantôt les eaux paisibles de l'Eurotas, du Thiuns et de l'Alphée.

L'Arcadie occupe le centre du Péloponèse. Elevée au dessus des régions qui l'entourent¹, elle est hérissée de montagnes², quelques-unes d'une hauteur prodigieuse³, presque toutes peuplées de bêtes fauves⁴ et couvertes de forêts. Les campagnes sont fréquemment entrecoupées de rivières et de ruisseaux. En certains endroits, leurs eaux trop abondantes ne trouvant point d'issues dans la plaine, se précipitent tout-à-coup dans des gouffres profonds, coulent pendant quelque temps dans l'obscurité, et après bien des efforts, s'élancent et reparaissent sur la terre⁵.

On a fait de grands travaux pour les diriger; on n'en a pas fait assez. A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnoient à une perpétuelle stérilité⁶. Les premières fournissent du blé et d'autres grains en abondance⁷; elles suffisent pour l'entretien de nombreux troupeaux; les pâturages y sont excellens, sur-tout

¹ Aristot. probl. §. 26.

² t. 2, p. 806.

³ Strab. l. 8, p. 388.

⁴ Pausan. lib. 8, c. 38, p. 679. Strab. ibid.

⁵ Pausan. ibid. c. 35, p. 671.

⁶ Aristot. probl. §. 26,

t. 2, p. 806. Strab. lib. 8,

p. 389. Pausan. l. 8, c. 7,

22, 23, 44 et 45. Diod.

Sic. lib. 15, p. 365.

⁶ Pausan. ibid. cap. 7,

p. 611.

⁷ Xenoph. hist. Græc.

l. 5, p. 552.

pour les ânes et pour les chevaux, dont les races sont très estimées¹.

Outre quantité de plantes utiles à la médecine², ce pays produit presque tous les arbres connus. Les habitans qui en font une étude suivie³, assignent à la plupart des noms particuliers⁴; mais il est aisé d'y distinguer le pin, le sapin⁵, le cyprès⁶, le thuya, l'andracné⁷, le peuplier⁸, une sorte de cèdre dont le fruit ne mûrit que dans la troisième année⁹. J'en ometts beaucoup d'autres qui sont également communs, ainsi que les arbres qui font l'ornement des jardins. Nous vîmes dans une vallée des sapins d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires: on nous dit qu'ils devoient leur accroissement à leur heureuse position; ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du soleil¹⁰. Dans un bois auprès de Mantinée, on nous fit remarquer trois sortes de chênes¹¹, celui qui est à larges feuilles, le phagus, et un troisième dont l'écorce est si légère qu'elle surnage sur l'eau;

¹ Strab. *ibid.* pag. 388.
Varro, *de re rust.* l. 2, c. 1,
§. 14.

² Theophr. *hist. plant.*
l. 4, c. 6, p. 367.

³ *Id.* l. 3, c. 6, p. 130;
⁴ *Id.* l. 3, c. 10, p. 159.

⁵ Plin. l. 16, c. 10, t. 2,
p. 9.

⁶ Theophr. *ibid.* lib. 3,
c. 10, p. 159.

⁷ Pausan. lib. 8, c. 41,
p. 684.

⁸ Theophr. *hist. plant.*
l. 3, c. 6, p. 130.

⁹ *Id.* *ibid.* c. 5, p. 124.
¹⁰ *Id.* *ibid.* c. 12, p. 190.

Plin. lib. 13, cap. 5, t. 1,
p. 686.

¹¹ Theophr. *ibid.* lib. 4,
c. 1, p. 283.

¹² *Id.* *ibid.* lib. 3, c. 9,
p. 146.

les pêcheurs s'en servent pour soutenir leurs filets, et les pilotes pour indiquer l'endroit où ils ont jeté leurs ancres¹.

Les Arcadiens se regardent comme les enfans de la terre, parce qu'ils ont toujours habité le même pays, et qu'ils n'ont jamais subi un joug étranger². On prétend, qu'établis d'abord sur les montagnes³, ils apprirent par degrés à se construire des cabanes, à se vêtir de la peau des sangliers, à préférer aux herbes sauvages et souvent nuisibles, les glands du phagus, dont ils faisoient encore usage dans les derniers siècles⁴. Ce qui paroît certain, c'est qu'après avoir connu le besoin de se rapprocher, ils ne connoissoient pas encore les charmes de l'union. Leur climat froid et rigoureux⁵ donne au corps de la vigueur, à l'âme de l'âpreté. Pour adoucir ces caractères farouches, des sages d'un génie supérieur, résolus de les éclairer par des sensations nouvelles, leur inspirèrent le goût de la poésie, du chant, de la danse et des fêtes. Jamais les lumières de la raison n'opérèrent dans les mœurs une révolution si prompte et si générale. Les effets qu'elle produisit se sont perpétués jusqu'à nos jours, parce que les Arcadiens n'ont jamais

¹ Pausan. lib. 8, c. 12,
p. 623.

² Thucyd. lib. 1, c. 2,
Xenoph. *hist. Græc.* lib. 7,
p. 618. Plut. *quæst. Ro-*

man. t. 2, p. 286.

³ Strab. l. 8, p. 333

⁴ Pausan. lib. 8, c. 1,
p. 599.

⁵ Aristot. *probl.* §. 26,
t. 2, p. 806.

cessé de cultiver les arts qui l'avoient procurée à leurs aïeux.

Invités journallement à chanter pendant le repas, ce seroit pour eux une honte d'ignorer ou de négliger la musique qu'ils sont obligés d'apprendre dès leur enfance; et pendant leur jeunesse. Dans les fêtes, dans les armées, les flûtes règlent leurs pas et leurs évolutions¹. Les magistrats persuadés que ces arts enchanteurs peuvent seuls garantir la nation de l'influence du climat, rassemblent tous les ans les jeunes élèves, et leur font exécuter des danses, pour être en état de juger de leurs progrès. L'exemple des Cynéthéens justifie ces précautions; cette petite peuplade, confinée au nord de l'Arcadie, au milieu des montagnes, sous un ciel d'airain, a toujours refusé de se prêter à la séduction; elle est devenue si féroce et si cruelle, qu'on ne prononce son nom qu'avec frayeur².

Les Arcadiens sont humains, bienfaisans, attachés aux lois de l'hospitalité, patients dans les travaux, obstinés dans leurs entreprises, au mépris des obstacles et des dangers³. Ils ont souvent combattu avec succès, toujours avec gloire. Dans les intervalles du repos, ils se mettent à la solde des puissances étrangères, sans choix et sans préférence, de manière qu'on

¹ Polyb. lib. 4, p. 290.
Athen. l. 14, p. 626.

² Polyb. ibid. p. 291.

³ Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 618.

les a vus quelquefois suivre des partis opposés, et porter les armes les uns contre les autres¹. Malgré cet esprit mercenaire, ils sont extrêmement jaloux de la liberté. Après la bataille de Chéronée, gagnée par Philippe roi de Macédoine, ils refusèrent au vainqueur le titre de Généralissime des armées de la Grèce².

Soumis anciennement à des Rois, ils se divisèrent dans la suite en plusieurs républiques, qui toutes ont le droit d'envoyer leurs députés à la diète générale³. Mantinée et Tégée sont à la tête de cette confédération, qui seroit trop redoutable, si elle réunissoit ses forces; car le pays est très peuplé, et l'on y compte jusqu'à 300,000 esclaves⁴; mais la jalousie du pouvoir entretient sans cesse la division dans les grands et dans les petits états. De nos jours, les factions s'étoient si fort multipliées, qu'on mit sous les yeux de la nation assemblée le plan d'une nouvelle association, qui, entre autres réglemens, consistoit à un corps de 10,000 hommes, le pouvoir de statuer sur la guerre et sur la paix⁵. Ce projet, suspendu par les nouveaux troubles qu'il fit éclore, fut repris avec plus de vigueur après la bataille de

¹ Thueyd. lib. 7, c. 57.
Hermipp. ap. Athen. l. 1,
p. 27.

² Diod. Sic. lib. 17, p.
488.

³ Xenoph. hist. Græc.

l. 6, p. 602.

⁴ Theophr. ap. Athen.
l. 6, c. 20, p. 271.

⁵ Demosth. de fals. leg.
p. 295. Diad. Sic. lib. 15,
p. 372.

Leuctres. Epaminondas, qui, pour contenir les Spartiates de tous côtés, venoit de rappeler les anciens habitans de la Messénie, proposa aux Arcadiens de détruire les petites villes qui restoient sans défense, et d'en transporter les habitans dans une place forte qu'on élèveroit sur les frontières de la Laconie. Il leur fournit mille hommes pour favoriser l'entreprise, et l'on jeta aussitôt les fondemens de Mégalopolis¹. Ce fut environ 15 ans avant notre arrivée.

MÉGALOPOLIS.

Nous fûmes étonnés de la grandeur de son enceinte², et de la hauteur de ses murailles flanquées de tours³. Elle donnoit déjà de l'ombrage à Lacédémone. Je m'en étois aperçu dans un de mes entretiens avec le roi Archidamus. Quelques années après il attaqua cette colonie naissante, et finit par signer un traité avec elle⁴.

Les soins de la législation l'occupèrent d'abord; dans cette vue elle invita Platon à lui donner un code de lois. Le philosophe fut touché d'une distinction si flatteuse; mais ayant appris et par les députés de la ville, et par un de ses disciples qu'il envaya sur les lieux, que les habitans n'admettoient jamais l'égalité

¹ Pausan. lib. 8, c. 27, p. 654; l. 9, c. 14, p. 739.

² Polyb. lib. 2, p. 140; l. 5, p. 432.

³ Pausan. lib. 8, c. 27, p. 657.

⁴ Diod. Sic. lib. 16, p. 437.

des biens, il prit le parti de se refuser à leur empressement¹.

Une petite rivière, nommée Héliston, sépare la ville en deux parties; dans l'une et dans l'autre on avoit construit, on construisoit encore des maisons et des édifices publics. Celle du nord étoit décorée d'une place renfermée dans une balustrade de pierres, entourée d'édifices sacrés et de portiques. On venoit d'y élever en face du temple de Jupiter, une superbe statue d'Apollon en bronze, haute de 12 pieds. C'étoit un présent des Phigaliens, qui concouroient avec plaisir à l'embellissement de la nouvelle ville². De simples particuliers témoignoiient le même zèle; l'un des portiques portoit le nom d'Aristandre, qui l'avoit fait bâtir à ses frais³.

Dans la partie du midi nous vîmes un vaste édifice où se tient l'assemblée des 10,000 députés chargés de veiller aux grands intérêts de la nation⁴; et l'on nous montra dans un temple d'Esculape, des os d'une grandeur extraordinaire, et qu'on disoit être ceux d'un géant⁵.

La ville se peuploit de statues; nous y conûmes deux artistes Athéniens, Céphisoote et Xénophon, qui exécutoient un groupe repré-

¹ Pamphil. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 23. Plut. in Colot. t. 2, p. 1126. *Ælian.* var. hist. l. 2, c. 42.

² Pausan. lib. 8, c. 30, p. 662.

³ Id. *ibid.* p. 663.

⁴ Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 621. Pausan. lib. 8, c. 32, p. 666.

⁵ Id. *ibid.* p. 667.

sentant Jupiter assis sur un trône, la ville de Mégalopolis à sa droite, et Diane Conservatrice à sa gauche. On avoit tiré le marbre des carrières du mont Pentélique, situé auprès d'Athènes¹.

J'aurois d'autres singularités à rapporter; mais dans la relation de mes voyages, j'ai évité de parler de quantité de temples, d'autels, de statues et de tombeaux que nous offroient à chaque pas les villes, les bourgs, les lieux même les plus solitaires; j'ai cru aussi devoir omettre la plupart des prodiges et des fables absurdes dont on nous faisoit de longs récits: un voyageur condamné à les entendre doit en épargner le supplice à ses lecteurs. Qu'il ne cherche pas à concilier les diverses traditions sur l'histoire des dieux et des premiers héros; ses travaux ne serviroient qu'à augmenter la confusion d'un chaos impénétrable à la lumière. Qu'il observe, en général, que chez quelques peuples les objets du culte public sont connus sous d'autres noms; les sacrifices qu'on leur offre, accompagnés d'autres rites; leurs statues, caractérisées par d'autres attributs.

Mais il doit s'arrêter sur les monumens qui attestent le goût, les lumières ou l'ignorance d'un siècle; décrire les fêtes, parce qu'on ne peut trop souvent présenter aux malheureux humains des images douces et riantes; rapporter les opinions et les usages qui servent d'e-

¹ Pausan. *ibid.* cap. 30, p. 664.

xemples ou de leçons, lors même qu'il laisse à ses lecteurs le soin d'en faire l'application. Ainsi, quand je me contenterai d'avertir que dans un canton de l'Arcadie, l'Être Suprême est adoré sous le titre de Bon¹, on sera porté à aimer l'Être Suprême. Quand je dirai que dans la même province, le fanatisme a immolé des victimes humaines², on frémera de voir le fanatisme porter à dei pareilles horreurs une nation qui adoroit le dieu bon par excellence. Je reviens à ma narration:

Nous avions résolu de faire le tour de l'Arcadie. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur et la fécondité de ses idées, et qu'elle a rapprochés négligemment, sans égard à la différence des genres. La main puissante qui fonda sur des bases éternelles, tant de roches énormes et arides, se fit un jeu de dessiner à leurs pieds ou dans leurs intervalles des prairies charmantes, asyle de la fraîcheur et du repos; par-tout des sites pittoresques, des contrastes imprévus, des effets admirables.

Combien de fois, parvenus au sommet d'un mont sourcilieux, nous avons vu la foudre serpenter au dessous de nous! Combien de fois encore, arrêtés dans la région des nues, nous avons vu tout-à-coup la lumière du jour se

¹ Pausan. lib. 8, c. 36, §. 27, p. 150.
p. 673.

² *Id.* *ibid.* 1. 2, p. 600.
Porphyr. de abst. lib. 2,

* Voyez la note à la fin du volume.

changer en une clarté ténébreuse, l'air s'épaissir, s'agiter avec violence, et nous offrir un spectacle aussi beau qu'effrayant! Ces torrens de vapeurs qui passaient rapidement sous nos yeux et se précipitoient dans des vallées profondes, ces torrens d'eau qui rouloient en mugissant au fond des abymes, ces grandes masses de montagnes, qui, à travers le fluide épais dont nous étions environnés, paroissoient tendues de noir, les cris funèbres des oiseaux, le murmure plaintif des vents et des arbres: voilà l'enfer d'Empédocle, voilà cet océan d'air louche et blanchâtre qui pousse et repousse les ames coupables, soit à travers les plaines des airs, soit au milieu des globes semés dans l'espace¹.

LYCOSURE.

Nous sortîmes de Mégalopolis; et après avoir passé l'Alphée, nous nous rendîmes à Lycosure, au pied du mont Lycée, autrement dit Olympe². Ce canton est plein de bois et de bêtes fauves. Le soir nos hôtes voulurent nous entretenir de leur ville qui est la plus ancienne du monde, de leur montagne où Jupiter fut élevé, du temple et des fêtes de ce dieu, de son prêtre sur-tout, qui, dans un temps de sécheresse, a le pouvoir de faire descendre les

¹ Plut. de vitand. ære alien. t. 2, p. 830.

² Pausan. lib. 8, c. 38, p. 678.

eaux du ciel³; ils nous parlèrent ensuite d'une biche qui vivoit encore deux siècles auparavant, et qui avoit, disoit-on, vécu plus de 700 ans. Elle fut prise quelques années avant la guerre de Troie. La date de la prise étoit tracée sur un collier qu'elle portoit: on l'entretenoit comme un animal sacré, dans l'enceinte d'un temple⁴. Aristote à qui je citois un jour ce fait, appuyé de l'autorité d'Hésiode qui attribue à la vie du cerf une durée beaucoup plus longue encore⁵, n'en fut point ébranlé, et me fit observer que le temps de la gestation et celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquoient pas une si longue vie⁶.

Le lendemain, parvenus au haut du mont Lycée, d'où l'on découvre presque tout le Péloponèse⁷, nous assistâmes à des jeux célébrés en l'honneur du dieu Pan, auprès d'un temple et d'un petit bois qui lui sont consacrés⁸. Après qu'on eut décerné les prix, nous vîmes des jeunes gens tout nus, poursuivre avec des éclats de rire ceux qu'ils reneontroient sur le chemin⁹: nous en vîmes d'autres frapper avec des fouets la statue du dieu; ils le punissoient de ce qu'une chasse entreprise sous ses auspi-

¹ Pausan. lib. 8, c. 38, p. 678.

² Id. ibid. c. 10, p. 620.

³ Hesiod. ap. Plin. l. 7, c. 48, p. 402.

⁴ Aristot. hist. animal. lib. 6, c. 29, l. 1, p. 833.

⁵ Buff. hist. natur. t. 6, p. 92.

⁶ Pausan. c. 38, p. 679.

⁷ Id. ibid. c. 678.

⁸ Liv. l. 1, c. 5. Plut. in Rom. t. 1, p. 31.

⁹ Les Lupercales de Rome tiroient leur origine de cette fête.

ces n'avoit pas fourni assez de gibier pour leur repas ¹.

Cependant les Arcadiens n'en sont pas moins attachés au culte de Pan. Ils ont multiplié ses temples, ses statues, ses autels, ses bois sacrés ²; ils le représentent sur leurs monnoies ³. Ce dieu poursuit à la chasse les animaux nuisibles aux moissons; il erre avec plaisir sur les montagnes ⁴; de là, il veille sur les nombreux troupeaux qui paissent dans la plaine ⁵; et de l'instrument à sept tuyaux, dont il est l'inventeur ⁶, il tire des sons qui retentissent dans les vallées voisines ⁷.

Pan jouissoit autrefois d'une plus brillante fortune; il prédisoit l'avenir dans un de ses temples, où l'on entretient une lampe qui brûle jour et nuit ⁸. Les Arcadiens soutiennent encore qu'il distribue aux mortels, pendant leur vie, les peines et les récompenses qu'ils méritent ⁹: ils le placent, ainsi que les Egyptiens, au rang des principales divinités ¹⁰; et le nom qu'ils lui donnent semble signifier qu'il étend son empire sur toute la substance matérielle ¹⁰.

¹ Theocr. Idyll. 7, v. 106. Schol. ibid.

² Pausan. passim.

* Voyez la planche des médailles.

³ Theocr. Idyll. 1, v. 123. Callim. in Dian. v. 88.

⁴ Pind. olymp. 6, v. 169. Horat. lib. 4, od. 12. Virgil, eclog. 2, v. 33; georg. I,

v. 17.

v. 17.

⁵ Virg. eclog. 2, v. 32; eclog. 8, v. 24.

⁶ Pausan. lib. 8, c. 36, p. 674.

⁷ Id. c. 37, p. 677.

⁸ Id. ibid.

⁹ Id. c. 31, p. 664.

¹⁰ Macrob. Saturn. l. I, c. 22.

Malgré de si beaux titres, ils bornent aujourd'hui ses fonctions à protéger les chasseurs et les bergers.

Non loin de son temple est celui de Jupiter, au milieu d'une enceinte où il nous fut impossible de pénétrer ¹. Nous trouvâmes bientôt après d'autres lieux sacrés, dont l'entrée est interdite aux hommes, et permise aux femmes ².

PHIGALÉE.

Nous nous rendîmes ensuite à Phigalée, qu'on voit de loin sur un rocher très escarpé ³. À la place publique est une statue qui peut servir à l'histoire des arts. Les pieds sont presque joints, et les mains pendantes s'attachent étroitement sur les côtés et sur les cuisses ⁴. C'est ainsi qu'on disoit autrefois les statues dans la Grèce ⁵; et qu'on les figure encore aujourd'hui en Egypte. Celle que nous avons sous les yeux fut élevée pour l'athlète Arrachion, qui remporta l'un des prix aux olympiades 52, 53 et 54 ⁶. On doit conclure de là que, deux siècles avant nous, plusieurs sta-

¹ Plut. quæst. Græc. t.

2, p. 300. Pausan. lib. 8,

c. 38, p. 679. Hygin. poet. astronom. p. 426.

² Pausan. lib. 8, c. 5,

pag. 608; cap. 10, p. 618; cap. 31, pag. 665; cap. 36,

p. 673.

³ Id. c. 39, p. 681.

⁴ Id. c. 40, p. 682.

⁵ Diod. Sic. l. 4, p. 276.

⁶ Dans les années avant J. C. 572, 568, 564.

tuaires s'asservissoient encore sans réserve au goût Egyptien.

A droite et à 30 stades de la ville*, est le mont Elaius; à gauche et à 40 stades**, le mont Cotylus. On voit dans le premier la grotte de Cérès surnommée la Noire, parce que la déesse, désolée de la perte de Proserpine, s'y tint pendant quelque temps renfermée, vêtue d'un habit de deuil¹. Sur l'autel, qui est à l'entrée de la grotte, on offre, non des victimes, mais des fruits, du miel et de la laine crue². Dans un bourg placé sur l'autre montagne, nous fûmes frappés d'étonnement à l'aspect du temple d'Apollon, l'un des plus beaux du Péloponèse, tant par le choix des pierres du toit et des murs, que par l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties. Le nom de l'architecte suffiroit pour assurer la gloire de cet édifice: c'est le même Ictinus qui, du temps de Périclès, construisit à Athènes le célèbre temple de Minerve³.

De retour à Phygalee, nous assistâmes à une fête qui se termina par un grand repas; les esclaves mangèrent avec leurs maîtres: l'on donnoit des éloges excessifs à ceux des convives qui mangeoient le plus⁴.

* Une lieue et 335 toises.

** Environ une lieue et demie.

¹ Pausan. lib. 8, c. 42,

p. 685.

² Id. ibid. p. 688.

³ Id. c. 41. p. 684.

⁴ Athen. lib. 4, c. 13,

p. 149.

GORTYS.

Le lendemain étant revenus par Lycosure, nous passâmes l'Alphée, non loin de Trapézonte, et nous allâmes coucher à Gortys, dont les campagnes sont fertilisées par une rivière de même nom. Pendant toute la journée, nous avons rencontré des marchands et des voyageurs qui se rendoient à la petite ville d'Aliphère, que nous laissâmes à gauche, et dans la quelle devoit se tenir une foire¹. Nous négligeâmes de les suivre, parce que nous avons souvent joui d'un pareil spectacle, et que de plus, il auroit fallu grimper pendant long-temps sur les flancs d'une montagne entourée de précipices². Nos guides oublièrent de nous conduire dans une vallée qui est à une petite distance de Trapézonte; la terre, disoit-on, y vomit des flammes auprès de la fontaine Olympias, qui reste à sec de deux années l'une. On ajoutoit que le combat des géans contre les dieux s'étoit livré dans cet endroit; et que pour en rappeler le souvenir, les habitans, en certaines occasions, sacrifioient aux tempêtes, aux éclairs et à la foudre³.

Les poètes ont célébré la fraîcheur des eaux du Cydnus en Cilicie, et du Mélas en Pam-

¹ Pausan. ibid. cap. 26, p. 653.

² Polyb. lib. 4, p. 340.

Pausan. l. 8, c. 26, p. 652.

³ Id. ibid. c. 29, p. 660.

phylie; celles du Gortynius méritoient mieux leurs éloges : les froids les plus rigoureux ne les couvrent jamais de glaçons, et les chaleurs les plus ardentes ne sauroient altérer leur température¹; soit qu'on s'y baigne, soit qu'on en fasse sa boisson, elles procurent des sensations délicieuses.

Outre cette fraîcheur, qui distingue les eaux de l'Arcadie, celles du Ladon, que nous traversâmes le lendemain, sont si transparentes et si pures, qu'il n'en est pas de plus belles sur la terre². Près de ces bords ombragés par de superbes peupliers, nous trouvâmes les filles des contrées voisines, dansant autour d'un laurier, auquel on venoit de suspendre des guirlandes de fleurs. La jeune Clytie, s'accompagnant de sa lyre, chantoit les amours de Daphné, fille du Ladon, et de Leucippe, fils du roi de Pise³. Rien de si beau, en Arcadie, que Daphné; en Elide que Leucippe. Mais comment triompher d'un cœur que Diane asservit à ses lois, qu'Apollon n'a pu soumettre aux siennes? Leucippe rattache ses cheveux sur sa tête, se revêt d'une légère tunique, charge ses épaules d'un carquois; et dans ce déguisement, poursuit avec Daphné les daims et les chevreuils dans la plaine. Bientôt elle

¹ Pausan. *ibid.* cap. 28, p. 659.

² *Id.* *ibid.* c. 25, p. 651.

³ *Id.* *ibid.* c. 20, p. 638. Philostr. *vit.* Apoll. lib. 1,

c. 16, p. 19. Schol. Homer. in *Iliad.* I, v. 14. Geopon. I. II, c. 2. Serv. in Virg. *eclog.* 3, v. 63.

court et s'égare avec lui dans les forêts. Leurs furtives ardeurs ne peuvent échapper aux regards jaloux d'Apollon: il en instruit les compagnes de Daphné, et le malheureux Leucippe tombe sous leurs traits. Clytie ajouta que la nymphe ne pouvant supporter ni la présence du dieu qui s'obstinoit à la poursuivre, ni la lumière qu'il distribue aux mortels, supplia la terre de la recevoir dans son sein, et qu'elle fut métamorphosée en laurier*.

PSOPHIS

Nous remontâmes le Ladon, et tournant à gauche, nous prîmes le chemin de Psophis¹, à travers plusieurs villages, à travers le bois de Soron, où l'on trouve, ainsi que dans les autres forêts d'Arcadie, des ours, des sangliers et de très grandes tortues, dont l'écaille pourroit servir à faire des lyres².

Psophis, l'une des plus anciennes villes du Péloponèse, est sur les confins de l'Arcadie et de l'Elide. Une colline très élevée la défend contre le vent du nord; à l'est, coule le fleuve Erymanthe, sorti d'une montagne qui porte le même nom, et sur laquelle on va souvent chasser le sanglier et le cerf³; au couchant, elle

* Les Thessaliens prétendoient que Daphné étoit fille du Pénée, et qu'elle fut changée en laurier sur les bords de ce fleuve.

¹ Pausan. lib. 8, c. 23, p. 644.

² *Id.* *ibid.*

³ Homer. *odysse.* lib. 6, v. 103.

est entourée d'un abyme profond, où se précipite un torrent qui va, vers le midi, se perdre dans l'Erymanthe¹.

Deux objets fixèrent notre attention : nous vîmes le tombeau de cet Alcmeon, qui, pour obéir aux ordres de son père Amphiarais, tua sa mère Eriphile, fut pendant très long-temps poursuivi par les Furies, et termina malheureusement une vie horriblement agitée.

Près de son tombeau, qui n'a pour ornement que des cyprés d'une hauteur extraordinaire², on nous montra un petit champ et une petite chaumière. C'est là que vivoit il y a quelques siècles, un citoyen pauvre et vertueux : il se nommoit Aglaüs. Sans crainte, sans désirs, ignoré des hommes, ignorant ce qui se passoit parmi eux, il cultivoit paisiblement son petit domaine, dont il n'avoit jamais passé les limites. Il étoit parvenu à une extrême vieillesse, lorsque des ambassadeurs du puissant roi de Lydie, Gygès ou Croesus, furent chargés de demander à l'oracle de Delphes s'il existoit sur la terre entière un mortel plus heureux que ce prince? La Pythie répondit : « Aglaüs de Psophis³. »

¹ Polyb. l. 4, p. 333.

² Pausan. lib. 8, c. 24, p. 646.

³ Id. ibid. p. 647. Plin.

lib. 7, c. 46, t. 1, p. 402. Val. Maxim. l. 7, c. 1.

PHÉNÉOS.

En allant de Psophis à Phénéos, nous entendîmes parler de plusieurs espèces d'eaux, qui avoient des propriétés singulières. Ceux de Clitor prétendoient qu'une de leurs sources inspire une si grande aversion pour le vin, qu'on ne pouvoit plus en supporter l'odeur¹. Plus loin, vers le nord, entre les montagnes, près de la ville de Nonacris, est un rocher très élevé, d'où découle sans cesse une eau fatale, qui forme le ruisseau du Styx. C'est le Styx, si redoutable pour les dieux et pour les hommes : il serpente dans un vallon où les Arcadiens viennent confirmer leur parole par le plus inviolable des sermens²; mais ils n'y étanchent pas la soif qui les presse, et le berger n'y conduit jamais ses troupeaux. L'eau, quoique limpide et sans odeur, est mortelle pour les animaux, ainsi que pour les hommes; ils tombent sans vie, dès qu'ils en boivent : elle dissout tous les métaux; elle brise tous les vases qui la reçoivent, excepté ceux qui sont faits de la corne du pied de certains animaux³.

¹ Eudox. ap. Steph. in Azan. Id. ap. Plin. lib. 31, c. 2, t. 2, p. 549. Vitruv. lib. 8, c. 3, p. 164.

² Herodot. lib. 6, c. 74.

³ Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 163. Varr. ap. Solin. c. 7. Senec. quæst. natur. lib. 3.

c. 25. Plin. lib. 2, c. 103, t. 1, p. 121; l. 20, c. 16, t. 2, p. 543; l. 31, p. 550. Pausan. l. 8, c. 18, p. 635. Eustath. in Iliad. tom. 1, p. 301; t. 2, p. 718; t. 3, p. 1667.

Comme les Cynéthéens ravageoient alors ce canton, nous ne pûmes nous y rendre pour nous assurer de la vérité de ces faits. Mais ayant rencontré en chemin deux députés d'une ville d'Achaïe, qui faisoient route vers Phénéos, et qui avoient plus d'une fois passé le long du ruisseau, nous les interrogeâmes, et nous conclûmes de leurs réponses, que la plupart des merveilles attribuées à cette fameuse source, dispa-roissoient au moindre examen.

C'étoient des gens instruits : nous leur fîmes plusieurs autres questions. Ils nous montrèrent, vers le nord-est, le mont Cyllène, qui s'élève avec majesté au dessus des montagnes de l'Arcadie¹, et dont la hauteur perpendiculaire peut s'évaluer à 15 ou 20 stades²; c'est le seul endroit de la Grèce où se trouve l'espèce des merles blancs³. Le mont Cyllène touche au mont Stymphale, au dessous duquel on trouve une ville, un lac et une rivière de même nom. La ville étoit autrefois une des plus florissantes de l'Arcadie⁴; la rivière sort du lac, et après avoir commencé sa carrière dans cette province, elle disparoit, et va la terminer, sous un autre nom, dans l'Argolide⁵. De nos jours, Iphicrate, à la tête des

¹ Pausan. lib. 8, c. 17, p. 633.

² Strab. l. 8, p. 388.

³ Aristot. hist. anim. l. 9, c. 19, t. 1, p. 934.

⁴ Pind. olymp. 6, v.

⁵ Herodot. lib. 6, c. 76.

Diod. Sic. lib. 15, p. 365.

Pausan. l. 2, c. 24, p. 166;

l. 8, c. 22, p. 640.

troupes Athéniennes, entreprit de lui fermer toute issue, afin que ses eaux resoulant dans le lac, et ensuite dans la ville qu'il assiégeoit vainement, elle fût obligée de se rendre à discrétion; mais après de longs travaux, il fut contraint de renoncer à son projet¹.

Suivant une ancienne tradition, le lac étoit autrefois couvert d'oiseaux voraces qui infestoient ce canton. Hercule les détruisit à coups de fleches, ou les mit en fuite au bruit de certains instrumens². Cet exploit honora le héros, et le lac en devint célèbre. Les oiseaux n'y reviennent plus; mais on les représente encore sur les monnoies de Stymphale³. Voilà ce que nous disoient nos compagnons de voyage.

La ville de Phénéos, quoiqu'une des principales de l'Arcadie, ne contient rien de remarquable; mais la plaine voisine offrit à nos yeux un des plus beaux ouvrages de l'antiquité. On ne peut en fixer l'époque; on voit seulement que, dans des siècles très reculés, les torrens qui tombent des montagnes dont elle est entourée, l'ayant entièrement submergée, renversèrent de fond en comble l'ancienne Phénéos⁴, et que pour prévenir désormais un pareil désastre, on prit le parti de creuser

¹ Strab. l. 8, p. 389.

² Apollon. Argon. l. 2, v. 1057. Schol. ibid. Pausan. lib. 8, c. 22, p. 640.

Strab. l. 8, p. 371.

³ Médailles du cabinet du Roi.

⁴ Pausan. lib. 8, c. 14, p. 627.

dans la plaine un canal de 50 stades de longueur*, de 30 pieds de profondeur**, et d'une largeur proportionnée. Il devoit recevoir et les eaux du fleuve Olbius, et celles des pluies extraordinaires. On le conduisit jusqu'à deux abymes qui subsistent encore au pied de deux montagnes, sous lesquelles des routes secrètes se sont ouvertes naturellement.

Ces travaux, dont on prétend qu'Hercule fut l'auteur, figureroient mieux dans son histoire que son combat contre les fabuleux oiseaux de Stympale. Quoi qu'il en soit, on négligea insensiblement l'entretien du canal¹; et dans la suite un tremblement de terre obstrua les voies souterraines, qui absorboient les eaux des campagnes²; les habitans réfugiés sur des hauteurs, construisirent des ponts de bois pour communiquer entre eux; et comme l'inondation augmentoit de jour en jour, on fut obligé d'élever successivement d'autres ponts sur les premiers³.

Quelque temps après⁴, les eaux s'ouvrirent sous terre un passage à travers les éboulemens qui les arrêtoient, et sortant avec fureur de ces retraites obscures, portèrent la consternation dans plusieurs provinces. Le Ladon, cette belle et paisible rivière dont j'ai parlé, et qui avoit cessé de couler depuis l'obstruction

* Près de deux lieues.

** Un peu plus de 28 de nos pieds.

¹ Pausan. *ibid.* p. 628.

² Strab. l. 8, p. 389.

³ Theophr. *hist. plant.*

l. 5, c. 5, p. 522.

⁴ *Id.* l. 3, c. 1, p. 117.

des canaux souterrains¹, se précipita en torrens impétueux dans l'Alphée, qui submergea le territoire d'Olympie². A Phénéos, on observa, comme une singularité, que le sapin dont on avoit construit les ponts, après l'avoir dépouillé de son écorce, avoit résisté à la pourriture³.

CAPHYES.

De Phénéos nous allâmes à Caphyes, où l'on nous montra, auprès d'une fontaine, un vieux platane qui porte le nom de Ménélas. On disoit que ce prince l'avoit planté lui-même, avant que de se rendre au siège de Troie⁴. Dans un village voisin, nous vîmes un bois sacré et un temple en l'honneur de Diane l'*Etranglée*⁵. Un vieillard respectable nous apprit l'origine de cet étrange surnom: des enfans qui jouoient tout auprès, nous dit-il, attachèrent autour de la statue une corde avec laquelle ils la traînoient, et s'écrioient en riant: «Nous étranglons la Déesse.» Des hommes qui survinrent dans le moment, furent si indignés de ce spectacle, qu'ils les assommèrent à coups de pierres. Ils croyoient venger les dieux, et les dieux vengèrent l'innocence.

¹ Strab. lib. 1, p. 60.

² Eratosth. ap. Strab.

ib. 8, p. 389.

³ Theophr. lib. 5, c. 5,

p. 522.

⁴ Pausan. lib. 8, c. 23,

p. 643.

⁵ Clem. Alex. *cohort.*

ad gentes, p. 32.

Nous éprouvâmes leur colère, et l'oracle consulté nous ordonna d'élever un tombeau à ces malheureuses victimes, et de leur rendre tous les ans des honneurs funèbres ¹.

ORCHOMENE.

Plus loin, nous passâmes à côté d'une grande chaussée que les habitans de Caphyes ont construite, pour se garantir d'un torrent et d'un grand lac qui se trouvent dans le territoire d'Orchomène ². Cette dernière ville est située sur une montagne: nous la vîmes en courant; on nous y montra des miroirs faits d'une pierre noirâtre qui se trouve aux environs ³; et nous prîmes l'un des deux chemins qui conduisent à Mantinée ⁴.

Nos guides s'arrêtèrent devant une petite colline qu'ils montrent aux étrangers; et des Mantinéens qui se promenoient aux environs, nous disoient: Vous avez entendu parler de Pénélope, de ses regrets, de ses larmes, et sur-tout de sa fidélité; apprenez qu'elle se consolait de l'absence de son époux avec ces amans qu'elle avoit attirés auprès d'elle, qu'Ulysse à son retour la chassa de sa maison, qu'elle finit ici ses jours; et voilà son tombeau ⁵. Comme nous parûmes étonnés: Vous

¹ Pausan. lib. 8, c. 23, p. 779.
² Id. ibid. p. 642. ³ Pausan. lib. 8, c. 12, p. 624.
⁴ Plin. l. 37, c. 7, t. 2, ⁵ Id. ibid.

ne l'auriez pas moins été, ajoutèrent-ils, si vous aviez choisi l'autre route; vous auriez vu sur le penchant d'une colline un temple de Diane, où l'on célèbre tous les ans la fête de la Déesse. Il est commun aux habitans d'Orchomène et de Mantinée; les uns y entretiennent un prêtre, les autres une prêtresse. Leur sacerdoce est perpétuel. Tous deux sont obligés d'observer le régime le plus austère. Ils ne peuvent faire aucune visite; l'usage du bain et des douceurs les plus innocentes de la vie leur est interdit; ils sont seuls, ils n'ont point de distractions, et n'en sont pas moins astreints à la plus exacte continence ¹.

MANTINÉE.

Mantinée, fondée autrefois par les habitans de quatre ou cinq hameaux des environs ², se distingue par sa population, ses richesses et les monumens qui la décorent ³: elle possède des campagnes fertiles ⁴; de son enceinte partent quantité de routes qui conduisent aux principales villes de l'Arcadie ⁵; et parmi celles qui mènent en Argolide, il en est une qu'on appelle *le chemin de l'échelle*, parce qu'on a taillé, sur une haute montagne, des marches

¹ Pausan. lib. 8, c. 13, p. 625. ³ Pausan. ibid. cap. 9, p. 616.
² Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 553. ⁴ Xenoph. ibid. p. 552.
⁵ Diod. Sic. l. 15, p. 331. ⁵ Pausan. ibid. cap. 10, p. 618. Strab. l. 8, p. 337.

pour la commodité des gens à pied.¹
 Ses habitans sont les premiers, dit-on, qui, dans leurs exercices, aient imaginé de combattre corps à corps²; les premiers encore qui se soient revêtus d'un habit militaire et d'une espèce d'armure que l'on désigne par le nom de cette ville³. On les a toujours regardé comme les plus braves des Arcadiens⁴. Lors de la guerre des Perses, n'étant arrivés à Platée qu'après la bataille, ils firent éclater leur douleur, voulurent, pour s'en punir eux-mêmes, poursuivre jusqu'en Thessalie un corps de Perses qui avoit pris la fuite, et de retour chez eux, exilèrent leurs généraux dont la lenteur les avoit privés de l'honneur de combattre⁵. Dans les guerres survenues depuis, les Lacédémoniens les redoutoient comme ennemis, se félicitoient de les avoir pour alliés⁶: tour-à-tour unis avec Sparte, avec Athènes, avec d'autres puissances étrangères, on les vit étendre leur empire sur presque toute la province⁷, et ne pouvoir ensuite défendre leurs propres frontières.

Peu de temps avant la bataille de Leuctres, les Lacédémoniens assiégèrent Mantinée; et comme le siège traînoit en longueur, ils dirigèrent vers les murs de brique dont elle étoit

¹ Pausan. *ibid.* cap. 6, p. 610.
² Hermipp. *ap.* Athen.
³ L. 4, c. 13, p. 154.
⁴ Ephor. *ap.* Athen. l. 4,
⁵ c. 13, p. 154.
⁶ Diod. Sic. l. 15, p. 336.
⁷ Herodot. l. 9, c. 76.
⁸ Diod. Sic. *ibid.*
⁹ Thucyd. l. 5, c. 239.

entourée, le fleuve qui coule aux environs; les murs s'écroulèrent, la ville fut presque entièrement détruite, et l'on dispersa les habitans dans les hameaux qu'ils occupoient autrefois¹. Bientôt après, Mantinée, sortie de ses ruines avec un nouvel éclat, ne rougit pas de se réunir avec Lacédémone, et de se déclarer contre Epaminondas, à qui elle devoit en partie sa liberté²: elle n'a cessé depuis d'être agitée par des guerres étrangères ou par des factions intérieures. Telle fut en ces derniers temps la destinée des villes de la Grèce, et sur-tout de celles où le peuple exerçoit le pouvoir suprême.

Cette espèce de gouvernement a toujours subsisté à Mantinée; les premiers législateurs le modifièrent, pour en prévenir les dangers. Tous les citoyens avoient le droit d'opiner dans l'assemblée générale; un petit nombre, celui de parvenir aux magistratures³; les autres parties de la constitution furent réglées avec tant de sagesse, qu'on la cite encore comme un modèle⁴. Aujourd'hui les Démiurges, ou tribuns du peuple, exercent les principales fonctions et apposent leurs noms aux actes publics, avant les Sénateurs et les autres magistrats⁵.

¹ Xenoph. *hist.* Græc. lib. 5, pag. 552. Diod. Sic. l. 15, p. 331 et 336. Pausan. l. 8, c. 8, p. 615.
² Xenoph. *ibid.* lib. 6, p. 602. Pausan. *ibid.*
³ Aristot. *de rep.* lib. 6, cap. 4, t. 2, p. 416.
⁴ Polyb. lib. 6, p. 487. Ælian. *var. hist.* l. 2, c. 22.
⁵ Thucyd. lib. 5, c. 47.

Nous connûmes à Mantinée un Arcadien, nommé Antiochus, qui avoit été, quelques années auparavant, du nombre des députés que plusieurs villes de la Grèce envoyèrent au roi de Perse, pour discuter en sa présence leurs mutuels intérêts. Antiochus parla au nom de sa nation, et ne fut pas bien accueilli. Voici ce qu'il dit à son retour devant l'assemblée des Dix-mille: J'ai vu dans le palais d'Artaxerxès grand nombre de boulangers, de cuisiniers, d'échansons, de portiers. J'ai cherché dans son empire des soldats qu'il pût opposer aux nôtres, et je n'en ai point trouvé. Tout ce qu'on dit de ses richesses n'est que jactance: vous pouvez en juger par ce platane d'or dont on parle tant; il est si petit, qu'il ne pourroit, de son ombre, couvrir une cigale¹.

En allant de Mantinée à Tégée, nous avions à droite le mont Ménale, à gauche une grande forêt²; dans la plaine renfermée entre ces barrières, se donna, il y a quelques années, cette bataille où Epaminondas remporta la victoire et perdit la vie. On lui éleva deux monumens, un trophée³ et un tombeau⁴; ils sont près l'un de l'autre, comme si la philosophie leur avoit assigné leurs places.

Le tombeau d'Epaminondas consiste en une simple colonne, à laquelle est suspendu son

¹ Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 621. ³ Diod. Sic. lib. 15, p. 396.

² Pausan. lib. 8, c. 11, p. 620. ⁴ Pausan. ibid. p. 622.

bouclier; ce bouclier que j'avois vu si souvent, dans cette chambre, auprès de ce dit; sur ce mur, au dessus de ce siège où le héros se tenoit communément assis. Ces circonstances locales se retraçant tout-à-coup dans mon esprit, avec le souvenir de ses vertus, de ses bontés, d'un mot qu'il m'avoit dit dans telle occasion, d'un sourire qui lui étoit échappé dans telle autre, de mille particularités dont la douleur aime à se repaître; et se joignant avec l'idée insupportable qu'il ne restoit de ce grand homme qu'un tas d'ossemens arides que la terre rongeoit sans cesse, et qu'en ce moment je foulois aux pieds, je fus saisi d'une émotion si déchirante et si forte, qu'il fallut m'arracher d'un objet que je ne pouvois ni voir ni quitter. J'étois encore sensible alors; je ne le suis plus, je m'en aperçois à la foiblesse de mes expressions.

J'aurai du moins la consolation d'ajouter ici un nouveau rayon à la gloire de ce grand homme. Trois villes se disputent le foible honneur d'avoir donné le jour au soldat qui lui porta le coup mortel. Les Athéniens nomment Gryllus fils de Xénophon, et ont exigé qu'Euphraur, dans un de ses tableaux, se conformât à cette opinion¹. Suivant les Mantinéens, ce fut Macherion, un de leurs concitoyens²; et suivant les Lacédémoniens, ce fut le Spar-

¹ Pausan. lib. 8, c. 11, p. 621; l. 9, c. 15, p. 741. ² Id. ibid. l. 8, p. 621.

tiate Anticratès; ils lui ont même accordé des honneurs et des exemptions qui s'étendront à sa postérité¹; distinctions excessives qui décèlent la peur qu'ils avoient d'Epaminondas.

TÉGÉE.

Tégée n'est qu'à 100 stades environ de Mantinée^{*}; ces deux villes, rivales et ennemies par leur voisinage même², se sont plus d'une fois livré des combats sanglans³; et dans les guerres qui ont divisé les nations, elles ont presque toujours suivi des partis différens⁴. A la bataille de Platée, qui termina la grande querelle de la Grèce et de la Perse, les Tégéates, qui étoient au nombre de 1500⁵, disputèrent aux Athéniens l'honneur de commander une des ailes de l'armée des Grecs⁶; ils ne l'obtinrent pas, mais ils montrèrent par les plus brillantes actions qu'ils en étoient dignes⁷.

Chaque ville de la Grèce se met sous la protection spéciale d'une divinité. Tégée a choisi Minerve surnommée Aléa. L'ancien temple ayant été brûlé, peu d'années après la guerre du Péloponèse, on en construisit un nouveau sur les desseins et sous la direction de

¹ Plut. in Ages. tom. 1, p. 616.

^{*} Environ trois lieues trois quarts.

² Thucyd. lib. 5, c. 62 et 65.

³ Id. l. 4, p. 131.

⁴ Diod. Sic. lib. 15, p. 391.

⁵ Herodot. lib. 9, c. 28 et 29.

⁶ Id. ibid. c. 26.

⁷ Id. ibid. c. 79.

Scopas de Paros, le même dont on a tant de superbes statues. Il employa l'ordre ionique dans les péristyles qui entourent le temple. Sur le fronton de devant, il représenta la chasse du sanglier de Calydon; on y distingue quantité de figures, entre autres celles d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, de Castor, etc.: le combat d'Achille et de Téléphe décore l'autre fronton. Le temple est divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes doriques, sur lesquelles s'élève un ordre corinthien, qui atteint et soutient le comble¹.

Aux murs sont suspendues des chaînes, que dans une de leurs anciennes expéditions, les Lacédémoniens avoient destinées aux Tégéates, et dont ils furent chargés eux-mêmes². On dit que dans le combat, les femmes de Tégée s'étant mises en embuscade, tombèrent sur l'ennemi, et décidèrent la victoire. Une veuve, nommée Marpessa, se distingua tellement en cette occasion, que l'on conserve encore son armure dans le temple³. Tout auprès on voit les défenses et la peau du sanglier de Calydon, échues en partage à la belle Atalante de Tégée, qui porta le premier coup à cet animal féroce⁴. Enfin, on nous montra jusqu'à une auge de bronze, que les Tégéates, à la bataille de Platée, enlevèrent des écuries du général des

¹ Pausan. lib. 8, c. 45, p. 695; c. 48, p. 697.

² Id. ibid. c. 45, p. 693.

³ Herodot. lib. 1, c. 66, 47.

⁴ Pausan. ibid. cap. 47.

Perses¹. De pareilles dépoilles sont pour un peuple des titres de vanité, et quelquefois des motifs d'émulation.

Ce temple, le plus beau de tous ceux qui existent dans le Péloponèse², est desservi par une jeune fille, qui abdique le sacerdoce des qu'elle parvient à l'âge de puberté³.

Nous vîmes un autre temple, où le prêtre n'entre qu'une fois l'année⁴; et dans la place publique, deux grandes colonnes, l'une soutenant les statues, des législateurs de Tégée, l'autre, la statue équestre d'un particulier, qui dans les jeux olympiques avoit obtenu le prix de la course à cheval⁵. Les habitans leur ont décerné à tous les mêmes honneurs: il faut croire qu'ils ne leur accordent pas la même estime.

¹ Herodot. lib. 9, c. 70. p. 695.

² Pausan. lib. 8, c. 48. 4 Id. ibid. c. 48, p. 696. p. 693.

³ Pausan. lib. 8, c. 47. 5 Id. ibid.

CHAPITRE LIII.

Voyage d'Argolide.*

DE Tégée, nous pénétrâmes dans l'Argolide par un défilé entre des montagnes assez élevées¹. En approchant de la mer, nous vîmes le marais de Lerna, autrefois le séjour de cette hydre monstrueuse dont Hercule triompha. De là, nous prîmes le chemin d'Argos, à travers une belle prairie².

L'Argolide, ainsi que l'Arcadie, est entrecoupée de collines et de montagnes qui laissent dans leurs intervalles des vallées et des plaines fertiles. Nous n'étions plus frappés de ces admirables irrégularités; mais nous éprouvions une autre espèce d'intérêt. Cette province fut le berceau des Grecs, puisqu'elle reçut la première les colonies étrangères qui parvinrent à les policer³. Elle devint le théâtre de la plupart des événemens qui remplissent les anciennes annales de la Grèce. C'est là que parut Inachus, qui donna son nom au fleuve dont les eaux arrosent le territoire d'Argos; là vécut aussi Danaüs, Hypermnestre, Lyncée, Alcmeon, Persée, Amphitryon, Pélops,

* Voyez la carte de l'Argolide.

¹ Pausan. lib. 8, c. 6, p. 610.

² Fourm. voyag. manusc. de l'Argolide.

³ Diod. Sic. l. 1, p. 24.

Perses¹. De pareilles dépoilles sont pour un peuple des titres de vanité, et quelquefois des motifs d'émulation.

Ce temple, le plus beau de tous ceux qui existent dans le Péloponèse², est desservi par une jeune fille, qui abdique le sacerdoce des qu'elle parvient à l'âge de puberté³.

Nous vîmes un autre temple, où le prêtre n'entre qu'une fois l'année⁴; et dans la place publique, deux grandes colonnes, l'une soutenant les statues, des législateurs de Tégée, l'autre, la statue équestre d'un particulier, qui dans les jeux olympiques avoit obtenu le prix de la course à cheval⁵. Les habitans leur ont décerné à tous les mêmes honneurs: il faut croire qu'ils ne leur accordent pas la même estime.

¹ Herodot. lib. 9, c. 70. p. 695.
² Pausan. lib. 8, c. 48. 4 Id. ibid. c. 48, p. 696.
 p. 693. 5 Id. ibid.
³ Pausan. lib. 8, c. 47.

CHAPITRE LIII.

Voyage d'Argolide.*

DE Tégée, nous pénétrâmes dans l'Argolide par un défilé entre des montagnes assez élevées¹. En approchant de la mer, nous vîmes le marais de Lerna, autrefois le séjour de cette hydre monstrueuse dont Hercule triompha. De là, nous prîmes le chemin d'Argos, à travers une belle prairie².

L'Argolide, ainsi que l'Arcadie, est entrecoupée de collines et de montagnes qui laissent dans leurs intervalles des vallées et des plaines fertiles. Nous n'étions plus frappés de ces admirables irrégularités; mais nous éprouvions une autre espèce d'intérêt. Cette province fut le berceau des Grecs, puisqu'elle reçut la première les colonies étrangères qui parvinrent à les policer³. Elle devint le théâtre de la plupart des événemens qui remplissent les anciennes annales de la Grèce. C'est là que parut Inachus, qui donna son nom au fleuve dont les eaux arrosent le territoire d'Argos; là vécut aussi Danaüs, Hypermnestre, Lyncée, Alcmeon, Persée, Amphitryon, Pélops,

* Voyez la carte de l'Argolide.

¹ Pausan. lib. 8, c. 6, p. 610.

² Fourm. voyag. manusc. de l'Argolide.

³ Diod. Sic. l. 1, p. 24.

Atreé, Thyeste, Agamemnon, et tant d'autres fameux personnages.

Leurs noms qu'on a vu si souvent figurer dans les écrits des poètes, si souvent entendu retentir au théâtre, font une impression plus forte, lorsqu'ils semblent revivre dans les fêtes et dans les monumens consacrés à ces héros. L'aspect des lieux rapproche les temps, réalise les fictions, et donne du mouvement aux objets les plus insensibles. A Argos, au milieu des débris d'un palais souterrain, où l'on disoit que le roi Acrisius avoit enfermé sa fille Danaé¹, je croyois entendre les plaintes de cette malheureuse princesse. Sur le chemin d'Hermione à Trézène, je crus voir Thésée soulever l'énorme rocher sous lequel on avoit déposé l'épée et les autres marques auxquelles son père devoit le reconnoître². Ces illusions sont un hommage que l'on rend à la célébrité, et apaisent l'imagination qui a plus souvent besoin d'alimens que la raison.

ARGOS.

Argos est située au pied d'une colline sur laquelle on a construit la citadelle³; c'est une des plus anciennes villes de la Grèce⁴. Dès son

¹ Pausan. lib. 2, c. 23, p. 66; lib. 2, p. 188 et 192.
² Strab. lib. 8, p. 370.
³ Strab. lib. 8, p. 370.
⁴ Herodot. lib. 1, c. 1.
 Diod. Sic. lib. 1, p. 24.

origine elle répandit un si grand éclat, qu'on donna quelquefois son nom à la province, au Péloponèse, à la Grèce entière¹. La maison des Pélopidés s'étant établie à Mycènes, cette ville éclipsa la gloire de sa rivale². Agamemnon régnoit sur la première, Diomède et Sténénelus sur la seconde³. Quelque temps après, Argos reprit son rang⁴, et ne le perdit plus.

Le gouvernement fut d'abord confié à des rois qui opprimèrent leurs sujets, et à qui on ne laissa bientôt que le titre dont ils avoient abusé⁵.

Le titre même y fut aboli dans la suite, et la démocratie a toujours subsisté⁶. Un Sénat discute les affaires, avant de les soumettre à la décision du peuple⁷; mais comme il ne peut pas se charger de l'exécution, quatre-vingt de ses membres veillent continuellement au salut de l'état, et remplissent les mêmes fonctions que les Prytanés d'Athènes⁸. Plus d'une fois, et de notre temps encore, les principaux citoyens secondés ou par leurs orateurs, ou par les Lacédémoniens, ont voulu se soustraire à la tyrannie de la multitude, en éta-

¹ Strab. lib. 8, p. 369.
 Schol. Pind. in isthm. 2, v. 17. Plut. quæst. Roman. t. 2, p. 272. Apollod. l. 2, p. 75.
² Strab. ibid. p. 372.
³ Homer. iliad. lib. 2, v. 564.
⁴ Strab. ibid.
⁵ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 43. Pausan. lib. 2, c. 19, p. 152.
⁶ Thucyd. lib. 5, c. 28, 31 et 41.
⁷ Herodot. l. 7, c. 148. Thucyd. ibid. c. 37.
⁸ Thucyd. ibid. cap. 47. Diod. Sic. l. 19, p. 704.

blissant Poligarchie ; mais leurs efforts n'ont servi qu'à faire couler du sang ¹.

Les Argiens sont renommés pour leur bravoure ; ils ont eu des démêlés fréquens avec les nations voisines, et n'ont jamais craint de se mesurer avec les Lacédémoniens ² qui ont souvent recherché leur alliance ³.

Nous avons dit que la première époque de leur histoire brille de noms illustres, et de faits éclatans. Dans la dernière, après avoir conçu l'espoir de dominer sur tout le Péloponèse ⁴, ils se sont affoiblis par des expéditions malheureuses et par des divisions intestines.

Ainsi que les Arcadiens, ils ont négligé les sciences, et cultivé les arts. Avant l'expédition de Xerxès, ils étoient plus versés dans la musique que les autres peuples ⁵ ; ils furent pendant quelque temps si fort attachés à l'ancienne, qu'ils mirent à l'amende un musicien qui osa se présenter au concours avec une lyre enrichie de plus de sept cordes, et parcourit des modes qu'ils n'avoient point adoptés ⁶. On distingue parmi les musiciens nés dans cette province, Lasus ⁷, Sacadas ⁸ et Aristonicus ⁹ ; parmi les sculpteurs, Agéladas ¹⁰, et Poly-

¹ Thucyd. *ibid.* cap. 76, 81, 82. Diod. Sic. lib. 12,

p. 127 ; lib. 15, p. 372.

² Herodot. lib. 6, c. 77.

³ Thucyd. *ibid.* c. 35.

⁴ Thucyd. lib. 5, c. 28.

⁵ Diod. Sic. lib. 12, p. 123.

⁶ Herodot. l. 3, c. 131.

⁷ Plut. de mus. tom. 2,

p. 1144.

⁸ *Id.* *ibid.* p. 1141.

⁹ *Id.* *ibid.* p. 1134.

¹⁰ Athen. l. 14, p. 637.

¹¹ Pausan. lib. 6, c. 8, p. 472 ; lib. 14, p. 487.

clète ¹ ; parmi les poètes ; Télésilla.

Les trois premiers hâtèrent les progrès de la musique ; Agéladas et Polyclète, ceux de la sculpture. Ce dernier, qui vivoit vers le temps de Périclès, a rempli de ses ouvrages immortels le Péloponèse et la Grèce. En ajoutant de nouvelles beautés à la nature de l'homme, il surpassa Phidias ; mais en nous offrant l'image des dieux, il ne s'éleva point à la sublimité des idées de son rival ². Il choisissoit ses modèles dans la jeunesse ou dans l'enfance, et l'on eût dit que la vieillesse étonnoit ses mains, accoutumées à représenter les grâces. Ce genre s'accommode si bien d'une certaine négligence, qu'on doit louer Polyclète de s'être rigoureusement attaché à la correction du dessin ; en effet, on a de lui une figure où les proportions du corps humain sont tellement observées, que, par un jugement irréfragable, les artistes l'ont eux-mêmes appelée le Canon ou la Règle ³ ; ils l'étudient quand ils ont à rendre la même nature dans les mêmes circonstances ; car on ne peut imaginer un modèle unique pour tous les âges, tous les sexes, tous les caractères ⁴. Si l'on fait jamais quelque reproche à Polyclète, on répondra que s'il n'atteignit pas la

¹ Plat. in Protag. t. 1,

p. 311. Anthol. Græc. l. 4,

p. 333.

² Quintil. instit. orat.

l. 12, c. 10, p. 744.

³ Plin. l. 34, c. 8, t. 2,

p. 650. Jun. de pict. p. 168.

⁴ Mém. de l'Acad. des

Bell. Lettr. t. 25, p. 303.

Ouvr. de Falconn. tom. 3,

p. 87.

perfection, du moins il en approcha¹. Lui-même sembla se méfier de ses succès: dans un temps où les artistes inscrivoient sur les ouvrages sortis de leurs mains, *un tel l'a fait*, il se contenta d'écrire sur les siens, *Polyclète le faisoit*; comme si, pour les terminer, il attendit le jugement du public².

Il écoutoit les avis, et savoit les apprécier. Il fit deux statues pour le même sujet, l'une en secret, ne consultant que son génie et les règles approfondies de l'art; l'autre dans son atelier ouvert à tout le monde, se corrigeant et se reformant au gré de ceux qui lui prodiguoient leurs conseils. Dès qu'il les eût achevées, il les exposa au public. La première excita l'admiration, la seconde des éclats de rire; il dit alors: Voici votre ouvrage, et voilà le mien³. Encore un trait qui prouve que de son vivant, il jouit de sa réputation. Hipponicus, l'un des premiers citoyens d'Athènes, voulant consacrer une statue à sa patrie, on lui conseilla d'employer le ciseau de Polyclète: Je m'en garderai bien, répondit-il; le mérite de l'offrande ne seroit que pour l'artiste⁴. On verra plus bas, que son génie facile ne s'exerça pas avec moins de succès dans l'architecture.

Téléscilla, qui florissoit il y a environ 150 ans, illustra sa patrie par ses écrits, et la sau-

¹ Cicér. de clar. orat. c. 18, t. 1, p. 351.

² Plin. lib. 1. t. 1, p. 5.

³ Ælian. var. hist. l. 14, cap. 8.

⁴ Id. ibid. c. 16.

va par son courage. La ville d'Argos alloit tomber entre les mains des Lacédémoniens; elle venoit de perdre 6000 hommes, parmi lesquels se trouvoit l'élite de la jeunesse¹. Dans ce moment fatal, Téléscilla rassemble les femmes les plus propres à seconder ses projets, leur remet les armes dont elle a dépouillé les temples et les maisons des particuliers, court avec elles se placer sur les murailles, et repousse l'ennemi, qui, dans la crainte qu'on ne lui reproche ou la victoire ou la défaite, prend le parti de se retirer².

On rendit les plus grands honneurs à ces guerrières. Celles qui périrent dans le combat furent inhumées le long du chemin d'Argos; on permit aux autres d'élever une statue au dieu Mars³. La figure de Téléscilla fut posée sur une colonne, en face du temple de Vénus; loin de porter ses regards sur des volumes représentés et placés à ses pieds, elle les arrête avec complaisance sur un casque qu'elle tient dans sa main, et qu'elle va mettre sur sa tête⁴. Enfin, pour perpétuer à jamais un événement si extraordinaire, on institua une fête annuelle, où les femmes sont habillées en hommes, et les hommes en femmes⁵.

¹ Herodot. lib. 6, c. 76.

lib. 7, c. 148.

² Pausan. lib. 2, c. 20, p. 157.

³ Polyæn. strateg. lib. 7, c. 33.

Lucian. in amor. t. 2, p. 431.

Clem. Alex. strom. l. 4, p. 618.

Suid. in *Telessid.*

⁴ Plut. de virt. mul. t. 2, p. 245.

⁵ Pausan. lib. 2, c. 20, p. 157.

⁶ Plut. ibid. Polyæn. Strateg. lib. 8, c. 33.

Il en est d'Argos comme de toutes les villes de la Grèce; les monumens de l'art y sont communs, et les chefs-d'œuvres très rares. Parmi ces derniers, il suffira de nommer plusieurs statues de Polyclète et de Praxitèle¹; les objets suivans nous frappèrent sous d'autres rapports.

Nous vîmes le tombeau d'une fille de Persée, qui après la mort de son premier mari, épousa Œbalus roi de Sparte. Les Argiennes jusqu'alors n'avoient pas osé contracter un second hymen²; ce fait remonte à la plus haute antiquité.

Nous vîmes un groupe représentant Périlais d'Argos, prêt à donner la mort au Spartiate Othryadas³. Les Lacédémoniens et les Argiens se disputoient la possession de la ville de Thyrée. On convint de nommer de part et d'autre 300 guerriers dont le combat termineroit le différend. Ils périrent tous, à l'exception de deux Argiens, qui, se croyant assurés de la victoire, en portèrent la nouvelle aux magistrats d'Argos. Cependant Othryadas respiroit encore, et malgré des blessures mortelles, il eut assez de force pour dresser un trophée sur le champ de bataille; et après y avoir tracé de son sang ce petit nombre de mots: »Les Lacédémoniens vainqueurs des Argiens,» il se

¹ Pausan. *ibid.* p. 154; c. 21, p. 160.

² *Id.* *ibid.* c. 21, p. 159.

³ *Id.* *ibid.* cap. 20, p. 156.

donna la mort pour ne pas survivre à ses compagnons¹.

Les Argiens sont persuadés qu'Apollon annonce l'avenir dans un de leurs temples. Une fois par mois, la prêtresse, qui est obligée de garder la continence, sacrifie une brebis pendant la nuit; et dès qu'elle a goûté du sang de la victime, elle est saisie de l'esprit prophétique².

Nous vîmes les femmes d'Argos s'assembler pendant plusieurs jours, dans une espèce de chapelle attenante au temple de Jupiter Sauveur³, pour y pleurer Adonis. J'avois envie de leur dire ce que des sages ont répondu quelquefois en des occasions semblables: Pourquoi le pleurer s'il est dieu, lui offrir des sacrifices s'il ne l'est pas?⁴

A quarante stades d'Argos⁵ * est le temple de Junon, l'un des plus célèbres de la Grèce⁶, autrefois commun à cette ville et à Mycènes⁷. L'ancien fut brûlé, il n'y a pas un siècle, par la négligence de la prêtresse Chrysis, qui oublia d'éteindre une lampe placée au milieu des bandelettes sacrées⁸. Le nouveau, construit au

¹ Pausan. *lib.* 2, c. 20, p. 156. Chryserm. ap. Plut. *in* parall. tom. 2, p. 306. Suid. *in* Othryad. *Stat.* theb. l. 4, v. 48. Lact. *ibid.* Stob. *serm.* 7, p. 92.

² Pausan. *ibid.* c. 24, p. 165.

³ *Id.* *lib.* 2, cap. 20, p. 156.

⁴ Plut. *apophth.* Lacon. t. 2, p. 228. *Id.* *in* Isid. p. 379.

⁵ Strab. l. 8, p. 368.

* Environ une lieue et demie.

⁶ Pausan. *lib.* 2, c. 17, p. 147.

⁷ Strab. l. 8, p. 372.

⁸ Thucyd. l. 4, c. 133. Pausan. *ibid.* p. 148.

pied du mont Eubée, sur les bords d'un petit ruisseau, se ressent du progrès des arts, et perpétuera le nom de l'Architecte Eupolémus d'Argos ¹.

Celui de Polyclète sera plus fameux encore par les ouvrages dont il a décoré ce temple ², et sur-tout par la statue de Junon, de grandeur presque colossale. Elle est posée sur un trône; sa tête est ceinte d'une couronne où l'on a gravé les Heures et les Grâces; elle tient de sa droite une grenade, symbole mystérieux qu'on n'explique point aux profanes; de sa gauche, un sceptre surmonté d'un coucou, attribut singulier, qui donne lieu à des contes puériles. Pendant que nous admirions le travail, digne du rival de Phidias, et la richesse de la matière, qui est d'or et d'ivoire, Philotas me montrait en riant, un figure assise, informe, faite d'un tronc de poirier sauvage, et couverte de poussière. C'est la plus ancienne des statues de Junon ³; après avoir longtemps reçu l'hommage des mortels, elle éprouve le sort de la vieillesse et de la pauvreté: on l'a reléguée dans un coin du temple, où personne ne lui adresse des vœux.

Sur l'autel, les magistrats d'Argos viennent s'obliger par serment, d'observer les traités de paix; mais il n'est pas permis aux étrangers d'y offrir des sacrifices ⁴.

¹ Pausan. *ibid.* p. 147.

p. 148.

² Strab. *lib.* 8, p. 372.

⁴ Herodot. *l.* 6, c. 81.

³ Pausan. *lib.* 2, c. 17,

Le temple, depuis sa fondation, est desservi par une prêtresse qui doit, entre autres choses, s'abstenir de certains poissons ¹; on lui élève pendant sa vie une statue ², et après sa mort on y grave et son nom et la durée de son sacerdoce. Cette suite de monumens placés en face du temple, et mêlés avec les statues de plusieurs héros ³, donne une suite de dates que les historiens emploient quelquefois pour fixer l'ordre des temps ⁴.

Dans la liste des prêtresses, on trouve des noms illustres, tels que ceux d'Hypermmestre fille de Danaüs, d'Admète fille du roi Eurysthée ⁵, de Cydippe; qui dut sa gloire encore moins à ses aïeux qu'à ses enfans. On nous raconta son histoire, pendant qu'on célébroit la fête de Junon. Ce jour, qui attire une multitude infinie de spectateurs, est sur-tout remarquable par une Pompe solennelle qui se rend d'Argos au temple de la Déesse; elle est précédée par cent bœufs parés de guirlandes, qu'on doit sacrifier, et distribuer aux assistans ⁶; elle est protégée par un corps de jeunes Argiens couverts d'armes étincelantes, qu'ils déposent par respect avant que d'approcher de l'au-

¹ Plut. de solert. animal. *t.* 2, p. 983.

² Pausan. *lib.* 2, c. 17, p. 149.

³ Id. *ibid.* p. 148.

⁴ Thucyd. *lib.* 2, c. 2, Schol. *ibid.* Hellan. ap. Diogenes. *l.* 1, c. 152.

Tome V.

⁵ Pausan. *lib.* 2, c. 17, p. 149.

⁶ Marsh. *chronic.* cap. p. 127. Ereret. *défens.* de la *cronol.* p. 75.

⁷ Schol. Pind. in *olymp.* 7, v. 152.

tel¹; elle se termine par la prêtresse qui paroît sur un char attelé de deux bœufs dont la blancheur égale la beauté². Or, du temps de Cydippe, la procession ayant défilé, et l'attelage n'arrivant point, Biton et Cléobis s'attachèrent au char de leur mère, et pendant 45 stades*, la traînèrent en triomphe dans la plaine et jusque vers le milieu de la montagne, où le temple étoit alors placé³: Cydippe arriva au milieu des cris et des applaudissemens; et dans les transports de sa joie, elle supplia la Déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ses vœux furent, dit-on, exaucés: un doux sommeil les saisit dans le temple même, et les fit tranquillement passer de la vie à la mort⁴; comme si les dieux n'avoient pas de plus grand bien à nous accorder, que d'abréger nos jours.

Les exemples d'amour filial ne sont pas rares sans doute, dans les grandes nations; mais leur souvenir s'y perpétue à peine dans le sein de la famille qui les a produits: au lieu qu'en Grèce, une ville entière se les approprie, et les éternise comme des titres dont elle s'honore autant que d'une victoire remportée sur l'en-

¹ *Ænéas Pollorc. c. 17, p. 13.*

² *Palæph. de incredib. cap. 51.*

³ *Environ deux lieues moins un quart.*

⁴ *Pausan. lib. 2, c. 17, p. 148.*

⁴ *Herodot. lib. 1, c. 31, Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367.*

Cicer. tuscul. lib. 1, c. 47, t. 2, p. 273. Valer. Maxim. l. 5, c. 4, extern. 4.

Stob. serm. 169, pag. 603. Serv. et Phillarg. in Virg.

georg. lib. 3, v. 532.

nemi. Les Argiens envoyèrent à Delphes les statues de ces généreux frères¹, et j'ai vu dans un temple d'Argolide un groupe qui les représente attelés au char de leur mère².

MYCENES.

Nous venions de voir la noble récompense que les Grecs accordent aux vertus des particuliers; nous vîmes, à 15 stades du temple³, à quel excès ils portent la jalousie du pouvoir. Des décombres parmi lesquels on a de la peine à distinguer les tombeaux d'Atrée, d'Agamemnon, d'Oreste et d'Electre, voilà tout ce qui reste de l'ancienne et fameuse ville de Mycènes. Les Argiens la détruisirent, il y a près d'un siècle et demi⁴. Son crime fut de n'avoir jamais plié sous le joug qu'ils avoient imposé sur presque toute l'Argolide, et d'avoir, au mépris de leurs ordres, joint ses troupes à celles que la Grèce rassembloit contre les Perses⁵. Ses malheureux habitans errèrent en différens pays, et la plupart ne trouvèrent un asyle qu'en Macédoine⁶.

L'histoire Grecque offre plus d'un exemple de ces effrayantes émigrations; et l'on ne doit pas en être surpris. La plupart des provinces de

¹ *Herodot. lib. 1, c. 31.*

² *Pausan. lib. 2, c. 20, p. 155.*

³ *Id. ibid. c. 17, p. 147.*

⁴ *Diod. Sic. l. II, p. 49.*

Strab. l. 8, p. 372.

⁵ *Pausan. lib. 2, c. 16, p. 146.*

⁶ *Id. lib. 72, cap. 26, p. 589.*

la Grèce, furent d'abord composées de quantité de républiques indépendantes; les unes attachées à l'aristocratie, les autres à la démocratie; toutes avec la facilité d'obtenir la protection des puissances voisines, intéressées à les diviser¹. Vainement cherchèrent-elles à se lier par une confédération générale; les plus puissantes, après avoir assujéti les plus foibles, se disputèrent l'empire: quelquefois même l'une d'entre elles, s'élevant au dessus des autres, exerça un véritable despotisme, sous les formes spécieuses de la liberté. De là ces haines et ces guerres nationales qui ont désolé, pendant si long-temps, la Thessalie, la Béotie, l'Arcadie, et l'Argolide. Elles n'affligèrent jamais l'Attique ni la Laconie: l'Attique, parce que ses habitans vivent sous les mêmes lois, comme citoyens de la même ville; la Laconie, parce que les siens furent toujours retenus dans la dépendance, par la vigilance active des magistrats de Sparte, et la valeur connue des Spartiates.

Je sais que les infractions des traités, et les attentats contre le droit des gens furent quelquefois déferés à l'assemblée des Amphictyons, instituée dès les plus anciens temps, parmi les nations septentrionales de la Grèce: je sais aussi que plusieurs villes de l'Argolide établirent chez elles un semblable tribunal²; mais

¹ Thucyd. lib. 1, c. 35 et 40. ² Strab. l. 8, p. 374.

ces diètes, qui ne conoissoient que de certaines causes, ou n'étendoient pas leur juridiction sur toute la Grèce, ou n'eurent jamais assez de forces pour assurer l'exécution de leurs décrets.

De retour à Argos, nous montâmes à la citadelle, où nous vîmes, dans un temple de Minerve, une statue de Jupiter, conservée autrefois, disoit-on, dans le palais de Priam. Elle a trois yeux, dont l'un est placé au milieu du front, soit pour désigner que ce dieu règne également dans les cieux, sur la mer et dans les enfers¹, soit peut-être pour montrer qu'il voit le passé, le présent et l'avenir.

TIRYNTHÉ.

Nous partîmes pour Tirynthe, éloignée d'Argos d'environ 50 stades*. Il ne reste de cette ville si ancienne², que des murailles épaisses de plus de vingt pieds³, et hautes à proportion. Elles sont construites d'énormes rochers entassés les uns sur les autres, les moindres si lourds, qu'un attelage de deux mulets auroit de la peine à les traîner. Comme on ne les avoit point taillées, on eut soin de remplir avec des pierres d'un moindre volume les vides

¹ Pausan. lib. 2, c. 24, p. 166.

² Environ deux lieues et demie.

³ Pausan. ibid. cap. 15, p. 145.

³ Voyag. de Des Moutons, p. 473.

que laissoit l'irrégularité de leurs formes¹. Ces murs subsistent depuis une longue suite de siècles, et peut-être exciteront-ils l'admiration et la surprise pendant des milliers d'années encore².

Le même genre de travail se fait remarquer dans les anciens monumens de l'Argolide; plus en particulier dans les murs à demi détruits de Mycènes³, et dans de grandes excavations que nous vîmes auprès du port de Nauplie⁴, situé à une légère distance de Tirynthe.

On attribue tous ces ouvrages aux Cyclopes⁵, dont le nom réveille des idées de grandeur, puisqu'il fut donné par les premiers poètes, tantôt à des géans⁶, tantôt à des enfans du ciel et de la terre, chargés de forger les foudres de Jupiter⁷. On crut donc que des constructions, pour ainsi dire gigantesques, ne devoient pas avoir pour auteurs des mortels ordinaires. On n'avoit pas sans doute observé que les hommes, dès les plus anciens temps, en se construisant des demeures, songèrent plus à la solidité qu'à l'élégance, et qu'ils employèrent

¹ Pausan. *ibid.* cap. 25, p. 169.

² *Id.* l. 9, c. 36, p. 983. Des Mouceaux, *ibid.*

³ Euripid. in *Hercul. fur.* v. 944. Pausan. lib. 7, cap. 25, p. 589. Hesych. in *Kukloop.*

⁴ Strab. l. 8, p. 373.

⁵ Eurip. in *Orest.* v. 963; in *Iphig.* in *Aul.* v. 152 et

1501; in *Elect.* v. 1138;

in *Hercul. fur.* v. 15. Strab.

ibid. Pausan. *ibid.* Eustath.

in *Iliad.* p. 286. Stat. *theb.*

l. 1, v. 251.

⁶ Homer. *odys.* lib. 9.

Bochart. *géogr. sacr.* lib. 1, cap. 30.

⁷ *Mém. de l'Acad. des Bell. Lett.* tom. 23, hist. p. 28.

des moyens puissans pour procurer la plus longue durée à des travaux indispensables. Ils creusoient dans le roc de vastes cavernes, pour s'y réfugier pendant leur vie, ou pour y être déposés après leur mort: ils détachent des quartiers de montagnes, et en entouroient leurs habitations; c'étoit le produit de la force, et le triomphe des obstacles. On travailloit alors sur le plan de la nature, qui ne fait rien que de simple, de nécessaire et de durable. Les proportions exactes, les belles formes introduites depuis dans les monumens, font des impressions plus agréables; je doute qu'elles soient aussi profondes. Dans ceux même qui ont plus de droit à l'admiration publique, et qui s'élèvent majestueusement au dessus de la terre, la main de l'art cache celle de la nature, et l'on n'a substitué que la magnificence à la grandeur.

Pendant qu'à Tirynthe, on nous racontoit que les Argiens, épuisés par de longues guerres, avoient détruit Tirynthe, Midée, Hysies et quelques autres villes, pour en transporter les habitans chez eux¹, Philotas regrettoit de ne pas trouver en ces lieux les anciens Tirynthiens. Je lui en demandai la raison. Ce n'est pas, répondit-il, parce qu'ils aimoient autant le vin que les autres peuples de ce canton²; mais l'espèce de leur folie m'auroit

¹ Pausan. lib. 8, c. 27, p. 653.

² Athen. lib. 10, c. 12, p. 438.

amusé. Voici ce que m'en a dit un Argien. Ils s'étoient fait une telle habitude de plaisanter sur tout, qu'ils ne pouvoient plus traiter sérieusement les affaires les plus importantes. Fatigués de leur légèreté, ils eurent recours à l'oracle de Delphes. Il les assura qu'ils guériraient, si, après avoir sacrifié un taureau à Neptune, ils pouvoient, sans rire, le jeter à la mer. Il étoit visible que la contrainte imposée ne permettroit pas d'achever l'épreuve. Cependant ils s'assemblèrent sur le rivage: ils avoient éloigné les enfans; et comme on vouloit en chasser un qui s'étoit glissé parmi eux: „Est-ce que vous avez peur, s'écria-t-il, que je n'avale votre taureau?” A ces mots, ils éclatèrent de rire; et persuadés que leur maladie étoit incurable, ils se soumièrent à leur destinée¹.

HERMIONE.

Nous sortîmes de Tirynthe, et nous étant rendus vers l'extrémité de l'Argolide, nous visitâmes Hermione et Trézène. Dans la première, nous vîmes, entre autres choses, un petit bois consacré aux Grâces; un temple de Vénus, où toutes les filles, avant de se marier, doivent offrir un sacrifice²; un temple

¹ Theophr. ap. Athen. lib. 47.
² Pausan. lib. 2, c. 34.
 1. 6, c. 17, p. 261. Eustath. in odys. lib. 18, p. 1839, p. 193.

de Cérés, devant lequel sont les statues de quelques-unes de ses prêtresses. On y célèbre, en été, une fête dont je vais décrire en peu de mots la principale cérémonie.

A la tête de la procession marchent les prêtres de différentes divinités, et les magistrats en exercice: ils sont suivis des femmes, des hommes, des enfans, tous habillés de blanc, tous couronnés de fleurs, et chantant des cantiques. Paroissent ensuite quatre genisses, que l'on introduit l'une après l'autre dans le temple, et qui sont successivement immolées par quatre matrones. Ces victimes, qu'on avoit auparavant de la peine à retenir, s'adoucissent à leur voix, et se présentent d'elles-mêmes à l'autel. Nous n'en fûmes pas témoins; car on ferme les portes pendant le sacrifice¹.

Derrière cet édifice sont trois places entourées de balustres de pierre. Dans l'une de ces places la terre s'ouvre, et laisse entrevoir un abyme profond: c'est une de ces bouches de l'enfer dont j'ai parlé dans mon voyage de Laconie. Les habitans disoient que Pluton, ayant enlevé Proserpine, préféra de descendre par ce gouffre, parce que le trajet est plus court. Ils ajoutoient que, dispensés, à cause du voisinage, de payer un tribut à Caron, ils ne mettoient point une pièce de monnaie dans la

¹ Pausan. lib. 2, c. 35, 1. II, c. 4.
 p. 195. Ælian. hist. animal.

bouche des morts, comme on fait par-tout ailleurs ¹.

TRÉZÈNE.

A Trézène, nous vîmes avec plaisir les momens qu'elle renferme; nous écoutâmes avec patience les longs récits qu'un peuple fier de son origine ², nous faisoit de l'histoire de ses anciens rois, et des héros qui avoient paru dans cette contrée. On nous monroit le siège où Pitthée, fils de Pélops, rendoit la justice ³; la maison où naquit Thésée, son petit-fils et son élève ⁴; celle qu'habitoit Hippolyte ⁵; son temple, où les filles de Trézène déposent leur chevelure avant de se marier ⁶. Les Trézéniens, qui lui rendent des honneurs divins, ont consacré à Vénus l'endroit où Phèdre se cachoit pour le voir, lorsqu'il pousoit son char dans la carrière. Quelques-uns prétendoient qu'il ne fut pas traîné par ses chevaux, mais placé parmi les constellations: d'autres nous conduisirent au lieu de sa sépulture, placée auprès du tombeau de Phèdre ⁷.

On nous monroit aussi un édifice en forme

¹ Strab. lib. 8, p. 373.
Callim. ap. etymol. magn.
in *Danuk*.

² Pausan. lib. 2, c. 30,
p. 181.

³ Id. *ibid.* c. 31, p. 184.

⁴ Id. *ibid.* c. 32, p. 188.

⁵ Id. *ibid.* p. 187.

⁶ Id. *ibid.* p. 186.

⁷ Id. *ibid.* c. 32, p. 186
et 187.

de tente, où fut relégué Oreste pendant qu'on le purifioit, et un autel fort ancien, où l'on sacrifie à-la-fois aux Mânes et au Sommeil, à cause de l'union qui règne entre ces divinités ¹. Une partie de Trézène est située sur le penchant d'une montagne; l'autre dans une plaine qui s'étend jusqu'au port, où serpente la rivière Chrysorroas, et qu'embrassent, presque de tous côtés, des collines et des montagnes couvertes, jusqu'à une certaine hauteur, de vignes, d'oliviers, de grenadiers et de myrtes, couronnées ensuite par des bois de pins et de sapins, qui semblent s'élever jusqu'aux nues ².

La beauté de ce spectacle ne suffisoit pas pour nous retenir plus longs-temps dans cette ville. En certaines saisons, l'air y est mal-sain ³; ses vins ne jouissent pas d'une bonne réputation ⁴, et les eaux de l'unique fontaine qu'elle possède, sont d'une mauvaise qualité ⁵.

ÉPIDAURE.

Nous côtoyâmes la mer, et nous arrivâmes à Epidaure, située au fond d'un golfe ⁶, en face de l'île d'Egine, qui lui appartenoit anciennement ⁷: de fortes murailles l'ont quel-

¹ Pausan. lib. 2, c. 31,
p. 184.

² Fourmont, voyag. manusc. de l'Argolide.

³ Chandl. trav. in Grèce,
p. 216.

⁴ Theophr. hist. plant.

lib. 9, c. 20. Plin. lib. 14,
c. 18, t. 1, p. 724.

⁵ Vitruv. lib. 8, cap. 3,
p. 159. Plin. l. 31, p. 548.

⁶ Strab. l. 8, p. 374.

⁷ Herodot. lib. 5, c. 83.

quelquefois protégée contre les efforts des puissances voisines¹; son territoire, rempli de vignobles², est entouré de montagnes couvertes de chênes³. Hors des murs, à 40 stades de distance^{4*}, sont le temple et le bois sacré d'Esculape⁵, où les malades viennent de toutes parts chercher leur guérison. Un conseil, composé de 180 citoyens, est chargé de l'administration de ce petit pays⁶.

On ne sait rien de bien positif sur la vie d'Esculape, et c'est ce qui fait qu'on en dit tant de choses. Si l'on s'en rapporte aux récits des habitans, un berger, qui avoit perdu son chien et une de ses chèvres, les trouva sur une montagne voisine, auprès d'un enfant resplendissant de lumière, allaité par la chèvre, et gardé par le chien; c'étoit Esculape, fils d'Apollon et de Coronis⁷. Ses jours furent consacrés au soulagement des malheureux. Les blessures et les maladies les plus dangereuses cédoient à ses opérations, à ses remèdes, aux chants harmonieux, aux paroles magiques qu'il employoit⁸. Les dieux lui avoient pardonné ses succès; mais il osa rappeler les morts à la

¹ Thucyd. lib. 2, c. 56; lib. 5, cap. 55 et 56.

² Homer. *Iliad.* lib. 2, v. 561.

³ Strab. *ibid.* Plin. l. 4, c. 5, t. 1, p. 194.

⁴ Liv. lib. 45, cap. 48.

Val. Max. lib. 1, c. 8, §. 2.

* Environ une lieue et

demie.

⁵ Pausan. lib. 2, c. 26 et 27.

⁶ Plut. *quæst. Græc.* t. 2, p. 291.

⁷ Pausan. lib. 2, c. 26, p. 170.

⁸ Pind. *pyth.* 3, v. 92.

vie, et sur les représentations de Pluton, il fut écrasé par la foudre¹.

D'autres traditions laissent entrevoir quelques lueurs de vérité, et nous présentent un fil que nous suivrons un moment, sans nous engager dans ses détours. L'instituteur d'Achille, le sage Chiron, avoit acquis de légères connoissances sur les vertus des simples, de plus grandes sur la réduction des fractures et des luxations; il les transmit à ses descendans, qui existent encore en Thessalie, et qui, de tout temps, se sont généreusement dévoués au service des malades².

Il paroît qu'Esculape fut son disciple³, et que, devenu le dépositaire de ses secrets, il en instruisit ses fils Machaon et Podalire⁴, qui régnèrent après sa mort sur une petite ville de Thessalie⁵. Pendant le siège de Troie, ils signalèrent leur valeur dans les combats⁶, et leur habileté dans le traitement des blessés⁷; car ils avoient cultivé avec soin la chirurgie, partie essentielle de la médecine, et la seule qui, suivant les apparences, fût connue dans

¹ Pind. *ibid.* v. 100. Euripid. in *Alcest.* vers. 125.

Plat. de rep. lib. 3, tom. 2, p. 408.

² Diod. Sic. lib. 4, p. 273.

Plin. lib. 29, tom. 2, p. 493.

³ Dicæarch. ap. geogr. min. t. 2, p. 30.

⁴ Pind. *pyth.* 3, v. 80.

Id. nem. 3, v. 94.

⁵ Homer. *Iliad.* lib. 4, v. 219.

⁶ Id. *ibid.* l. 2, v. 730.

Strab. lib. 9, p. 339; l. 10, p. 448.

⁷ Homer. *ibid.* lib. 11, v. 832.

Id. *ibid.* l. 4, v. 219.

ces siècles éloignés¹. Machaon avoit perdu la vie sous les murs de Troie. Ses cendres furent transportées dans le Péloponèse, par les soins de Nestor². Ses enfans, attachés à la profession de leur père, s'établirent dans cette contrée; ils élevèrent des autels à leur aïeul, et en méritèrent par les services qu'ils rendirent à l'humanité³.

L'auteur d'une famille si respectable devint bientôt l'objet de la vénération publique. Sa promotion au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un simple particulier. Mais aujourd'hui on lui décerne par-tout des honneurs divins. Son culte a passé d'Epidaure dans les autres villes de la Grece, même en des climats éloignés⁴; il s'étendra davantage⁵, parce que les malades imploreront toujours avec confiance la pitié d'un dieu qui fut sujet à leurs infirmités.

Les Epidauriens ont institué en son honneur des fêtes qui se célèbrent tous les ans, et aux quelles on ajoute de temps en temps de nouveaux spectacles⁶. Quoiqu'elles soient très ma-

¹ Plat. de rep. l. 3, t. 2, p. 405, 406, etc. Cels. de re med. in præfat.

² Pausan. lib. 3, c. 26, p. 278.

³ Id. l. 2, c. 11, p. 136; c. 23, p. 163.

⁴ Pausan. lib. 2, c. 26,

p. 171 et 172.

⁵ Liv. epit. l. 11. Val. Max. l. 1, cap. 8, §. 2. Aurel. Viet. de vir. illust. c. 22. Ovid. metam. etc.

⁶ Plat. in Ion. tom. 1, p. 530.

gnifiques, le temple du dieu, les édifices qui l'environnent et les scènes qui s'y passent, sont plus propres à satisfaire la curiosité du voyageur attentif.

Je ne parle point de ces riches présens que l'espoir et la reconnoissance des malades ont déposés dans cet asyle¹; mais on est d'abord frappé de ces belles paroles, tracées au dessus de la porte du temple: „L'entrée de ces lieux n'est permise qu'aux ames pures².” La statue du dieu, ouvrage de Thrasymède de Paros, comme on le voit par son nom inscrit au bas, est en or et en ivoire. Esculape, assis sur son trône, ayant un chien à ses pieds, tient d'une main son bâton, prolonge l'autre au dessus d'un serpent, qui semble se dresser pour l'atteindre. L'artiste a gravé sur le trône les exploits de quelques héros de l'Argolide: c'est Bellérophon qui triomphe de la Chimère; c'est Persée qui coupe la tête à Meduse³.

Polyclète, que personne n'avoit surpassé dans l'art de la sculpture, que peu d'artistes ont égalé dans celui de l'architecture, construisit dans le bois sacré un théâtre élégant et superbe, où se placent les spectateurs en certaines fêtes⁴. Il éleva tout auprès une rotonde en marbre, qui attire les regards, et dont le

¹ Liv. l. 45, c. 28.

² Clem. Alex. Strom. l. 5, p. 652. Porphy. de abstin. l. 2, §. 19, p. 136.

³ Pausan. lib. 2, c. 27,

p. 172.

⁴ Id. ibid. p. 174.

peintre Pausias a, de nos jours, décoré l'intérieur. Dans un de ses tableaux, l'Amour ne se présente plus avec l'appareil menaçant d'un guerrier; il a laissé tomber son arc et ses flèches: pour triompher, il n'a besoin que de la lyre qu'il tient dans sa main. Dans un autre, Pausias a représenté l'Ivresse sous la figure d'une femme dont les traits se distinguent à travers une bouteille de verre qu'elle est sur le point de vider¹.

Aux environs, nous vîmes quantité de colonnes qui contiennent, non-seulement les noms de ceux qui ont été guéris et des maladies dont ils étoient affligés, mais encore le détail des moyens qui leur ont procuré la santé². De pareils monumens, dépositaires de l'expérience des siècles, seroient précieux dans tous les temps; ils étoient nécessaires avant qu'on eût écrit sur la médecine. On sait qu'en Egypte, les prêtres conservent dans leurs temples l'état circonstancié des cures qu'ils ont opérées³. En Grèce, les ministres d'Esculape ont introduit cet usage, avec les autres rites, dans presque tous les lieux où ils se sont établis⁴. Hippocrate en connut le prix, et puisa une partie de sa doctrine sur le régime, dans une suite d'anciennes inscriptions exposées auprès

¹ Pausan. lib. 2, c. 27, p. 173.

² Id. ibid. Strab. lib. 8, p. 374.

³ Galen. de compos.

med. l. 5, c. 2, p. 246.

⁴ Strab. lib. 8, p. 374. Gruter. inscript. tom. 1, p. 71.

du temple que les habitans de Cos ont élevé en l'honneur d'Esculape¹.

Cependant, il faut l'avouer, les prêtres de ce dieu, plus flattés d'opérer des prodiges que des guérisons, n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'accrediter dans l'esprit du peuple. Il faut les louer de placer leurs temples hors des villes et sur des hauteurs². Celui d'Epidaure est entouré d'un bois, dans lequel on ne laisse naître ni mourir personne. Car pour éloigner de ces lieux l'image effrayante de la mort, on en retire les malades qui sont à toute extrémité, et les femmes qui sont au dernier terme de leur grossesse³. Un air sain, un exercice modéré, un régime convenable, des remèdes appropiés, telles sont les sages précautions qu'on a cru propres à rétablir la santé; mais elles ne suffisent pas aux vœux des prêtres, qui, pour attribuer des effets naturels à des causes surnaturelles, ajoutent au traitement quantité de pratiques superstitieuses.

On a construit auprès du temple une grande salle, où ceux qui viennent consulter Esculape, après avoir déposé sur la table sainte, des gâteaux, des fruits et d'autres offrandes, passent la nuit, couchés sur de petits lits⁴: un

¹ Strab. lib. 14, p. 657. Plin. l. 29, c. 1, t. 2, p. 493.

² Plut. quæst. Roman. t. 2, p. 286.

³ Pausan. lib. 2, c. 27, p. 172.

⁴ Aristoph. in Plut. v. Tome V.

662. Pausan. lib. 2, c. 27, p. 173. Aristid. orat. t. 1, p. 515. Philostr. vit. sophist. lib. 1, p. 535. Plaut. in citeul. act. 1; scen. 1, p. 263. Solin. c. 7.

des ministres leur ordonne de s'abandonner au sommeil, de garder un profond silence, quand même ils entendraient du bruit, et d'être attentifs aux songes que le dieu va leur envoyer¹; ensuite il éteint les lumières, et a soin de ramasser les offrandes dont la table est couverte². Quelque temps après, les malades croient entendre la voix d'Esculape, soit qu'elle leur parvienne par quelque artifice ingénieux, soit que le ministre, revenu sur ses pas, prononce sourdement quelques paroles autour de leur lit, soit enfin que, dans la calme des sens, leur imagination réalise les récits et les objets qui n'ont cessé de les frapper depuis leur arrivée.

La voix divine leur prescrit les remèdes destinés à les guérir, remèdes assez conformes à ceux des autres médecins³. Elle les instruit en même temps des pratiques de dévotion qui doivent en assurer l'effet. Si le malade n'a d'autre mal que de craindre tous les maux, s'il se résout à devenir l'instrument de la fourberie, il lui est ordonné de se présenter le lendemain au temple, de passer d'un côté de l'autel à l'autre, d'y poser la main, de l'appliquer sur la partie souffrante, et de déclarer hautement sa guérison, en présence d'un grand nombre de spectateurs que ce prodige rem-

¹ Cicer. de divin. l. 2, et 676.

² 59, t. 3, p. 89.

³ Aristoph. ibid. v. 662. Le Clerc. hist. de la Med. liv. 1, chap. 20, p. 60.

plit d'un nouvel enthousiasme¹. Quelquefois, pour sauver l'honneur d'Esculape, on enjoint aux malades d'aller au loin exécuter ses ordonnances². D'autres fois ils reçoivent la visite du dieu, déguisé sous la forme d'un gros serpent, dont les caresses raniment leur confiance³.

Les serpens en général sont consacrés à ce dieu, soit parce que la plupart ont des propriétés dont la médecine fait usage⁴, soit pour d'autres raisons qu'il est inutile de rapporter: mais Esculape paroît chérir spécialement ceux qu'on trouve dans le territoire d'Epidaure, et dont la couleur tire sur le jaune⁵. Sans venin, d'un caractère doux et paisible, ils aiment à vivre familièrement avec les hommes. Celui que les prêtres entretiennent dans l'intérieur du temple, se replie quelquefois autour de leurs corps, ou se redresse sur sa queue pour prendre la nourriture qu'on lui présente dans une assiette⁶: on le laisse rarement sortir; quand on lui rend sa liberté, il se promène avec majesté dans les rues; et comme son apparition est d'un heureux présage, elle excite une joie universelle⁷. Les uns le respectent, parce qu'il est sous la protection de la divinité tutélaire du lieu; les autres

¹ Gruter. inscrip. t. 1, p. 505.

² Pausan. lib. 2, c. 28, p. 71.

³ Aristid. orat. tom. 1, p. 175.

⁴ 516 et 549. ⁶ Médailles du cabinet du roi.

⁵ Aristoph. in Plut. v. 688. ⁷ Val. Max. lib. 1, c. 8.

⁶ Plin. l. 29, c. 4, t. 2, §. 2.

se prosternent en sa présence, parce qu'ils le confondent avec le dieu lui-même.

On trouve de ces serpens familiers dans les autres temples d'Esculape¹, dans ceux de Bacchus² et de quelques autres divinités. Ils sont très communs à Pella, capitale de la Macédoine. Les femmes s'y font un plaisir d'en élever. Dans les grandes chaleurs de l'été, elles les entrentent autour de leur cou, en forme de collier; et dans leurs orgies, elles s'en parent comme d'un ornement, ou les agitent au dessus de leur tête. Pendant mon séjour en Grèce, on disoit qu'Olympias, femme de Philippe, roi de Macédoine, en faisoit souvent coucher un auprès d'elle; on ajoutoit même que Jupiter avoit pris la forme de cet animal, et qu'Alexandre étoit son fils³.

Les Epidauriens sont crédules; les malades le sont encore plus. Ils se rendent en foule à Epidauré; ils s'y soumettent avec une entière résignation aux remèdes dont ils n'avoient jusqu'alors retiré aucun fruit, et que leur extrême confiance rend quelquefois plus efficaces. La plupart me racontotent avec une foi vive les songes dont le dieu les avoit favorisés; les uns étoient si bornés, qu'ils s'effarouchoient à la moindre discussion; les autres si effrayés, que les plus fortes raisons ne pouvoient les

¹ Pausan. lib. 2, c. 11, p. 137.

² Schol. Aristoph. in Plut. v. 690.

³ Plut. in Alex. tom. 1, p. 665. Lucian. in Alex. c. 7, l. 2, p. 215.

distraindre du sentiment de leurs maux: tous citoient des exemples de guérison, qu'ils n'avoient pas constatés, et qui recevoient une nouvelle force, en passant de bouche en bouche.

NÉMÉE.

Nous repassâmes par Argos, et nous prîmes le chemin de Némée, ville fameuse par la solennité des jeux qu'on y célèbre chaque troisième année, en l'honneur de Jupiter. Comme ils offrent à peu près les mêmes spectacles que ceux d'Olympie, je n'en parlerai point; il me suffira d'observer que les Argiens y président¹, et qu'on n'y décerne au vainqueur qu'une couronne d'ache². Nous entrâmes ensuite dans des montagnes, et à 15 stades de la ville, nos guides nous montrèrent avec effroi la caverne où se tenoit ce lion qui périt sous la massue d'Hercule³.

De là étant revenus à Corinthe, nous reprîmes bientôt le chemin d'Athènes, où, dès mon arrivée, je continuai mes recherches, tant sur les parties de l'administration, que sur les opinions des philosophes, et sur les différentes branches de la littérature.

¹ Pausan. lib. 2, c. 15, p. 179. Lucian. gymnas. c. 9, p. 144. Julian. epist. pro Argiv. p. 408.

² Pausan. lib. 8, c. 48, p. 697. Plin. lib. 19, c. 8,

³ Pausan. lib. 2, c. 15, p. 144.

CHAPITRE LIV.

La République de Platon.

DEUX grands objets occupent les philosophes de la Grèce : la manière dont l'univers est gouverné, et celle dont il faut gouverner les hommes. Ces problèmes, peut-être aussi difficiles à résoudre l'un que l'autre, sont le sujet éternel de leurs entretiens et de leurs écrits. Nous verrons dans la suite comment Platon, d'après Timée, concevoit la formation du monde. J'expose ici les moyens qu'il imaginait, pour former la plus heureuse des sociétés.

Il nous en avoit entretenus plus d'une fois; mais il les développa avec plus de soin, un jour que, se trouvant à l'Académie, où depuis quelque temps il avoit cessé de donner des leçons, il voulut prouver qu'on est heureux dès qu'on est juste, quand même on n'auroit rien à espérer de la part des dieux, et qu'on auroit tout à craindre de la part des hommes. Pour mieux connoître ce que produiroit la justice dans un simple particulier, il examina quels seroient ses effets dans un gouvernement, où elle se dévoileroit avec une influence plus marquée, et des caractères plus sensibles. Voici à peu près l'idée qu'il nous donna de son système. Je vais le faire parler; mais j'aurai be-

soin d'indulgence : s'il falloit conserver à ses pensées les charmes dont il sait les embellir, ce seroit aux Grâces de tenir le pinceau.

Ce n'est ni d'une monarchie ni d'une démocratie que je dois tracer le plan. Que l'autorité se trouve entre les mains d'un seul ou de plusieurs, peu m'importe. Je forme un gouvernement où les peuples seroient heureux sous l'empire de la vertu.

J'en divise les citoyens en trois classes : celle des mercenaires ou de la multitude ; celle des guerriers ou des gardiens de l'état ; celle des magistrats ou des sages. Je ne prescris rien à la première ; elle est faite pour suivre aveuglément les impressions des deux autres.

Je veux un corps de guerriers¹, qui aura toujours les armes à la main, et dont l'objet sera d'entretenir dans l'état une tranquillité constante. Il ne se mêlera pas avec les autres citoyens ; il demeurera dans un camp, et sera toujours prêt à réprimer les factions du dedans, à repousser les attaques du dehors².

Mais comme des hommes si redoutables pourroient être infiniment dangereux³, et qu'avec toutes les forces de l'état, il leur seroit facile d'en usurper la puissance, nous les contiendrons, non par des lois, mais par la vigueur d'une institution qui réglera leurs passions et leurs vertus mêmes. Nous cultiverons

¹ Plat. de rep. lib. 2, p. 273.

² Id. lib. 3, p. 415.

³ Id. ibid. p. 416.

leur esprit et leur cœur par les instructions qui sont du ressort de la musique, et nous augmenterons leur courage et leur santé par les exercices de la gymnastique¹.

Que leur éducation commence dès les premières années de leur enfance²; que les impressions qu'ils recevront alors ne soient pas contraires à celles qu'ils doivent recevoir dans la suite, et qu'on évite sur-tout de les entretenir de ces vaines fictions déposées dans les écrits d'Homère, d'Hésiode et des autres poètes. Les dissensions et les vengeances faussement attribuées aux dieux, n'offrent que de grands crimes justifiés par de grandes autorités; et c'est un malheur insigne que de s'accoutumer de bonne heure à ne trouver rien d'extraordinaire dans les actions les plus atroces.

Ne dégradons jamais la divinité par de pareilles images. Que la poésie l'annonce aux enfans des guerriers avec autant de dignité que de charmes; on leur dira sans cesse, que Dieu ne peut être l'auteur que du bien³; qu'il ne fait le malheur de personne; que ses chatimens sont des bienfaits, et que les méchans sont à plaindre, non quand ils les éprouvent, mais quand ils trouvent le moyen de s'y soustraire⁴.

On aura soin de les élever dans le plus par-

¹ Plat. de rep. lib. 2, p. 376.

² Id. ibid. p. 377.

³ Id. ibid. p. 379.

⁴ Id. ibid. p. 380. Id. in Georg. t. 1, p. 472 et 509.

fait mépris de la mort, et de l'appareil menaçant des enfers¹. Ces peintures effrayantes et exagérées du Cocyte et du Styx peuvent être utiles en certaines occasions; mais elles ne sont pas faites pour des hommes qui ne doivent connoître la crainte que par celle qu'ils inspirent.

Pénétrés de ces vérités que la mort n'est pas un mal², et que le sage se suffit à lui-même, ils verront expirer autour d'eux leurs pères et leurs amis, sans répandre une larme, sans pousser un soupir. Il faudra que leur âme ne se livre jamais aux excès de la douleur, de la joie ou de la colère; qu'elle ne connoisse ni le vil intérêt, ni le mensonge, plus vil encore s'il est possible; qu'elle rongisse des foiblesses et des cruautés que les poètes attribuent aux anciens guerriers³, et qu'elle fasse consister le véritable héroïsme à maîtriser ses passions, et à obéir aux lois.

C'est dans cette âme qu'on imprimera, comme sur l'airain, des idées immortelles de la justice et de la vérité; c'est là qu'on gravera en traits ineffaçables, que les méchans sont malheureux dans la prospérité⁴, et que la vertu est heureuse dans la persécution, et même dans l'oubli.

Mais ces vérités ne doivent pas être présen-

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 386.

² Id. ibid. p. 387.

³ Id. ibid. p. 391.

⁴ Id. ibid. p. 392.

tées avec des couleurs qui en altèrent la majesté¹. Loin d'ici ces acteurs qui les dégradent sur le théâtre, en y joignant la peinture trop fidèle des petitesesses et des vices de l'humanité. Leurs talens inspireroient à nos élèves ce goût d'imitation, dont l'habitude, contractée de bonne heure, passe dans les mœurs, et se réveille dans tous les instans de la vie. Ce n'est point à eux de copier des gestes et des discours qui ne répondroient pas à leur caractère; il faut que leur maintien et leur récit respirent la sainteté de la vertu, et n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. S'il se glissoit dans notre ville un de ces poètes habiles dans l'art de varier les formes du discours, et de représenter sans choix toutes sortes de personnages, nous répandrions des parfums sur sa tête, et nous le congédierions².

Nous bannirons et les accens plaintifs de l'harmonie Lydienne, et la mollesse des chants de l'Ionienne. Nous conserverons le mode Dorien dont l'expression mâle soutiendra le courage de nos guerriers, et le Phrygien dont le caractère paisible et religieux pourra s'assortir à la tranquillité de leur ame; mais ces deux modes mêmes, nous les gênerons dans leurs mouvemens, et nous les forcerons à choisir une marche noble, convenable aux circonstan-

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 394, etc.

² Id. ibid. p. 398 et 399.

ces, conforme aux chants qu'elle doit régler, et aux paroles auxquelles on doit toujours l'assujettir¹.

De cet heureux rapport établi entre les paroles, l'harmonie et le nombre, résultera cette décence et par conséquent cette beauté dont l'idée doit toujours être présente à nos jeunes élèves. Nous exigerons que la peinture, l'architecture et tous les arts l'offrent à leurs yeux, afin que de toutes parts entourés et assaillis des images de la beauté, et vivant au milieu de ces images, comme dans un air pur et serein, ils s'en pénètrent jusqu'au fond de l'ame, et s'accoutument à les reproduire dans leurs actions et dans leurs mœurs². Nourris de ces semences divines, ils s'effaroucheront au premier aspect du vice, parce qu'ils n'y reconnoîtront pas l'empreinte auguste qu'ils ont dans le cœur; ils tressailleront à la voix de la raison et de la vertu, parce qu'elles leur apparoîtront sous des traits connus et familiers. Ils aimeront la beauté, avec tous les transports, mais sans aucun des excès de l'amour.

Les mêmes principes dirigeront cette partie de leur éducation qui concerne les besoins et les exercices du corps³. Ici point de règle constante et uniforme dans le régime; des gens destinées à vivre dans un camp, et à suivre les opérations d'une campagne, doivent ap-

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 398 et 399.

² Id. ibid. p. 401.
³ Id. ibid. p. 403.

prendre à supporter la faim, la soif, le froid, le chaud, tous les besoins, toutes les fatigues, toutes les saisons. Ils trouveront dans une nourriture frugale, les trésors de la santé; et dans la copiosité des exercices, les moyens d'augmenter leur courage plutôt que leurs forces¹. Ceux qui auront reçu de la nature un tempérament délicat, ne chercheront pas à le fortifier par les ressources de l'art. Tels que ce mercenaire qui n'a pas le loisir de réparer les ruines d'un corps que le travail consume², ils rougiroient de prolonger à force de soins une vie mourante et inutile à l'état. On attaquera les maladies accidentelles par des remèdes prompts et simples; on ne connoitra pas celles qui viennent de l'intempérance et des autres excès; on abandonnera au hasard celles dont on apporte le germe en naissant³. Par là se trouvera proscrite cette médecine qui ne sait employer ses efforts que pour multiplier nos souffrances, et nous faire mourir plus long-temps.

Je ne dirai rien ici de la chasse, de la danse et des combats du gymnase⁴: je ne parlerai pas du respect inviolable qu'on aura pour les parens et les vieillards⁵, non plus que d'une foule d'observances dont le détail me mèneroit trop loin. Je n'établis que des principes géné-

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 410.

² Id. ibid. p. 406.

³ Id. ibid. p. 410.

⁴ Id. ibid. p. 412.

⁵ Id. ibid. l. 4, p. 423.

raux; les règles particulières en découleront d'eux-mêmes, et s'appliqueront sans effort aux circonstances. L'essentiel est que la musique et la gymnastique influent également sur l'éducation, et que les exercices du corps soient dans un juste tempérament avec ceux de l'esprit; car par elle-même la musique amollit un caractère qu'elle adoucit¹, et la gymnastique le rend dur et féroce en lui donnant de la vigueur. C'est en combinant ces deux arts, en les corrigeant l'un par l'autre, qu'on viendra à bout de tendre ou de relâcher, dans une exacte proportion, les ressorts d'une ame trop foible ou trop impétueuse: c'est par là que nos guerriers, réunissant la force et le courage à la douceur et à l'aménité, paroîtront aux yeux de leurs ennemis, les plus redoutables des hommes, et les plus aimables aux yeux des autres citoyens²; mais pour produire cet heureux effet, on évitera de rien innover dans le système de l'institution une fois établie. On a dit que toucher aux règles de la musique, c'étoit ébranler les lois fondamentales du gouvernement³. J'ajoute qu'on s'exposeroit au même malheur en faisant des changemens dans les jeux, dans les spectacles et dans les moindres usages⁴. C'est que chez un peuple qui se conduit plutôt par les mœurs que par les lois,

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 410.

² Id. ibid. l. 2, p. 376.

³ Id. ibid. l. 4, p. 424.

⁴ Id. de leg. l. 7, p. 797.

les moindres innovations sont dangereuses, parce que, dès qu'on s'écarte des usages reçus dans un seul point, on perd l'opinion de leur sagesse; il s'est glissé un abus, et le poison est dans l'état.

Tout dans notre république dépendra de l'éducation des guerriers¹; tout dans cette éducation dépendra de la sévérité de la discipline: ils regarderont la moindre observance comme un devoir, et la plus petite négligence comme un crime. Et qu'on ne s'étonne pas de la valeur que nous donnons à des pratiques de la valeur en apparence; quand elles ne tendroient pas directement au bien général, l'exactitude à les remplir seroit d'un prix infini, parce qu'elle contrarieroit et forceroit le penchant. Nous voulons pousser les âmes au plus haut point de perfection pour elles-mêmes, et d'utilité pour la patrie. Il faut que, sous la main des chefs, elles deviennent propres aux plus petites choses comme aux plus grandes; il faut qu'elles brisent sans cesse leur volonté, et qu'à force de sacrifices elles parviennent à ne penser, n'agir, ne respirer que pour le bien de la république. Ceux qui ne seront pas capables de ce renoncement à eux-mêmes, ne seront pas admis dans la classe des guerriers, mais relégués dans celle des artisans et des laboureurs²; car les états ne seront pas réglés

¹ Plat. de rep. lib. 4, p. 423, etc.

² Id. ibid. l. 3, p. 416.

par la naissance, ils le seront uniquement par les qualités de l'âme.

Avant que d'aller plus loin, forçons nos élèves à jeter les yeux sur la vie qu'ils doivent mener un jour; ils seront moins étonnés de la sévérité de nos règles, et se prépareront mieux à la haute destinée qui les attend.

Si les guerriers possédoient des terres et des maisons, si l'or et l'argent souilloient une fois leurs mains¹, bientôt l'ambition, la haine et toutes les passions qu'entraînent les richesses, se glisseroient dans leurs cœurs, et ils ne seroient plus que des hommes ordinaires. Délivrons-les de tous ces petits soins qui les forceroient à se courber vers la terre. Ils seront nourris en commun aux dépens du public; la patrie à laquelle ils consacreront toutes leurs pensées et tous leurs désirs, se chargera de pourvoir à leurs besoins qu'ils réduiront au pur nécessaire: et si l'on nous objecte que par ces privations ils seront moins heureux que les autres citoyens, nous répondrons qu'un législateur doit se proposer le bonheur de toute la société, et non d'une seule des classes qui la composent². Quelque moyen qu'il emploie, s'il réussit, il aura fait le bien particulier, qui dépend toujours du bien général. D'ailleurs, je n'établis pas une ville qui regorge de délices: je veux qu'on y règle le travail, de manière

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 416.

² Id. ibid. l. 4, p. 420.

qu'il bannisse la pauvreté, sans introduire l'opulence¹; si nos guerriers y diffèrent des autres citoyens, ce sera parce qu'avec plus de vertus ils auront moins de besoins.

Nous avons cherché à les dépouiller de cet intérêt sordide qui produit tant de crimes. Il faut encore éteindre, ou plutôt perfectionner dans leurs cœurs, ces affections que la nature inspire, et les unir entre eux par les moyens mêmes qui contribuent à les diviser. J'entre dans une nouvelle carrière; je n'y marche qu'en tremblant; les idées que je vais proposer paroîtront aussi révoltantes que chimériques; mais après tout je m'en mêle moi-même, et cette disposition d'esprit, si je m'égarre, doit me faire absoudre d'avance d'une erreur involontaire.

Ce sexe que nous bornons à des emplois obscurs et domestiques, ne seroit-il pas destiné à des fonctions plus nobles et plus relevées²? N'a-t-il pas donné des exemples de courage, de sagesse, de progrès dans toutes les vertus, et dans tous les arts³? Peut-être que ses qualités se ressentent de sa faiblesse, et sont inférieures aux nôtres. S'ensuit-il qu'elles doivent être inutiles à la patrie? Non, la nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile; et le grand art du législateur est de remettre en jeu tous les ressorts qu'elle four-

¹ Plat. de rep. lib. 4, p. 421.

² Id. ibid. l. 5, p. 452.
³ Id. ibid. p. 455.

nit, et que nous laissons en repos. Nos guerriers partageront avec leurs épouses le soin de pourvoir à la tranquillité de la ville, comme le chien fidèle partage avec sa compagne la garde du troupeau confié à sa vigilance¹. Les uns et les autres seront élevés dans les mêmes principes, dans les mêmes lieux et sous les mêmes maîtres. Ils recevront ensemble, avec les élémens des sciences, les leçons de la sagesse; et dans le gymnase, les jeunes filles dépouillées de leurs habits, et parées de leurs vertus, comme du plus honorable des vêtemens, disputeront le prix des exercices aux jeunes garçons leurs émules².

Nous avons trop de décence et de corruption pour n'être pas blessés d'un réglemeut, qu'une longue habitude et des mœurs plus pures rendroient moins dangereux. Cependant les magistrats seront chargés d'en prévenir les abus³. Dans des fêtes instituées pour former des unions légitimes et saintes, ils jetteront dans une urne les noms de ceux qui devront donner des gardiens à la république. Ce seront les guerriers depuis l'âge de 30 ans jusqu'à celui de 55, et les guerrières depuis l'âge de 20 jusqu'à celui de 40 ans⁴. On réglera le nombre des concurrens sur les pertes qu'elle aura faites; car nous devons éviter avec le même

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 451; l. 7, p. 537.

² Id. ibid. p. 452 et 457.

³ Id. ibid. p. 457.

⁴ Id. ibid. p. 460.

soin l'excès et le défaut de population. Le hasard, en apparence, assortira les époux ; mais les magistrats, par des pratiques adroites, en corrigeront si bien les caprices, qu'ils choisiront toujours les sujets de l'un et de l'autre sexe les plus propres à conserver dans sa pureté la race de nos guerriers. En même temps, les prêtres et les prêtresses répandront le sang des victimes sur l'autel ; les airs retentiront du chant des épithalames ¹, et le peuple, témoin et garant des nœuds formés par le sort, demandera au ciel des enfans encore plus vertueux que leurs pères.

Ceux qui naîtront de ces mariages, seront aussitôt enlevés à leurs parens, et déposés dans un endroit où leurs mères, sans les reconnoître, iront distribuer, tantôt à l'un et tantôt à l'autre, ce lait qu'elles ne pourront plus réserver exclusivement pour les fruits de leur amour ².

Dans ce berceau des guerriers ne paroîtront pas les enfans qui auroient apporté en naissant quelque difformité ; ils seront écartés au loin, et cachés dans quelque retraite obscure : on n'y admettra pas non plus les enfans dont la naissance n'auroit pas été précédée par les cérémonies augustes dont je viens de parler, ni ceux que leurs parens auroient mis au jour par une union prématurée ou tardive ³.

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 459.

² Id. ibid. p. 460.

³ Id. ibid.

Dès que les deux époux auront satisfait aux vœux de la patrie, ils se sépareront et resteront libres jusqu'à ce que les magistrats les appellent à un nouveau concours, et que le sort leur assigne d'autres liens. Cette continuité d'hymens et de divorces, fera que les femmes pourront appartenir successivement à plusieurs guerriers ¹.

Mais quand les uns et les autres auront passé l'âge prescrit par la loi aux engagemens qu'elle avoue ², il leur sera permis d'en contracter d'autres, pourvu toutefois que d'un côté ils ne fassent paroître aucun fruit de leur union, et que d'un autre côté, ils évitent de s'unir aux personnes qui leur ont donné ou qui leur doivent la naissance.

Mais comme ils ne pourroient pas les reconnoître, il leur suffira de compter par mi leurs fils et leurs filles tous les enfans nés dans le même temps que ceux dont ils seront véritablement les auteurs ; et cette illusion sera le principe d'un accord inconnu aux autres états ³. En effet, chaque guerrier se croira uni par les liens du sang avec tous ses semblables ; et par là se multiplieront tellement entre eux les rapports de parenté, qu'on entendra retentir partout les noms tendres et chéris de père et de mère, de fils et de fille, de frère et de sœur. Les sentimens de la nature, au lieu de se con-

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 457.

² Id. ibid. p. 461.

³ Id. ibid. p. 463.

centrer en des objets particuliers, se répandront en abondance sur cette grande famille, qu'ils animeront d'un même esprit: les cœurs rempliront aisément des devoirs qu'ils se feront eux-mêmes; et renonçant à tout avantage personnel, ils se transmettront leurs peines, qu'ils affoibliront, et leurs plaisirs, qu'ils augmenteront, en les partageant: tout germe de division sera étouffé par l'autorité des chefs, et toute violence enchaînée par la crainte d'outrager la nature¹.

Cette tendresse précieuse qui les rapprochera pendant la paix, se réveillera avec plus de force pendant la guerre. Qu'on place sur un champ de bataille un corps de guerriers jeunes, pleins de courage², exercés depuis leur enfance aux combats, parvenus enfin au point de déployer les vertus qu'ils ont acquises, et persuadés qu'une lâcheté va les avilir, une belle action les élever au comble de l'honneur, et le trépas leur mériter des autels; que dans ce moment la voix puissante de la patrie frappe leurs oreilles et les appelle à sa défense; qu'à cette voix se joignent les cris plaintifs de l'amitié, qui leur montre de rang en rang tous leurs amis en danger; enfin, pour imprimer dans leur ame les émotions les plus fortes, qu'on jette au milieu d'eux leurs épouses et leurs enfans; leurs épouses, qui viennent com-

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 465. ² Id. ibid. p. 471.

battre auprès d'eux, et les soutenir de leur voix et de leurs regards; leurs enfans, à qui ils doivent des leçons de valeur, et qui vont peut-être périr par le fer barbare de l'ennemi; croira-t-on que cette masse, embrasée par ces puissans intérêts comme par une flamme dévorante, hésite un instant à ramasser ses forces et ses fureurs, à tomber comme la foudre sur les troupes ennemies, et à les écraser par son poids irrésistible?

Tels seront les grands effets de l'union établie entre nos guerriers. Il en est un qu'ils devront uniquement à leur vertu¹, ce sera de s'arrêter et de redevenir doux, sensibles, humains après la victoire; dans l'ivresse même du succès, ils ne songeront ni à charger de fers un ennemi vaincu, ni à outrager ses morts sur le champ de bataille, ni à suspendre ses armes dans les temples des dieux, peu jaloux d'une pareille offrande, ni à porter le ravage dans les campagnes, ou le feu dans les maisons. Ces cruautés, qu'ils se permettroient à peine contre les barbares, ne doivent point s'exercer dans la Grèce, dans cette république de nations amies, dont les divisions ne devroient jamais présenter l'image de la guerre, mais plutôt celle des troubles passagers qui agitent quelquefois les citoyens d'une même ville².

Nous croyons avoir pourvu suffisamment au

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 469, etc. ² Id. ibid. p. 465.

bonheur de nos guerriers¹; nous les avons enrichis à force de privations: sans rien posséder, ils jouiront de tout; il n'y en aura aucun parmi eux, qui ne puisse dire: Tout m'appartient. Et qui ne doit ajouter, dit Aristote, qui jusqu'alors avoit gardé le silence: Rien ne m'appartient en effet. O Platon! ce ne sont pas les biens que nous partageons qui nous touchent le plus; ce sont ceux qui nous sont personnels. Dès que vos guerriers n'auront aucune sorte de propriété, n'en attendez qu'un intérêt sans chaleur comme sans objet; leur tendresse ne pouvant se fixer sur cette foule d'enfans dont ils seront entourés, tombera dans la langueur, et ils se reposeront les uns sur les autres du soin de leur donner des exemples et des leçons, comme on voit les esclaves d'une maison négliger des devoirs qui leur sont communs à tous.

Platon répondit: Nous avons mis dans les cœurs de nos guerriers deux principes, qui, de concert, doivent sans cesse ranimer leur zèle: le sentiment et la vertu. Non seulement ils exerceront le premier d'une manière générale, en se regardant tous comme les citoyens d'une même patrie; mais ils s'en pénétreront encore davantage, en se regardant comme les enfans d'une même famille; ils le seront en effet, et l'obscurité de leur naissance n'obscurcira point

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 465.

² Aristot. de polit. l. 2, c. 3 et 4, t. 2, p. 314, etc.

les titres de leur affinité. Si l'illusion n'a pas ici autant de force que la réalité, elle aura plus d'étendue, et la république y gagnera; car il lui importe fort peu qu'entre certains particuliers les affections soient portées à l'excès, pourvu qu'elles passent dans toutes les ames, et qu'elles suffisent pour les lier d'une chaîne commune. Mais si, par hasard, elles étoient trop foibles pour rendre nos guerriers appliqués et vigilans, n'avons-nous pas un autre mobile, cette vertu sublime qui les portera sans cesse à faire au-delà de leurs devoirs?

Aristote alloit répliquer; mais nous l'arrêtâmes, et il se contenta de demander à Platon s'il étoit persuadé que sa république pût exister?

Platon reprit avec douceur: Rappelez-vous l'objet de mes recherches¹. Je veux prouver que le bonheur est inséparable de la justice; et dans cette vue, j'examine quel seroit le meilleur des gouvernemens, pour montrer ensuite qu'il seroit le plus heureux. Si un peintre offroit à nos yeux une figure dont la beauté surpassât toutes nos idées, lui objecteroit-on que la nature n'en produit pas de semblables? Je vous offre de même le tableau de la plus parfaite des républiques; je le propose comme un modèle dont les autres gouvernemens doivent plus ou moins approcher, pour être plus ou moins heureux. Je vais plus loin, et j'ajoute

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 472.

que mon projet, tout chimérique qu'il paroît être, pourroit, en quelque manière, se réaliser, non-seulement parmi nous, mais encore par-tout ailleurs, si l'on avoit soin d'y faire un changement dans l'administration des affaires. Quel seroit ce changement? que les philosophes montassent sur le trône, ou que les souverains devinssent philosophes¹.

Cette idée révoltera sans doute ceux qui ne connoissent pas la vraie philosophie. Les autres verront que sans elle il n'est plus de remède aux maux qui affligent l'humanité.

Me voilà parvenu à la troisième et à la plus importante classe de nos citoyens: je vais parler de nos magistrats, de ce petit nombre d'hommes choisis parmi des hommes vertueux, de ces chefs en un mot, qui, tirés de l'ordre des guerriers, seront autant au dessus d'eux, par l'excellence de leur mérite, que les guerriers seront au dessus des artisans et des laboureurs.

Quelle précaution ne faudra-t-il pas dans notre république pour choisir des hommes si rares! quelle étude pour les connoître! quelle attention pour les former! Entrons dans ce sanctuaire où l'on élève les enfans des guerriers, et où les enfans des autres citoyens peuvent mériter d'être admis. Attachons-nous à ceux qui, réunissant les avantages de la figure aux grâces naturelles, se distingueront de leurs

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 473.

semblables dans les exercices du corps et de l'esprit¹. Examinons si le désir de savoir, si l'amour du bien, étincellent de bonne heure dans leurs regards et dans leurs discours; si, à mesure que leurs lumières se développent, ils se pénètrent d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs, et si, à proportion de leur âge, ils laissent de plus en plus échapper les traits d'un heureux caractère. Tendons des pièges à leur raison naissante. Si les principes qu'elle a reçus ne peuvent être altérés ni par le temps ni par des principes contraires, attaquons-les par la crainte de la douleur, par l'attrait du plaisir, par toutes les espèces de violence et de séduction². Plaçons ensuite ces jeunes élèves en présence de l'ennemi, non pour qu'ils s'engagent dans la mêlée, mais pour être spectateurs d'un combat, et remarquons bien l'impression que les travaux et les dangers feront sur leurs organes. Après les avoir vus sortir de ces épreuves aussi purs que l'or qui a passé par le creuset³, après nous être assurés qu'ils ont naturellement de l'éloignement pour les plaisirs des sens, de l'horreur pour le mensonge⁴; qu'ils joignent la justesse de l'esprit à la noblesse des sentimens, et la vivacité de l'imagination à la solidité du caractère⁵; soyons plus attentifs que

¹ Plut. de rep. lib. 6, pag. 485 et 486; lib. 7, p. 535.

² Id. ibid. l. 3, p. 413.

³ Id. ibid. l. 6, p. 503.

⁴ Id. ibid. p. 485.

⁵ Id. ibid. p. 503.

jamais à épier leur conduite, et à suivre les progrès de leur éducation.

Nous avons parlé plus haut des principes qui doivent régler leurs mœurs; il est question à présent des sciences qui peuvent étendre leurs lumières. Telles seront d'abord l'arithmétique et la géométrie¹, toutes deux propres à augmenter les forces et la sagacité de l'esprit, toutes deux utiles au guerrier, pour le diriger dans ses opérations militaires, et absolument nécessaires au philosophe, pour l'accoutumer à fixer ses idées, et à s'élever jusqu'à la vérité. L'astronomie, la musique, toutes les sciences qui produiront le même effet, entreront dans le plan de notre institution². Mais il faudra que nos élèves s'appliquent à ces études sans effort, sans contrainte, et en se jouant³; qu'ils les suspendent à l'âge de 18 ans, pour ne s'occuper pendant deux ou trois ans que des exercices du gymnase, et qu'ils les reprennent ensuite, pour mieux saisir les rapports qu'elles ont entre elles⁴. Ceux qui continueront à justifier les espérances qu'ils nous avoient données dans leur enfance, obtiendront des distinctions honorables; et dès qu'ils seront parvenus à l'âge de 30 ans, nous les initierons à la science de la méditation, à cette dialectique sublime qui doit être le terme de leurs premières études.

¹ Plat. de rep. lib. 7, p. 522 et 526.

² Id. ibid. pag. 527 et

³ Id. ibid. p. 536.

⁴ Id. ibid. p. 537.

des, et dont l'objet est de connoître moins l'existence que l'essence des choses*.

Ne nous en prenons qu'à nous-mêmes, si cet objet n'a pas été rempli jusqu'à présent. Nos jeunes gens s'occupant trop tôt de la dialectique, et ne pouvant remonter aux principes des vérités qu'elle enseigne, se font un amusement de ses ressources¹, et se livrent des combats, où, tantôt vainqueurs et tantôt vaincus, ils parviennent à n'acquiescer que des doutes et des erreurs. De là ces défauts qu'ils conservent toute leur vie, ce goût pour la contradiction, cette indifférence pour des vérités qu'ils n'ont pas su défendre, cette prédilection pour des sophismes qui leur ont valu la victoire.

Des succès si frivoles et si dangereux ne tenteront pas les élèves que nous achevons de former; des lumières toujours plus vives seront les fruits de leurs entretiens, ainsi que de leur application. Dégagés des sens, ensevelis dans la méditation, ils se rempliront peu à peu de l'idée du bien, de ce bien après lequel nous soupçons avec tant d'ardeur, et dont nous nous formons des images si confuses, de ce bien suprême qui, source de toute vérité et de toute justice, doit animer le souverain magistrat, et le rendre inébranlable dans l'exercice

* Du temps de Platon, sous le nom de dialectique, on comprenoit à-la-fois la logique, la théologie natu-

relle et la métaphysique.

¹ Plat. de rep. lib. 7, p. 532.

de ses devoirs¹. Mais où réside-t-il? où doit-on le chercher? Est-ce dans ces plaisirs qui nous enivrent? dans ces connoissances qui nous enorgueillissent? dans cette décoration brillante qui nous éblouit? Non, car tout ce qui est changeant et mobile ne sauroit être le vrai bien. Quittons la terre et les ombres qui la couvrent; élevons nos esprits vers le séjour de la lumière, et annonçons aux mortels les vérités qu'ils ignorent.

Il existe deux mondes, l'un visible et l'autre idéal². Le premier, formé sur le modèle de l'autre, est celui que nous habitons. C'est là que tout étant sujet à la génération et à la corruption, tout change et s'écoule sans cesse; c'est là qu'on ne voit que des images et des portions fugitives de l'être. Le second renferme les essences et les exemplaires de tous les objets visibles, et ces essences sont de véritables êtres, puisqu'elles sont immuables. Deux rois, dont l'un est le ministre et l'esclave de l'autre, répandent leurs clartés dans ces deux mondes. Du haut des airs, le soleil fait éclore et perpétuer les objets qu'il rend visibles à nos yeux. Du lieu le plus élevé du monde intellectuel, le bien suprême produit et conserve les essences qu'il rend intelligibles à nos ames³. Le soleil nous éclaire par sa lumière, le bien suprême par sa vérité: et comme nos yeux

¹ Plat. de rep. lib. 6, p. 505 et 508.

² Id. ibid. p. 509.

³ Id. ibid. p. 508.

ont une perception distincte, lorsqu'ils se fixent sur des corps où tombe la lumière du jour, de même notre ame acquiert une vraie science, lorsqu'elle considère des êtres où la vérité se réfléchit.

Mais voulez-vous connoître combien les jours qui éclairent ces deux empires diffèrent en éclat et en beauté? Imaginez un antre profond, où des hommes sont, depuis leur enfance, tellement assujettis par des chaînes pesantes, qu'ils ne peuvent ni changer de lieu, ni voir d'autres objets que ceux qu'ils ont en face¹; derrière eux, à une certaine distance, est placé sur une hauteur un feu dont la lueur se répand dans la caverne; entre ce feu et les captifs est un mur, le long duquel des personnes vont et viennent, les unes en silence, les autres s'entretenant ensemble, tenant de leurs mains et élevant au dessus du mur des figures d'hommes ou d'animaux, des meubles de toute espèce, dont les ombres iront se retracer sur le côté de la caverne exposé aux regards des captifs. Frappés de ces images passagères, ils les prendront pour des êtres réels, et leur attribueront le mouvement, la vie et la parole. Choisissons à présent un de ces captifs²; et pour dissiper son illusion, brisons ses fers, obligeons-le de se lever, et de tourner la tête:

¹ Plat. de rep. lib. 7, p. 514.

² Id. ibid. p. 515.

étonné des nouveaux objets qui s'offriront à lui, il doutera de leur réalité; ébloui et blessé de l'éclat du feu, il en détournera ses regards pour les porter sur les vains fantômes qui l'occupaient auparavant. Faisons-lui subir une nouvelle épreuve; arrachons-le de sa caverne malgré ses cris, ses efforts et les difficultés d'une marche pénible. Parvenu sur la terre, il se trouvera tout-à-coup accablé de la splendeur du jour; et ce ne sera qu'après bien des essais qu'il pourra discerner les ombres, les corps, les astres de la nuit, fixer le soleil et le regarder comme l'auteur des saisons, et le principe fécond de tout ce qui tombe sous nos sens¹.

Quelle idée aura-t-il alors des éloges qu'on donne dans le souterrain à ceux qui les premiers saisissent et reconnoissent les ombres à leur passage? Que pensera-t-il des prétentions, des haines, des jalousies que ces découvertes excitent parmi ce peuple de malheureux? Un sentiment de pitié l'obligera sans doute de voler à leur secours, pour les détourner de leur fausse sagesse et de leur péuéril savoir; mais comme en passant tout-à-coup d'une si grande lumière à une si grande obscurité, il ne pourra d'abord rien discerner, ils s'élèveront contre lui; et ne cessant de lui reprocher son aveuglement, ils le citeront comme un exemple

¹ Plat. de rep. lib. 7, p. 516.

effrayant des dangers que l'on court à passer dans la région supérieure¹.

Voilà précisément le tableau de notre funeste condition: le genre humain est enseveli dans une caverne immense, chargé de fers, et ne pouvant s'occuper que d'ombres vaines et artificielles²; c'est là que les plaisirs n'ont qu'un retour amer, les biens qu'un éclat trompeur, les vertus qu'un fondement fragile, les corps mêmes qu'une existence illusoire: il faut sortir de ce lieu de ténèbres; il faut briser ses chaînes, s'élever par des efforts redoublés jusqu'au monde intellectuel³, s'approcher peu-à-peu de la suprême intelligence, et en contempler la nature divine, dans le silence des sens et des passions. Alors on verra que de son trône découlent, dans l'ordre moral, la justice, la science et la vérité; dans l'ordre physique, la lumière du soleil, les productions de la terre, et l'existence de toutes choses. Non, une ame qui, parvenue à cette grande élévation, a une fois éprouvé les émotions, les élanemens, les transports qu'excite la vue du bien suprême⁴, ne daignera pas revenir partager nos travaux et nos honneurs; ou si elle descend parmi nous, et qu'avant d'être familiarisée avec nos ténèbres, elle soit forcée de s'expliquer sur la justice devant des hommes

¹ Plat. de rep. lib. 7, p. 517.

² Id. ibid.

³ Id. ibid.

⁴ Plat. in Phædr. t. 3, pag. 250. Id. de rep. lib. 6, p. 485.

qui n'en connoissent que le fantôme¹, ses principes nouveaux paroîtront si bizarres, si dangereux, qu'on finira par rire de sa folie, ou par la punir de sa témérité.

Tels sont néanmoins les sages qui doivent être à la tête de notre république, et que la dialectique doit former. Pendant cinq ans entiers consacrés à cette étude², ils méditeront sur la nature du vrai, du juste, de l'honnête. Peu contents des notions vagues et incertaines qu'on en donne maintenant, ils en rechercheront la vraie origine, ils liront leurs devoirs, non dans les préceptes des hommes, mais dans les instructions qu'ils recevront directement du premier des êtres. C'est dans les entretiens familiers qu'ils auront, pour ainsi dire, avec lui, qu'ils puiseront des lumières infaillibles pour discerner la vérité, une fermeté inébranlable dans l'exercice de la justice, et cette obstination à faire le bien, dont rien ne peut triompher, et qui, à la fin, triomphe de tout.

Mais pendant qu'étroitement unis avec le bien suprême, et que vivant d'une vie véritable³, ils oublieront toute la nature, la république qui a des droits sur leurs vertus les rappellera, pour leur confier des emplois militaires et d'autres fonctions convenables à leur âge⁴. Elle les éprouvera de nouveau, jusqu'à ce

¹ Plat. de rep. lib. 6, p. 517.

² Id. ibid. l. 7, p. 539.

³ Id. ibid. l. 6, p. 490.

⁴ Id. ibid. l. 7, p. 519 et 540.

qu'ils soient parvenus à leur cinquantième année; alors revêtus, malgré eux, de l'autorité souveraine, ils se rapprocheront, avec une nouvelle ferveur, de l'Être suprême, afin qu'il les dirige dans leur conduite. Ainsi, tenant au ciel par la philosophie, et à la terre par leurs emplois, ils éclaireront les citoyens, et les rendront heureux. Après leur mort, ils revivront en des successeurs formés par leurs leçons et leurs exemples; la patrie reconnoissant leur élèvera des tombeaux, et les invoquera comme des génies tutélaires¹.

Les philosophes que nous placerons à la tête de notre république, ne seront donc point ces déclamateurs oisifs, ces sophistes méprisés de la multitude qu'ils sont incapables de conduire². Ce seront des âmes fortes, grandes, uniquement occupées du bien de l'état, éclairées sur tous les points de l'administration par une longue expérience et par la plus sublime des théories, devenues par leurs vertus et leurs lumières les images et les interprètes des dieux sur la terre. Comme notre république sera très peu étendue³, ils pourront d'un coup-d'oeil en embrasser toutes les parties. Leur autorité, si respectable par elle-même, sera soutenue au besoin, par ce corps de guerriers invincibles et pacifiques, qui n'auront d'autre ambition que de défendre les lois et la patrie⁴. Le peuple

¹ Plat. de rep. lib. 3, p. 414; l. 7, p. 540.

² Id. ibid. l. 6, p. 493.

³ Id. ibid. l. 4, p. 423.

⁴ Id. ibid. l. 3, p. 395.

trouvera son bonheur dans la jouissance d'une fortune médiocre, mais assurée; les guerriers, dans l'affranchissement des soins domestiques, et dans les éloges que les hommes donneront à leurs succès¹; les chefs, dans le plaisir de faire le bien, et d'avoir l'Être Suprême pour témoin.

A ces motifs, Platon en ajouta un autre plus puissant encore: le tableau des biens et des maux réservés dans une autre vie, au vice et à la vertu. Il s'étendit sur l'immortalité et sur les diverses transmigrations de l'âme²; il parcourut ensuite les défauts essentiels des gouvernemens établis parmi les hommes, et finit par observer qu'il n'avoit rien prescrit sur le culte des dieux, parce que c'étoit à l'oracle de Delphes qu'il appartenoit de le régler.

Quand il eut achevé de parler, ses disciples entraînés par son éloquence, se livroient à leur admiration. Mais d'autres auditeurs plus tranquilles, prétendoient qu'il venoit d'élever un édifice plus imposant que solide³, et que son système ne devoit être regardé que comme le délire d'une imagination exaltée, et d'une âme vertueuse. D'autres le jugeoient avec encore plus de sévérité: Platon, disoient-ils, n'est pas l'auteur de ce projet; il l'a puisé dans les lois de Lycurgue, et dans les écrits de Protagoras, où il se trouve presque en en-

¹ Plat. de rep. lib. 5, p. 468.

² Id. ibid. l. 10, p. 608.

³ Aristot. de rep. l. 4, c. 4, t. 2, p. 367.

tier¹. Pendant qu'il étoit en Sicile, il voulut le réaliser dans un coin de cette île; le jeune Denys, roi de Syracuse, qui lui en avoit d'abord accordé la permission, la lui refusa ensuite². Il semble ne le proposer maintenant qu'avec des restrictions, et comme une simple hypothèse; mais en déclarant plus d'une fois, dans son discours, que l'exécution en est possible³, il a dévoilé ses sentimens secrets.

Autrefois, ajoutoit-on, ceux qui cherchoient à corriger la forme du gouvernement, étoient des sages, qui, éclairés par leur propre expérience ou par celle des autres, savoient que les maux d'un état s'aigrissent au lieu de se guérir, par des remèdes trop violens; ce sont aujourd'hui des philosophes qui ont plus d'esprit que de lumières, et qui voudroient former des gouvernemens sans défauts, et des hommes sans foiblesses. Hippodamus, de Milet, fut le premier qui, sans avoir eu part à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république⁴. Protagoras⁵ et d'autres auteurs ont suivi son exemple, qui le sera encore dans la suite; car rien n'est si facile que d'imaginer des systèmes pour procurer le bonheur d'un peuple, comme rien n'est si difficile que de les

¹ Aristox. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 37.

² Diogen. Laert. lib. 3, §. 21.

³ Plat. de rep. lib. 5, p. 471 et 472; l. 6, p. 499;

⁴ l. 7, p. 540.

⁵ Aristot. de rep. lib. 2, c. 8, t. 2, p. 325.

Diogen. Laert. lib. 9, §. 55.

exécuter. Eh! qui le sait mieux que Platon, lui qui n'a pas osé donner ses projets de réforme à des peuples qui les désiroient, ou qui les a communiqués à d'autres qui n'ont pu en faire usage¹? Il les refusa aux habitans de Mégalopolis, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas admettre l'égalité parfaite des biens et des honneurs²; il les refusa aux habitans de Cyrène, par la raison qu'ils étoient trop opulens pour obéir à ses lois³: mais si les uns et les autres avoient été aussi vertueux, aussi détachés des biens et des distinctions qu'il l'exigeoit, ils n'auroient pas eu besoin de ses lumières. Aussi ces prétextes ne l'empêchèrent-ils pas de dire son avis à ceux de Syracuse, qui, après la mort de Dion, l'avoient consulté sur la forme de gouvernement qu'ils devoient établir dans leur ville⁴. Il est vrai que son plan ne fut pas suivi, quoiqu'il fût d'une plus facile exécution que celui de sa république.

C'est ainsi que, soit à juste titre, soit par jalousie, s'exprimoient, sur les projets politiques de ce philosophe, plusieurs de ceux qui venoient de l'entendre.

¹ Plut. de fort. Alex. t. 2, p. 328.

² Pamphil. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 23. Ælian. var. hist. l. 2, c. 42.

³ Plut. in Lucull. t. 1,

p. 492. Id. ad princip. iner. tom. 2, p. 779. Ælian. var. hist. lib. 12, c. 30.

⁴ Plat. epist. 8, tom. 3, p. 352.

CHAPITRE LV.

Du Commerce des Athéniens.

LE port du Pirée est très fréquenté, non-seulement par les vaisseaux Grecs, mais encore par ceux des nations que les Grecs appellent barbares¹. La république en attireroit un plus grand nombre, si elle profitoit mieux de l'heureuse situation du pays, de la bonté de ses ports, de sa supériorité dans la marine, des mines d'argent, et des autres avantages qu'elle possède; et si elle récompensoit par des honneurs les négocians dont l'industrie et l'activité augmenteroient la richesse nationale². Mais quand les Athéniens sentirent la nécessité de la marine, trop remplis de l'esprit de conquête, ils n'aspirèrent à l'empire de la mer, que pour usurper celui du continent; et depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées et les productions nécessaires à leur subsistance.

Dans toute la Grèce, les lois ont mis des entraves au commerce; celles de Carthage en

¹ Demosth. in Lacrit. p. 948.

² Xenoph. rat. rediv. p. 922.

exécuter. Eh! qui le sait mieux que Platon, lui qui n'a pas osé donner ses projets de réforme à des peuples qui les désiroient, ou qui les a communiqués à d'autres qui n'ont pu en faire usage¹? Il les refusa aux habitans de Mégalopolis, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas admettre l'égalité parfaite des biens et des honneurs²; il les refusa aux habitans de Cyrène, par la raison qu'ils étoient trop opulens pour obéir à ses lois³: mais si les uns et les autres avoient été aussi vertueux, aussi détachés des biens et des distinctions qu'il l'exigeoit, ils n'auroient pas eu besoin de ses lumières. Aussi ces prétextes ne l'empêchèrent-ils pas de dire son avis à ceux de Syracuse, qui, après la mort de Dion, l'avoient consulté sur la forme de gouvernement qu'ils devoient établir dans leur ville⁴. Il est vrai que son plan ne fut pas suivi, quoiqu'il fût d'une plus facile exécution que celui de sa république.

C'est ainsi que, soit à juste titre, soit par jalousie, s'exprimoient, sur les projets politiques de ce philosophe, plusieurs de ceux qui venoient de l'entendre.

¹ Plut. de fort. Alex. t. 2, p. 328.

² Pamphil. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 23. Ælian. var. hist. l. 2, c. 42.

³ Plut. in Lucull. t. 1,

p. 492. Id. ad princip. iner. tom. 2, p. 779. Ælian. var. hist. lib. 12, c. 30.

⁴ Plat. epist. 8, tom. 3, p. 352.

CHAPITRE LV.

Du Commerce des Athéniens.

LE port du Pirée est très fréquenté, non-seulement par les vaisseaux Grecs, mais encore par ceux des nations que les Grecs appellent barbares¹. La république en attireroit un plus grand nombre, si elle profitoit mieux de l'heureuse situation du pays, de la bonté de ses ports, de sa supériorité dans la marine, des mines d'argent, et des autres avantages qu'elle possède; et si elle récompensoit par des honneurs les négocians dont l'industrie et l'activité augmenteroient la richesse nationale². Mais quand les Athéniens sentirent la nécessité de la marine, trop remplis de l'esprit de conquête, ils n'aspirèrent à l'empire de la mer, que pour usurper celui du continent; et depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées et les productions nécessaires à leur subsistance.

Dans toute la Grèce, les lois ont mis des entraves au commerce; celles de Carthage en

¹ Demosth. in Lacrit. p. 948.

² Xenoph. rat. rediv. p. 922.

ont mis quelquefois à la propriété des colons; après s'être emparée d'une partie de la Sardaigne, et l'avoir peuplée de nouveaux habitans¹, Carthage leur défendit d'ensemencer leurs terres, et leur ordonna d'échanger les fruits de leur industrie contre les denrées trop abondantes de la métropole². Les colonies Grecques ne se trouvent pas dans la même dépendance, et sont en général plus en état de fournir des vivres à leurs métropoles que d'en recevoir.

Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, et dont l'un ne peut monter sans que l'autre baisse³. Suivant cette idée, une ville devoit être située loin de la mer, et ne recueillir ni trop ni trop peu de denrées. Outre qu'elle conserveroit ses mœurs, il lui faudroit moitié moins de lois qu'il n'en faut aux autres états; car plus le commerce est florissant, plus on doit les multiplier⁴. Les Athéniens en ont un assez grand nombre relatives aux armateurs, aux marchands, aux douanes, aux intérêts usuraires, et aux différentes espèces de conventions qui se renouvellent sans cesse, soit au Pirée, soit chez les banquiers.

Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé

¹ Bochart. geogr. sacr. l. 1, c. 31.

² Aristot. de mirab. zuscult. t. 1, p. 1159.

³ Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 550.

⁴ Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 842.

d'écarter, autant qu'il est possible, les procès et les obstacles qui troublent les opérations du commerce. Elles infligent une amende de 1000 drachmes*, et quelquefois la peine de la prison, à celui qui dénonce un négociant, sans être en état de prouver le délit dont il l'accuse¹. Les vaisseaux marchands ne tenant la mer que depuis le mois de munychion jusqu'au mois de boëdromion**, les causes qui regardent le commerce, ne peuvent être jugées que pendant les six mois écoulés depuis le retour des vaisseaux jusqu'à leur nouveau départ². A des dispositions si sages, Xénophon proposoit d'ajouter des récompenses pour les juges qui termineroient au plus tôt les contestations portées à leur tribunal³.

Cette juridiction, qui ne connoît que de ces sortes d'affaires, veille avec beaucoup de soin sur la conduite des négocians. Le commerce se soutenant mieux par ceux qui prêtent, que par ceux qui empruntent, je vis punir de mort un citoyen, fils d'un Athénien qui avoit commandé les armées, parce que, ayant emprunté de grandes sommes sur la pla-

* 900 liv.

¹ Orat. in Theocr. ap. Demosth. p. 850.

** Dans le cycle de Métan, le mois munychion commençoit au plus tôt le 28 mars de l'année Julien-ne et le mois boëdromion, le 23 août. Ainsi les vais-

seaux tenoient la mer depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de septembre.

² Demosth. in Apat. p. 937. Pet. leg. Att. p. 423.

³ Xenoph. rat. rexit. p. 922.

ce, il n'avoit pas fourni des hypothèques suffisantes¹.

Comme l'Atique produit peu de blé, il est défendu d'en laisser sortir²; et ceux qui en vont chercher au loin, ne peuvent, sans s'exposer à des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville³. On en tire de l'Egypte et de la Sicile⁴, en beaucoup plus grande quantité de Panticapée et de Theodosie, villes de la Chersonèse Taurique, parce que le souverain de ce pays, maître du Bosphore Cimmérien, exempte les vaisseaux Athéniens du droit de trentième qu'il prélève sur l'exportation de cette denrée. A la faveur de ce privilège, ils naviguent par préférence au Bosphore Cimmérien, et Athènes en reçoit tous les ans 400,000 médimnes de blé⁵.

On apporte de Panticapée et des différentes côtes du Pont-Euxin, des bois de construction, des esclaves, de la saline, du miel, de la cire, de la laine, des cuirs et des peaux de chèvre⁶; de Bysance et de quelques au-

¹ Demosth. in Phorm. p. 947.

² Ulp. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 822.

³ Demosth. in Lacrit. p. 956. Id. in Phorm. p. 945. Liban. in Demosth. adv. Theocr. p. 848.

⁴ Id. Dionys. p. 1122.

⁵ Demosth. in leptin. p. 545.

⁶ Id. in Lacrit. p. 953

et 954. Id. in Phorm. p. 941. Polyb. l. 4, p. 306.

^{*} Le même commerce subsiste encore aujourd'hui. On tire tous les ans de Caffa (l'ancienne Theodosie), et des environs, une grande quantité de poisson salé, du blé, des cuirs, de la laine, etc. (Voyag. de Chardin, t. I, p. 108 et 117.)

tres cantons de la Thrace et de la Macédoine, du poisson salé, des bois de charpente et de construction¹; de la Phrygie et de Milet, des tapis, des couvertures de lit, et de ces belles laines dont ils fabriquent des draps²; des îles de la mer Egée, du vin et toutes les espèces de fruits qu'elles produisent; de la Thrace, de la Thessalie, de la Phrygie et de plusieurs autres pays, une assez grande quantité d'esclaves.

L'huile est la seule denrée que Solon ait permis d'échanger contre les marchandises étrangères³; la sortie de toutes les autres productions de l'Atique est prohibée; et l'on ne peut, sans payer de gros droits⁴, exporter des bois de construction, tels que le sapin, le cyprès, le platane et d'autres arbres qui croissent aux environs d'Athènes.

Ses habitans trouvent une grande ressource pour leur commerce dans leurs mines d'argent. Plusieurs villes étant dans l'usage d'altérer leurs monnoies, celles des Athéniens, plus estimées que les autres, procurent des échanges avantageux⁵. Pour l'ordinaire ils en achètent du vin

¹ Thucyd. lib. 4, c. 108.

Theophr. hist. plant. lib. 5, c. 3, p. 106. Athen. lib. 3, p. 117 et 126.

² Aristoph. in av. v. 493. Id. in Lysistr. v. 730. Id. in ran. v. 549. Spanh. ibid.

³ Plut. in Solon. t. I,

p. 91.

⁴ Theophr. charact. c. 23. Casaub. ibid. p. 160.

⁵ Demosth. in Tomocr. p. 805. Polyb. excerpt. leg. p. 833 et 842. Xenoph. rat. reudit. p. 922.

dans les îles de la mer Egée, ou sur les côtes de la Thrace; car c'est principalement par le moyen de cette denrée qu'ils trafiquent avec les peuples qui habitent autour du Pont-Euxin¹. Le goût qui brille dans les ouvrages sortis de leurs mains, fait rechercher par-tout les fruits de leur industrie. Ils exportent au loin des épées et des armes de différentes sortes, des draps, des lits et d'autres meubles. Les livres mêmes sont pour eux un objet de commerce².

Ils ont des correspondans dans presque tous les lieux où l'espoir du gain les attire. De leur côté, plusieurs peuples de la Grèce en choisissent à Athènes, pour veiller aux intérêts de leur commerce³.

Parmi les étrangers, les seuls domiciliés peuvent, après avoir payé l'impôt auquel ils sont assujettis, trafiquer au marché public⁴; les autres doivent exposer leurs marchandises au Pirée même; et pour tenir le blé à son prix ordinaire, qui est de 5 drachmes par médimne⁵*, il est défendu, sous peine de mort, à tout citoyen d'en acheter au-delà d'une certaine

¹ Demosth. in Laerit. p. 949 et 954. Polyb. l. 4. p. 306.

² Xenoph. exped. Cyr. l. 7, p. 412.

³ Demosth. in Callip. p. 1099.

⁴ Id. in Eubul. p. 687.

⁵ Id. in Phorm. p. 946.

* Cinq drachmes, 4 liv. 10 sols; le médimne, environ quatre de nos boisseaux. (Voyez Goguet, de l'orig. des lois, etc. tom. 3, p. 260.)

quantité¹*. La même peine est prononcée contre les inspecteurs des blés, lorsqu'ils ne répriment pas le monopole², manœuvre toujours interdite aux particuliers, et en certains lieux employée par le gouvernement, lorsqu'il veut augmenter ses revenus³.

La plupart des Athéniens font valoir leur argent dans le commerce, mais ils ne peuvent le prêter pour une autre place que pour celle d'Athènes⁴. Ils en tirent un intérêt qui n'est pas fixé par les lois, et qui dépend des conventions exprimées dans un contrat qu'on dépose entre les mains d'un banquier⁵, ou d'un ami commun. S'il s'agit, par exemple, d'une navigation au Bosphore Cimmérien, on indique dans l'acte le temps du départ du vaisseau, les ports où il doit relâcher, l'espèce de denrées qu'il doit y prendre, la vente qu'il en doit faire dans le Bosphore, les marchandises qu'il en doit rapporter à Athènes⁶; et comme la durée du voyage est incertaine, les uns conviennent que l'intérêt ne sera exigible qu'au retour du vaisseau; d'autres plus timides, et contents d'un moindre profit, le retirent au

¹ Lys. in Dardan. p. 388. Pet. leg. Att. p. 420.

* Le texte de Lysias porte: *Penteékonta Phormon*, qu'on peut rendre par 50 corbeilles; c'est une mesure dont on ne sait pas exactement la valeur.

² Lys. in Dardan. p. 392.

³ Aristot. de rep. lib. I, c. II, t. 2, p. 309.

⁴ Demosth. in Laerit. p. 957.

⁵ Id. in Phorm. p. 941.

⁶ Id. in Laerit. p. 949.

Bosphore après la vente des marchandises¹, soit qu'ils s'y rendent eux-mêmes à la suite de leur argent, soit qu'ils y envoient un homme de confiance, muni de leur pouvoir².

Le prêteur a son hypothèque ou sur les marchandises, ou sur les biens de l'emprunteur³; mais le péril de la mer étant en partie sur le compte du premier⁴, et le profit du second pouvant être fort considérable, l'intérêt de l'argent prêté peut aller à 30 pour 100, plus ou moins, suivant la longueur et les risques du voyage⁵.

L'usure dont je parle est connue sous le nom de maritime. L'usure qu'on nomme terrestre est plus criante, et non moins variable.

Ceux qui, sans courir les risques de la mer, veulent tirer quelque profit de leur argent, le placent ou chez des banquiers, ou chez d'autres personnes à 12 pour 100 par an⁶, ou plutôt à 1 pour 100 à chaque nouvelle lune⁷; mais comme les lois de Solon ne défendent pas de demander le plus haut intérêt possible⁸,

¹ Demosth. in Phorm. p. 943.

² Id. ibid. p. 944.

³ Id. in Lacrit. p. 950, 951, etc.

⁴ Id. in Phorm. p. 940 et 944.

⁵ Id. ibid. p. 943. Id. in Lacrit. p. 949. Id. in Pantæn. p. 988.

⁶ Id. in aphob. p. 900.

Id. in Pantæn. p. 988. Æschin. in Ctesiph. p. 444.

⁷ Aristoph. in nub. v. 17. Schol. ibid. Dupont. in Theoph. charact. cap. 10, p. 349.

⁸ Lys. in Theomn. p. 179.

on voit des particuliers¹ tirer de leur argent plus de 16 pour 100 par mois²; et d'autres, sur-tout parmi le peuple, exiger tous les jours le quart du principal³. Ces excès sont connus, et ne peuvent être punis que par l'opinion publique, qui condamne⁴ et ne méprise pas assez les coupables.

Le commerce augmente la circulation des richesses, et cette circulation a fait établir des banquiers qui la facilitent encore. Un homme qui part pour un voyage, ou qui n'ose pas garder chez lui une trop grande somme, la remet entre leurs mains, tantôt comme un simple dépôt et sans en exiger aucun intérêt, tantôt à condition de partager avec eux le profit qu'ils en retirent⁵. Ils font des avances aux généraux qui vont commander les armées⁶, ou à des particuliers forcés d'implorer leur secours.

Dans la plupart des conventions que l'on passe avec eux, on n'appelle aucun témoin⁷: ils se contentent, pour l'ordinaire, d'inscrire sur un registre, qu'un tel leur a remis une telle somme, et qu'ils doivent la rendre à un tel, si le premier vient à mourir⁸. Il seroit

¹ Plat. de rep. lib. 8, l. 2, p. 555.

² Pet. leg. Att. p. 403.

³ Theophr. charact. c. 6. Casaub. ibid.

⁴ Demosth. in Pantæn. pag. 994. Aristot. de rep. lib. 1, c. 10.

⁵ Herald. animadv. in Salmas. p. 178 et 182.

⁶ Demosth. in Timoth. p. 1074.

⁷ Isocr. in Trapez. t. 2, p. 449.

⁸ Demosth. in Callip. p. 1098.

⁵ Herald. animadv. in Salmas. p. 178 et 182.

⁶ Demosth. in Timoth. p. 1074.

⁷ Isocr. in Trapez. t. 2, p. 449.

⁸ Demosth. in Callip. p. 1098.

quelquefois très difficile de les convaincre d'avoir reçu un dépôt; mais s'ils s'exposaient plus d'une fois à cette accusation, ils perdraient la confiance publique, de laquelle dépend le succès de leurs opérations ¹.

En faisant valoir l'argent dont ils ne sont que les dépositaires, en prêtant à un plus gros intérêt qu'ils n'empruntent ², ils acquièrent des richesses ³, qui attachent à leur fortune des amis dont ils achètent la protection par des services assidus ⁴. Mais tout disparaît, lorsque ne pouvant retirer leurs fonds, ils sont hors d'état de remplir leurs engagements ⁵; obligés alors de se cacher ⁶, ils n'échappent aux rivaux de la justice, qu'en cédant à leurs créanciers les biens qui leur restent ⁷.

Quand on veut changer des monnoies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, etc. car ces sortes de monnoies ont cours dans le commerce ⁸, on s'adresse aux banquiers ⁹, qui, par différens moyens, tels que la pierre de touche et le trébuchet, examinent si elles ne

¹ Isocr. in Trapez. p. 458. Demosth. in Phorm. p. 965.

² Heracl. animadv. in Salmas. p. 182.

³ Demosth. in Phorm. p. 959 et 965.

⁴ Isocr. ibid. p. 449.

⁵ Demosth. in Timoth. p. 1083.

⁶ Id. in Apat. p. 934.

⁷ Id. in Phorm. p. 966.

⁸ Lys. in Eratosth. p. 194.

⁹ Menaud. ap. Phrynich. eclog. p. 192. Lysias. ap. Poll. l. 7, c. 33, §. 170.

Theocr. idyll. 12, v. 37.

Poll. lib. 3, c. 9, §. 84. Heracl. animadv. in Salmas. p. 176 et 177.

sont pas altérées, tant pour le titre que pour le poids ¹.

Les Athéniens en ont de trois espèces. Il paroît qu'ils en frappèrent d'abord en argent, et ensuite en or. Il n'y a guère plus d'un siècle qu'ils ont employé le cuivre à cet usage ².

Celles en argent sont les plus communes; il a fallu les diversifier, soit pour la solde peu constante des troupes, soit pour les libéralités successivement accordées au peuple, soit pour faciliter de plus en plus le commerce. Au dessus de la drachme *, composée de 6 oboles, sont le didrachme ou la double drachme, et le tétradrachme ou la quadruple drachme; au dessous sont des pièces de 4, de 3 et de 2 oboles; viennent ensuite l'obole et la demi-obole ³ **. Ces dernières, quoique de peu de valeur, ne pouvant favoriser les échanges parmi le petit peuple, la monnoie de cuivre s'introduisit vers le temps de la guerre du Péloponèse ⁴, et l'on fabriqua des pièces qui ne valaient que la huitième partie d'une obole ⁵ ***.

¹ Theocr. ibid. Lysias.

in Theomn. p. 179. Lucian. in Hermot. tom. 1, p. 810.

Poll. ibid. Hesych. in Argurogn. et in Obol.

² Corsin. fast. Attic. t. 2, p. 224.

* 18 sols de notre monnoie.

³ Poll. l. 9, c. 6, §. 62.

** 12 sols, 9 sols, six

sols, trois sols, 18 deniers.

⁴ Aristoph. in eccles. v. 810. Id. in ran. v. 737.

Schol. et Spanh. ibid. Callim. ap. Athen. l. 15, c. 3,

p. 669. Spauh. in nub. Aristoph. v. 861. Corsin. fast.

Attic. t. 5, p. 219, et alli.

⁵ Philem. ap. Poll. l. 9,

c. 6, §. 65.

*** 4 deniers et demi.

La plus forte pièce d'or pèse deux drachmes, et vaut 28 drachmes d'argent ¹ *.

L'or étoit fort rare dans la Grèce, lorsque j'y arrivai. On en tiroit de la Lydie et de quelques autres contrées de l'Asie Mineure; de la Macédoine, où les paysans en ramassoient tous les jours des parcelles et des fragmens que les pluies détachent des montagnes voisines ²; de l'île de Thasos, dont les mines, autrefois découvertes par les Phéniciens, conservent encore dans leur sein les indices des travaux immenses qu'avoit entrepris ce peuple industrieux ³.

Dans certaines villes, une partie de cette matière précieuse étoit destinée à la fabrication de la monnaie; dans presque toutes, on l'employoit à de petits bijoux pour les femmes, ou à des offrandes pour les dieux.

Deux événemens dont je fus témoin, rendirent ce métal plus commun. Philippe, roi de Macédoine, ayant appris qu'il existoit dans ses états, des mines exploitées dès les temps les plus anciens, et de son temps abandonnées, fit fouiller celles qu'on avoit ouvertes auprès du mont Pangée ⁴. Le succès remplit son attente; et ce prince, qui auparavant ne possé-

¹ Hesych in *Cébus*.

* 18 livres.

² Thucyd. l. 4, c. 105, Aristot. t. 1, p. 1153. Strab.

l. 7, p. 331

³ Herodot. lib. 6, c. 46

et 47. Thucyd. l. 1, c. 100, Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

⁴ Senec. quæst. natur. lib. 5, p. 773. Strab. l. 7, p. 331.

doit en or, qu'une petite phiole qu'il plaçoit la nuit sous son oreiller ¹, tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talens ² *. Dans le même-temps, les Phocéens enlevèrent du trésor de Delphes les offrandes en or que les rois de Lydie avoient envoyées au temple d'Apollon ³. Bientôt la masse de ce métal augmenta au point que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, comme elle l'étoit il y a cent ans ⁴, ni d'un à douze, comme elle le fut quelque temps après ⁵, mais seulement d'un à dix ⁶.

CHAPITRE LVI.

Des Impositions et des Finances chez les Athéniens.

LES revenus de la république ont monté quelquefois jusqu'à la somme de 2000 talens ⁷ **; et ces revenus sont de deux sortes: ceux qu'elle perçoit dans le pays même, et ceux qu'elle tire des peuples tributaires.

¹ Athen. lib. 6, cap. 4, p. 231.

² Diod. Sic. lib. 16, p. 413.

* Plus de cinq millions quatre cent mille livres.

³ Athen. ibid. p. 232. Diod. Sic. lib. 16, p. 456.

⁴ Herodot. lib. 3, c. 95.

Tome V.

⁵ Plat. in Hipparch. t. 2, p. 231.

⁶ Menand. ap. Poll. l. 9, c. 6, §. 76.

⁷ Aristoph. in vesp. v. 658.

** Dix millions huit cent mille livres.

La plus forte pièce d'or pèse deux drachmes, et vaut 28 drachmes d'argent ¹ *.

L'or étoit fort rare dans la Grèce, lorsque j'y arrivai. On en tiroit de la Lydie et de quelques autres contrées de l'Asie Mineure; de la Macédoine, où les paysans en ramassoient tous les jours des parcelles et des fragmens que les pluies détachent des montagnes voisines ²; de l'île de Thasos, dont les mines, autrefois découvertes par les Phéniciens, conservent encore dans leur sein les indices des travaux immenses qu'avoit entrepris ce peuple industrieux ³.

Dans certaines villes, une partie de cette matière précieuse étoit destinée à la fabrication de la monnoie; dans presque toutes, on l'employoit à de petits bijoux pour les femmes, ou à des offrandes pour les dieux.

Deux événemens dont je fus témoin, rendirent ce métal plus commun. Philippe, roi de Macédoine, ayant appris qu'il existoit dans ses états, des mines exploitées dès les temps les plus anciens, et de son temps abandonnées, fit fouiller celles qu'on avoit ouvertes auprès du mont Pangée ⁴. Le succès remplit son attente; et ce prince, qui auparavant ne possé-

¹ Hesych in *Cébus*.

* 18 livres.

² Thucyd. l. 4, c. 105, Aristot. t. 1, p. 1153. Strab.

l. 7, p. 331

³ Herodot. lib. 6, c. 46

et 47. Thucyd. l. 1, c. 100, Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

⁴ Senec. quæst. natur. lib. 5, p. 773. Strab. l. 7, p. 331.

doit en or, qu'une petite phiole qu'il plaçoit la nuit sous son oreiller ¹, tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talens ² *. Dans le même-temps, les Phocéens enlevèrent du trésor de Delphes les offrandes en or que les rois de Lydie avoient envoyées au temple d'Apollon ³. Bientôt la masse de ce métal augmenta au point que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, comme elle l'étoit il y a cent ans ⁴, ni d'un à douze, comme elle le fut quelque temps après ⁵, mais seulement d'un à dix ⁶.

CHAPITRE LVI.

Des Impositions et des Finances chez les Athéniens.

LES revenus de la république ont monté quelquefois jusqu'à la somme de 2000 talens ⁷ **; et ces revenus sont de deux sortes: ceux qu'elle perçoit dans le pays même, et ceux qu'elle tire des peuples tributaires.

¹ Athen. lib. 6, cap. 4, p. 231.

² Diod. Sic. lib. 16, p. 413.

* Plus de cinq millions quatre cent mille livres.

³ Athen. ibid. p. 232. Diod. Sic. lib. 16, p. 456.

⁴ Herodot. lib. 3, c. 95.

Tome V.

⁵ Plat. in Hipparch. t. 2, p. 231.

⁶ Menand. ap. Poll. l. 9, c. 6, §. 76.

⁷ Aristoph. in vesp. v. 658.

** Dix millions huit cent mille livres.

Dans la première classe, il faut compter, 1.^o le produit des biens-fonds qui lui appartiennent, c'est-à-dire, des maisons qu'elle loue, des terres et des bois qu'elle afferme¹; 2.^o le vingt-quatrième qu'elle se réserve sur le produit des mines d'argent, lorsqu'elle accorde à des particuliers la permission de les exploiter²; 3.^o le tribut annuel qu'elle exige des affranchis et des dix mille étrangers établis dans l'Attique³; 4.^o les amendes et les confiscations, dont la plus grande partie est destinée au trésor de l'état⁴; 5.^o le cinquantième prélevé sur le blé et sur les autres marchandises qu'on apporte des pays étrangers⁵, de même que sur plusieurs de celles qui sortent du Pirée⁶*; 6.^o quantité d'autres petits objets⁷, tels que les droits établis sur certaines denrées exposées au marché⁸, et l'impôt qu'on exige de ceux qui entretiennent chez eux des courtisanes⁹.

On afferme la plupart de ces droits; l'adju-

¹ Andocid. de myster. p. 12. Xenoph. rat. redit. p. 926. Demosth. in Eubulid. p. 891.

² Suid in *Agraph. Metastal.*

³ Harpocr. in *Metastal.*

⁴ Demosth. in Timocr. p. 791. Id. in Macart. p. 1039. Pet. leg. Att. p. 392.

⁵ Demosth. in Neær. p. 865. Id. in Lacrit. p. 96.

⁶ Etymol. mag. in *Pentecost.*

⁶ Theophr. charact. c. 23. Casaub. ibid. p. 160. Donat. in Terent. Phorm. v. 100.

* Voyez la note à la fin du volume.

⁷ Aristoph. in eccles. v. 809. Poll. l. 8, cap. 10, §. 132.

⁸ Demosth. in Eubulid. p. 887.

⁹ Æschin. in Timarch. p. 278. Poll. lib. 7, c. 33, §. 202; l. 6, c. 5, §. 29.

dication s'en fait dans un lieu public, en présence des dix magistrats qui président aux enchères¹. J'eus une fois la curiosité d'épier les menées des traitans. Les uns, pour écarter leurs rivaux, employoient les menaces ou les promesses; les autres dissimuloient leur union, sous les apparences de la haine. Après les offres lentement couvertes et recouvertes, on alloit continuer le bail aux anciens fermiers, lorsqu'un homme inconnu renchérit d'un talent. L'alarme se mit parmi eux; ils demandèrent qu'il fournît des cautions, car c'est une condition nécessaire; il les donna, et n'ayant plus de moyens de l'éloigner, ils négocièrent secrètement avec lui, et finirent par se l'associer².

Les fermiers de l'état doivent, avant le neuvième mois de l'année, remettre la somme convenue aux receveurs des finances. Quand ils manquent à leurs engagements, ils sont traînés en prison, condamnés à payer le double, et privés d'une partie des privilèges des citoyens, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. Ceux qui répondent pour eux, courent les mêmes risques³.

La seconde et la principale branche des revenus de l'état, consiste dans les tributs que lui paient quantité de villes et d'îles qu'il tient

¹ Harpocr. et Suid. in *Poolcet.* Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.

² Andocid. de myster.

p. 17. Plut. in Alcib. t. 1, p. 193.

³ Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 812.

dans sa dépendance ¹. Ses titres à cet égard sont fondés sur l'abus du pouvoir. Après la bataille de Platée ², les vainqueurs ayant résolu de venger la Grèce des insultes de la Perse, les insulaires qui étoient entrés dans la ligue consentirent à destiner tous les ans une somme considérable aux frais de la guerre. Les Athéniens chargés d'en faire la recette, recueillirent en différents endroits 460 talens ³, qu'ils respectèrent, tant qu'ils n'eurent pas une supériorité marquée. Leur puissance s'étant accrue, ils changèrent en contributions humiliantes, les dons gratuits des villes alliées, et imposèrent aux unes l'obligation de fournir des vaisseaux, quand elles en seroient requises ⁴; aux autres, celle de continuer à payer le tribut annuel, auquel elles s'étoient soumises autrefois. Ils taxèrent sur le même pied les nouvelles conquêtes, et la somme totale des contributions étrangères monta, au commencement de la guerre du Péloponèse, à 600 talens ⁵***, et vers le milieu de cette guerre, à 1200 ou 1300 ⁶. Pendant mon séjour en Grèce, les conquêtes de Philippe avoient réduit cette somme à 400 talens, mais on se

¹ Aristoph. in vesp. v. 705.

² Thucyd. lib. 1, c. 19 et 96. Plut. in Aristid. t. 1, pag. 333. Nep. in Aristid. c. 3. Pausan. l. 8, p. 705.

* 2,484,000. livres.

³ Thucyd. lib. 6, c. 85; l. 7, c. 57.

⁴ Thucyd. lib. 2, c. 13. Plut. in Arist. t. 1, p. 333.

** 3,240,000. liv.

⁵ Andocid. de pace, p. 24. Plut. ibid.

flattoit de la ramener un jour à 1200 ¹ *.

Ces revenus, tout considérables qu'ils sont, n'étant pas proportionnés aux dépenses ², on est souvent obligé de recourir à des moyens extraordinaires, tels que les dons gratuits et les contributions forcées.

Tantôt le Sénat expose à l'assemblée générale, les besoins pressans de l'état. A cette proposition les uns cherchent à s'échapper; les autres gardent le silence, et les reproches du public les font rougir de leur avarice ou de leur pauvreté; d'autres enfin annoncent tout haut la somme qu'ils offrent à la république, et reçoivent tant d'applaudissemens qu'on peut douter du mérite de leur générosité ³.

Tantôt le gouvernement taxe chacune des dix tribus, et tous les citoyens qui la composent, à proportion de leurs biens, de façon qu'un particulier qui a des possessions dans le district de plusieurs tribus, doit payer en plusieurs endroits ⁴. La recette est souvent très difficile; après avoir employé la contrainte par corps, on l'a proscrite comme opposée à la nature du gouvernement. Pour l'ordinaire, on accorde des délais; et quand ils sont ex-

¹ Plut. t. 2, p. 842.

* 6,480,000. liv. Voyez la note à la fin du volume.

² Demosth. in Timocr. p. 788.

³ Theophr. charact. c.

22. Casaub. ibid. pag. 155.

Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.

⁴ Demosth. in Polycl. p. 1085.

pirés, on saisit les biens, et on les vend à l'encan¹.

De toutes les charges, la plus onéreuse, sans doute, est l'entretien de la marine. Il n'y a pas long-temps que deux ou trois riches particuliers armoient une galère à frais communs²; il parut ensuite une loi, qui subsistait encore à mon arrivée en Grèce, et qui, conformément au nombre des tribus, partageoit en dix classes, de 120 personnes chacune, tous les citoyens qui possèdent des terres, des fabriques, de l'argent placé dans le commerce ou sur la banque. Comme ils tiennent dans leurs mains presque toutes les richesses de l'Attique, on les obligeoit de payer toutes les impositions, et sur-tout d'entretenir et d'augmenter au besoin les forces navales de la république. Chacun d'entre eux ne devant fournir son contingent que de deux années l'une³, les 1200 contribuables se subdivisoient en deux grandes classes, de 600 chacune, dont 300 des plus riches, et 300 de ceux qui l'étoient moins. Les premiers répondoient pour les seconds, et faisoient les avances dans un cas pressant⁴.

¹ Thucyd. lib. 3, c. 18. Demosth. in Androt. pag. 705 et 707. Id. in Timocr. p. 798.

² Lys. in Polyench. p. 327. Demosth. in Mid. p. 628.

³ Isæus. de success. A-

pollod. p. 67. Demosth. in Leptin. p. 542. Id. in Polycl. passim. Pet. lég. Att. p. 274.

⁴ Demosth. de class. p. 135. Id. in Phœnip. p. 1023. Ulpian. in Olynth. 2, pag. 33.

Quand il s'agissoit d'un armement, chacune des dix tribus ordonnoit de lever dans son district, la même quantité de talens qu'elle avoit de galères à équiper, et les exigeoit d'un pareil nombre de compagnies composées quelquefois de 16 de ses contribuables¹. Ces sommes perçues étoient distribuées aux Iriérarques; c'est ainsi qu'on appelle les capitaines de vaisseaux². On en nommoit deux pour chaque galère; ils servoient six mois chacun³, et devoient pourvoir à la subsistance de l'équipage⁴; car pour l'ordinaire la république ne fournissoit que les agrès et les matelots⁵.

Cet arrangement étoit défectueux, en ce qu'il rendoit l'exécution très lente; en ce que, sans avoir égard à l'inégalité des fortunes, les plus riches ne contribuoient quelquefois que d'un seizième à l'armement d'une galère. Vers les dernières années de mon séjour en Grèce, Démosthène fit passer un décret qui rend la perception de l'impôt plus facile et plus conforme à l'équité; en voici la substance.

Tout citoyen dont la fortune est de 10 talens, doit, au besoin, fournir à l'état une galère; il en fournira deux, s'il a 20 talens; mais possédât-il, des richesses très considérables, on n'exigera de lui que trois galères et

¹ Demosth. de cor. p. 490.

² Id. in Mid. pag. 628. Ulpian. ibid. p. 682.

³ Id. in Polycl. p. 1089,

1093, etc.

⁴ Plut. de glor. Athen.

t. 2, p. 349.

⁵ Demosth. in Mid. p.

628.

une chaloupe. Ceux qui auront moins de 10 talens, se réuniront pour contribuer d'une galère¹.

Cet impôt, dont on n'exempte que les Archontes², est proportionné, autant qu'il est possible, aux facultés des citoyens; le poids en tombe toujours sur les plus riches; et c'est une suite de ce principe: que l'on doit asséoir les impositions, non sur les personnes, mais sur les biens³.

Comme certaines fortunes s'élèvent, tandis que d'autres s'abaissent, Démosthène laissa subsister la loi des échanges. Tous les ans, les magistrats chargés du département de la marine, permettent à chaque contribuable de se pourvoir contre un citoyen qui est moins taxé que lui, quoiqu'il soit devenu plus riche, ou qu'il l'ait toujours été. Si l'accusé convient de l'amélioration et de la supériorité de sa fortune, il est substitué à l'accusateur, sur le rôle des contribuables; s'il n'en convient point, en ordonne les informations, et il se trouve souvent forcé d'échanger ses biens contre ceux de l'accusateur⁴.

Les facilités accordées aux commandans des galères, soit par le gouvernement, soit par leur tribu, ne suffiroient pas, si le zèle et l'ambition n'y suppléoiént. Comme il est de

¹ Demosth. de cor. p. 490.

² Id. in Leptin. p. 545.

³ Demosth. in Androt.

p. 707.

⁴ Demosth. in Philipp.

1, p. 52. Id. in Phœulp.

p. 1023 et 1027.

leur intérêt de se distinguer de leurs rivaux, on en voit qui ne négligent rien pour avoir les bâtimens les plus légers, et les meilleurs équipages¹; d'autres qui augmentent à leurs dépens la paie des matelots, communément fixée à trois oboles par jour².

Cette émulation, excitée par l'espoir des honneurs et des récompenses³, est très avantageuse dans un état dont la moindre guerre épuise le trésor, et intercepte les revenus. Tant que dure cette guerre, les peuples tributaires, sans cesse menacés ou subjugués par les ennemis, ne peuvent fournir du secours à la république, ou sont contraints de lui en demander. Dans ces circonstances critiques, ses flottes portent la désolation sur les côtes éloignées, et reviennent quelquefois chargées de butin. Lorsqu'elles peuvent s'emparer du détroit de l'Hellespont³, elles exigent de tous les vaisseaux qui font le commerce du Pont-Euxin, le dixième des marchandises qu'ils transportent; et cette ressource a plus d'une fois suavé l'état.

L'obligation de fournir des vaisseaux et des contributions en argent, cesse avec la guerre; mais il est d'usage que les citoyens riches donnent, à certains jours, des repas à ceux de leur tribu, qu'ils concourent à l'entretien des

¹ Demosth. in Polyel. def. p. 378.

p. 1084.

² Neuf sols.

³ Lys. in mun. accept.

³ Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 430. Demosth. in

Leptin. p. 549.

gymnases, et procurent aux jeux publics les chœurs qui doivent se disputer le prix de la danse et de la musique¹. Les uns se chargent volontairement de ces dépenses; les autres y sont condamnés par le choix de leur tribu, et ne peuvent s'y soustraire, à moins qu'ils n'en aient obtenu l'exemption par des services rendus à l'état². Tous ont des droits à la faveur du peuple, qui dédommage, par des emplois et des honneurs, ceux qui se sont ruinés pour embellir ses fêtes.

Plusieurs compagnies d'officiers élus par le peuple, sont chargées de veiller à l'administration des finances; et chacune des dix tribus nomme un officier à la plupart de ces compagnies. Les uns³ donnent à ferme les droits d'entrée, délivrent, sous certaines redevances, les privilèges pour l'exploitation des mines, président à la vente des biens confisqués, etc. Les autres inscrivent sur un registre la somme dont chaque citoyen doit contribuer dans les besoins pressans⁴.

Les diverses espèces de revenus sont déposées tous les ans dans autant de caisses différentes, régies chacune en particulier, par dix receveurs ou trésoriers. Le Sénat en règle avec eux

¹ Lys. in mun. accept. p. 374. Demosth. in Mid. p. 605 et 628. Argum. ejusd. orat. p. 601. Harpocr. in *Hestiat.*

² Demosth. in *Leptin.*

p. 545, etc.

³ Harpocr. in *Pooloet.* Poll. lib. 8, c. 9, §. 99.

⁴ Id. et etymol. magn. in *Epigr.* Poll. lib. 8, c. 9, §. 103.

la destination¹, conformément aux décrets du peuple, et en présence de deux contrôleurs qui en tiennent registre, l'un au nom du Sénat, l'autre au nom des administrateurs².

Les receveurs chargés de la perception des deniers publics, conservent les rôles des sommes auxquelles sont taxés les citoyens³. Ils effacent, en présence du Sénat, les noms de ceux qui ont satisfait à la dette, et dénoncent à l'un des tribunaux ceux qui ne l'ont pas acquittée. Le tribunal nomme des inquisiteurs⁴, chargés de poursuivre ces derniers par les voies ordinaires, qui vont, en cas de refus, jusqu'à la confiscation des biens. Cependant ce recours aux tribunaux n'a lieu que lorsqu'il est question d'un objet important; quand il ne l'est pas, on laisse aux receveurs le soin de terminer les contestations qui s'élèvent dans leurs départemens⁵.

Ceux d'entre eux qui perçoivent les amendes, ont le droit singulier de revoir les sentences des premiers juges, et de modérer ou de remettre l'amende, s'ils la trouvent trop forte⁶.

Les dépenses relatives à la guerre et à toutes les parties de l'administration, sont assignées

¹ Id. in *Apodékt.* et in *Ellenoot.* Suid. in *Apodékt.*

² Harpocr. in *Antigr.*

³ Id. et Suid. in *Apodékt.* Aristot. de rep. lib. 6,

c. 8.

⁴ Demosth. in *Timocr.* p. 775.

⁵ Poll. l. 8, c. 9, §. 97.

⁶ Lys. pro milit. p. 163 et 165. Poll. *ibid.*

nées sur les différentes caisses dont je viens de parler. En temps de guerre, les lois ordonnent de verser dans la caisse militaire l'excédent des autres caisses³; mais il faut un décret du peuple pour intervertir l'ordre des assignations.

Tous les ans on dépose, dans une caisse régie par des officiers particuliers, des fonds considérables, qui doivent être publiquement distribués, pour mettre les citoyens pauvres en état de payer leurs places aux spectacles⁴. Le peuple ne veut pas qu'on touche à ce dépôt, et nous l'avons vu de nos jours statuer la peine de mort contre l'orateur qui proposeroit d'employer cet argent au service de l'état épuisé par une longue guerre¹. Les annales des nations n'offrent pas un second exemple d'un pareil délire.

¹ Demosth. in Neer. p. 861.

³ Ulpian. in olynth. 1. p. 13. Liban. argum. ejusd. orat. tit. 2.

² Harpocr. in Theoor.

CHAPITRE LVII.

*Suite de la Bibliothèque d'un Athénien.
La Logique.*

AVANT mon voyage dans les provinces de la Grèce, j'avois passé plusieurs journées dans la bibliothèque d'Euclide: à mon retour, nous reprîmes nos séances.

Il me montra dans un corps de tablettes, les ouvrages qui traitent de la logique et de la rhétorique, placés les uns auprès des autres, parce que ces deux sciences ont beaucoup de rapport entre elles¹. Ils sont en petit nombre, me dit-il; car ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a médité sur l'art de penser et de parler. Nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie et de Sicile, et ce fut une suite de l'essor que la philosophie de Pythagore avoit donné à l'esprit humain.

Nous devons cette justice à Zénon d'Elée, de dire qu'il a publié le premier un essai de dialectique¹; mais nous devons cet hommage à Aristote, d'ajouter qu'il a tellement perfectionné la méthode du raisonnement, qu'il pourroit en être regardé comme l'inventeur².

¹ Arsitot. de rhetor. l. I. cap. 1, t. 2, p. 512. Sext. Empir. adv. logic. lib. 7, p. 370.

proem. §. 18. Aristot. ap. eumd. lib. 8, §. 57; lib. 9, §. 25.

³ Aristot. sophist. elen.

² Diogen. Laert. in

ch. c. 34, t. 1, p. 314.

nées sur les différentes caisses dont je viens de parler. En temps de guerre, les lois ordonnent de verser dans la caisse militaire l'excédent des autres caisses³; mais il faut un décret du peuple pour intervertir l'ordre des assignations.

Tous les ans on dépose, dans une caisse régie par des officiers particuliers, des fonds considérables, qui doivent être publiquement distribués, pour mettre les citoyens pauvres en état de payer leurs places aux spectacles⁴. Le peuple ne veut pas qu'on touche à ce dépôt, et nous l'avons vu de nos jours statuer la peine de mort contre l'orateur qui proposeroit d'employer cet argent au service de l'état épuisé par une longue guerre¹. Les annales des nations n'offrent pas un second exemple d'un pareil délire.

¹ Demosth. in Neer. p. 861.

³ Ulpian. in olynth. 1. p. 13. Liban. argum. ejusd. orat. 112.

² Harpocr. in Theoor.

CHAPITRE LVII.

*Suite de la Bibliothèque d'un Athénien.
La Logique.*

AVANT mon voyage dans les provinces de la Grèce, j'avois passé plusieurs journées dans la bibliothèque d'Euclide: à mon retour, nous reprîmes nos séances.

Il me montra dans un corps de tablettes, les ouvrages qui traitent de la logique et de la rhétorique, placés les uns auprès des autres, parce que ces deux sciences ont beaucoup de rapport entre elles¹. Ils sont en petit nombre, me dit-il; car ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a médité sur l'art de penser et de parler. Nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie et de Sicile, et ce fut une suite de l'essor que la philosophie de Pythagore avoit donné à l'esprit humain.

Nous devons cette justice à Zénon d'Elée, de dire qu'il a publié le premier un essai de dialectique¹; mais nous devons cet hommage à Aristote, d'ajouter qu'il a tellement perfectionné la méthode du raisonnement, qu'il pourroit en être regardé comme l'inventeur².

¹ Arsitot. de rhetor. l. I. cap. 1, t. 2, p. 512. Sext. Empir. adv. logic. lib. 7, p. 370.

proem. §. 18. Aristot. ap. eumd. lib. 8, §. 57; lib. 9, §. 25.

³ Aristot. sophist. elen. ch. c. 34, t. 1, p. 314.

² Diogen. Laert. in

L'habitude nous apprend à comparer deux ou plusieurs idées, pour en connoître et en montrer aux autres la liaison ou l'opposition. Telle est la logique naturelle; elle suffiroit à un peuple qui, privé de la faculté de généraliser ses idées, ne verroit dans la nature et dans la vie civile que des choses individuelles. Il se tromperoit fréquemment dans les principes, parce qu'il seroit fort ignorant; mais ses conséquences seroient justes, parce que ses notions seroient claires, et toujours exprimées par le mot propre.

Mais chez les nations éclairées, l'esprit humain, à force de s'exercer sur des généralités et sur des abstractions, a fait éclore un monde d'idéal, peut-être aussi difficile à connoître que le monde physique. A la quantité étonnante de perceptions reçues par les sens, s'est jointe la foule prodigieuse des combinaisons que forme notre esprit, dont la fécondité est telle, qu'il est impossible de lui assigner des bornes.

Si nous considérons ensuite que, parmi les objets de nos pensées, un très grand nombre ont entre eux des rapports sensibles qui semblent les identifier, et des différences légères qui les distinguent en effet, nous serons frappés du courage et de la sagacité de ceux qui, les premiers, formèrent et exécutèrent le projet d'établir l'ordre et la subordination dans cette infinité d'idées que les hommes avoient conçues jusqu'alors, et qu'ils pourroient concevoir dans la suite.

Et c'est ici peut-être un des plus grands efforts de l'esprit humain; c'est du moins une des plus grandes découvertes dont les Grecs puissent se glorifier. Nous avons reçu des Egyptiens, des Chaldéens, peut-être encore de quelque nation plus éloignée, les élémens de presque toutes les sciences, de presque tous les arts: la postérité nous devra cette méthode, dont l'heureux artifice assujettit le raisonnement à des règles. Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur ses principales parties.

Il y a des choses qu'on se contente d'indiquer sans en rien nier, sans en rien affirmer; c'est ainsi que je dis: *homme, cheval, animal à deux pieds*. Il en est d'autres qu'on désigne par des mots qui contiennent affirmation ou négation.

DES CATÉGORIES.

Quelque nombreuses que soient les premières, on trouva le moyen de les distribuer en dix classes, dont l'une renferme la substance, et les autres ses modes. Dans la première, on plaça toutes les substances, comme *homme, cheval, etc.*¹; dans la seconde, la quantité de quelque nature qu'elle soit, comme le nombre, le temps, l'étendue, etc.²; dans la troisième, la qualité, et sous ce nom on comprit,

¹ Aristot. categ. cap. 4.
t. I, p. 15.

² Id. ibid. cap. 6.

1.^o les habitudes, telles que les vertus, les sciences; 2.^o les dispositions naturelles qui rendent un homme plus propre qu'un autre à certains exercices; 3.^o les qualités sensibles, comme *douceur*, *amertume*, *froid*, *chaud*, *couleur*; 4.^o la forme, la figure, comme *rond*, *quarré*, etc.¹.

Les autres classes renferment les différentes sortes de relations, d'actions, de situations, de possessions, etc.; de manière que ces dix ordres de choses contiennent tous les êtres et toutes les manières d'être. Ils sont nommés *catégories* ou *attributs*, parce qu'on ne peut rien attribuer à un sujet, qui ne soit *substance*, ou *qualité*, ou *quantité*, etc.

C'étoit beaucoup que d'avoir réduit les objets de nos pensées à un si petit nombre de classes, mais ce n'étoit pas assez encore. Qu'on examine avec attention chaque catégorie, on verra bientôt qu'elle est susceptible d'une multitude de subdivisions que nous concevons comme subordonnées les unes aux autres. Expliquons ceci par un exemple tiré de la première catégorie.

DES INDIVIDUS.

Dans l'enfance, notre esprit ne voit, ne conçoit que des individus*; nous les appelons

¹ Aristot. categ. cap. 8, p. 26. lent en grec, *atomes*, indivisibles. (Aristot. categ. c. 2, p. 15.)

encore aujourd'hui premières substances¹, soit parce qu'ils attirent nos premiers regards, soit parce qu'ils sont en effet les substances les plus réelles.

DES ESPECES.

Dans la suite, ceux qui ont des ressemblances plus frappantes, se présentant à nous sous une même espèce, c'est-à-dire, sous une même forme, sous une même apparence, nous en avons fait plusieurs classes séparées². Ainsi, d'après tel et tel homme, tel et tel cheval, nous avons eu l'idée spécifique de *l'homme* et de *le cheval*.

DES GENRES.

Comme les différentes branches d'une famille remontent à une origine commune, de même plusieurs espèces rapprochées par de grands traits de conformité, se rangent sous un même genre³. Ainsi, des idées spécifiques de l'homme, du cheval, du bœuf, de tous les êtres qui ont vie et sentiment, a résulté l'idée générale de *l'animal* ou de *l'être vivant*; car ces expressions, dans notre langue, désignent la même chose. Au dessus de ce genre, on en

¹ Aristot. *ibid.* cap. 5, t. 1, p. 16.

² Aristot. *topic.* lib. 1, Tome V.

c. 7, t. 1, p. 124.

³ Aristot. *metaph.* l. 5, c. 28, t. 2, p. 901.

conçoit de plus universels, tels que la *substance*, etc.; et l'on parvient enfin au genre suprême, qui est l'être.

Dans cette échelle, dont l'être occupe le sommet, et par laquelle on descend aux individus, chaque degré intermédiaire peut être genre à l'égard du degré inférieur, espèce à l'égard du degré supérieur.

Les philosophes se plaisent à dresser de pareilles filiations pour tous les objets de la nature; pour toutes les perceptions de l'esprit: elles leur facilitent les moyens de suivre les générations des idées, et d'en parcourir de rang en rang les différentes classes, comme on parcourt une armée rangée en bataille¹. Quelquefois, considérant le genre comme l'unité ou le fini, les espèces comme plusieurs, et les individus comme l'infini, ils agitent diverses questions sur le fini et l'infini, sur le un et le plusieurs; questions qui ne roulent alors que sur la nature du genre, des espèces et des individus².

DE LA DIFFÉRENCE.

Chaque espèce est distinguée de son genre par un attribut essentiel qui la caractérise, et qui se nomme différence³. La raison étant pour

¹ Plat. de rep. lib. 7. t. 2, p. 534.
² Id. in Phileb. Id. in Parm.,

³ Aristot. topic. lib. 6. c. 4, t. 1, p. 245; cap. 6, p. 248.

l'homme le plus beau et le plus incommunicable de ses privilèges, elle le sépare des autres animaux*. Joignez donc à l'idée générique de l'animal celle de *raisonnable*, c'est-à-dire, de sa différence, vous aurez l'idée spécifique de l'homme¹. Il est aussi difficile qu'important de fixer les différences comprises sous un même genre, et celles des espèces subordonnées à des genres qui ont entre eux quelque affinité. En se livrant à ce travail, on démêle bientôt, dans chaque espèce, des propriétés qui lui sont inhérentes, des modifications qui lui sont accidentelles.

DU PROPRE.

Il ne s'agit pas ici de la propriété qui se confond avec l'essence d'une chose, mais de celle qui en est distinguée². Sous cet aspect, c'est un attribut qui ne convient qu'à l'espèce, et qui émane de cet attribut principal que nous avons nommé différence. L'homme est capable d'apprendre certaines sciences; c'est une de ses propriétés: elle naît du pouvoir qu'il a de raisonner, et ne convient qu'à son espèce. Celle qu'il a de dormir, de se mouvoir, ne peut être une propriété, parce qu'elle lui est commune avec d'autres animaux³.

* Voyez la note à la fin du volume.

¹ Porphyr. isagog. ap. Aristot. t. 1, p. 7.

² Aristot. topic. lib. 1, c. 4 et 5.

³ Id. ibid. et l. 5, c. 2, p. 230.

DE L'ACCIDENT.

L'accident est un mode, un attribut que l'esprit sépare aisément de la chose: *être assis* est un accident pour l'homme; la *blancheur*, pour un corps¹.

Les idées dont nous avons parlé jusqu'ici, n'étant accompagnées ni d'affirmation ni de négation, ne sont ni vraies ni fausses². Passons à celles qui peuvent recevoir l'un de ces caractères.

DE L'ÉNONCIATION.

L'énonciation est une proposition qui affirme ou nie quelque chose³. Il n'y a donc que l'énonciation qui soit susceptible de vérité ou de fausseté. Les autres formes du discours, telles que la prière, le commandement, ne renferment ni fausseté ni vérité.

Dans toute énonciation, on unit ou l'on sépare plusieurs idées. On y distingue le *sujet*, le *verbe*, l'*attribut*. Dans celle-ci, par exemple, *Socrate est sage*; *Socrate* sera le sujet, *est* le verbe, *sage* l'attribut.

Le sujet signifie ce qui est placé au dessous. On l'appelle ainsi, parce qu'il exprime

¹ Aristot. topic. lib. I, t. I, p. 37.
² Id. de interpr. cap. I, c. 5, p. 183.
³ Id. ibid. c. 4 et 5.

la chose dont on parle et qu'on met sous les yeux; peut-être aussi, parce qu'étant moins universel que les attributs qu'il doit recevoir, il leur est en quelque façon subordonné¹.

Le sujet exprime, tantôt une idée universelle et qui convient à plusieurs individus, comme celle *d'homme*, *d'animal*; tantôt une idée singulière, et qui ne convient qu'à un individu, comme celle de *Callias*, de *Socrate*²: suivant qu'il est universel ou singulier, l'énonciation qui le renferme est universelle ou singulière.

Pour qu'un sujet universel soit pris dans toute son étendue, il faut y joindre ces mots *tout* ou *nul*. Le mot *homme* est un terme universel: si je dis, *tout homme*, *nul homme*, je le prends dans toute son étendue, parce que je n'exclus aucun homme; si je dis simplement, *quelque homme*, je restreins son universalité.

Le verbe est un signe qui annonce qu'un tel attribut convient à tel sujet³. Il falloit un lien pour les unir, et c'est le verbe *être*, toujours exprimé ou sous-entendu. Je dis sous-entendu, parce qu'il est renfermé dans l'emploi des autres verbes. En effet, ces mots *je vais*, signifient *je suis allant*⁴.

A l'égard de l'attribut, on a déjà vu qu'il

¹ Aristot. categ. c. 5, t. I, p. 39.
² Id. ibid. c. 3, p. 37.
³ Id. de interpr. c. 7, t. I, p. 17.
⁴ Id. ibid. c. 12, p. 46.

est pris de l'une des catégories qui contiennent les genres de tous les attributs¹.

Ainsi nos jugemens ne sont que des opérations par lesquelles nous affirmons ou nous nions une chose d'une autre; ou plutôt ce ne sont que des regards de l'esprit, qui découvrent que telle propriété ou telle qualité peut s'attribuer ou non à tel objet; car l'intelligence qui fait cette découverte, est à l'ame ce que la vue est à l'œil².

On distingue différentes espèces d'énonciations. Nous dirons un mot de celles qui, roulant sur un même sujet, sont opposées par l'affirmation et par la négation. Il semble que la vérité de l'une doit établir la fausseté de l'autre. Mais cette règle ne sauroit être générale, parce que l'opposition qui règne entre elle, s'opère de plusieurs manières.

Si, dans l'une et dans l'autre, le sujet étant universel, est pris dans toute son étendue, alors les deux énonciations s'appellent contraires, et peuvent être toutes deux fausses³. Exemple: *Tous les hommes sont blancs; nul homme n'est blanc*. Si son étendue n'a point de limites dans l'une, et en a dans l'autre, alors elles se nomment contradictoires; l'une est vraie, et l'autre fausse. Exemple: *Tous les hommes sont blancs; quelques hommes ne sont pas blancs*;

¹ Aristot. *topic. lib. I, c. 9, t. I, p. 185.*

² Id. *ibid. c. 17, p. 192.*

³ Id. de *interpr. cap. 7, t. I, p. 39.*

ou bien: *Nul homme n'est blanc; quelques hommes sont blancs*. Les énonciations singulières éprouvent le même genre d'opposition que les contradictoires; de toute nécessité l'une sera vraie, et l'autre fausse: *Socrate est blanc; Socrate n'est pas blanc*¹.

Deux propositions particulières, l'une affirmative, l'autre négative, ne sont pas, à proprement parler, opposées entre elles; l'opposition n'est que dans les termes. Quand je dis: *Quelques hommes sont justes; quelques hommes ne sont pas justes*, je ne parle pas des mêmes hommes².

Les notions précédentes, celles que je supprime en plus grand nombre, furent le fruit d'une longue suite d'observations. Cependant on n'avoit pas tardé à s'apercevoir que la plupart de nos erreurs tirent leur source de l'incertitude de nos idées et de leurs signes représentatifs.

Ne connoissant les objets extérieurs que par nos sens, et ne pouvant, en conséquence, les distinguer que par leurs apparences, nous confondons souvent leur nature avec leurs qualités et leurs accidens. Quant aux objets intellectuels, ils ne réveillent dans le commun des esprits, que des lueurs sombres, que des images vagues et mobiles. La confusion augmente

¹ Aristot. *categ. c. 10, t. I, p. 33.* Id. de *interpr. c. 7, t. I, p. 40.*

² Id. *analyt. prior. cap. 15, t. I, p. 117.*

encore par cette quantité de mots équivoques et métaphoriques dont les langues fourmillent, et sur-tout par le grand nombre de termes universels que nous employons souvent sans les entendre.

La méditation seule peut rapprocher des objets que cette obscurité semble éloigner de nous. Aussi la seule différence qui se trouve entre un esprit éclairé et celui qui ne l'est pas, c'est que l'un voit les choses à une juste distance, et l'autre ne les voit que de loin¹.

Heureusement les hommes n'ont besoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine approximation dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société. En changeant leurs idées, les esprits justes trafiquent avec une bonne monnaie, dont souvent ils ne connoissent pas le titre; les autres, avec de fausses espèces, qui n'en sont pas moins bien reçues dans le commerce.

Le philosophe doit employer les expressions les plus usitées², mais en distinguant leurs acceptions, quand elles en ont plusieurs; il doit ensuite déterminer l'idée qu'il attache à chaque mot.

¹ Aristot. sophist. elench. lib. I, cap. I, tom. I, p. 281.

² Idt. topic. l. 2, c. 2, t. I, p. 196.

DE LA DÉFINITION.

Définir une chose, c'est faire connoître sa nature par des caractères qui ne permettent pas de la confondre avec toute autre chose¹. Autrefois on n'avoit point de règles pour parvenir à cette exactitude, ou pour s'en assurer. Avant d'en établir, on observa qu'il n'y a qu'une bonne définition pour chaque chose²; qu'une telle définition ne doit convenir qu'au défini³; qu'elle doit embrasser tout ce qui est compris dans l'idée du défini⁴; qu'elle doit de plus s'étendre à tous les êtres de même espèce, celle de l'homme, par exemple, à tous les hommes⁵; qu'elle doit être précise: tout mot qu'on en peut retrancher est superflu⁶; qu'elle doit être claire: il faut donc en exclure les expressions équivoques, figurées, peu familières⁷, et que pour l'entendre, on ne soit pas obligé de recourir au défini, sans quoi elle ressembleroit aux figures des anciens tableaux, qui ne sont reconnoissables qu'à leurs noms tracés auprès d'elles⁸.

¹ Aristot. ropic. lib. I, p. 247.

² Id. ibid. c. I, p. 241.

³ Id. ibid. lib. 6, c. 14, t. I, p. 260.

⁴ Id. ibid. lib. 7, cap. 5, p. 264.

⁵ Id. ibid. l. 6, cap. 5, p. 243.

⁶ Id. ibid. c. 3, p. 243.

⁷ Id. ibid. c. 2, p. 242.

⁸ Id. ibid. lib. 6, c. 2, p. 243.

Comment parvint-on à remplir ces conditions? Nous avons parlé plus haut de ces échelles d'idées qui nous conduisent, depuis les individus jusqu'à l'être général. Nous avons vu que chaque espèce est immédiatement surmontée d'un genre, dont elle est distinguée par la différence. Une définition exacte sera composée du genre immédiat et de la différence de la chose définie¹, et renfermera par conséquent ses deux principaux attributs. Je définis l'homme un animal raisonnable². Le genre *animal* rapproche l'homme de tous les êtres vivans; la différence *raisonnable* l'en sépare.

Il suit de là qu'une définition indique la ressemblance de plusieurs choses diverses, par son genre; et leur diversité, par sa différence. Or rien n'est si important que de saisir cette ressemblance et cette diversité, quand on s'exerce dans l'art de penser et de raisonner³.

J'ometts quantité de remarques très fines sur la nature du genre et de la différence, ainsi que sur les diverses espèces d'assertions qu'on a coutume d'avancer en raisonnant. Comme je ne veux présenter que des essais sur les progrès de l'esprit humain, je ne dois pas recueillir toutes les traces de lumière qu'il a laissées

¹ Aristot. topic. lib. I, cap. 8, p. 185; l. 6, c. 1, p. 242.
² Id. ap. Jamblic. de vit. Pythag. cap. 6, p. 244.
³ Id. topic. l. I, c. 13, 16 et 17.

sur sa route; mais la découverte du syllogisme mérite de nous arrêter un instant.

DU SYLLOGISME.

Nous avons dit que dans cette proposition: *Socrate est sage*, *Socrate* est le sujet, *sage* l'attribut; et que par le verbe substantif qui les unit, on affirme que l'idée de la sagesse convient à celle de Socrate.

Mais comment s'assurer de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, lorsque le rapport de l'attribut avec le sujet n'est pas assez marqué? C'est en passant du connu à l'inconnu¹; c'est en recourant à une troisième idée, dont le double rapport avec le sujet et l'attribut soit plus sensible.

Pour me faire mieux entendre, je n'examinerai que la proposition affirmative. Je doute si A est égal à B: s'il se trouve que A soit égal à C, et C à B, j'en conclurai, sans hésiter, que A est égal à B².

Ainsi, pour prouver que la justice est une habitude, il suffit de montrer que la justice est une vertu, et toute vertu une habitude³. Mais pour donner à cette preuve la forme du syllogisme, plaçons le mot *Vertu* entre le su-

¹ Aristot. metaph. l. 7, t. I, p. 54.
² Id. t. 2, p. 909.
³ Id. de mor. l. 2, c. 1, t. 2, p. 17; c. 4, p. 21.

jet et l'attribut de la proposition, et nous aurons ces trois termes: *Justice*, *Vertu*, *Habitude*. Celui du milieu s'appelle *moyen*, soit à cause de sa position, soit parce qu'il sert d'objet intermédiaire, pour comparer les deux autres, nommés les *extrêmes*¹. Il est démontré que le moyen doit être pris au moins une fois universellement, et qu'une des propositions doit être universelle². Je dirai donc d'abord:

Toute vertu est une habitude:

je dirai ensuite:

Or la justice est une vertu:

Donc la justice est une habitude.

Il suit de là, 1.^o qu'un syllogisme est composé de trois termes, que le dernier est l'attribut du second, et le second du premier³. Ici *Habitude* est attribut à l'égard de *Vertu*, et *Vertu* à l'égard de *Justice*.

L'attribut étant toujours pris dans l'une des catégories, ou dans les séries d'êtres qui les composent, les rapports du moyen avec l'un et l'autre des extrêmes, seront des rapports tantôt de substances, de qualités, de quantités, etc. tantôt de genres et d'espèces, de

¹ Aristot. analyt. prior. t. I, p. 267; c. 14, p. 280.
² Id. t. I, p. 54.
³ Id. analyt. prior. c. 4, t. I, p. 54.

propriétés, etc.¹. Dans l'exemple précédent, ils sont de genres et d'espèces; car *Habitude* est genre relativement à *Vertu*, et *Vertu* relativement à *Justice*. Or, il est certain que tout ce qui se dit d'un genre supérieur, doit se dire des genres et des espèces qui sont dans la ligne descendante².

Il suit, 2.^o qu'un syllogisme est composé de trois propositions. Dans les deux premières, on compare le moyen avec chacun des extrêmes; dans la troisième, on conclut que l'un des extrêmes doit être l'attribut de l'autre; et c'étoit ce qu'il falloit prouver.

Il suit, 3.^o qu'un syllogisme est un raisonnement par lequel, en possant certaines assertions, on en dérive une autre, différente des premières³.

Les diverses combinaisons des trois termes produisent différentes sortes de syllogismes, qui la plupart se réduisent à celle que nous avons proposée pour modèle⁴.

Les résultats varient encore suivant que les propositions sont affirmatives ou négatives, suivant qu'on leur donne, ainsi qu'aux termes, plus ou moins d'universalité; et de là sont e-

¹ Aristot. topic. lib. I, c. 9, t. I, p. 185.

² Id. ibid. lib. 4, c. 1, p. 181.

³ Id. t. I, p. 213; lib. 6, cap. 5, p. 247.

⁴ Id. ibid. lib. I, c. 1, t. I, p. 180. Id. sophist. e-

lench. lib. I, cap. I, t. I, p. 181.

⁵ Id. analyt. prior. I, I, c. 7, t. I, p. 60.

manées quantité de regles qui font découvrir, au premier aspect, la justesse ou le défaut d'un raisonnement.

On se sert d'inductions et d'exemples pour persuader la multitude, de syllogismes pour convaincre les philosophes¹. Rien de si pressant, de si impérieux, que la conclusion déduite de deux vérités dont un adversaire a été forcé de convenir².

Ce mécanisme ingénieux n'est que le développement des opérations de notre esprit. On avoit observé qu'à l'exception des premiers principes qui persuadent par eux-mêmes³, toutes nos assertions ne sont que des conclusions, et qu'elles sont fondées sur un raisonnement qui se fait dans notre esprit avec une promptitude surprenante. Quand j'ai dit: *La justice est une habitude*, je faisois mentalement le syllogisme que j'ai étendu plus haut.

On supprime quelquefois une des propositions, facile à suppléer. Le syllogisme s'appelle alors enthymème, et quoiqu'imparfait⁴, il n'en est pas moins concluant. Exemple: *Tout ce qui est une habitude; donc la justice est une habitude*; ou bien: *La justice est une vertu; donc elle est une habitude*. Je par-

¹ Aristot. topic. lib. 1, c. 12, t. 1, p. 188; lib. 8, c. 2, p. 269.

² Plat. in men. tom. 2, p. 76.

³ Aristot. topic. lib. 1, c. 1, t. 1, p. 180.

⁴ Demetr. Phal. de e-loc. cap. 32.

viendrois aisément à la même conclusion, si je disois simplement: *La justice étant une vertu, est une habitude*; ou bien: *La justice est une habitude, parce que toute vertu est une habitude*, etc.

Tel est cet autre exemple tiré d'un de nos poètes:

Mortel, ne garde pas une haine immortelle¹:

Vent-on convertir cette sentence en syllogisme? on dira: *Nul mortel ne doit garder une haine immortelle; or, vous êtes mortel; donc*, etc. Voulez-vous en faire un enthymème? supprimez une des deux premières propositions.

Ainsi toute sentence, tout réflexion, soit qu'elle entraîne sa preuve avec elle, soit qu'elle se montre sans cet appui, est une véritable syllogisme, avec cette différence, que dans le premier cas la preuve est le moyen qui rapproche ou éloigne l'attribut du sujet, et que dans le second il faut substituer le moyen.

C'est en étudiant avec attention l'enchaînement de nos idées, que les philosophes trouverent l'art de rendre plus sensibles les preuves de nos raisonnemens, de développer et de classer les syllogismes imparfaits que nous employons sans cesse. On sent bien que le suc-

¹ Aristot. rhetor lib. 2, c. 21, t. 2, p. 571.

cès exigeoit une constance obstinée, et ce génie observateur qui, à la vérité, n'invente rien, parce qu'il n'ajoute rien à la nature, mais qui y découvre ce qui échappe aux esprits ordinaires.

Toute démonstration est un syllogisme; mais tout syllogisme n'est pas une démonstration¹. Il est démonstratif, lorsqu'il est établi sur les premiers principes, ou sur ceux qui découlent des premiers; dialectique, lorsqu'il est fondé sur des opinions qui paroissent probables à tous les hommes, ou du moins aux sages les plus éclairés²; contentieux, lorsqu'il conclut, d'après des propositions qu'on veut faire passer pour probables, et qui ne le sont pas.

Le premier fournit des armes aux philosophes qui s'attachent au vrai; le second, aux dialecticiens, souvent obligés de s'occuper du vraisemblable; le troisième, aux sophistes, à qui les moindres apparences suffisent³.

Comme nous raisonnons plus fréquemment d'après des opinions que d'après des principes certains, les jeunes-gens s'appliquent de bonne heure à la dialectique; c'est le nom qu'on donne à la logique, quand elle ne conclut que d'après des probabilités⁴. En leur proposant

¹ Aristot. analyt. prior. p. 189. Id. sophist. elench. cap. I, p. 282. Id. metaph. c. 4, t. I, p. 54.

² Id. topic. lib. I, c. I, lib. 4, t. 2, p. 871.

³ Id. ibid. cap. 14, t. I, t. I, p. 180.

⁴ Id. topic. lib. I, c. 2, t. I, p. 181.

des problèmes ou thèses¹ sur la physique, sur la morale, sur la logique², on les accoutume à essayer leurs forces sur divers sujets, à balancer les conjectures, à soutenir alternativement des opinions opposées³, à s'engager dans les détours du sophisme pour les reconnoître.

Comme nos disputes viennent souvent de ce que les uns, séduits par quelques exemples, généralisent trop, et les autres, frappés de quelques exemples contraires, ne généralisent pas assez: les premiers apprennent qu'on ne doit pas conclure du particulier au général⁴, les seconds, qu'une exception ne détruit pas la règle.

La question est quelquefois traitée par demandes et par réponses⁵. Son objet étant d'éclaircir un doute, et de diriger la raison naissante, la solution ne doit en être ni trop claire, ni trop difficile⁶.

On doit éviter avec soin de soutenir des thèses tellement improbables, qu'on soit bientôt réduit à l'absurde⁷, et de traiter des sujets sur lesquels il est dangereux d'hésiter, comme, s'il faut honorer les dieux, aimer ses parens⁸.

¹ Aristot. topic. lib. I, t. I, p. 268.
² Id. ibid. lib. I, c. II, c. II, p. 287.
³ Id. ibid. c. 14, p. 189.
⁴ Id. rhetor. lib. I, c. I, t. 2, p. 514.
⁵ Id. ibid. p. 517.
⁶ Id. topic. lib. 8, c. I, t. I, p. 187.
⁷ Id. ibid. lib. I, c. II, t. I, p. 275.
⁸ Id. ibid. l. I, c. II, t. I, p. 187.

Quoiqu'il soit à craindre que des esprits ainsi habitués à une précision rigoureuse, n'en conservent le goût, et n'y joignent même celui de la contradiction, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont un avantage réel sur les autres. Dans l'acquisition des sciences, ils sont plus disposés à douter; et dans le commerce de la vie, à découvrir le vice d'un raisonnement.

Fin du Tome V.

NOTES.

CHAPITRE XLI, PAG. 19.

Sur le nombre des Tribus de Sparte.

DANS presque toutes les grandes villes de la Grèce, les citoyens étoient divisés en tribus. On comptoit dix de ces tribus à Athènes. Cragius¹ suppose que Lacédémone en avoit six: 1.^o celle des Héraclides; 2.^o celle des Egides; 3.^o celle des Limnates; 4.^o celle des Cynosuréens; 5.^o celle des Messoates; 6.^o celle des Pitانات. L'existence de la première n'est prouvée par aucun témoignage formel; Cragius ne l'établit que sur de très foibles conjectures, et il le reconnoît lui-même. J'ai cru devoir la rejeter.

Les cinq autres tribus sont mentionnées expressément dans les auteurs ou dans les monumens anciens. Celle des Egides, dans Hérodote²; celles des Cynosuréens et des Pitانات, dans Hésychius³; celle des Messoates,

¹ Crag. de rep. Laced. lib. 1, cap. 6.

² Herodot. l. 4, c. 149.

³ Hesych. in *Kunos*, et in *Pitanat*.

Quoiqu'il soit à craindre que des esprits ainsi habitués à une précision rigoureuse, n'en conservent le goût, et n'y joignent même celui de la contradiction, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont un avantage réel sur les autres. Dans l'acquisition des sciences, ils sont plus disposés à douter; et dans le commerce de la vie, à découvrir le vice d'un raisonnement.

Fin du Tome V.

NOTES.

CHAPITRE XLI, PAG. 19.

Sur le nombre des Tribus de Sparte.

DANS presque toutes les grandes villes de la Grèce, les citoyens étoient divisés en tribus. On comptoit dix de ces tribus à Athènes. Cragius¹ suppose que Lacédémone en avoit six: 1.^o celle des Héraclides; 2.^o celle des Egides; 3.^o celle des Limnates; 4.^o celle des Cynosuréens; 5.^o celle des Messoates; 6.^o celle des Pitانات. L'existence de la première n'est prouvée par aucun témoignage formel; Cragius ne l'établit que sur de très foibles conjectures, et il le reconnoît lui-même. J'ai cru devoir la rejeter.

Les cinq autres tribus sont mentionnées expressément dans les auteurs ou dans les monuments anciens. Celle des Egides, dans Hérodote²; celles des Cynosuréens et des Pitانات, dans Hésychius³; celle des Messoates,

¹ Crag. de rep. Laced. lib. 1, cap. 6.

² Herodot. l. 4, c. 149.

³ Hesych. in *Kunos*, et in *Pitanat*.

dans Etienne de Byzance¹; enfin celle des Limnates, sur une inscription que M. l'abbé Fourmont découvrit dans les ruines de Sparte². Pausanias cite quatre de ces tribus, lorsqu'à l'occasion d'un sacrifice que l'on offroit à Diane, dès les plus anciens temps, il dit qu'il s'éleva une dispute entre les Limnates, les Cynosurécens, les Messoatés et les Pitanates³.

Ici on pourroit faire cette question : De ce qu'il n'est fait mention que de ces cinq tribus, s'ensuit-il qu'on doive se borner à ce nombre? je répons que nous avons de très fortes présomptions pour ne pas l'augmenter. On a vu plus haut que les Athéniens avoient plusieurs corps composés chacun de dix magistrats, tirés des dix tribus. Nous trouvons de même à Sparte plusieurs magistratures exercées chacune par cinq officiers publics; celle des Ephores, celle des Bidiécens⁴, celle des Agathoerges⁵. Nous avons lieu de croire que chaque tribu fournissoit un de ces officiers.

¹ Stephan. Bizant. in *Mess.*

² Inscript. Fourmont. in biblioth. reg.

³ Pausan. lib. 3, c. 16, p. 249.

⁴ Id. ibid. c. 11, p. 231.

⁵ Herodot. lib. 1, c. 67.

MEME CHAPITRE, MEME PAG.

Sur le plan de Lacédémone.

JOSE, d'après les foibles lumières que nous ont transmises les anciens auteurs, présenter quelques vues générales sur la topographie de Lacédémone.

Suivant Thucydide, cette ville ne faisoit pas un tout continu, comme celle d'Athènes; mais elle étoit divisée en bourgades, comme l'étoient les anciennes villes de la Grèce¹.

Pour bien entendre ce passage, il faut se rappeler que les premiers Grecs s'établirent d'abord dans des bourgs sans murailles, et que dans la suite, les habitans de plusieurs de ces bourgs se réunirent dans une enceinte commune. Nous en avons quantité d'exemples. Tégée fut formée de neuf hameaux²; Mantinée, de quatre ou de cinq³; Patræ, de Sept; Dymé, de huit, etc.⁴.

Les habitans de ces bourgs, s'étant ainsi rapprochés, ne se mêlèrent point les uns avec les autres. Ils étoient établis en des quartiers

¹ Thucyd. l. 1, c. 10.

² Pausan. lib. 8, c. 45, p. 692.

³ Xenoph. hist. Græc.

lib. 5, p. 553. Ephor. ap.

Harpocr. in *Mantin.* Diod. Sic. lib. 15, p. 331.

⁴ Strab. l. 8, p. 337.

différens, et formoient diverses tribus. En conséquence, le même nom désignoit la tribu et le quartier où elle étoit placée. En voici la preuve pour Lacédémone en particulier.

Cynosure, dit Hétychius, est une tribu de Laconie¹; c'est un lieu de Laconie, dit le Scholiaste de Callimaque². Suivant Suidas, Messoa est un lieu³; suivant Etienne de Byzance, c'est un lieu et une tribu de Laconie⁴; suivant Strabon⁵, dont le texte a été heureusement rétabli par Saumaïse⁶, Messoa fait partie de Lacédémone; enfin l'on donna tantôt le nom de tribu⁷, tantôt celui de bourgade⁸ à Pitane.

On conçoit maintenant pourquoi les uns ont dit que le poète Alcman étoit de Messoa, et les autres de Lacédémone⁹; c'est qu'en effet Messoa étoit un des quartiers de cette ville. On conçoit encore pourquoi un Spartiate, nommé Thrasybule, ayant été tué dans un combat, Plutarque ne dit pas qu'il fut transporté sur son bouclier à Lacédémone, mais à Pitane¹⁰; c'est qu'il étoit de ce bourg, et qu'il devoit y être inhumé.

¹ Hesyeh. in *Kunos*.

² Callim. Hymn. in *Diana*
v. 94.

³ Suid in *Mess.*

⁴ Steph. in *Mess.*

⁵ Strab. lib. 8, p. 364.
Casaub. ibid.

⁶ Salmas. in *Plinian.*

exercit. p. 825.

⁷ Hesyeh. in *Pitan.*

⁸ Schol. Thucyd. lib. 1,
cap. 20.

⁹ Salmas. ibid. Meurs.
miscell. Lacon. l. 4, c. 17.

¹⁰ Plut. Lacon. apophth.
t. 2, p. 235.

On a vu dans la note précédente que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus; leur capitale étoit donc composée de cinq hameaux. Il ne reste plus qu'à justifier l'emplacement que je leur donne dans mon plan.

1.^o HAMEAU ET TRIBU DES LIMNATES. Leur nom venoit du mot grec *Limnée*, qui signifie un étang, un marais. Suivant Strabon, le faubourg de Sparte s'appeloit *les marais*, parce que cet endroit étoit autrefois marécageux¹; or le faubourg de Sparte devoit être au nord de la ville, puisque c'étoit de ce côté qu'on y arrivoit ordinairement.

2.^o HAMEAU ET TRIBU DES CYNOSUREENS. Le mot Cynosure signifie *queue de chien*. On le donnoit à des promontoires, à des montagnes qui avoient cette forme. Une branche du mont Taygète, figurée de même, se prolongeoit jusqu'à Sparte; et nous avons montré qu'il existoit en Laconie, un lieu qui s'appeloit Cynosure. On est donc autorisé à penser que le hameau qui portoit le même nom, étoit au dessous de cette branche du Taygète.

3.^o HAMEAU ET TRIBU DES PITANATES. Pausanias en sortant de la place publique, prend sa route vers le couchant, passe devant le théâtre, et trouve ensuite la salle où s'assembloient les Crotanes qui faisoient partie des Pitانات².

¹ Strab. l. 8, p. 363. p. 240.

² Pausan. lib. 3, c. 14,

Il falloit donc placer ce hameau en face du théâtre, dont la position est connue, puisqu'il en reste encore des vestiges. Ceci est confirmé par deux passages d'Esychius et d'Hérodote, qui montrent que le théâtre étoit dans le bourg des Pitánates¹.

4.^o HAMEAU ET TRIBU DES MESSOATES. Du bourg des Pitánates, Pausanias se rend au Plataniste² qui étoit au voisinage du bourg de Thérapné. Auprès du Plataniste, il voit le tombeau du poète Alcman³ qui, étant de Messoa, devoit y être enterré.

5.^o HAMEAU ET TRIBU DES EGIDES. Pausanias nous conduit ensuite au bourg des Linnates⁴ que nous avons placé dans la partie nord de la ville. Il trouve dans son chemin, le tombeau d'Egée⁵ qui avoit donné son nom à la tribu des Egides⁶.

Je n'ai point renfermé tous ces hameaux dans une enceinte, parce qu'au temps dont je parle, Sparte n'avoit point de murailles.

Les temples et les autres édifices publics ont été placés à peu près dans les lieux que leur assigne Pausanias. On ne doit pas à cet égard s'attendre à une précision rigoureuse; l'essentiel étoit de donner une idée générale de cette ville célèbre.

¹ Herodot. lib. 6, c. 67.
Esych in Pitánat.

² Pausan. ibid. p. 242.

³ Id. ibid. c. 15, p. 244.

⁴ Pausan. lib. 3, c. 16,
p. 248.

⁵ Id. ibid. c. 15, p. 245.

⁶ Herodot. l. 4, c. 149.

CHAPITRE XLII, PAG. 30.

Sur le manière dont les Spartiates traitoient les Hilotes.

LES Lacédémoniens consternés de la perte de Pylos que les Athéniens venoient de leur enlever, résolurent d'envoyer de nouvelles troupes à Brasidas leur général, qui étoit alors en Thrace. Ils avoient deux motifs: le premier, de continuer à faire une diversion qui attirât dans ces pays éloignés les armes d'Athènes; le second, d'enroler et de faire partir pour la Thrace, un corps de ces Hilotes dont la jeunesse et la valeur leur inspiroient sans cesse des craintes bien fondées. On promit en conséquence, de donner la liberté à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus distingués dans les guerres précédentes. Il s'en présenta un grand nombre; on en choisit deux mille, et on leur tint parole. Couronnés de fleurs, ils furent solennellement conduits aux temples; c'étoit la principale cérémonie de l'affranchissement. Peu de temps après, dit Thucydide, on les fit disparaître, et personne n'a jamais su comment chacun d'eux avoit péri¹. Plutarque, qui a copié Thucydi-

¹ Thucyd. lib. 4, c. 80.

de, remarque aussi qu'on ignora dans le temps, et qu'on a toujours ignoré depuis, le genre de mort qu'éprouvèrent ces deux mille hommes ¹.

Enfin Diodore de Sicile prétend que leurs maîtres reçurent ordre de les faire mourir dans l'intérieur de leurs maisons ². Comment pouvoit-il être instruit d'une circonstance que n'a voit pu connoître un historien tel que Thucydide, qui vivoit dans le temps où cette scène barbare s'étoit passée?

Quoi qu'il en soit, il se présente ici deux faits, qu'il faut soigneusement distinguer, parce qu'ils dérivent de deux causes différentes; l'un, l'affranchissement de 2000 Hilotes; l'autre, la mort de ces Hilotes. La liberté leur fut certainement accordée par ordre du Sénat et du peuple; mais il est certain aussi qu'ils ne furent pas mis à mort par un décret émané de la puissance suprême. Aucune nation ne se seroit prêtée à une si noire trahison; et dans ce cas particulier, on voit clairement que l'assemblée des Spartiates ne brissa les fers de ces Hilotes que pour les armer et les envoyer en Thrace. Les Ephores, vers le même temps, firent partir pour l'armée de Brasidas mille autres Hilotes ³; comme ces détachemens sortoient de Sparte quelquefois pendant la nuit ⁴,

¹ Plut. in Lyc. tom. I, 117.

p. 56.

² Id. ibid.

³ Diod. Sic. lib. 12, p.

⁴ Herodot. l. 9, c. 16.

le peuple dut croire que les deux mille qu'il avoit délivrés de la servitude, s'étoient rendus à leur destination; et lorsqu'il reconnut son erreur, il fut aisé de lui persuader que les magistrats convaincus qu'ils avoient conspiré contre l'état, les avoient fait mourir en secret, ou s'étoient contentés de les bannir des terres de la république. Nous ne pouvons éclaircir aujourd'hui un fait qui, du temps de Thucydide, étoit resté dans l'obscurité. Il me suffit de montrer que ce n'est pas à la nation qu'on doit imputer le crime, mais plutôt à la fausse politique des Ephores qui étoient en place, et qui, avec plus de pouvoir et moins de vertus que leurs prédécesseurs, prétendoient sans doute que tout est permis, quand il s'agit du salut de l'état; car il faut observer que les principes de justice et de morale commençoient alors à s'altérer.

On cite d'autres cruautés exercées à Lacédémone contre les Hilotes. Un auteur, nommé Myron, raconte que pour leur rappeler sans cesse leur esclavage, on leur donnoit tous les ans un certain nombre de corps de fouet ¹. Il y avoit peut-être cent mille Hilotes, soit en Laconie, soit en Messénie: qu'on réfléchisse un moment sur l'absurdité du projet et sur la difficulté de l'exécution, et qu'on juge. Le même auteur ajoute qu'on punissoit les maîtres

¹ Myr. ap. Athen. l. 14, p. 657.

qui ne mutiloient pas ceux de leurs Hilotes qui naissoient avec une forte constitution ¹. Ils étoient donc estropiés, tous ces Hilotes qu'on enrôloit et qui servoient avec tant de distinction dans les armées?

Il n'arrive que trop souvent qu'on juge des mœurs d'un peuple, par des exemples particuliers qui ont frappé un voyageur, ou qu'on a cités à un historien. Quand Plutarque avance que pour donner aux enfans des Spartiates de l'horreur pour l'ivresse, on exposoit à leurs yeux un Hilote à qui le vin avoit fait perdre la raison ¹, j'ai lieu de penser qu'il a pris un cas particulier pour la règle générale, ou du moins qu'il a confondu en cette occasion les Hilotes avec les esclaves domestiques, dont l'état étoit fort inférieur à celui des premiers. Mais j'ajoute une foi entière à Plutarque, quand il assure qu'il étoit défendu aux Hilotes, de chanter les poésies d'Alcman et de Terpandre ²; en effet ces poésies inspirant l'amour de la gloire et de la liberté, il étoit d'une sage politique de les interdire à des hommes dont on avoit tant de raison de redouter le courage.

¹ Id. ibid. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 4. p. 57. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

² Plut. in Lyc. tom. I, p. 3. Id. in Lyc. ibid.

CHAPITRE XLV, PAG. 69.

Sur l'établissement des Ephores.

La plupart des auteurs rapportent cet établissement à Théopompe qui régnoit environ un siècle après Lycurgue. Telle est l'opinion d'Aristote ¹, de Plutarque ², de Cicéron ³, de Valère Maxime ⁴, de Dion Chrysostôme ⁵. On peut joindre à cette liste Xénophon, qui semble attribuer l'origine de cette magistrature aux principaux citoyens de Lacédémone ⁶, et Eusebe qui, dans sa chronique, la place au temps où régnoit Théopompe ⁷.

Deux autres témoignages méritent d'autant plus d'attention, qu'on y distingue des dates assez précises. Suivant Plutarque, le roi Cléomène III disoit à l'assemblée générale de la nation: «Lycurgue s'étoit contenté d'associer aux deux Rois, un corps de Sénateurs. Pendant long-temps la république ne connut pas d'autre magistrature. La guerre de Messénie

¹ De rep. lib. 5, c. II, t. 2, p. 497.

² In Lyc. t. I, p. 43. Id. ad princ. Inerud. tom. 2, p. 779.

³ De leg. lib. 3, cap. 7, t. 3, p. 164.

⁴ Lib. 4, c. I, extern. n.º 8.

⁵ Orat. 56, p. 565.

⁶ De rep. Laced. p. 683.

⁷ Euseb. chron. lib. 2, p. 151. Frer. de lens. de la chronol. p. 171.

»(du temps de Théopompe) se prolongeant de
 »plus en plus, les Rois se crurent obligés de
 »confier le soin de rendre la justice, à des E-
 »phores, qui ne furent d'abord que leurs mi-
 »nistres. Mais dans la suite, les successeurs de
 »ces magistrats usurpèrent l'autorité, et ce fut
 »un d'entre eux, nommé Astéropus, qui les
 »rendit indépendans ¹»

Platon ² fait mention de trois causes qui ont
 empêché à Lacédémone la royauté de dégénérer
 en despotisme. Voici les deux dernières: «Un
 »homme animé d'un esprit divin (c'est Lycur-
 »gue) limita la puissance des Rois par celle du
 »Sénat. Ensuite un autre sauveur balança heu-
 »reusement l'autorité des Rois et des Sénateurs
 »par celle des Ephores.» Ce sauveur dont parle
 ici Platon, ne peut être Théopompe.

D'un autre côté Hérodote ³, Platon ⁴, et un
 ancien auteur nommé Satyrus ⁵, regardent Ly-
 curgue comme l'instituteur des Ephores.

Je réponds que, suivant Héraclide de Pont
 qui vivoit peu de temps après Platon, quel-
 ques écrivains attribuoient à Lycurgue tous les
 réglemens relatifs au gouvernement de Lacé-
 démone ⁶. Les deux passages de Platon que
 j'ai cités, nous en offrent un exemple sensible.

¹ Plut. in Agid. tom. I,
p. 808.

² De Leg. lib. 3, tom. 2,
p. 691.

³ Lib. I., cap. 65.

⁴ Epist. 8, t. 3, p. 354.
⁵ Diogen. Laert. lib. I,
§. 68.

⁶ Héraclid. de polit. in
antiq. Græc. t. 6, p. 2803.

Dans sa huitième lettre ¹, il avance en géné-
 ral, que Lycurgue établit et les Sénateurs et
 les Ephores, tandis que dans son traité des
 lois ², où il a détaillé le fait, il donne à ces
 deux corps de magistrats deux origines diffé-
 rentes.

L'autorité de Satyrus ne m'arrêteroit pas en
 cette occasion, si elle n'étoit fortifiée par celle
 d'Hérodote. Je ne dirai pas avec Mars-
 ham ³, que le mot *Ephores* s'est glissé dans le
 texte de ce dernier auteur; mais je dirai que
 son témoignage peut se concilier avec ceux
 des autres écrivains ⁴.

Il paroît que l'Ephorat étoit une magistra-
 ture depuis long-temps connue de plusieurs
 peuples du Péloponèse, et entre autres des
 Messéniens ⁵: elle devoit l'être des anciens ha-
 bitans de la Laconie, puisque les Ephores, à
 l'occasion des nouvelles lois de Lycurgue, sou-
 levèrent le peuple contre lui ⁶. De plus, Ly-
 curgue avoit, en quelque façon, modelé la
 constitution de Sparte sur celle de Crète; or
 les Crétois avoient des magistrats principaux
 qui s'appeloient *Cosmes*, et qu'Aristote com-
 pare aux Ephores de Lacédémone ⁷. Enfin la

¹ Plat. epist. 8, tom. 3
p. 354.

² Plat. t. 2, p. 691.

³ Chron. Ægypt. p. 509.

⁴ Frer. défens. de la
chronol. p. 170.

⁵ Polyb. l. 4, p. 273.

⁶ Plut. apophth. Lacon.

t. 2, p. 227.

⁷ Aristot. de rep. lib. 2,

c. 10, t. 2, p. 332.

plupart des auteurs que j'ai cités d'abord, ne parlent pas de l'Ephorat comme d'une magistrature nouvellement institutée par Théopompe, mais comme d'un frein que ce prince mit à la puissance des Rois. Il est donc très vraisemblable que Lycurgue laissa quelques fonctions aux Ephores déjà établis avant lui, et que Théopompe leur accorda des prérogatives qui firent ensuite pencher le gouvernement vers l'oligarchie.

CHAPITRE XLVI, PAG. 81.

Sur le Partage des Terres fait par Lycurgue.

PLUTARQUE cite trois opinions sur ce partage. Suivant la première, Lycurgue divisa tous les biens de la Laconie en 39,000 portions; dont 9000 furent accordées aux habitans de Sparte. Suivant la seconde, il ne donna aux Spartiates que 6000 portions, auxquelles le roi Polydore qui termina, quelque temps après, la première guerre de Messénie, en ajouta 3000 autres. Suivant la troisième opinion, de ces 9000 portions, les Spartiates en avoient reçu la moitié de Lycurgue, et l'autre moitié de Polydore¹.

¹ Plut. in Lyc. tom. I, p. 44.

J'ai embrassé la première opinion, parce que Plutarque, qui étoit à portée de consulter beaucoup d'ouvrages que nous avons perdus, semble l'avoir préférée. Cependant je ne rejette point les autres. Il paroît en effet que du temps de Polydore, il arriva quelque accroissement aux lots échus aux Spartiates. Un fragment des poésies de Tyrtée nous apprend que le peuple de Sparte demandoit alors un nouveau partage des terres¹. On raconte aussi que Polydore dit, en partant pour la Messénie, qu'il alloit dans un pays qui n'avoit pas encore été partagé². Enfin la conquête de la Messénie dut introduire parmi les Spartiates une augmentation de fortune.

Tout ceci entraîneroit des longues discussions: je passe à deux inadvertances qui paroissent avoir échappé à deux hommes qui ont honoré leur siècle et leur nation, Aristote et Montesquieu.

Aristote dit que le législateur de Lacédémone avoit très bien fait, lorsqu'il avoit défendu aux Spartiates de vendre leurs portions; mais qu'il n'auroit pas dû leur permettre de les donner pendant leur vie, ni de les léguer par leur testament à qui ils vouloient³. Je ne crois pas que Lycurgue ait jamais accordé cette permission. Ce fut l'Ephore Epitadès qui, pour

¹ Aristot. de rep. lib. 5, t. 2, p. 231.
² c. 8, p. 369.

³ Aristot. ibid. lib. 2,
² Plut. apophth. Lacon. c. 9, p. 329.

frustrer son fils de sa succession, fit passer le décret qui a donné lieu à la critique d'Aristote¹; critique d'autant plus inconcevable, que ce philosophe écrivoit très peu de temps après Epitadès.

Solon avoit permis d'épouser sa sœur consanguine, et non sa sœur utérine. M. de Montesquieu a très bien prouvé que Solon avoit voulu, par cette loi, empêcher que les deux époux ne réunissent sur leurs têtes deux hérités²; ce qui pourroit arriver, si un frère et une sœur de même mère se marioient ensemble, puisque l'un pourroit recueillir la succession du premier mari de sa mère, et l'autre celle du second mari. M. de Montesquieu observe que la loi étoit conforme à l'esprit des républiques Grecques; et il suppose un passage de Philon, qui dit que Lycurgue avoit permis le mariage des enfans utérins³, c'est-à-dire, celui que contracteroient un fils et une fille de même mère et de deux pères différens. Pour résoudre la difficulté, M. de Montesquieu répond que, suivant Strabon⁴, lorsqu'à Lacédémone une sœur épousoit son frère, elle lui apportoit en dot la moitié de la portion qui revenoit à ce frère. Mais Strabon en cet endroit parle, d'après l'historien Ephore, des lois de Crète, et non de celles de Lacédémone; et

¹ Plut. in Agid. tom. I, p. 797.

² Esprit des Lois, liv. 5, chap. 5.

³ Phil. de spec. Jud. p. 779.

⁴ Strab. lib. 10, p. 482.

quoiqu'il reconnoisse, avec cet historien, que ces dernières sont en partie tirées de celles de Minos, il ne s'ensuit pas que Lycurgue eût adopté celle dont il s'agit maintenant. Je dis plus, c'est qu'il ne pouvoit pas, dans son système, décerner pour dot à la sœur la moitié du bien du frère, puisqu'il avoit défendu les dots.

En opposant même que la loi citée par Strabon fût reçue à Lacédémone, je ne crois pas qu'on doive l'appliquer au passage de Philon. Cet auteur dit qu'à Lacédémone il étoit permis d'épouser sa sœur utérine, et non sa sœur consanguine. M. de Montesquieu l'interprète ainsi: «Pour empêcher que le bien de la famille de la sœur ne passât dans celle du frère, on donnoit en dot à la sœur la moitié du bien du frère.»

Cette explication suppose deux choses: 1.° qu'il falloit nécessairement constituer une dot à la fille, et cela est contraire aux lois de Lacédémone; 2.° que cette sœur renonçoit à la succession de son père, pour partager celle que son frère avoit reçue du sien. Je réponds que si la sœur étoit fille unique, elle devoit hériter du bien de son père, et ne pouvoit pas y renoncer; si elle avoit un frère du même lit, c'étoit à lui d'hériter; et en la mariant avec son frère d'un autre lit, on ne risquoit pas d'accumuler deux héritages.

Si la loi rapportée par Philon étoit fondée sur le partage des biens, on ne seroit point

embarrassé de l'expliquer en partie: par exemple, une mère qui avoit eu du premier mari une fille unique, et d'un second plusieurs enfans mâles, pouvoit sans doute marier cette fille avec l'un des puînés du second lit, parce que ce puîné n'avoit point de portion. Dans ces sens, un Spartiate pouvoit épouser sa sœur utérine. Si c'est là ce qu'a voulu dire Philon, je n'ai pas de peine à l'entendre; mais quand il ajoute qu'on ne pouvoit épouser sa sœur consanguine, je ne l'entends plus, parce que je ne vois aucune raison tirée du partage des biens, qui dût prohiber ces sortes de mariages.

CHAPITRE XLVII, PAG. 103.

Sur la Cryptie.

JE parle ici de la Cryptie, que l'on rend communément par le mot embuscade, et que l'on a presque toujours confondue avec la chasse aux Hilotes.

Suivant Héraclide de Pont, qui vivoit peu de temps après le voyage du jeune Anacharsis en Grèce, et Plutarque, qui n'a vécu que quelques siècles après, on ordonnoit de temps en temps aux jeunes gens de se répandre dans la campagne armés de poignards, de se cacher pendant le jour en des lieux couverts, d'en

sortir la nuit pour égorgier les Hilotes qu'ils trouveroient sur leur chemin ¹.

Joignons à ces deux témoignages celui d'Aristote, qui, dans un passage conservé par Plutarque, nous apprend qu'en entrant en place, les Ephores déclaroient la guerre aux Hilotes, afin qu'on pût les tuer impunément ². Rien ne prouve que ce décret fût autorisé par les lois de Lycurgue, et tout nous persuade qu'il étoit accompagné de correctifs: car la république n'a jamais pu déclarer une guerre effective et continue à des hommes qui seuls cultivoient et affermoient les terres, qui servoient dans les armées et sur les flottes, et qui souvent étoient mis au nombre des citoyens. L'ordonnance des Ephores ne pouvoit donc avoir d'autre but que de soustraire à la justice le Spartiate qui auroit eu le malheur de tuer un Hilote. De ce qu'un homme a sur un autre le droit de vie et de mort, il ne s'ensuit pas qu'il en use toujours.

Examinons maintenant, 1.^o quel étoit l'objet de la cryptie; 2.^o si les lois de Lycurgue ont établi la chasse aux Hilotes.

1.^o Platon ³ veut que dans un état bien gouverné, les jeunes gens sortant de l'enfance parcourent pendant deux ans le pays, les armes à la main, bravant les rigueurs de l'hiver

¹ Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.

² Plut. ibid. p. 57.
³ Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 763.

et de l'été, menant une vie dure, et soumis à une exacte discipline. Quelque nom, ajoute-t-il, qu'on donne à ces jeunes gens, soit *cryptes*, soit agronomes, ou inspecteurs des champs, ils apprendront à connoître le pays et à le garder. Comme la cryptie n'étoit pratiquée que chez les Spartiates, il est visible que Platon en a détaillé ici les fonctions, et le passage suivant ne laisse aucun doute à cet égard. Il est tiré du même traité que le précédent¹. Un Lacédémonien que Platon introduit dans son dialogue s'exprime en ces termes: «Nous avons un exercice nommé cryptie, qui est d'un merveilleux usage pour nous familiariser avec la douleur: nous sommes obligés de marcher l'hiver nus-pieds, de dormir sans couverture, de nous servir nous-mêmes sans le secours des nos esclaves, et de courir de côté et d'autre dans la campagne, soit de nuit, soit de jour.»

La correspondance de ces deux passages est sensible; ils expliquent très nettement l'objet de la cryptie; et l'on doit observer qu'il n'y est pas dit un mot de la chasse aux Hilotes. Il n'en est pas parlé non plus dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote, ni dans ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Isocrate et de plusieurs écrivains du même siècle, quoiqu'on y fasse souvent mention des révoltes et des désertions des Hilotes, qu'on y censure en plus

¹ Id. *ibid.* l. 1, p. 633.

d'un endroit et les lois de Lycurgue, et les usages des Lacédémoniens. J'insiste d'autant plus sur cette preuve négative, que quelques-uns de ces auteurs étoient d'Athènes, et vivoient dans une république qui traitoit les esclaves avec la plus grande humanité. Je crois pouvoir conclure de ces réflexions, que jusqu'au temps environ où Platon écrivoit son traité des lois, la cryptie n'étoit pas destinée à verser le sang des Hilotes.

C'étoit une expédition dans laquelle les jeunes gens s'accoutumoient aux opérations militaires, battoient la campagne, se tenoient en embuscade les armes à la main, comme s'ils étoient en présence de l'ennemi; et sortant de leur retraite pendant la nuit, repousoient ceux des Hilotes qu'ils trouvoient sur leur chemin. Je pense que, peu de temps après la mort de Platon, les lois ayant perdu de leurs forces, des jeunes gens mirent à mort des Hilotes qui leur opposoient trop de résistance, et donnerent peut-être lieu au décret des Ephores que j'ai cité plus haut. L'abus augmentant de jour en jour, on confondit dans la suite la cryptie avec la chasse des Hilotes.

2.^o Passons à la seconde question. Cette chasse fut-elle ordonnée par Lycurgue?

Héraclide de Pont se contente de dire qu'on l'attribuoit à ce législateur. Ce n'est qu'un soupçon recueilli par cet auteur postérieur à Platon. Le passage suivant ne mérite pas plus

d'attention. Selon Plutarque¹, Aristote rapportoit à Lycurgue l'établissement de la cryptie; et comme l'historien, suivant l'erreur de son temps, confond en cet endroit la cryptie avec la chasse aux Hilotes, on pourroit croire qu'Aristote les confondoit aussi; mais ce ne seroit qu'une présomption. Nous ignorons si Aristote, dans le passage dont il s'agit, expliquoit les fonctions des cryptes; et il paroît que Plutarque ne l'a cité que pour le réfuter: car il dit, quelques lignes après², que l'origine de la cryptie, telle qu'il la concevoit lui-même, devoit être fort postérieure aux lois de Lycurgue. Plutarque n'est pas toujours exact dans les détails des faits, et je pourrois prouver à cette occasion que sa mémoire l'a plus d'une fois égaré. Voilà toutes les autorités auxquelles j'avois à répondre.

En distinguant avec attention les temps, tout se concilie aisément. Suivant Aristote, la cryptie fut instituée par Lycurgue. Platon en explique l'objet, et le croit très utile. Lorsque les mœurs de Sparte s'altèrent, la jeunesse de Sparte abusa de cet exercice, pour se livrer, dit-on, à des cruautés horribles. Je suis si éloigné de les justifier, que je soupçonne d'exagération le récit qu'on nous en a fait. Qui nous a dit que les Hilotes n'avoient aucun moyen

¹ Plut. in Lyc. tom. 1, p. 56. ² Id. ibid. p. 57.

de s'en garantir? 1.^o Le temps de la cryptie étoit peut-être fixé; 2.^o il étoit difficile que les jeunes gens se répandissent, sans être aperçus, dans un pays couvert d'Hilotes, intéressés à les surveiller; 3.^o il ne l'étoit pas moins que les particuliers de Sparte, qui tiroient leur subsistance du produit de leurs terres, n'avertissent pas les Hilotes leurs fermiers, du danger qui les menaçoit. Dans tous ces cas, les Hilotes n'avoient qu'à laisser les jeunes gens faire leur tournée, et se tenir pendant la nuit renfermés chez eux.

J'ai cru devoir justifier dans cette note la manière dont j'ai expliqué la cryptie dans le corps de mon ouvrage. J'ai pensé aussi qu'il n'étoit nullement nécessaire de faire les hommes plus méchans qu'ils ne le sont, et d'avancer sans preuve, qu'un législateur sage avoit ordonné des cruautés.

MEME CHAPITRE, MEME PAGE.

Sur le choix d'une Épouse parmi les Spartiates.

LES auteurs varient sur les usages des peuples de la Grèce, parce que, suivant la différence des temps, ses usages ont varié. Il paroît qu'à Sparte les mariages se régloient sur le choix des époux, ou sur celui de leurs pa-

rents. Je citerai l'exemple de Lysarler, qui, avant de mourir, avoit fiancé ses deux filles à deux citoyens de Lacédémone¹. Je citerai encore une loi qui permettoit de poursuivre en justice celui qui avoit fait un mariage peu convenable². D'un autre côté, un auteur ancien, nommé Hermippus³, rapportoit qu'à Lacédémone on enfermoit dans un lieu obscur les filles à marier, et que chaque jeune homme y prenoit au hasard celle qu'il devoit épouser. On pourroit supposer, par voie de conciliation, que Lycurgue avoit en effet établi la loi dont parloit Hermippus, et qu'on s'en étoit écarté dans la suite. Platon l'avoit en quelque manière adoptée dans sa république⁴.

MEME CHAPITRE, MEME PAGE.

A quel âge on se marioit à Lacédémone.

LES Grecs avoient connu de bonne heure le danger des mariages prématurés. Hésiode⁵ veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au dessous de 30 ans. Quant à celui des filles,

¹ Plut. in Lys. tom. 1, p. 451. ⁴ Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 460.
² Id. ibid. ⁵ Hésiod. op. et dies.
³ Hermip. ap. Athen. v. 695.
⁴ Lib. 13, p. 555.

quoique le texte ne soit pas clair, il paroît le fixer à 15 ans. Platon, dans sa république¹, exige que les hommes ne se marient qu'à 30 ans, les femmes à 20. Suivant Aristote², les hommes doivent avoir environ 37 ans, les femmes à peu près 18. Je pense qu'à Sparte c'étoit 30 ans pour les hommes, et 20 ans pour les femmes. Deux raisons appuient cette conjecture : 1.^o C'est l'âge que prescrit Platon, qui a copié beaucoup de lois de Lycurgue; 2.^o les Spartiates n'avoient droit d'opiner dans l'assemblée générale qu'à l'âge de 30 ans³; ce qui semble supposer qu'avant ce terme ils ne pouvoient pas être regardés comme chefs de famille.

CHAPITRE XLIX, PAG. 141.

Sur les Fêtes d'Hyacinthe.

PARMI les inscriptions que M. l'abbé Fourmont avoit découvertes en Laconie⁴, il en est deux qui sont du septième, et peut-être même de la fin du huitième siècle avant J. C. au nom du légat ou du chef d'une députation solem-

¹ Plat. de rep. ibid. 24, p. 558.
² Aristot. de rep. lib. 7, c. 16, t. 2, p. 446. ⁴ Inscript. Fourm. in bibl. reg.
³ Lib. argum. declam.

nelle *PRESBEUS*, elles joignent les noms de plusieurs magistrats, et ceux des jeunes garçons et des jeunes filles qui avoient figuré dans les chœurs, et qui, sur l'un de ces numens, sont nommés *Hyalcades*. Cette expression, suivant Hésychius¹, désignoit parmi les Spartiates des chœurs d'enfans. J'ai pensé qu'il étoit question ici de la pompe des Hyacinthes.

Il faut observer que parmi les jeunes filles qui composoient un des chœurs, on trouve le nom de Lycorias, fille de Deuxidamus ou Zeuxidamus, roi de Lacédémone, qui vivoit vers l'an 700 avant J. C.

CHAPITRE L, PAG. 142.

Sur la composition des Armées parmi les Lacédémoniens.

Il est très difficile, et peut-être impossible, de donner une juste idée de cette composition. Comme elle varioit souvent, les auteurs anciens, sans entrer dans des détails, se sont contentés de rapporter des faits, et dans la suite on a pris des faits particuliers pour des règles générales.

¹ Hésych. in *Hualk*.

Les Spartiates étoient distribués en plusieurs classes nommées *MOPAI* ou *MOIPAI*, c'est-à-dire, parties ou divisions.

Quelles étoient les subdivisions de chaque classe? le *lochos*, la *pentecostys*, l'*énomotie*. Dans le texte de cet ouvrage j'ai cru pouvoir comparer la *mora* au régiment, le *lochos* au bataillon, l'*énomotie* à la compagnie, sans prétendre que ces rapports fussent exacts: dans cette note je conserverai les noms grecs, au risque de les mettre au singulier, quand ils devroient être au pluriel.

Les subdivisions dont je viens de parler sont clairement exposées par Xénophon¹, qui vivoit au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. «Chaque *mora*, dit-il, a pour officiers un polémarque, 4 chefs de *lochos*, 8 chefs de *pentecostys*, 16 chefs d'*énomoties*." Ainsi chaque *mora* contient 4 *lochos*; chaque *lochos* 2 *pentecostys*; chaque *pentecostys* 2 *énomoties*. Il faut observer que Xénophon nous présente ici une règle générale; règle confirmée par ce passage de Thucydide: Le roi donne l'ordre aux *polémarmes*; ceux-ci le donnent aux *lochages*; ces derniers, aux *pentecontateres*; ceux-là, aux *énomotarques*, qui le font passer à leurs *énomoties*².

Quelquefois, au lieu de faire marcher la *mora*, on en détachoit quelques *lochos*³. Dans

¹ Xenoph. de rep. Laed. p. 686.

² Thucyd. lib. 5, c. 66.

³ Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 518; l. 7, p. 636.

la première bataille de Mantinée, gagnée par les Lacédémoniens l'an 418 avant J. C., leur armée, sous les ordres du roi Agis, étoit partagée en 7 *lochos*. Chaque *lochos*, dit Thucydide¹, comprenoit 4 *pentecostys*; et chaque *pentecostys*, 4 *énomoties*. Ici la composition du *lochos* diffère de celle que lui attribui Xénophon: mais les circonstances n'étoient pas les mêmes. Xénophon parloit en général de la formation de la *mora*, lorsque toutes les parties en étoient réunies; Thucydide, d'un cas particulier, et des *lochos* séparés de leur *mora*.

Combien y avoit-il de *mora*? Les uns en admettent 6, et les autres 5. Voici les preuves qu'on peut employer en faveur de la première opinion; j'y joindrai celles qui sont favorables à la seconde.

1.° Dans trois inscriptions rapportées par M. l'abbé Fourmont, de la Messénie et de la Laconie², on avoit gravé les noms des Rois de Lacédémone, ceux des Sénateurs, des Ephores, des officiers militaires, et differens corps de magistrats. On y voit 6 chefs de *mora*. Ces inscriptions, qui remontent au huitième siècle avant J. C., n'étant postérieures à Lycurgue que d'environ 130 ans, on est fondé à croire que le législateur de Sparte en avoit divisé tous les citoyens en 6 *mora*. Mais on se trouve arrêté par une assez grande dif-

¹ Thucyd. *ibid.* c. 68. Bell. Lettr. t. 15, p. 395.
² Mem. de l'Acad. des

ficulté. Avant les six chefs de *mora*, les inscriptions placent les six chefs des *lochos*. Ainsi, non-seulement les premiers, c'est-à-dire, les chefs des *mora*, étoient subordonnés à ceux des *lochos*: mais les uns et les autres étoient égaux en nombre; et telle n'étoit pas la composition qui subsistoit du temps de Thucydide et de Xénophon.

2.° Ce dernier historien observe que Lycurgue divisa la cavalerie et l'infanterie pesante en six *mora*¹. Ce passage est conforme aux inscriptions précédentes.

3.° Xénophon dit encore que le roi Cléombrote fut envoyé en Phocide avec 4 *mora*², s'il n'y en avoit que cinq, il n'en restoit qu'une à Lacédémone. Quelque temps après se donna la bataille de Leuctres. Les troupes de Cléombrote furent battues. Xénophon remarque qu'on fit de nouvelles levées, et qu'on les tira sur-tout des deux *mora* qui étoient restées à Sparte³. Il y en avoit donc 6 en tout.

Voyons maintenant les raisons d'après lesquelles on pourroit en admettre une de moins. 1.° Aristote, cité par Harpocraton, n'en comptoit que cinq, s'il faut s'en rapporter à l'édition de Maussac, qui porte *Pénte*⁴. Il est vrai que ce mot ne se trouve pas dans l'édition de Gronovius, et que dans quelques ma-

¹ Xenoph. de rep. La- p. 579.
 ced. p. 686. ³ Xenoph. *ibid.* p. 597.
² Id. hist. Græc. lib. 6, ⁴ Harpocr. in *Mooron*.

manuscrits d'Harpocraton, il est remplacé par une lettre numérale qui désigne six ¹. Mais cette lettre a tant de ressemblance avec celle qui désigne le nombre cinq, qu'il étoit facile de prendre l'une pour l'autre. Deux passages d'Hésychius prouvent que quelques copistes d'Harpocraton ont fait cette méprise. Dans le premier, il est dit que, suivant Aristote, le *lochos*, s'appeloit *mora* parmi les Lacédémoniens ²; et dans le second, que suivant Aristote, les Lacédémoniens avoient cinq *lochos* ³, où le mot est tout au long, *Pénte*. Donc, suivant Hésychius; Aristote ne donnoit aux Lacédémoniens que cinq *mora*.

2.^o Diodore de Sicile ⁴, raconte qu'Agésilas étoit à la tête de 18,000 hommes, dont faisoient partie *les cinq mora*, ou simplement, *cinq mora de Lacédémone*. Reste à savoir, si en cet endroit, il faut admettre ou supprimer l'article. Rhodoman, dans son édition, rapporte ainsi le passage: *hôn éssan ôhi Lakedaïmonioôn Pénte môiraï*. M. Béjot a bien voulu, à ma prière, consulter les manuscrits de la bibliothèque du roi. Des douze qu'elle possède, cinq seulement contiennent le passage en question, en présentant l'article *ôhi* avec le nom des Lacédémoniens au nominatif ou au génitif. Ils sont

¹ Maussac. *Ibid.* Meurs.

lect. *Attic.* lib. 1, c. 16.

² Hésych. in *Mora*.

³ *Id.* in *Lochoï*.

⁴ *Diod.* Sic. lib. 15,

p. 350.

donc conformes à l'édition de Rhodoman; et par un changement aussi léger qu'indispensable, ils donnent cette leçon déjà proposée par Meursius: *ôhi Lakedaïmonioôn Pénte môiraï, les cinq mora de Lacédémone*. Ce passage, ainsi établi, se concilie parfaitement avec celui d'Aristote.

3.^o J'ai dit dans le texte de mon ouvrage, que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus. Il est naturel de penser qu'ils étoient enrôlés en autant de corps de milices, qui tiroient leur dénomination de ces tribus. En effet, Hérodote dit positivement qu'à la bataille de Platée il y avoit un corps de Pitanates ¹, et nous avons vu que les Pitanates formoient une des tribus de Lacédémone.

Cependant comme ce ne sont ici que des probabilités, et que le témoignage de Xénophon est précis, nous dirons avec Meursius ² que l'historien grec a compté parmi les *mora* le corps des *Scirités*, ainsi nommés de la Sciritide, petite province située sur les confins de l'Arcadie et de la Laconie ³. Elle avoit été long-temps soumise aux Spartiates, elle leur fut ensuite enlevée par Epaminondas qui l'unit à l'Arcadie. De là vient que, parmi les écrivains postérieurs, les uns ont regardé les *Scirités* comme une milice Lacédémonienne ⁴; les au-

¹ Herodot. lib. 9, c. 53.

1. 6, p. 607.

² Meurs. lect. *Attic.* l. 1, cap. 16.

⁴ Schol. Thucyd in l. 5, cap. 67.

³ Xenoph. hist. Græc.

tres, comme un corps de troupes Arcadiennes¹.

Pendant qu'ils obéissoient aux Spartiates, ils les suivoient dans presque toutes leurs expéditions, quelquefois au nombre de 600². Dans une bataille ils étoient placés à l'aile gauche; et ne se mêloient point avec les autres *mora*³. Quelquefois on les tenoit en réserve pour soutenir successivement les divisions qui commençoient à plier⁴. Pendant la nuit ils gardoient le camp, et leur vigilance empêchoit les soldats de s'éloigner de la phalange. C'étoit Lycurgue lui-même qui les avoit chargés de ce soin⁵. Cette milice existoit donc du temps de ce législateur; il avoit donc établi six corps de troupes; savoir, cinq *mora* proprement dites, dans lesquelles entroient les Spartiates, et ensuite la cohorte des Scirites, qui n'étant pas composée des Spartiates, différoit essentiellement des *mora* proprement dites, mais qui néanmoins pouvoit être qualifiée de ce nom, puisqu'elle faisoit partie de la constitution militaire établie par Lycurgue.

S'il est vrai que les Scirites combattoient à cheval, comme Xénophon le fait entendre⁶, on ne sera plus surpris que le même historien ait avancé que Lycurgue institua six *mora*,

¹ Hesych. in *Skirit*.

² Thucyd. lib. 5, c. 68.

³ Id. ibid. c. 67.

⁴ Diod. Sic. lib. 15, p. 91.

⁵ Xenoph. de rep. La-

ced. p. 687.

⁶ Id. de instit. Cyr. l. 4,

p. 91.

tant pour la cavalerie que pour l'infanterie pesante¹. Alors nous dirions qu'il y avoit cinq *mora* d'Oplites Spartiates, et une sixième composée de cavaliers Scirites.

D'après les notions précédentes, il est visible que si quelques anciens ont paru quelquefois confondre la *mora* avec le *lochos*, ce ne peut être que par inadvertence, au par un abus de mots, en prenant la partie pour le tout. Le savant Meursius, qui ne veut pas distinguer ces deux corps, n'a pour lui que quelques foibles témoignages, auxquelles on peut opposer des faits incontestables. Si, comme le prétend Meursius, il n'y avoit que cinq *mora*, il ne devoit y avoir que cinq *lochos*. Cependant nous venons de voir que le roi Agis avoit sept *lochos* dans son armée²; et l'on peut ajouter qu'en une autre occasion, le roi Archidamus étoit à la tête de 12 *lochos*³.

Si chaque *mora* prenoit le nom de sa tribu, il est naturel de penser que les quatre *lochos* de chaque *mora* avoient des noms particuliers; et nous savons, par Hésichius, que les Lacédémoniens donnoient à l'un de leurs *lochos* le nom d'*édolos*⁴. De là nous conjecturons que les Crotones, qui, suivant Pausanias⁵, faisoient partie des Pitantes, n'étoient autre chose qu'un des *lochos* qui formoient la *mora* de cet-

¹ Xenoph. de rep. La-
ced. p. 686.

² Thucyd. lib. 5, c. 68.

³ Xenoph. hist. Græc.

l. 7, p. 636.

⁴ Hesych. in *Edool*.

⁵ Pausan. lib. 3, c. 14,

p. 240.

te tribu : de là peut-être aussi la critique que Thucydide a faite d'une expression d'Hérodote. Ce dernier ayant dit qu'à la bataille de Platée Amopharète commandoit le *lochos* des Pitana-tes¹, Thucydide observe qu'il n'y a jamais eu à Lacédémone de corps de milice qui fût ain-si nommé², parce que, suivant les apparen-ces, on disoit la *mora*, et non le *lochos* des Pitana-tes.

De combien de soldats la *mora* étoit-elle composée? De 500 hommes, suivant Ephore³ et Diodore de Sicile⁴; de 700, suivant Cal-listhène; de 900, suivant Polybe⁵; de 300, de 500, de 700, suivant d'autres⁶.

Il m'a paru qu'il falloit moins attribuer cette diversité d'opinions aux changemens qu'avoit éprouvés la *mora* en différens siècles, qu'aux circonstances qui engageoient à mettre sur pied plus ou moins de troupes. Tous les Spartiates étoient inscrits dans une des *mora*. S'agissoit-il d'une expédition? les Ephores faisoient annon-cer par un héraut, que les citoyens, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à tel âge, se présenteroient pour servir⁷. En voici un exemple frappant : A la bataille de Leuctres, le roi Cléombrote avoit

¹ Herodot. l. 9, c. 53.

² Thucyd. lib. 1. c. 20.

³ Plut. in Pelopid. t. I, p. 286.

⁴ Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

⁵ Plut. ibid.

⁶ Etymolog. magn. in *Moir.* Ulplan. in Demosth. Meurs. lect. Att. lib. I, cap. 16.

⁷ Xenoph. de rep. La-ced. p. 685.

quatre *mora*, commandées par autant de Po-lémarques, et composées de citoyens âgés de-puis 20 jusqu'à 35 ans¹. Après la perte de la bataille, les Ephores ordonnèrent de nouvelles levées. On fit marcher tous ceux des mêmes *mora*, qui étoient âgés depuis 35 jusqu'à 40 ans; et l'on choisit dans les deux *mora* qui étoient restées à Lacédémone, tous les citoyens âgés de 20 à 40 ans². Il suit de là que ces por-tions de *mora* qui faisoient la campagne, n'é-toient souvent que des détachemens plus ou moins nombreux du corps entier.

Nous n'avons ni l'ouvrage d'Ephore, qui donnoit à la *mora* 500 hommes, ni celui de Callisthène, qui lui en donnoit 700; ni l'en-droit de Polybe où il la portoit jusqu'à 900; mais nous ne craignons pas d'avancer que leur calcul n'avoit pour objet que des cas particu-liers, et que Diodore de Sicile ne s'est pas ex-pliqué avec assez d'exactitude, lorsqu'il a dit absolument que chaque *mora* étoit composée de 500 hommes³.

Nous ne sommes pas mieux instruits du nom-bre des soldats qu'on faisoit entrer dans les sub-divisiones de la *mora*. Thucydide observe⁴ que par les soins que prenoient les Lacédémoniens de cacher leurs opérations, on ignora le nom-bre des troupes qu'ils avoient à la première ba-taille de Mantinée; mais qu'on pouvoit néan-

¹ Xenoph. hist. Græc. p. 579.

² Id. ibid. p. 597.

³ Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

⁴ Thucyd. lib. 5, c. 68.

moins s'en faire une idée d'après le calcul suivant : le roi Agis étoit à la tête de sept *lochos*; chaque *lochos* renfermoit quatre *pentecostys*; chaque *pentecostys*, quatre *énomoties*; chaque *énomotie* fut rangée sur quatre de front, et en général sur huit de profondeur.

De ce passage le scholiaste conclut que dans cette occasion l'*énomotie* fut de 32 hommes, la *pentecostys* de 128, le *lochos* de 512. Nous en concluons à notre tour, que si le *lochos* avoit toujours été sur le même pied, l'historien se seroit contenté d'annoncer que les Lacédémoniens avoient sept *lochos*, sans être obligé de recourir à la voie du calcul.

Les *énomoties* n'étoient pas non plus fixées d'une manière stable. A la bataille dont je viens de parler, elles étoient en général de 32 hommes chacune : elles l'étoient de 36 à celle de Leuctres; et Suidas les réduit à 25¹.

CHAPITRE LI, PAG. 172.

Sur les sommes d'argent introduites à Lacédémone par Lysander.

DIODORE de Sicile² rapporte qu'après la prise de Sestus, ville de l'Hellespont, Lysander fit transporter à Lacédémone, par Gylip-

¹ Xenoph. hist. Græc. *Enomot.*
lib. 6, pag. 596. Suid. in ² Diod. lib. 13, p. 225.

pe, beaucoup de dépouilles, et une somme de 1500 talens, c'est-à-dire, huit millions cent mille livres. Après la prise d'Athènes, Lysander, de retour à Lacédémone, remit aux magistrats, entre autres objets précieux, 480 talens qui lui restoit des sommes fournies par le jeune Cyrus¹. S'il faut distinguer ces diverses sommes, il s'ensuivra que Lysander avoit apporté de son expédition, en argent comptant, 1980 talens, c'est-à-dire, dix millions six cents quatre-vingt-douze mille livres.

CHAPITRE LII, PAG. 191.

Sur la cessation des Sacrifices humains.

J'AI dit que les sacrifices humains étoient abolis en Arcadie, dans le quatrième siècle avant J. C. On pourroit m'opposer un passage de Porphyre, qui vivoit 600 ans après. Il dit en effet que l'usage de ces sacrifices subsistoit encore en Arcadie et à Carthage². Cet auteur rapporte dans son ouvrage beaucoup de détails empruntés d'un traité que nous n'avons plus, et que Théophraste avoit composé. Mais comme il avertit³ qu'il avoit ajouté certaines cho-

¹ Xenoph. hist. Græc. 1. 2, §. 27, p. 150.
1. 2, p. 462. ³ Id. ibid. §. 32, p. 162.
² Porphyr. de abstin.

ses à ce qu'il citoit de Théophraste, nous ignorons auquel de ces deux auteurs il faut attribuer le passage que j'examine, et qui se trouve en partie contredit par un autre passage de Porphyre. Il observe en effet ¹, qu'Iphicrate abolit les sacrifices humains à Carthage. Il importe peu de savoir si, au lieu d'Iphicrate, il ne faut pas lire Gélon; la contradiction n'en seroit pas moins frappante. Le silence des autres auteurs m'a paru d'un plus grand poids dans cette occasion. Pausanias sur-tout, qui entre dans les plus minutieux détails sur les cérémonies religieuses, auroit-il négligé un fait de cette importance? et comment l'auroit-il oublié, lorsqu'en parlant de Lycaon, roi d'Arcadie, il raconte qu'il fut métamorphosé en loup, pour avoir immolé un enfant ²? Platon, à la vérité ³, dit que ces sacrifices subsistoient encore chez quelques peuples; mais il ne dit pas que ce fût parmi les Grecs.

¹ Porphyr. de abst. p. 600.
² Pausan. lib. 8, cap. 2, t. 2, p. 782.
³ Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.

CHAPITRE LVI, PAG. 290.

Sur les Droits d'entrée et de sortie à Athènes.

PENDANT la guerre du Péloponèse ces droits étoient affermés 36 talens, c'est-à-dire, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent livres ¹. En y joignant le gain des fermiers, on peut porter cette somme à deux cents mille livres, et conclure de là que le commerce des Athéniens avec l'étranger étoit tous les ans d'environ dix millions de nos livres.

MEME CHAPITRE, PAG. 291.

Sur les Contributions des alliés.

LES 460 talens qu'on tiroit tous les ans des peuples ligués contre les Perses, et que les Athéniens déposoit à la citadelle, formèrent d'abord une somme de 10,000 talens* suivant Isocrate ², ou de 9,700** suivant Thucydide ³.

¹ Andocid. de myst. p. 395.
 p. 17. ** 52 millions 380 mil-
 * 54 millions. le livres.
² Isocr. de pac. tom. I, ³ Thucyd. lib. 2, c. 13.

Périclès, pendant son administration, en avoit déposé 8,000¹; mais en ayant dépensé 3,700, soit pour embellir la ville, soit pour les premières dépenses du siège de Potidée, les 9,700 s'étoient réduits à 6,000* au commencement de la guerre du Péloponèse².

Cette guerre fut suspendue par une trêve que les Athéniens firent avec Lacédémone. Les contributions qu'ils recevoient alors, s'étoient élevées jusqu'à 12 ou 13 cents talens; et pendant les sept années que dura la trêve, ils mirent 7,000 talens dans le trésor public^{3**}.

CHAPITRE LVII, PAG. 307.

Sur la définition de l'Homme.

PORPHYRE, dans son introduction à la doctrine des Péripatéticiens, définit l'homme un animal raisonnable et mortel⁴. Je n'ai pas trouvé cette définition dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote. Peut-être en avoit-il fait usage dans ceux que nous avons perdus; peut-être

¹ Isocr. ibid. p. 424.

* 332 millions 400 mille livres.

² Id. ibid.

³ Andocid. de pac. p. 24. Plut. in Aristid. tom. 1,

p. 333.

** 37 millions 800 mille livres.

⁴ Porph. isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.

ne l'avoit-il jamais employée. Il en rapporte souvent une autre, que Platon, ainsi que divers philosophes, avoient adoptée, et qui n'est autre chose que l'énumération de quelques qualités extérieures de l'homme¹. Cependant, comme alors on admettoit une différence réelle entre les animaux raisonnables et les animaux irraisonnables², on pourroit demander pourquoi les philosophes n'avoient pas généralement choisi la *faculté de raisonner* pour la différence spécifique de l'homme. Je vais tâcher de répondre à cette difficulté.

Le mot dont les Grecs se servoient pour signifier *animal*, désigne l'être vivant³: l'animal raisonnable est donc l'être vivant doué d'intelligence et de raison. Cette définition convient à l'homme, mais plus éminemment encore à la divinité; et c'est ce qui avoit engagé les Pythagoriciens à placer Dieu et l'homme parmi les animaux raisonnables, c'est-à-dire, parmi les êtres vivans raisonnables⁴. Il falloit donc chercher une autre différence qui séparât l'homme de l'Être-suprême, et même de toutes les intelligences célestes.

Toute définition devant donner une idée bien claire de la chose définie, et la nature des esprits n'étant pas assez connue, les philo-

¹ Aristot. topic. lib. 6, c. 11. t. 1, p. 659.

c. 3, p. 224; c. 4, p. 245.

Id. metaph. lib. 7, cap. 12,

t. 2, p. 920.

² Id. de anim. lib. 3,

³ Plat. in Tim. tom. 3,

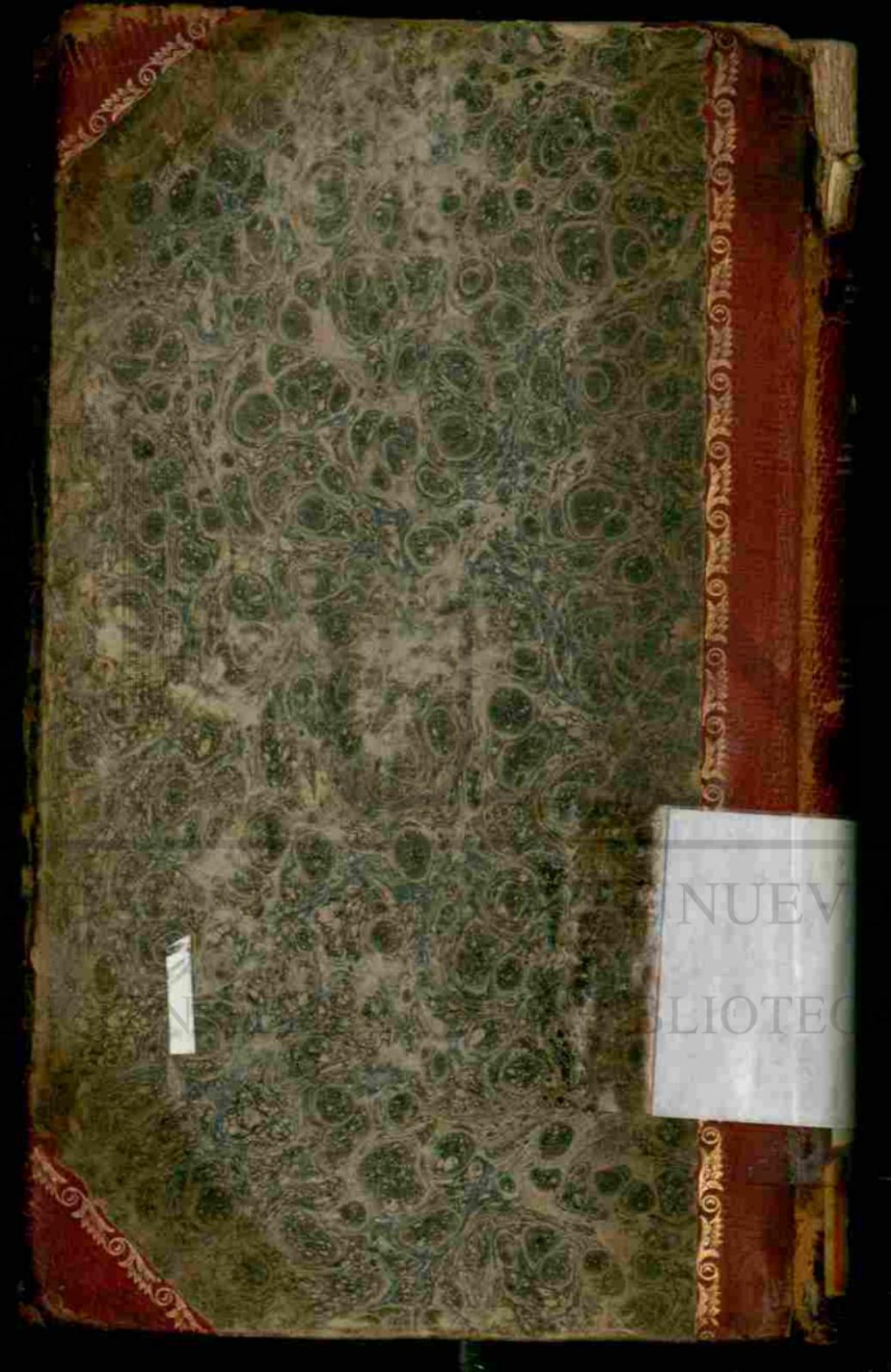
p. 77.

⁴ Aristot. ap. Jambl. de

vit. Pythag. cap. 6, p. 23.

sophes qui voulurent classer l'homme dans l'échelle des êtres, s'attachèrent par préférence à ses qualités extérieures. Ils dirent que l'homme est un *animal*; ce qui le distinguoit de tous les corps inanimés. Ils ajoutèrent successivement les mots *terrestre*, pour le distinguer des animaux qui vivent dans l'air ou dans l'eau; à *deux pieds*, pour le distinguer des quadrupèdes, des reptiles, etc.; *sans plumes*, pour ne pas le confondre avec les oiseaux. Et quand Diogène, par une plaisanterie assez connue eut montré que cette définition conviendrait également à un coq et à tout oiseau dont on aurait arraché les plumes, on prit le parti d'ajouter à la définition un nouveau caractère, tiré de la forme des ongles¹. Du temps de Porphyre, pour obvier à une partie des inconvéniens dont j'ai parlé, on définissoit l'homme un animal raisonnable et mortel². Nous avons depuis retranché le mot *mortel*, parce que, suivant l'idée que le mot *animal* réveille dans nos esprits, tout animal est mortel.

¹ Diog. Laert. lib. 6, §. 40. ² Porph. Isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.



NUEV
BLIOTEC